1981

Gazette officielle du Québec

Partie 1
Avis juridiques

113e année
25 avril 1981
No 17

Éditeur officiel
Québec

PARTIE 1

AVIS AUX ANNONCEURS

1. La *Gazette officielle du Québec* est composée de deux parties conformément aux dispositions du règlement régissant sa publication.

2. La Partie 1 contient des avis généraux et est publiée tous les samedis en langue française. L'ultime délai pour la réception des avis, documents ou annonces, expire le lundi à midi. Les avis, documents ou annonces reçus en retard sont publiés dans une édition subséquente. De plus, l'Editeur officiel du Québec a le droit de retarder la publication de certains documents, à cause de leur longueur ou pour des raisons d'ordre administratif.

3. Indiquer le nombre d'insertions.

4. Payer comptant et avant publication le coût des annonces, suivant le tarif ci-dessous, excepté lorsque ces annonces doivent être publiées plusieurs fois. En ce cas, l'intéressé doit acquitter la facture sur réception et avant la deuxième insertion: sinon, cette dernière insertion est suspendue, sans autre avis et sans préjudice des droits de l'Editeur officiel du Québec, qui rembourse chaque fois, s'il y a lieu, toute somme versée en plus.

5. L'abonnement et l'achat de documents, entre autres des tirés-à-part, sont strictement payables à l'avance.

6. Tout paiement doit être fait par chèque ou mandat à l'ordre du ministre des Finances du Québec.

7. Toute demande d'annulation ou tout paiement sont soumis aux dispositions de l'article 4.

8. Si une erreur typographique se glisse dans une première insertion, les intéressés sont priés d'en aviser l'Editeur officiel du Québec avant la seconde insertion et ce, afin d'éviter de part et d'autre des frais onéreux de reprise.

TARIF DES ANNONCES, ABONNEMENTS, etc.

Première insertion: 60 cents la ligne agate.

Insertions subséquentes: 30 cents la ligne agate.
La matière tabulaire (liste de noms, de chiffres, etc.) est comptée double.
Traduction: 7,00 $ les 100 mots.
Exemplaire séparé: 2,00 $ chacun.
Feuilles volantes: 3,00 $ la douzaine.

Le prix de l'abonnement annuel à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, est de 30,00 $. Adresser les commandes à l'Editeur officiel du Québec, à l'adresse ci-dessous.

N.B. — Les chiffres placés au bas des avis ont la signification suivante:

Le premier nombre réfère à notre numéro de facture; le deuxième à celui de l'édition de la *Gazette* pour la première insertion; le troisième à celui du nombre d'insertions, et la lettre «o» signifie que la matière n'est ni de notre composition ni de notre traduction. Les avis publiés une seule fois ne sont suivis que de notre numéro de facture.

L'Éditeur officiel du Québec.

Québec, le 16 janvier 1978.

Pour toute demande de renseignements concernant la publication d'avis, veuillez communiquer avec:

GEORGES LAPIERRE
Gazette officielle du Québec
Tél.: (418) 643-5195

Tirés-à-part ou abonnements:

Service commercial
Tél.: (418) 643-5150

Adresser toute correspondance à:

Gazette officielle du Québec
1283, boul. Charest ouest
Québec, QC, G1N 2C9

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe (permis no 167)

L'EDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC.

AVIS JURIDIQUES

Compagnies — Loi sur les (Partie 1)

Changement de dénomination sociale (Article 21)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de la dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation
ANCHOR ENTERPRISES LIMITED 1232-4422	LES ENTREPRISES ANCHOR INC. ..... *ANCHOR ENTERPRISES INC.*	54 06 16
ASTIR BOOK STORE INC. 1295-0192	MONDÉLIVRE INC.	63 08 27
BATAVIA DEVELOPMENT CORPORATION LIMITED 1321-9704	SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE BATAVIA INC. ..... *BATAVIA DEVELOPMENT CORPORATION INC.*	58 09 15
BIJOU INVESTMENT INC. 1238-8369	SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT BIJOU INC. ..... *BIJOU INVESTMENT INC.*	59 11 03
JACQUES BISSONNETTE TRANSPORT INC. 1646-6211	TRANSPORTS JACQUES BISSONNETTE INC. ..... *JACQUES BISSONNETTE TRANSPORT INC.*	80 09 11
BRITISH LEATHER GOODS INC. 1115-8466	PRODUITS DE CUIR B.L.G. INC. ..... *B.L.G. LEATHER GOODS INC.*	55 12 22
BUILDING GUARANTY LTD. 1264-5289	SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE LA GUARANTIE LTÉE... *BUILDING GUARANTY LTD.*	61 06 14
CANAM SALES CORPORATION 1242-6193	CORPORATION DE VENTES CANAM ..... *CANAM SALES CORPORATION*	67 06 19
CAREB DEVELOPMENT CORP. 1243-1755	LES DÉVELOPPEMENTS CAREB INC. ..... *CAREB DEVELOPMENT INC.*	68 12 24
CARLOW INVESTMENT CORPORATION 1243-2811	LES PLACEMENTS CARLOW INC. ..... *CARLOW INVESTMENTS INC.*	60 04 07
CAVALIER BUILDING CORP. 1303-9862	CORPORATION DE CONSTRUCTION CAVALIER . *CAVALIER BUILDING CORP.*	68 01 10
CHICKEN HEAVEN BAR-B-Q. INC. 1127-5336	RÔTISSERIE CHICKEN HEAVEN INC. ..... *CHICKEN HEAVEN BAR B Q INC.*	55 10 06
CLUB ALAIN INC. 1195-3080	DOMAINE SPORTIF DU LAC LOUP INC.	79 09 04
THOMAS C. COLLINS, SON & CO. LTD. 1111-4956	THOMAS C. COLLINS, FILS & CIE LTÉE ..... *THOMAS C. COLLINS, SON & CO. LTD.*	61 04 27
COLUMBIA-RIVERSHORE INVESTMENTS LTD. 1304-4599	INVESTISSEMENTS COLUMBIA-RIVERSHORE LTÉE *COLUMBIA-RIVERSHORE INVESTMENTS LTD.*	72 11 10
CONSUMERS CAN CORPORATION 1124-9042	COMPAGNIE CONSUMER CAN INC. ..... *COMSUMER CAN COMPANY INC.*	63 01 22

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation
CROSSTOWN REALTIES (MTL) INC. 1250-4106	IMMEUBLES CROSSTOWN (MTL.) INC. *CROSSTOWN REALTIES (MTL.) INC.*	55 06 30
D.L. ELECTRONICS CORP. 1122-5745	ATELIER D'ÉLECTRONIQUE D. L. INC. *D. L. ELECTRONICS INC.*	67 02 10
EDELWEISS VALLEY LIMITED 1146-6430	VALLÉE EDELWEISS LTÉE *EDELWEISS VALLEY LTD.*	60 04 06
SOL HEITNER & SONS INCORPORATED 1114-6925	SOL HEITNER & FILS INC. *SOL HEITNER & SONS INC.*	43 05 13
L'INSTITUT D'ORDINATEUR ÉLECTRONIQUE DU CANADA LTÉE *THE COMPUTER INSTITUTE OF CANADA LTD.* 1248-2709	COLLÈGE D'INFORMATIQUE DU CANADA LTÉE *COMPUTER INSTITUTE OF CANADA LTD.*	65 04 28
LEMAY INVESTMENTS LIMITED 1272-0686	ÉDIFICE LEMAY LTÉE	60 03 10
LENGAT INVESTMENTS LTD. 1306-0124	INVESTISSEMENTS LENGAT LTÉE *LENGAT INVESTMENTS LTD.*	65 05 12
LEOPOLD-CANDLER ASSOCIATES LTD. 1242-6870	LEOPOLD-CANDLER INC.	58 06 25
MAYFLOWER INVESTMENT CO. 1274-9529	COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT MAYFLOWER INC. *MAYFLOWER INVESTMENT CO. INC.*	59 05 20
MILANO HOUSEHOLD FURNITURE INC. 1104-8907	MEUBLES MILANO INC. *MILANO HOUSEHOLD FURNITURE INC.*	58 01 21
THE NEW MONTRÉAL STOCK YARDS LTD. 1285-2448	MARCHÉ AUX BESTIAUX DE MONTRÉAL INC.	62 03 30
PONT-VIAU DONUTS INC. 1254-1439	BEIGNES DE PONT-VIAU INC. *PONT-VIAU DONUTS INC.*	69 10 02
ST. LOUIS INVESTMENT CORP. 1272-6048	LES PLACEMENTS ST-LOUIS INC. *ST-LOUIS INVESTMENTS INC.*	58 09 18
L.W. SCHOTT & CO. LTD. 1272-8770	COMPAGNIE L.W. SCHOTT LTÉE *L.W. SCHOTT & CO. LTD.*	62 12 28
MARTIN STANDARD SALES CO. LTD. 1274-5212	CIE DES VENTES MARTIN STANDARD INC. *MARTIN STANDARD SALES CO. INC.*	65 12 15
UNIVERSAL PROPERTIES LTD. 1281-0180	PROPRIÉTÉS UNIVERSELLES INC. *UNIVERSAL PROPERTIES INC.*	64 01 27
WESTMOUNT ESTATES LTD. 1257-7565	DOMAINE WESTMOUNT LTÉE *WESTMOUNT ESTATES LTD.*	64 01 16
WHITE ACRES LIMITED 1228-9997	PLAINES BLANCHES LTÉE *WHITE ACRES LTD.*	66 10 26
WITCH'S HUT PUB INC. 1202-8825	PUB LA HUTTE DE LA SORCIÈRE INC. *WITCH'S HUT PUB INC.*	70 05 12

12396-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Dissolution (Article 28)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date constitution en corporation	Date de dissolution
ALIGNEMENT REPENTIGNY INC. 1503-0216	76 04 12	81 04 28
ALUMINUM BISSELL INC. 1469-0994	76 08 10	81 04 25
AMEUBLEMENT BERGER INC. 1137-3941	56 02 14	81 05 07
ANJOU TOWER CRANE RENTALS INC. 1137-9112	67 12 22	81 04 30
ASSOCIATION DES MONITEURS DE PLONGÉE DU QUÉBEC INC. 1465-9668	76 03 31	81 05 07
ATWATER-SHERBROOKE CORPORATION 1234-9213	58 01 21	81 04 30
B & C CARTAGE CO. INC. 1236-6969	57 03 08	81 05 05
BÉDARD, BRASSEUR & DUGAL INC. 1332-9792	72 11 21	81 04 27
BEST GRADE LUMBER & PLYWOOD CO. LTD. 1322-0934	53 07 17	81 05 07
BEVERAGE DISTRIBUTORS INC. 1238-5548	54 06 09	81 05 07
BOUCHERS DE L'OUEST LTÉE 1149-0547	65 05 05	81 05 07
CLAUDE BOURGEOIS INC. 1109-6104	59 06 08	81 05 04
CANEX LTD. 1242-7043	61 11 22	81 05 07
CENTRE DE RÉNOVATION HÉBERT INC. 1105-4996	64 08 03	81 05 05
LE CLUB SOCIAL ET SPORTIF DU LOCAL 62 DE L'UNION INTERNATIONALE DES JOURNALIERS 1332-0361	72 06 21	81 05 05
CLUB SOCIAL G.P. INC. 1362-8292	75 04 09	81 05 07
COMPAGNIE C. & J. BEAUDOIN INC. 1467-2828	76 05 25	81 05 04
LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT CONTINENTAL LTÉE 1230-2220	64 04 20	81 05 05
LA CORPORATION DE GESTIONS CHALIBAR LTÉE 1244-7413	69 02 11	81 05 07

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
CÔTE DES NEIGES INVESTMENTS LTD. 1289-1610	56 02 17	81 05 07
DORLEX INVESTMENTS LTD. 1254-2916	65 05 14	81 05 05
DOUVILLE LAVE-AUTO INC. 1151-2803	65 08 03	81 05 06
ÉDIFICE AMIENS INC. 1232-1311	65 01 07	81 04 25
LES ENCANS AGRICOLES P.G.L. LTÉE 1256-5560	64 10 28	81 04 25
LES ENTREPRISES ALIMENTAIRES DE L'OUEST INC. 1101-1657	60 07 07	81 05 07
ENTREPRISES ÉMA LIMITÉE 1256-3581	65 10 12	81 04 25
LES ENTREPRISES G.P. LTÉE 1263-8409	53 08 26	81 04 30
LES ENTREPRISES LEGAULT ET MASSON INC. 1272-0108	71 04 02	81 04 27
ENTREPRISES MARBER LTÉE 1273-9066	61 09 08	81 05 04
ÉQUIPEMENT FORIND INC. 1502-4235	76 03 04	81 05 07
LES ÉQUIPEMENTS TRIANGLE INC. 1330-3201	73 05 02	81 05 04
ÉTABLISSEMENT DES PINS INC. 1504-5966	76 08 13	81 04 28
FABA IMPORT INC. 1349-2756	72 09 21	81 05 07
FAIRVIEW PROPERTY MANAGEMENT LIMITED 1258-6970	63 06 14	81 04 25
LA FÉDÉRATION DU SPORT SCOLAIRE DU QUÉBEC INC. 1284-9428	71 02 17	81 05 04
FRENETTE MAINTENANCE INC. 1261-2495	65 06 29	81 04 27
GESTION KERCAN LTÉE 1330-2989	73 04 16	81 05 05
LES GESTIONS SALANSON LTÉE 1330-5529	73 05 18	81 05 04
GRAIN ORFORD LTÉE 1263-9035	58 06 13	81 04 30
HOCHELAGA QUÉBEC MINES LIMITED (No personal liability) 1292-8537	57 01 04	81 05 07

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
IMMEUBLES D.S.P. INC. 1505-2160	76 10 04	81 05 04
LES IMPORTATIONS G.D.L. INC. 1473-5922	77 01 26	81 05 07
IMPORTATIONS POUM LTÉE 1468-5309	76 07 19	81 04 22
LES INDUSTRIES ALLPAK LIMITÉE 1137-6522	67 04 28	81 05 05
LES INDUSTRIES ALWAYS INC. 1510-2783	78 01 18	81 05 06
LES INVESTISSEMENTS M.L.T.G. INC. 1263-3582	70 01 07	81 04 28
LOUIS JARRY LTÉE 1268-0377	57 03 29	81 05 01
JIMJOD CORP. 1268-5731	55 02 14	81 05 07
KONIM REALTY CORP. 1270-1603	59 01 23	81 05 07
LABELLE & FRÈRE LTÉE 1288-9911	59 09 25	81 04 25
ROLLAND LESSARD LIMITÉE 1309-9130	59 10 08	81 04 28
LIBRAIRIE DIANNE INC. 1322-9307	72 06 05	81 05 05
LONDON ZIG ZAG SPRING LTD. 1272-4332	59 03 26	81 05 07
J. & H. MAYER LTÉE 1336-6794	73 01 29	81 05 04
McEACHRAN ST. REALTIES LTD. 1275-0048	56 10 25	81 05 07
MONTFLEX INC. 1127-0121	46 06 07	81 04 17
MONTO CONSTRUCTION CORP. 1118-3845	67 02 16	81 04 30
LES MONTS VERTS INC. 1276-6036	60 04 08	81 05 01
MORIN & BERGERON INC. 1466-5202	76 04 23	81 04 21
NAMA DEVELOPMENT INC. 1277-2547	59 10 06	81 05 04
9795 WAVERLEY LTD. 1321-4192	57 11 18	81 05 05

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
NORTHCOTE INVESTMENT CORP. 1277-9005	59 09 08	81 04 27
OCOTAL DEVELOPMENT INC. 1278-0912	59 10 06	81 04 27
PAMELA INVESTMENTS CO. LTD. 1459-1341	59 12 21	81 05 07
PARVIN REALTY INC. 1279-0929	33 05 15	81 04 30
PEDICO, INC. 1200-4735	64 12 14	81 05 06
PLASTICON INC. 1124-9620	62 01 10	81 05 06
LA PLOMBERIE DE RIMOUSKI (LIMITÉE) 1169-2639	39 07 22	81 05 04
LA PROTECTION DE TUYAUTERIE QUÉBEC LTÉE 1127-3562	59 02 06	81 04 25
PUBLICATIONS JULIENNE INC. 1341-0824	73 10 04	81 05 07
QUEMIMEC INC. 1331-1774	73 06 13	81 04 29
RADIO & TV INVESTMENTS INC. 1281-4745	67 04 25	81 05 06
READ BUILDING HOLDINGS LTD. 1281-7359	62 01 23	81 05 07
RICHVALE INVESTMENT CORP. 1282-3522	65 01 14	81 05 04
RON MORTGAGE & INVESTMENT CORP. 1276-7497	59 05 28	81 05 04
SIGNOR ACCEPTANCE CORP. 1318-0906	30 03 20	81 05 07
SMYWOL CORPORATION LTÉE 1284-5038	71 05 06	81 04 30
LA SOCIÉTÉ DE MANUTENTION DE MATÉRIAUX BERWIL LTÉE 1106-4805	64 11 18	81 04 25
SOCIÉTÉ DEGESCO LTÉE 1349-7334	72 11 15	81 05 04
TERENTO DEVELOPMENT INC. 1285-9443	59 10 06	81 04 25
TEXTILES TRANS-CONTINENTAL LTÉE 1337-7940	73 08 03	81 05 04
THÉÂTRE BEAUCEVILLE INC. 1174-5569	64 02 28	81 05 05
TOLMA DEVELOPMENT INC. 1286-2744	59 10 06	81 05 05

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
TOVMAR HOLDING CORP. 1286-4021	66 02 24	81 04 30
URBANDALE DEVELOPMENT CORP. 1286-9574	71 04 02	81 05 04
THE VAN ROH CORP. 1282-7325	63 06 11	81 05 05
VAUDREUIL DEVELOPMENT CORP. 1289-0026	59 04 02	81 05 07
VENADO DEVELOPMENT INC. 1287-2248	59 10 06	81 04 25
VOLAILLE ET VIANDE CANADIENNES INC. 1368-8171	74 06 27	81 05 07
VON ROLL LTD. 1118-3027	63 12 09	81 04 30
WINER & CHAZONOFF INC. 1109-4125	47 03 12	81 04 28

12396-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Établissement ou changement du domicile légal (Article 32)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
CENTRE DE BÉNÉVOLAT DE LA RIVE-SUD 1505-9371	77 08 08	930, rue St-Jacques, Longueuil
CLUB DE RADIO AMATEUR BÉBÉ INC. 1629-0397	78 08 15	130, rue Samson, app. 1, Vanier
LE CLUB DE TENNIS DE GATINEAU INC. 1470-3888	76 09 24	183, rue Broadway, Gatineau
CLUB MONTREAL QUATRE PAR QUATRE INC. 1371-7913	75 03 20	5579, 6e Avenue, Montréal
DELAGAR INC. 1134-4058	54 12 29	364, rue Collin, Saint-Jean-sur-Richelieu
ENTREPRISES GINELAIN INC. 1263-0968	71 06 18	3260, John-Molson, Québec
LES ENTREPRISES J.L. MORAIS INC. 1632-6944	79 01 08	16955, rue St-Louis, Saint-Hyacinthe
EQUIPMENT DE BUREAU JOLIETTE INC. 1464-0023	76 01 06	20, rue Gauthier sud, Joliette
FAIRWAY DEVELOPMENT CORP. 1288-7329	59 07 24	4950, chemin Queen Mary, bureau 350, Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
FERME ANDRE MARCHAND INC. 1463-5320	75 12 10	325, Petite-Rivière, Louiseville
FOYER POUR PERSONNES AGÉES SAINT-LAURENT INC. 1230-0570	69 10 20	1055, côte Vertu, Saint-Laurent
HÔTEL CAPRI INC. 1289-1164	57 09 24	6445, boulevard Décarie, Montréal
LES IMMEUBLES ANCRE INC. 1232-4448	63 11 04	666, rue Sherbrooke ouest bureau 1501 Montréal
LES IMMEUBLES DENRO LIMITÉE 1359-9790	74 10 30	3555, rue Berri, Montréal
LANGLOIS, CROSSEY, BERTRAND, MALOUIN INC. 1299-6039	65 09 14	1400, rue Sauvé ouest, Montréal
LODRU INC. 1349-4224	72 09 14	25, rue Laurier, bureau 400, Hull
PIERRE MASSE, NETTOYEUR INC. 1360-1810	74 11 08	15390, rue St-Louis, St-Hyacinthe
LES MESSAGÈRES ACTIVES INC. 1337-8690	73 04 16	21, rue Guertin, Hull
REFRIGERATION INDUSTRIELLE BARBIER INC. 1329-8302	73 04 12	17, rue Ouimet, Laval
LA RÉNOVATION DU FAUBOURG CHERRIER INC. 1368-5854	74 06 07	551, rue Cherrier, Montréal
TECHNIQUES D'ORDINATEURS AVANCEES (A.C.T) INC. 1366-8132	75 09 04	1255, carré Philips, bureau 1109, Montréal
TECHNIQUES D'ORDINATEURS AVANCEES (A.C.T.) INC. 1366-8132	75 09 04	9025, rue Lajeunesse, bureau 2, Montréal
LE TOUR DE LIRE 1643-3864	80 04 08	1475, avenue Bourbonnière, Montréal

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

12396-o

Lettres patentes supplémentaires

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
LES AILES DU NORD LTÉE ..... *NORTHERN WINGS LTD.* 1510-0787	78 01 01	81 03 30	De la dénomination sociale: RÉGIONAIR (1981) INC.
ALBISOL (SHAWINIGAN) INC. 1628-7542	78 08 03	80 11 14	De la dénomination sociale: ALBISOL (STE-ROSALIE) INC.

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
J. ALLEYN LTD. 1156-0950	57 12 31	81 02 04	De la dénomination sociale: SIJO INC.
LES AMIS DE LA SCÈNE LYRIQUE DU QUÉBEC INC. 1477-6629	77 05 16	81 02 09	1) Des objets; 2) des dispositions.
L'ASSOCIATION DES PARENTS DES ENFANTS HANDICAPÉS DE LA RÉGION DE SAINT-HYACINTHE INC. 1332-0296	72 11 08	81 03 10	De la valeur des biens immobiliers
MAURICE BOIVIN LTÉE 1165-3995	68 10 01	81 02 13	De la dénomination sociale: LES ENTREPRISES RÉAL BOUCHARD INC.
CASCADE BUILDING COMPANY 1243-6820	53 10 28	80 12 29	De la dénomination sociale: ÉDIFICE CASCADE INC.
CENTRE DE RECYCLAGE UNIVERSEL LTÉE 1174-3184	68 11 11	81 02 16	De la dénomination sociale: NELVIN INC.
CERCLE PALLADIUM INC. 1329-8724	73 04 02	81 03 04	De la dénomination sociale: INSTITUT RAPIDE SVELTE «ST-BRUNO» INC.
CLUB DE TRAFIC DU QUÉBEC INC. *QUÉBEC TRAFFIC CLUB INC.* 1286-4864	64 10 30	81 03 12	De la dénomination sociale: CLUB DE TRAFIC DE QUÉBEC INC.
CLUB PORTUGAL DE MONTRÉAL 1215-2401	66 03 04	81 03 03	De la valeur des biens immobiliers
CLUB SOCIAL DES HOCKEYEURS DE BEAUPORT 1475-2802	77 03 16	81 01 29	De la dénomination sociale: LES VÉTÉRANS DE BEAUPORT INC.
LES COMMUNICATIONS ELLEFSEN INC. 1473-3794	77 01 21	81 03 13	De la dénomination sociale: LALONDE & MORIN INC.
CONFECTION PLANTE INC. 1331-1345	73 06 05	81 01 26	Des objets
DÉMÉNAGEMENT MONTCALM LTÉE 1357-4256	74 09 10	81 03 12	De la dénomination sociale: DÉMÉNAGEMENT A & F BAILLARGEON INC.
EDITIONS ATLAS INC. 1479-1339	77 06 30	81 02 06	De la dénomination sociale: ÉDITIONS FERRETTI INC.
ELMODE GARMENTS LTD. 1115-0554	63 04 01	81 02 24	De la dénomination sociale: ELMODE LTÉE
EMPAQUETAGE J.T. LTÉE *J.T. PACKAGING LTD.* 1469-4830	76 08 23	81 02 20	De la dénomination sociale: LES EMBALLAGES J.T. LTÉE
ENCAN ST-PATRICE INC. 1631-5566	78 11 28	81 02 04	De la dénomination sociale: ENCAN D'ANIMAUX BEAURIVAGE INC.
LES GRANDS FRÈRES DE MONTRÉAL INC. *BIG BROTHERS OF MONTRÉAL INC.* 1371-9778	75 04 07	81 02 28	De la dénomination sociale: LES GRANDS FRÈRES ET GRANDES SOEURS DE MONTRÉAL INC. *BIG BROTHERS AND BIG SISTERS OF MONTRÉAL INC.*

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
GRAPHIC FINISHERS INC. 1118-8612	58 02 03	81 04 07	De la dénomination sociale: APPRÊTEURS DE PRODUITS GRAPHIQUES INC. *GRAPHIC FINISHERS INC.*
GREENFIELD PARK LIMITED DIVIDEND CORPORATION 1264-2526	58 08 29	81 03 13	De la dénomination sociale: SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE GREENFIELD PARK INC.
IMPRIMERIE LITHO DE MONTRÉAL LTÉE . 1118-9826	65 10 04	81 02 16	Du capital-actions
INPA REALTIES LTD. 1267-3414	58 03 18	81 01 29	De la dénomination sociale: IMMEUBLES INPA INC.
INTER-CITÉ TRANSPORT LIMITÉE ..... *INTER-CITY TRANSPORT LIMITED* 1166-5460	45 01 20	81 02 25	De la dénomination sociale: LES TRANSPORTS INTER-CITÉ LTÉE *INTER-CITY TRANSPORT LTD.*
LAURENTIDE YACHT CLUB 1287-9821	67 03 21	81 03 03	De la dénomination sociale: CLUB DE VOILE DES LAURENTIDES
LORNA LILY MINES LIMITED 1301-9831	61 06 13	81 01 14	De la dénomination sociale: MINES LORNA LILY INC. *LORNA LILY MINES INC.*
LODGE TRANSPORT LTD. 1233-6749	64 04 28	81 02 11	De la dénomination sociale: TRANSPORTS LODGE INC.
LES LOISIRS DE ST-ÉPHREM DE BEAUCE (1964) INC. 1236-9534	64 04 28	81 03 20	De la valeur des biens immobiliers
MONTREAL SECURITIES CORPORATION .. 1283-7563	50 12 06	81 01 05	De la dénomination sociale: SOCIÉTÉ MOBILIÈRE DE MONTRÉAL INC. *MONTRÉAL SECURITIES CORPORATION*
PARAMOUNT FABRICS LTD. 1109-2228	46 01 22	80 08 20	Du capital-actions
PARKVIEW ESTATES INC. 1257-7227	57 06 14	80 12 11	Du capital-actions
PHI KAPPA PI MONTRÉAL ALUMNI CORPORATION 1231-7624	71 12 22	81 01 30	De la dénomination sociale: SOCIÉTÉ DES ANCIENS DE PHI KAPPA PI DE MONTRÉAL INC. *PHI KAPPA PI MONTREAL ALUMNI CORPORATION*
PLACE VICTORIA — ST. JACQUES CO. INC. 1114-1710	60 11 22	81 04 03	1) De la dénomination sociale: PLACE VICTORIA — ST. JACQUES INC: 2) du capital-actions.
RÉFRIGÉRATION DÉBUT LTÉE ..... *START REFRIGERATION LTD.* 1371-5396	75 02 28	81 03 03	De la dénomination sociale: RÉFRIGÉRATION HÉTU LTÉE *HÉTU REFRIGERATION LTD.*
ROBAPHARM (CANADA) LIMITED 1132-3367	51 07 27	81 02 11	De la dénomination sociale: ROBAPHARM (CANADA) INC.
THE ST. JOHNS SHIRT MANUFACTURING COMPANY LIMITED 1134-5527	27 11 14	80 12 10	De la dénomination sociale: GAUDETTE & GAUDETTE INC.

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
JOSEPH SARRAZIN CLOTHING INC. 1204-0440	70 12 28	81 03 03	De la dénomination sociale: CRÉATIONS JOSEPH SARRAZIN INC. *JOSEPH SARRAZIN CLOTHING INC.*
STEELEY COMPANY LIMITED 1285-1713	67 04 19	80 12 30	De la dénomination sociale: GESTION STEELEY INC.
THÉÂTRE LACANNERIE INC. 1363-6857	75 05 22	81 03 16	Des objets
TRANSLAND TRANSPORT (1968) INC. 1193-7869	68 09 09	81 01 19	De la dénomination sociale: TRANSPORT TRANSLAND (1968) INC. *TRANSLAND TRANSPORT (1968) INC.*
LE TRANSPORT DES HANDICAPÉS DU QUÉBEC MÉTRO INC. 1647-9313	80 09 23	81 01 26	De la dénomination sociale: TRANSPORT ADAPTÉ DU QUÉBEC MÉTRO INC.
VALLEYFIELD AUTOMOTIVE INC. 1130-5513	64 03 24	81 02 05	De la dénomination sociale: LES REDISTRIBUTIONS VALLEYFIELD AUTOMOTIVE INC.
VIAU LIMITÉE ..... *VIAU LIMITED* 1114-3021	25 11 10	81 04 01	1) De la dénomination sociale: VIAU INC.; 2) des dispositions.

12396-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Compagnies — Loi sur les (Partie 1A)

Délivrance d'un certificat de constitution

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
A.B.A. DÉNEIGEMENT INC. 1844-5536	81 03 24	Saint-Hyacinthe
AGENCE PIERRE FERRY INC. 1844-8670	81 03 31	Terrebonne
AGENT MANUFACTURIER G. BROUSSEAU INC. 1844-8837	81 03 31	Saint-Hyacinthe
ALIMENTATION D.P. PLOUFFE INC. 1844-5882	81 03 24	Bedford
AMÉNAGEMENT TÉLÉCOMMUNICATION RIVE-SUD LTÉE 1844-9082	81 04 01	Longueuil
AMEUBLEMENT OLIVIA LTÉE 1843-3136	81 03 06	Montréal
L'AMI DE LA PHOTO INC. 1844-8803	81 03 31	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
LES AMUSEMENTS G.S. INC. 1844-8795	81 03 31	Saint-Maurice
LES AMUSEMENTS MAUVA INC. 1844-9199	81 03 31	Hull
ARMOIRES ET MENUISERIE VALIN INC. 1844-7656	81 03 26	Chicoutimi
L'ATELIER DE PHOTOGRAPHIE CLAUDE LAPOINTE INC. 1844-5833	81 03 24	Longueuil
AU PETIT LARD DE LUCIEN INC. 1844-8977	81 03 31	Montréal
AUTOBUS PETIT SAGUENAY INC. 1844-8019	81 03 27	Chicoutimi
BACHELOR LTÉE 1844-8605	81 03 31	Bedford
M.W. BÉDARD INC. 1844-8134	81 03 27	Montréal
ROCH BÉLISLE & ASSOCIÉS INC. 1844-8167	81 03 27	Montréal
LA BOÎTE À MOUCHES INC. 1844-7862	81 03 26	Montréal
BOUCHERIE GI-GAU INC. 1844-6005	81 03 25	Québec
BOUTIQUE UNIFEMME INC. 1844-7946	81 03 27	Abitibi
BRASSERIE LE DUC INC. 1844-8704	81 03 31	Laval
PIERRE BROSSARD (1981) LTÉE 1844-9157	81 03 31	Longueuil
CANTINE ANDRÉ ARSENAULT INC. 1844-8043	81 03 27	Montréal
CENTRE DE COUTURE WOTTON (1981) INC. 1844-8100	81 03 27	Saint-François
CENTRE DE DÉBOSSELAGE DOLLARD INC. 1844-8753	81 03 31	Hull
CENTRE DE RÉNOVATION NADEAU INC. 1844-9124	81 04 01	Montréal
CENTRE DE VÉGÉTATION JONQUIÈRE INC. 1844-8548	81 03 30	Chicoutimi
CENTRE D'ÉQUITATION LE PADDOCK INC. 1844-9207	81 04 01	Québec
CENTRE DU JARDINAGE CLÉMENT LÉVESQUE INC. 1844-8241	81 03 27	Rimouski

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
CENTRE SUSPENSOR INC. 1844-8217	81 03 27	Québec
CHARNY DISTRIBUTION INC. 1844-8324	81 03 30	Québec
CHAUSSURES PINA INC. *PINA SHOES INC.* 1844-9215	81 04 01	Montréal
LES CISEAUX, COIFFURE, INC. 1844-7730	81 03 26	Montréal
CLAIR DE TERRE INC. 1844-7748	81 03 26	Frontenac
CLUB SOLEIL CHIBOUGAMAU INC. 1844-7953	81 03 27	Abitibi
COIFFURE 3 M INC. 1844-8951	81 03 31	Montréal
CONFECTION JOPEL INC. 1844-9041	81 03 31	Arthabaska
CONTACT QUÉBEC INC. 1844-7912	81 03 27	Québec
LES DÉCORS PORT NEUF INC. 1844-9165	81 04 01	Québec
DÉPANNEUR McMASTERVILLE INC. 1844-8712	81 03 31	Richelieu
DESSIFAB INC. 1844-7839	81 03 26	Drummond
DISTRIBUTION BMS INC. 1844-0610	81 03 09	Montréal
LES DISTRIBUTIONS C.V. INC. 1844-8472	81 03 30	Roberval
CLAUDE DORÉ SOUDURE INC. 1844-8696	81 03 31	Chicoutimi
PHILIPPE DUCHESNE INC. 1844-8407	81 03 30	Hauterive
L'ÉBÉNIER INC. 1844-7680	81 03 26	Chicoutimi
ÉCOLE DE CONDUITE BOULEVARD GOUIN (E.C.B.G.) LTÉE 1844-8464	81 03 30	Montréal
ECONOLER INC. 1844-8621	81 03 31	Montréal
ÉCORÇAGE L.M. INC. 1844-7904	81 03 27	Montréal
LES ÉDITIONS J.C.L. INC. 1844-7664	81 03 26	Roberval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
ÉLECTRO CLOVA LTÉE 1844-5718	81 03 24	Abitibi
ÉNERGIE WEST ISLAND INC. 1844-8373	81 03 30	Montréal
LES ENTREPÔTS J.M.D. LÉPINE INC. 1844-9132	81 04 01	Montréal
LES ENTREPRISES FORESTIÈRES MAURICE LAPOINTE INC. 1844-7797	81 03 27	Saint-François
LES ENTREPRISES FORESTIÈRES T. & W. SEALE INC. 1844-8027	81 03 27	Terrebonne
LES ENTREPRISES JINADO LTÉE 1844-4075	81 03 17	Gaspé
LES ENTREPRISES LAMIJAN INC. 1844-8332	81 03 30	Témiscamingue
ENTREPRISES MARCEL LANGEVIN INC. 1844-8506	81 03 30	Montréal
LES ENTREPRISES RÉAL GOUGEON & FILS LTÉE 1844-0966	81 03 09	Montréal
ESCOMPTES L.J.M. INC. 1844-7920	81 03 27	Montréal
FABRICATION SUD-OUEST INC. 1844-8159	81 03 27	Beauharnois
FERME AVICOLE BRANDON INC. 1844-8274	81 03 30	Joliette
FERME F. CÔTÉ & FILS INC. 1844-8340	81 03 30	Saint-François
LA FERME LAITIÈRE DE WEEDON INC. 1844-8845	81 03 31	Saint-François
LA FERME ST-THOMAS D'AQUIN INC. 1843-0124	81 03 17	Saint-Hyacinthe
LES FERMES BOULÉ & LANCTÔT INC. 1844-8431	81 03 30	Montréal
FERMES VICTOIRE INC. 1844-8894	81 03 31	Iberville
H. FINE & FILS LTÉE 1844-8290	81 03 30	Montréal
FLEURISTE MONTMORENCY INC. 1844-5858	81 03 24	Québec
FRUITS & LÉGUMES RIVE SUD INC. 1844-9009	81 03 31	Montréal
G.C. VENTE ET SERVICE/AUTO INC. 1844-5791	81 03 24	Montréal
GAGNÉ & BOURBEAU INC. 1844-7771	81 03 26	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
GARAGE JOSEPH RAYMOND GRONDIN INC. 1843-9760	81 03 04	Beauharnois
GARAGE PAUL-ÉMILE ANCTIL LTÉE 1844-9074	81 03 31	Rimouski
GARAGE SAMIR KATCHO INC. 1844-8050	81 03 27	Montréal
GESCOPRO INC. 1844-8738	81 03 31	Québec
GESTION CAROLINE INC. 1844-8811	81 03 31	Québec
GESTION KINE-SCIENCE INC. 1844-7821	81 03 26	Chicoutimi
GESTION PROMA LTÉE 1844-8969	81 03 31	Québec
LES GESTIONS C.S.R. INC. 1844-7938	81 03 27	Joliette
R. & G. GRIMARD INC. 1844-8878	81 03 31	Montréal
LE GROUPE DORENCO INC. 1844-9173	81 04 01	Québec
LA GUICHE COIFFURE INC. 1844-8399	81 03 30	Montréal
LES HABITATIONS HEXAGONE LTÉE 1844-7847	81 03 26	Roberval
R. HARVEY ET FILS INC. 1844-8035	81 03 27	Montréal
HERBIC INC. 1844-8852	81 03 31	Saint-Hyacinthe
HORLOGERIE LA BELLE ÉPOQUE INC. 1844-8498	81 03 30	Beauce
IMMEUBLES APOTHICO LTÉE 1843-7921	81 03 03	Bonaventure
LES IMMEUBLES BENOÎT LAFLEUR INC. 1844-7979	81 03 27	Québec
IMMEUBLES FORTIN ET TREMBLAY INC. 1844-6054	81 03 25	Québec
LES IMMEUBLES M.D.M. INC. 1844-8647	81 03 31	Montréal
IMPORT-EXPORT AMIREX INC. 1844-8993	81 03 31	Montréal
L'INFORMATION STE-JULIE INC. 1844-9033	81 03 31	Longueuil
INSTITUT DE BRONZAGE PARASOL INC. 1844-9249	81 04 02	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
INTAGRO INC. 1844-8639	81 03 31	Montréal
INTERNATIONAL-BOIS INC. 1844-6120	81 03 25	Bedford
LES INVESTISSEMENTS B.S. INC. 1844-9108	81 04 01	Québec
LES INVESTISSEMENTS DU GÎTE LTÉE 1844-8183	81 03 27	Québec
LES JARDINIERS UNIS DU QUÉBEC INC. 1843-9752	81 03 04	Iberville
KIMTREM INC. 1844-5817	81 03 24	Montréal
LACOTO LTÉE 1844-7789	81 03 26	Roberval
LEBEL ET TESSIER INC. 1844-5783	81 03 24	Rouyn-Noranda
LEMYRE ET VEILLETTE INC. 1844-8456	81 03 30	Rouyn-Noranda
LUSSIER ET VENNE INC. 1844-7813	81 03 26	Labelle
MAHEU NOISEUX COMPAGNIE (QUÉBEC) LTÉE 1844-7870	81 03 26	Québec
LA MAISON DU NON PEINT ET DU MATELAS DE LA MAURICIE INC. 1844-9231	81 04 01	Trois-Rivières
MEDIATRAIT INC. 1844-5023	81 03 20	Montréal
MELDOR INC. 1844-8282	81 03 30	Montréal
MEUBLES JEAN TALBOT INC. 1844-8936	81 03 31	Montréal
MEUBLES NINA INC. *NINA FURNITURE INC.* 1844-6062	81 03 25	Montréal
1844-2830 QUÉBEC INC. 1844-2830	81 03 24	Montréal
1844-6039 QUÉBEC INC. 1844-6039	81 03 25	Beauce
1844-7755 QUÉBEC INC. 1844-7755	81 03 26	Rouyn-Noranda
1844-7763 QUÉBEC INC. 1844-7763	81 03 26	Rouyn-Noranda
1844-7896 QUÉBEC INC. 1844-7896	81 03 27	Richelieu

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
1844-8068 QUÉBEC INC. 1844-8068	81 03 27	Chicoutimi
1844-8084 QUÉBEC INC. 1844-8084	81 03 27	Québec
1844-8209 QUÉBEC INC. 1844-8209	81 03 27	Québec
1844-8258 QUÉBEC INC. 1844-8258	81 03 27	Chicoutimi
1844-8266 QUÉBEC INC. 1844-8266	81 03 30	Montréal
1844-8365 QUÉBEC INC. 1844-8365	81 03 30	Beauharnois
1844-8779 QUÉBEC INC. 1844-8779	81 03 31	Montréal
1844-8860 QUÉBEC INC. 1844-8860	81 03 31	Richelieu
1844-8944 QUÉBEC INC. 1844-8944	81 03 31	Bedford
1844-9090 QUÉBEC INC. 1844-9090	81 04 01	Chicoutimi
1844-9116 QUÉBEC INC. 1844-9116	81 04 01	Montréal
1844-9264 QUÉBEC INC. 1844-9264	81 04 02	Hull
MOTEL CASTEL HORIZON INC. 1844-7649	81 03 26	Saguenay
MOTOS GAUTHIER LTÉE 1844-9140	81 04 01	Chicoutimi
GÉRARD PARIS & FILS (1981) LTÉE 1844-8688	81 03 31	Arthabaska
LES PAYSAGISTES DOLLARD INC. 1844-8886	81 03 31	Montréal
LA PETITE BROUE INC. 1844-7961	81 03 27	Abitibi
LA PETITE GAYOLLE INC. 1844-8118	81 03 27	Saint-François
PIÈCES D'AUTO D'ANJOU INC. 1844-8571	81 03 30	Beauharnois
PISCITECH INC. 1844-9272	81 04 02	Arthabaska
PLACEMENTS C.R.M. INC. 1844-8001	81 03 26	Québec
LES PLACEMENTS CHIC-BEC INC. 1844-8381	81 03 30	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
LES PLACEMENTS FORTIN ET TREMBLAY INC. 1844-6047	81 03 25	Québec
PLACEMENTS J.-CLAUDE DESMEULES INC. 1844-8720	81 03 31	Chicoutimi
LES PLACEMENTS MON GÎTE LTÉE 1844-8191	81 03 27	Québec
LES PLACEMENTS R.J.R. INC. 1844-8357	81 03 30	Québec
LES PLACEMENTS TREVE INC. 1844-5874	81 03 24	Québec
PLECO LTÉE 1844-7995	81 03 27	Hauterive
POLYNOVA INC. 1844-6096	81 03 25	Montréal
PORC-QUE-BON INC. 1844-8415	81 03 30	Beauharnois
PRODUITS TRANS-ÎLES INC. 1844-8225	81 03 27	Mingan
QUINCAILLERIE YVON GIRARD INC. 1844-8233	81 03 27	Roberval
RADIO PORT-CARTIER INC. 1843-4381	81 02 23	Mingan
REMISES RÉGIONALES AUDET & FILS INC. 1844-8555	81 03 30	Chicoutimi
S E F E R INC. 1844-7888	81 03 27	Montréal
LE SACUIR DES AULNAIES INC. 1844-9256	81 04 02	Montmagny
ST-ONGE ET BUJOLD INC. 1844-5312	81 03 23	Bonaventure
SALON DE BRONZAGE ALBÉDO INC. 1844-8589	81 03 30	Joliette
SECURO INC. 1844-4588	81 03 18	Montréal
SERRES S.A.D. INC. 1844-6138	81 03 26	Drummond
SIMARD ET MARQUIS INC. 1844-5775	81 03 24	Rimouski
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DOSQUET INC. 1844-8092	81 03 27	Québec
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE J.O. INC. 1843-4605	81 02 20	Montréal
SOFOR INC. 1844-7631	81 03 26	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
SPORT NEUVILLE INC. 1844-7722	81 03 26	Québec
STUDIO ROYAL INC. 1844-7706	81 03 26	Beauce
LE SULTAN INC. 1844-8522	81 03 30	Laval
TABAGIE RENÉE INC. 1844-6104	81 03 25	Québec
LES TAXIS DEHAUT INC. 1844-4497	81 03 19	Montréal
TRANSPORT DONPIER INC. 1844-8480	81 03 30	Québec
TRANSPORT HÉTU INC. 1844-8142	81 03 27	Montréal
PIERRE VERDON & FILS INC. 1844-5981	81 03 25	Montréal
VERDUROSOL INC. 1844-5767	81 03 24	Beauce
VISONNIÈRE LAPERLE INC. 1844-8662	81 03 31	Saint-François

12396-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Délivrance d'un certificat de continuation

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
AGARA INC. 1281-6518	72 01 10	81 03 17	
AGENCE DE VOYAGES DE MAISONNEUVE INC. 1273-4752	68 10 29	81 03 18	
FERN ARCHAMBAULT & ASSOCIÉS INC. 1266-1955	65 09 28	81 03 27	
AUTOMATES ALOUETTE INC. 1502-0787	76 01 30	81 03 23	
AVERY & ROBERT LTÉE 1235-4254	50 08 23	81 03 23	
DONAT BEAUMIER & FILS LTÉE 1237-1670	66 05 27	81 03 13	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
BELLEVILLE INC. 1167-4041	57 12 30	81 03 26	
BIJOUTERIE ST-GEORGES INC. 1360-6033	74 12 04	81 03 17	
CLAUDE A. BOILEAU INC. 1505-2616	76 10 07	81 03 23	
BOIS-FRANCS KA'N'ENDA INC. 1350-0749	51 04 04	81 03 27	
BRASSERIE DU ROUTIER DE BROSSARD INC. 1346-1496	73 10 02	81 03 23	
BUFFET DU GOURMET LIMITÉE 1112-9590	58 04 24	81 03 17	
CANAM MANAC INC. 1332-5147	73 07 18	81 03 26	
CENTRE DE FORMATION ET DE CONSULTATION (QUÉBEC) INC. 1347-7138	73 11 16	81 03 20	
LA COMPAGNIE DE CONSTRUCTION OMEGA LTÉE 1117-7110	55 10 04	81 03 18	
CONCARE INC. 1369-9566	74 10 07	81 03 20	
CONFECTION IDÉAL (1976) INC. 1468-3411	76 07 07	81 03 23	
CONSTRUCTION JANTE INC. 1371-9984	75 04 08	81 03 20	
CONSTRUCTION T.G.T. INC. 1354-3004	74 02 25	81 03 31	
CONSTRUCTION VELUM INC. 1371-8952	75 03 27	81 03 20	
LES CONSTRUCTIONS GEORGES DESROCHERS INC. 1476-3148	77 04 06	81 03 19	
LA CORPORATION DE GESTION AFBEC 1461-2758	75 08 07	81 03 19	
LA CORPORATION ZODIAQUE LIMITÉE 1288-1074	61 06 01	81 03 24	
COURTAGE EN VÉHICULES AUTOMOBILES EUREKA INC. 1463-5973	75 12 12	81 04 01	
LES DÉCORATIONS CADIEUX INC. 1470-8374	76 10 15	81 03 18	
DÉCOR-TOIT CASAVANT & SÉGUIN INC. 1316-1153	69 09 25	81 03 19	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
LES DÉMÉNAGEMENTS & ENTREPOSAGES DE L'OUEST DE L'ÎLE INC. 1466-8347	76 05 05	81 03 30	
LE DOMAINE JACQUES DUMAS INC. 1636-2170	79 05 14	81 03 30	
L. DROLET ET FILS INC. 1222-1362	72 03 11	81 03 26	
DUCLOS & VAILLANCOURT INC. 1356-1519	74 04 30	81 03 27	
LES ENGRENAGES SHERBROOKE INC. 1161-2314	68 09 06	81 03 25	
ENTREPRENEURS PEINTRES EDEM LTÉE 1627-3336	78 06 01	81 03 24	
ENTREPRISE I.F.C. INC. 1329-9631	73 04 26	81 03 27	
LES ENTREPRISES CANA-FRA LTÉE 1501-8682	76 01 23	81 03 19	
LES ENTREPRISES GUÉRETTE & RÉMILLARD INC. 1624-1432	78 03 06	81 03 16	
LES ENTREPRISES LA REGATE INC. 1477-8484	77 09 14	81 03 30	
LES ENTREPRISES R.F.D. INC. 1462-3318	75 10 01	81 03 26	
ÉQUIPEMENT BOLDUC INC. 1473-5567	77 01 25	81 03 17	
EXCAVATION FOURNIER LTÉE 1509-2562	77 12 05	81 03 19	
FENÊTRES BOLAC INC. 1478-4557	77 06 06	81 03 25	
FERME DES GRANDS PRÉS INC. 1627-8236	78 06 27	81 03 23	
P.A. FORTIN INC. 1181-8838	69 07 04	81 03 27	
FOYERS C.D. INC. 1330-2690	73 04 19	81 03 17	
GARAGE BOURBONNIÈRE LTÉE 1337-7072	72 12 20	81 04 02	
GESTION LÉVESQUE & LÉVESQUE INC. 1472-9438	77 01 05	81 03 26	
GESTION S.A.G. INC. 1633-9327	79 02 20	81 03 23	
LUCIEN GILBERT INC. 1358-5542	74 08 15	81 03 20	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
HÔTELS CÔTE-NORD INC. 1173-8218	64 11 24	81 03 25	
LES HUILES MONTCALM INC. 1840-7361	80 10 31	81 03 23	
LES INVESTISSEMENTS DAMAC INC. 1370-7187	75 03 11	81 03 19	
ALBERT JEAN LTÉE 1117-8928	60 05 02	81 04 02	
GUY LESAGE TRANSPORT INC. 1301-4824	69 11 21	81 03 17	
LOCATION DE CAMION LE CAMIONNEUR INC. ... 1339-4382	73 08 01	81 03 17	
LOCATION DE L'ESTRIE LTÉE 1161-2611	63 09 06	81 03 20	
LES MAISONS MOBILES CONCORDE INC. 1501-5522	75 12 23	81 03 20	
MANUFACTURE DE FLEURS BUTTERFLY INC. 1196-5357	70 01 23	81 01 09	
MASSTEL LTÉE 1637-3615	79 06 29	81 03 23	
MÉTAL ORNEMENTAL ELVIS INC. 1630-4214	78 10 10	81 03 19	
MÉTAL PIERREFONDS LIMITÉE 1474-4189	77 02 21	81 03 23	
MODABEC INC. 1473-9478	77 02 07	81 04 02	
MOTEL CASTEL DES PRÉS (1979) INC. 1637-3805	79 06 29	81 03 23	
LES ORIGINAUX LINDA INC. 1115-4184	63 12 18	81 03 20	
PÂTISSERIE DE NANCY LTÉE 1298-1635	67 09 26	81 03 17	
JULES PELLAND ET ASSOCIÉS INC. 1346-0613	73 11 01	81 03 17	
PLACAGE DE BELLERIVE, LTÉE 1237-7412	39 05 10	81 03 27	
LES PLACEMENTS ANDRÉ L'AFRICAIN INC. 1467-1507	76 05 17	81 03 19	
LES PLACEMENTS BRAVIER INC. 1505-4430	76 10 25	81 03 24	
LES PLACEMENTS DU PLATEAU DE CHARNY INC. 1348-3474	73 11 21	81 03 16	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
LES PLACEMENTS G.M.P. INC. 1362-2428	75 03 06	81 03 19	
LES PLACEMENTS J.L.C. INC. 1255-2071	64 02 03	81 03 23	
LES PLACEMENTS L.P. ROY INC. 1272-7897	67 12 14	81 03 23	
LES PLACEMENTS P.R.H. LTÉE 1333-2358	72 11 21	81 03 20	
POLY-ACTIONS INC. 1638-5924	79 08 31	81 03 20	
LES PRODUCTIONS IMAGINATION INC. 1260-9244	70 01 02	81 03 17	
LES PRODUITS DE CONSTRUCTION CHÂTEAU INC. 1370-7310	74 12 16	81 01 13	
PUBLICATION DE LA PATRIE (1977) INC. 1509-3990	77 12 12	81 03 27	
QUINCAILLERIE ANDRÉ LESSARD INC. 1478-6412	77 06 14	81 03 26	
WILBROD ROBERT INC. 1157-1825	64 07 13	81 03 27	
PIERRE ROBITAILLE LTÉE 1139-5217	68 07 04	81 03 26	
ROULEAU-THERRIEN INC. 1177-2910	64 08 21	81 03 24	
ROY & FRÈRES JOLIETTE LTÉE 1131-7898	55 03 23	81 03 24	
G. ST-JEAN INC. 1507-7373	77 10 17	81 03 20	
SERVICE D'ALIMENTATION UNIVERSEL INC. 1211-7917	71 03 16	81 03 19	
SERVICE DE GRUE ALADIN LTÉE 1216-7078		81 03 31	
SERVICES SPORTIFS DELISLE LTÉE 1631-4981	78 12 12	81 03 24	
SITRI INC. 1291-7936	71 09 22	81 03 18	
LA SOCIÉTÉ DE GESTION J.P. CHARBONNEAU, LTÉE 1245-2165	66 08 23	81 03 20	
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE TORTUE LTÉE 1480-7036	75 11 04	81 03 19	
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE INNOVATRICE DE LA RIVE-SUD INC. 1365-2003	79 04 29	81 03 20	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
SOGEMOUNT INC. 1504-0017	76 06 25	81 03 26	
TAVERNE J.G.C. INC. 1461-6452	75 11 27	81 03 25	
TRANSPORT DRUMMONDVILLE R.D. INC. 1243-4924	68 02 26	81 03 17	
TRANSPORT M. GILBERT INC. 1365-1948	75 04 28	81 03 18	
TRANSPORT MARC A. TREMBLAY LTÉE 1345-9896	73 10 31	81 03 26	
TRANSPORT VALCAM INC. 1243-5228	65 02 05	81 03 31	
VARIÉTÉS PERRAS INC. 1124-2781	63 08 07	81 02 27	
VIDÉO CRAFT INC. 1550-0820	51 09 22	81 03 25	

12396-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Délivrance d'un certificat de fusion

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
LÉONARD BERGERON ASSURANCES INC. 1844-9603	LÉONARD BERGERON ASSURANCE INC. LÉONARD BERGERON & ASSOCIÉS INC.	81 04 01	Québec
CIE DE TREMPE DES MÉTAUX DE MONTRÉAL LTÉE *MONTRÉAL METAL HEAT TREATING CO. LTD.* 1845-0775	CIE DE TREMPE DES MÉTAUX DE MONTRÉAL LTÉE 1645-7475 QUÉBEC INC.	81 04 08	Montréal
COLECO (CANADA) LIMITÉE *COLECO (CANADA) LIMITED* 1841-9390	LA COMPAGNIE DE GESTION COLECO CANADA LIMITÉE COLECO (CANADA) LIMITÉE EAGLE TOYS EXPORT CORP. SPORT GAMES MFG. INC. TROPICAL ALUMINUM COMPANY FAPCO LIMITED	80 12 31	Montréal
CORPORATION ELM *ELM CORPORATION* 1844-9223	LA CORPORATION DES SUPERMARCHÉS SPOT MARCHÉ CLÉMENT INC. MARCHÉ D'ALIMENTATION BUYWELL LTÉE J.P. MARKET INC. ELM CORPORATION	81 04 01	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
DÉCORS ALCIDE (1981) INC. 1844-4281	DÉCORS ALCIDE INC. ..... COUVRE-PLANCHERS MERCIER INC.	81 03 18	Montréal
ROCOTO LTÉE 1844-9827	ROCOTO LTÉE ..... ROCOTO ALMA LTÉE	81 04 01	Chicoutimi

12396-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Délivrance d'un certificat rectifié/complété

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat rectifié/complété à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Nature du certificat remplacé	Date du certificat remplacé	Date du certificat rectifié/complété
BACHELCO LTÉE 1844-8605	Constitution	81 03 31	81 04 07
STATION DE SERVICE C. BOUDREAULT INC. 1844-9595	Constitution	81 04 02	81 04 09

12396-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Compagnies — Loi sur les (Partie 3)

Lettres patentes

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
ACTION & JOIE DE VIVRE INC. 1843-0975	81 02 23	53, rue Notre-Dame, Cap-Chat
LES AIGLES DE VANIER INC. 1842-9852	81 02 11	113, avenue Plante, Vanier
LES AMIS DE LA FAUNE DE DAAQUAM—ST-JUSTE 1844-2483	81 03 13	3, rue Principale, Daaquam
LES AMIS DES HANDICAPÉS DU COMTÉ DE TERREBONNE INC. 1840-0796	80 10 21	Terrebonne
LES ARCHERS COWANSVILLE INC. 1843-9109	81 03 09	114, rue Church, Cowansville

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
ASSOCIATION DE BALLE-MOLLE INTER-CITÉS DES MILLES-ÎLES 1844-2723	81 03 16	3540, rue Paul, Saint-Louis-de-Terrebonne
ASSOCIATION DE LA RADIO ET DE LA TÉLÉVISION DU MONDE ARABE AU CANADA INC. 1843-0520	81 02 17	7480, rue Marquette, app. 7, Montréal
ASSOCIATION DE MOTO-TOURISME DE MONTMAGNY INC. 1843-8325	81 03 03	116, Ste-Julie, Montmagny
ASSOCIATION D'ENTRAIDE OUVRIÈRE DE MONTRÉAL INC. 1843-0694	81 02 19	10340, rue Christophe-Colomb, Montréal
ASSOCIATION D'ENTRAIDE POUR LE BIEN-ÊTRE ÉMOTIONNEL DU QUÉBEC 1840-7320	81 03 03	3944, 4e Rue, Laval
L'ASSOCIATION DES ARTISANS DE LA HAUTE-GATINEAU INC. 1843-7038	81 03 03	Maniwaki
ASSOCIATION DES DAMES AUXILIAIRES DE SAINT-CHARLES BORROMÉE INC. 1843-8341	81 03 12	Otter-Lake
ASSOCIATION DES FEMMES CHEFS DE FOYER DE LA TUQUE INC. 1842-4457	81 01 16	La Tuque
ASSOCIATION DES GRANDS FRÈRES ET GRANDES SOEURS DU QUÉBEC 1844-2293	81 03 12	Laval
L'ASSOCIATION DES HIRONDELLES À L'AILE BRISÉE... 1844-3267	81 03 18	1661, rue Cartier, Montréal
ASSOCIATION DES LOCATAIRES DU COMPLEXE «LA CITÉ» 1843-0629	81 02 18	3550, Jeanne-Mance, app. 2611, Montréal
ASSOCIATION DES LOCATAIRES L'ESCALE INC. 1844-2467	81 03 13	454, boulevard du Havre, Valleyfield
ASSOCIATION DES LOCATAIRES-RÉSIDENTS DE L'HOSTELLERIE PARC DES BRAVES 1844-6344	81 03 23	909-750, chemin Ste-Foy, Québec
ASSOCIATION DES MANUFACTURIERS EN VÊTEMENTS DE MONTRÉAL INC. *ASSOCIATION OF SEWING CONTRACTORS OF MONTRÉAL INC.* 1842-8334	81 02 10	Montréal
ASSOCIATION DES ORGANISMES DE LOISIRS DE CHARLEVOIX INC. 1840-1208	80 10 27	La Malbaie
ASSOCIATION DES PÊCHEURS DE CAP DES ROSIERS INC. 1844-3069	81 03 17	Cap-des-Rosiers

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
L'ASSOCIATION DES PÊCHEURS SPORTIFS DES RIVIÈRES CASCAPÉDIA INC. 1843-9323	81 03 09	Maria
ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS D'ACTIVITÉS PHYSIQUES DU QUÉBEC MÉTROPOLITAIN INC. 1842-0521	81 01 05	Sillery
ASSOCIATION DU CHEVAL MORGAN DU QUÉBEC INC. . 1843-0603	81 02 18	22, chemin Bel-Horizon, Lennoxville
ASSOCIATION DU GRENIER 1844-2434	81 03 13	Grande-Entrée
ASSOCIATION ÉQUESTRE RÉGIONALE DE QUÉBEC (CLASSIQUE) 1842-9928	81 02 12	Québec
ASSOCIATION HAÏTIANO-CANADO QUÉBÉCOISE DE PROMOTION CULTURELLE ET ARTISTIQUE 1843-6261	81 03 17	Montréal
L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC-À-LA-TORTUE 1844-2566	81 03 13	1351, avenue Tour-du-Lac, Lac-à-la-Tortue
ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DU VIEUX-SAINTE-ANNE 1843-0462	81 02 16	23, rue Sainte-Anne, Sainte-Anne-de-Bellevue
ASSOCIATION RÉGIONALE CÔTE-NORD DE SKI NORDIQUE 1844-2319	81 03 12	898, de Puyjalon, Hauterive
ASSOCIATION RÉGIONALE DE PÉTANQUE DE MONTRÉAL-CONCORDIA 1843-0082	81 02 13	Montréal
AUBERGE DU FILON D'OR INC. 1841-5174	81 03 13	Val-d'Or
LE CAFÉ-RENCONTRE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES 1844-2426	81 03 13	Notre-Dame-des-Prairies
CAMP POUR MALADES RESPIRATOIRES DE QUÉBEC INC. 1843-0728	81 02 19	2518, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy
CENTRE ARTISANAL DU RUISSEAU NORD INC. 1646-2780	81 03 05	Rang du Ruisseau nord, Saint-Guillaume
LE CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-VALLIER INC. 1841-5638	80 12 23	Québec
CENTRE D'ADAPTATION AU TRAVAIL LAURENTIDES-LANAUDIÈRE 1843-9208	81 03 09	1000, boulevard Ste-Anne, Joliette
CENTRE D'ANIMATION DES AINÉS DE CHICOUTIMI 1844-3234	81 03 18	Chicoutimi
CENTRE DE BÉNÉVOLAT DE SAINT-BASILE-LE-GRAND INC. 1844-3242	81 03 18	Saint-Basile-le-Grand

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
CENTRE DE RÉCUPÉRATION LES FEUILLUS INC. 1842-0109	80 12 29	4625, boulevard des Seigneurs, Saint-Louis-de-Terrebonne
CENTRE DE RESSOURCES EN ALIMENTATION ET NUTRITION LE CRAN 1841-0118	80 11 20	6590, Clark, Montréal
CENTRE NAUTIQUE YAMASKA INC. 1844-6591	81 03 24	22, rue Ottawa, app. 3, Granby
CHOEUR ANJOU 1844-7011	81 03 27	7500, Goncourt, Anjou
CLUB ÂGE D'OR DE ST-FLAVIEN INC. 1845-1302	81 04 03	Rue Roberge, Saint-Flavien
CLUB DE BASEBALL SENIOR NAMASAK GENTILLY INC. 1844-2368	81 03 13	Bécancour
CLUB DE COLLECTIONNEURS D'AUTOMOBILES RÉTRO LE C.A.R. 1842-5272	81 03 11	Sept-Îles
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE SAINT-HUBERT INC. 1843-5776	81 02 23	5900, boulevard Cousineau, Saint-Hubert
CLUB DE PLEIN AIR JYGON INC. 1843-0736	81 02 19	285, chemin Merrill, Chibougamau
CLUB DE RUGBY DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE 1842-5397	81 01 26	42, avenue Perreault, Sainte-Anne-de-Bellevue
CLUB DE SOCCER (C.S.B.) DE BROSSARD 1843-0397	81 02 16	3805, Lapinière, Brossard
CLUB DE TIR ANOUK INC. 1840-6793	80 11 10	Montréal
CLUB DE TIR SUISSE DE MONTRÉAL ..... *SWISS RIFLE CLUB MONTRÉAL* *SCHWEIZER SCHUETZENGESELLSCHAFT MONTRÉAL* 1843-0892	81 02 20	1572, avenue Docteur-Penfield, Montréal
CLUB DE TIRE DE CHEVAUX DE LA RIVE-SUD INC. 1843-9497	81 03 10	Sainte-Lucie-de-Beauregard
CLUB D'ENTRAIDE S.P. INC. 1844-2822	81 03 17	1053, rue Mathieu, Saint-Jérôme
CLUB DES ÉTUDIANTS EN ÉLECTRONIQUE DU C.E.G.E.P. DU VIEUX-MONTRÉAL 1843-0678	81 02 18	Montréal
LE CLUB DES TALONS HAUTS INC. 1845-1518	81 04 07	1, place de l'Église, Baie-Saint-Paul
CLUB DES VIKINGS DU FJORD SAGUENAY 1843-9174	81 03 09	114, des Pinsons, Jonquière
LE CLUB LES ARCHERS DE RIMOUSKI INC. 1844-3218	81 03 18	205, Cathédrale, Rimouski

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
CLUB LIONS DE SAINT-SYLVESTRE INC. 1844-3226	81 03 18	Saint-Sylvestre
CLUB OPTIMISTE CHOMEDEY LAVAL INC. 1843-6469	81 02 26	Laval
CLUB OPTIMISTE ST-MAJORIQUE, QUÉBEC INC. 1842-7864	81 02 06	Saint-Majorique
LE CLUB SOCIAL DES FORESTIERS CANADIENS INC. 1843-5925	81 02 23	5542, rue Cadillac, Montréal
CLUB SOCIAL MONSANTO 1840-1364	81 01 20	425, St-Patrick, LaSalle
CLUB SPORTIF VILLENEUVE INC. 1844-6542	81 03 24	Montréal
LE COLLECTIF DE RECHERCHES ET D'INFORMATIONS RÉGIONALES DU BAS ST-LAURENT 1842-5710	81 01 29	Rimouski
LE COMITÉ D'AMÉNAGEMENT DES LACS DE ST-ALBAN INC. 1842-5546	81 01 27	Saint-Alban
COMITÉ DES ABONNÉS DU TÉLÉPHONE DE PONTIAC INC. 1842-7237	81 03 06	Campbell's-Bay
COMITÉ DES CITOYENS DE BELLETERRE 1843-9257	81 03 09	Belleterre
COMITÉ DES PAYEURS DE TAXES DE L'ANCIENNE-LORETTE 1844-3465	81 03 19	1348, rue de Launay, Ancienne-Lorette
COMITÉ D'ORGANISATION DES SPORTS ET DES LOISIRS D'ARNTFIELD 1843-0769	81 02 19	Arntfield
COMITÉ DU PARC DES MAISONS MOBILES DE VAL D'OR 1841-4425	81 02 25	301, Le Pacifique, Val-d'Or
COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ALTERNATIVES À L'INCARCÉRATION (1981) 1842-8383	81 03 17	900-1279, boulevard Charest ouest, Québec
COMMUNAUTÉ MUSULMANE DU QUÉBEC *MUSLIM COMMUNITY OF QUÉBEC* 1844-2863	81 03 26	7445, avenue Chester, Côte-Saint-Luc
LA COMPAGNIE ARTISTIQUE DE QUÉBEC *QUÉBEC ART COMPANY* 1844-6989	81 03 26	Québec
CORPORATION DE LA MAISON DU BERGER 1842-8375	81 02 10	735, 18e Rue, Québec
CORPORATION DES FÊTES DU 24 JUIN (LOUIS FRÉCHETTE) INC. 1844-6500	81 03 24	Lévis
CORPORATION DES FÊTES DU 24 JUIN (TARDIVEL) INC. 1844-6476	81 03 24	Portneuf

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
CORPORATION DES FÊTES DU 24 JUIN (TILLY) INC. 1843-9067	81 03 06	Saint-Lambert
COURSE DE CANOTS OPTIMISTE DE LA RIVIÈRE DES MILLES-ÎLES INC. 1842-3954	81 01 12	675, rue Saint-Malo, Terrebonne
LES DANSEURS DE LA VIEILLE CAPITALE INC. 1844-6401	81 03 27	21, rue Talbot, Saint-Émile
DÉFI DRUMMOND INC. 1844-3077	81 03 17	Drummondville
ÉDUCATION PLEIN AIR LA TUQUE INC. 1842-7914	81 02 06	335, rue Bostonnais, La Tuque
ENDIBEC INC. 1844-3622	81 03 20	730, route 104, Mont-Saint-Grégoire
L'ÉQUIPE MARATHON SRI CHINMOY INC. 1843-0058	81 02 13	391, avenue Royale, Beauport
ESCALE RIVERAINE INC. 1842-4234	81 01 14	Rivière-Pentecôte
LA FAMILLE PIÉMONTAISE 1842-0646	81 01 05	423, rue Grosvenor, Westmount
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE POUR LA PRÉVENTION DE LA FIBROSE KYSTIQUE INC. 1842-8102	81 02 09	Sillery
LES FÉLINS DE LAVAL 1843-6667	81 02 27	1513, rue Jacques, Chomedey, Laval
FESTIVAL DU CAMION DE ST-FÉLIX DE DALQUIER INC. 1843-9232	81 03 09	Saint-Félix-de-Dalquier
FONDATION ACCUEIL BOYER 1843-9646	81 03 12	6895, rue Boyer, Montréal
FONDATION CLAUDE DE SERRES 1842-0919	81 01 08	27, rue Demers, Bedford
FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER HÔTEL-DIEU NOTRE-DAME DE BEAUCE 1646-4331	80 08 25	1500, 18e Rue, Saint-Georges-Ouest
LA FONDATION DU LAC POUCE INC. 1842-7724	81 02 05	639, boulevard Talbot, Laterrière
FONDATION DU SOUVENIR 1648-1251	80 10 14	Maria
FONDATION JEUNE AIDE DE LACHINE INC. 1841-4797	80 12 15	1850, rue St-Antoine, Lachine
FONDATION MERCURE 1842-8011	81 02 06	Montréal
FONDATION POUR LA SURVIE DES GROUPES EN MILIEU RURAL DU QUÉBEC INC. 1842-8219	81 02 09	122, rue Desmarteaux, Laval-des-Rapides

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
FONDS MON NOM EST PERSONNE 1843-9315	81 03 09	187, rue St-Philippe, Jonquière, secteur Arvida
GARDERIE LA MARELLE 1647-9594	81 03 19	Tracy
GARDERIE LA PETITE CASERNE 1844-2582	81 03 16	Lachine
LE GRAND FESTIVAL DES SCRABBLEURS DU QUÉBEC INC. 1844-3275	81 03 19	563, rue Nelson, Québec
LE GROUPE BARNABÉ 1842-0463	81 01 05	196, Léonard, Rimouski
GROUPE D'ACTION COMMUNAUTAIRE DE FALARDEAU INC. 1841-0340	81 03 09	Boulevard St-David, Saint-David-de-Falardeau
GROUPE DE LA RELÈVE AGRICOLE DE ST-ÉLOI INC. 1843-8648	81 03 04	Saint-Éloi
LES HIRONDELLES DE STE-BRIGIDE INC. 1842-7369	81 03 10	Sainte-Brigide
LA PIGE, ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES EN CINÉMA ET VIDÉO DE QUÉBEC INC. 1844-6773	81 03 25	3-455, Richelieu, Québec
LIGUE DE HOCKEY SANS PRESSION PORT CARTIER INC. 1842-8367	81 02 10	Port-Cartier
MAISON RICHELIEU DE DRUMMONDVILLE INC. 1843-0322	81 02 16	265, rue Brock, Drummondville
LES MAJORETTES SENTINELLES OPTIMISTE VAL D'OR INC. 1842-8078	81 02 09	435, Ayotte, Val-d'Or
LA MAURICIE EN FÊTE 1845-1724	81 04 08	Trois-Rivières
L'ORGANISATION POUR LE TOURISME ÉTUDIANT AU QUÉBEC INC. 1841-5307	81 03 05	3800, Sherbrooke est, Montréal
PAVILLON DUROCHER INC. 1843-9539	81 03 10	Route 291, porte 5, Saint-Hubert
S. P. A. DE VAL D'OR INC. 1842-7815	81 03 13	216, rue Fisher, Val-d'Or
LES SALONS D'ART D'ASBESTOS INC. 1844-3523	81 03 20	Asbestos
SOCIÉTÉ DE GESTION TOURISTIQUE BATES & CORRIVEAU INC. 1840-7783	80 12 13	Route rurale numéro 2, Magog
SOUS-POSTE D'AFFECTATION DE STE-FOY 1845-1732	81 04 08	204, Jean-Gauvin, Sainte-Foy

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
SOUS-POSTE DE CAMIONNAGE EN VRAC ST-JEAN INC. . 1842-8144	81 02 09	842, chemin des Vieux-Moulins, L'Acadie
SOUS-POSTE DE CAMIONNAGE EN VRAC VAUDREUIL-SOULANGES INC. 1843-0108	81 02 13	305, Harwood, Dorion
THÉÂTRE DU CHANT-BARDÉ 1840-2685	81 02 18	94, de la Fabrique, Sainte-Claire
LA TROUPE DE L'ARC-EN-CIEL 1843-5826	81 02 23	La Prairie
LES VAILLANTS TROUBADOURS 1646-2657	81 01 09	Sainte-Anne-des-Monts

12396-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Compagnies étrangères — Loi sur les

Changements

La compagnie étrangère ci-dessous mentionnée donne avis des changements suivants:

Nom de la compagnie	Date des changements	Changements
FOUR THIRTY SEVEN LAND COMPANY INC. 1468-6489	80 11 17	1. Du bureau principal au 930-1, place Ville-Marie, Montréal; 2. de l'agent principal en celui de Me Alan Z. Golden, 930-1, place Ville-Marie Montréal.

12396-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Nouveau permis

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les compagnies étrangères, un nouveau permis a été accordé à la corporation suivante:

Nom de la compagnie ou sa version	Date du nouveau permis
SOCIÉTÉ HÔTELIÈRE WESTIN LIMITÉE 1265-2780	81 03 18

12396-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau;

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
TERRASSE DE SERIGNY ENR. ..... (SOCIÉTÉ EN COMMANDITE)	81 04 09	110, de la Barre, suite 212, Longueuil

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU.

12398-o

Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

Avis de reprise d'existence

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a délivré des certificats de reprise d'existence des compagnies dissoutes dont les noms suivent:

Nom	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
CABLE COMMUNAUTAIRE DE BEAUCE INC. 1356-9009	81 03 03	Aucune
LE CLUB SOCIAL DES «MOOSE» DE PORT-ALFRED, INC. 1231-1791	81 01 14	Aucune
COMMISSION DES LOISIRS DE RIVIÈRE-DU-MOULIN LTÉE 1276-9188	81 03 23	Aucune

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

12396-o

Commission des transports du Québec

Aux fins de faciliter la recherche, la Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi sur les transports (L.R.Q., chapitre T-12) et au Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne (A.C. 2619-73 et ses amendements). Ces rubriques sont identifiées de la façon suivante:

I — Avis de la Commission *proprio motu* (Règlement 2, a. 2.24)

II — Avis d'introduction de requêtes (Règlement 2, a. 2.3)

III — Avis d'opposition à une modification de certains tarifs (a. 2.64)

IV — Avis de désistement

V — Avis de décisions rendues

VI — Formules en usage à la Commission des transports du Québec prescrites par le président, en vertu de l'article 25 de la Loi sur les transports.

VII — Demandes relatives à des changements de contrôle ou de maintien de permis.

		Décisions			Dossiers	
Divisions administratives	Secteurs	Numérotation		Couleur	Préfixes des bureaux	Numéro
		Mtl	Qué.			
Transport public	Voyageurs	MPV	QPV	Rose	Q ou M	Série: 000000
	Écoliers	MPE	QPE	Rouge foncé	Q ou M	Série: 100000
	Taxi	MPT	QPT	Jaune	Q ou M	Série: 200000
Transport général	Camionnage régulier et spécialisé	MCG	QCG	Orange brûlé	Q ou M	Série: 300000
	Produits nommés	MPN	——	Vert pâle	—— M	Série: 400000
Transport en vrac		MCV	QCV	Vert foncé	Q ou M	Série: 500000
(Location)		ML	QL	Bleu pâle	Q ou M	Série: 600000
Transport spécialisé	Maritime	MSM	QSM	Bleu foncé	Q ou M	Série: 700000
	Déchets	MSD	QSD	Violet	Q ou M	Série: 710000
	Aérien	MSA	QSA	Mauve	Q ou M	Série: 800000
	Ferroviaire	MSF	QSF	Brun	Q ou M	Série: 900000

II — Avis d'introduction de requêtes

La Commission donne avis de la nature des requêtes suivantes conformément aux dispositions de l'article 2.13 du Règlement 2. Quiconque désire s'opposer ou intervenir doit le faire, suivant les règles prévues à l'article 2.14 dudit règlement, dans les 21 jours francs de la date de la présente publication.

Rôle M-80-50800
M-300065-103-D
LES TRANSPORTS NETWORK (QUÉBEC) LIMITÉE
NETWORK TRANSPORT (QUÉBEC) LTD
6035, côte de Liesse nord
St-Laurent, QC
H4T 1C3
Proc.: Hogue, Chouinard & Ass.

Cette publication remplace celle publiée à la *Gazette officielle du Québec* no 21 à la page 6161 en date du 24 mai 1980.

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

De Montréal aux frontières Québec–Ontario (port d'entrée Rivière-Beaudette) pour le transport de cartons et de boîtes gaufrés de même que de palettes vides et de machinerie, de même que de matière première entrant dans la fabrication des cartons et de boîtes gaufrés pour le compte de MacMillan Bloedel Industries Ltd. (Packaging Division) et pour le compte de Groupe Continental Canada Ltée et retour.

Droit additionnel:

La détentrice aura le droit d'utiliser des unités à température contrôlée.

Ce permis doit être exploité conjointement avec le permis no X-202 de l'Ontario Highway Transport Board.

Restriction:

Aucun service aux termes de la présente demande ne sera considéré comme étant une addition aux services offerts par la requérante, alors qu'elle ne transportait que pour le compte de Groupe Continental Ltée.

Rôle M-81-01663-1
M-300836-102-D
ACTIVE CARTAGE LIMITED
1065, Martin Grove Road
Toronto, Ontario
M9W 4W6
Au Québec:
4848, rue Dunn
Montréal, QC
H4E 1C1
Procureurs: Bélanger, Leclerc

La requérante dont les clauses apparaissant aux certificats 001, 002, 003 se lisent comme suit:

a) Transport - longue distance - route - trajet irrégulier

a) De la frontière Québec–Ontario (point d'entrée: Rivière-Beaudette) à Montréal pour le transport par remorque dite à grumes d'acier profilé en provenance de Lackawanna (N. Y.).

b) Transport restreint - longue distance - route - trajet régulier

b) De la frontière Québec–Ontario (points d'entrée: Pointe-Fortune et Rivière-Beaudette) à Montréal, pour le transport par remorque dite à grumes d'acier profilé et de tuyaux de plus de 40 pieds de longueur, ou en chargements hétérogènes dont toutes les pièces ou certaines d'entre elles dépassent 40 pieds de longueur, ladite marchandise en provenance du grand Toronto, de Malton, Galt, Kitchener, Hamilton et du canton de Toronto, et retour par lesdits points d'entrée, à des points situés dans la province de l'Ontario.

c) Transport restreint - longue distance - route restreinte - équipement spécialisé

c) De la frontière Québec–Ontario (tous points d'entrée) à tous points situés dans la province de Québec, et retour, pour le transport d'acier profilé et de tuyaux de plus de 45 pieds de longueur, ladite marchandise étant transportée par remorque dite à grumes ou remorque extensible seulement.

Restrictions aux clauses *a*), *b*) et *c*):

1. La clause *a*) de ce permis ne peut être exploitée qu'avec le certificat MC-116770 délivré par l'Interstate Commerce Commission le 10 septembre 1958 et qu'avec le paragraphe *a*) du certificat no X-179 délivré par L'Ontario Highway Transport Board, Department of Highways, le 28 juin 1955.

2. La clause *b*) de ce permis ne peut être exploitée qu'avec les paragraphes 3, 4, 5 et 6 du certificat no X-179 délivré par l'Ontario Highway Transport Board, Department of Highways, le 29 juin 1964, sous réserve des restrictions qui y ont été annexées. s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec afin que lesdites clauses se lisent dorénavant comme suit:

a) Transport restreint - longue distance - route restreinte

a) De la frontière Québec/Ontario, (port d'entrée Rivière-Beaudette), à Montréal pour le transport d'acier originant de Lackawanna, N.Y.

b) Transport restreint - longue distance - route restreinte

b) De la frontière Québec/Ontario (tous ports d'entrée) à Montréal et à tous points situés dans un rayon de 1 200 km de ladite ville pour le transport d'acier et de tuyaux en provenance de Toronto métropolitain, Whitby, Kitchener, Hamilton et Cambridge, et retour à destination de tous les points de l'Ontario.

Restriction:

Les clauses *a*) et *b*) seront exploitées concurremment avec les permis complémentaires émis par les autorités concernées.

Rôle M-81-01882-7
M-300056-105-D
DIRECT WINTERS TRANSPORT LIMITED
2, Tippett Road
Downsview, Ontario
M3H 5X3
Au Québec:
2800, avenue André
Dorval, QC
H9P 1K6
Procureur: Gilles Bélanger

La requérante dont la clause *a*) se lit comme suit:
a) Transport général - longue distance - régulier - route
a) De Montréal à la frontière Québec–Ontario, par la route nationale no 2, et retour.
s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec, afin que la clause soit traduite pour se lire en français:
a) Transport général - longue distance - route - régulier
a) De Montréal à la frontière Québec–Ontario (port de sortie: Rivière-Beaudette) et retour.
et désire de plus que soit ajouté le droit additionnel suivant:
Droit additionnel:
En donnant les services décrits à la clause *a*) ci-dessus, la détentrice est autorisée à utiliser Pointe-Fortune comme port de sortie alternatif sur la frontière Québec-Ontario.

Rôle M-81-01972-6
M-30004-655-DT
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N
1434, rue Ste-Catherine ouest, app. 404
Montréal, QC
H3G 1R4

Modification tarifaire:
La requérante demande que les modifications suivantes entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision sur la présente requête.
Remaniement du tarif spécial C.T.Q. no 4240 du nom de Brazeau Transport Inc., Direct Motor Express (Quebec) Ltd., Direct Winters Transport Ltd.

	De	*À*	*Taux*	*Minimum*
Marchandises: produits du papier, savoir:	Alma (QC)	Burlington (Ont.)	208	45 000
Pâte mécanique, papier journal, carton, papier d'imprimerie	Dolbeau (QC)	Crumlin (Ont.)	228	
	Jonquière (QC)	Hamilton (Ont.)	208	45 000
	Kénogami (QC)	London (Ont.)	228	45 000
	Port-Alfred (QC)	Stevensville (Ont.)	221	45 000
		Toronto (Ont.)	190	45 000

Rôle M-81-01973-4
M-30004-656-DT
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N
1434, rue Ste-Catherine ouest, app. 404
Montréal, QC
H3G 1R4

Modification tarifaire:
La requérante demande que les modifications suivantes entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.
Renouveler le taux convenu no 22-K — C.T.Q. no 4106 au nom de Motorways (Ontario) Ltd.
auquel participent:

Brazeau Transport Inc.
Champlain Sept-Îles Express
Interprovincial Inc.
Desjardins Transport Ltée.
Direct Winters Transport Ltd.
(Transport de Montréal, QC, seulement.)
Glengarry Transport Ltd.
Husband Transport Ltd.
Inter-City Truck Lines (Canada) Inc.
Kingsway Transports Ltd.
Laidlaw Transport Ltd.
Maislin Transport Ltd.
R. Martel Express Ltée.
Overland Western Ltd.
Overnite Express Ltd.
Reliable-Scott Transport Ltd.
Rigaud Transport Inc.
Smith Transport Co. Ltd.
Thibodeau-Finch Express Ltd.

Pour le compte de: The Steel Co. of Canada Ltd.
1. Description de la marchandise:
a) Articles de fer ou d'acier suivant la liste, numéro 7150, page 141 visée du tarif d'espèce no 15-L de la C.T.T.B.A.
b) Briques réfractaires sur palettes et autres matériaux réfractaires.
2. *a*) (Articles de fer ou d'acier suivant la liste 1*a*)

De: Hamilton (Ont.)
Taux: 1,05 le cent livres
Taux: 0,90 le cent livres
De: Nanticoke (Ont.)
Taux: 1,21 le cent livres
Taux: 1,04 le cent livres
À: Montréal (QC)
Minimum: 70 000 livres
Excédent de 70 000 livres
À: Montréal (QC)
Minimum: 70 000 livres
Excédent de 70 000 livres

Taux convenu no 22-K — C.T.Q. no 4106

2.*b*) Briques réfractaires sur palettes ainsi qu'autres matériaux réfractaires

De: Marelan (QC)	À: Hamilton (Ont.)
Taux: 1,06 le cent livres	Min.: 70 000 livres
Taux: 0,91 le cent livres	Excédent de 70 000 livres
De: Marelan (QC)	À: Nanticoke (Ont.)
Taux: 1,22 le cent livres	Min.: 70 000 livres
Taux: 1,05 le cent livres	Excédent de 70 000 livres
De: Kilmar (QC)	À: Hamilton (Ont.)
Taux: 1,13 le cent livres	Min.: 70 000 livres
Taux: 0,97 le cent livres	Excédent de 70 000 livres
De: Kilmar (QC)	À: Nanticoke (Ont.)
Taux: 1,30 le cent livres	Min.: 70 000 livres
Taux: 1,12 le cent livres	Excédent de 70 000 livres

c) Articles de fer ou d'acier suivant la liste 1*a*) ainsi que briques réfractaires sur palettes et autres matériaux réfractaires

De: Montréal (QC)	À Hamilton (Ont.)
Taux: 1,05 le cent livres	Min.: 70 000 livres
Taux: 0,90 le cent livres	Excédent de 70 000 livres
De: Montréal (QC)	À: Nanticoke (Ont.)
Taux: 1,21 le cent livres	Min.: 70 000 livres
Taux: 1,04 le cent livres	Excédent de 70 000 livres

Articles de fer ou d'acier suivant la liste B 1.*a*)

De: Montréal (QC)	À: Toronto (Ont.)
Taux: 1,00 le cent livres	Min.: 70 000 livres
Taux: 0,86 le cent livres	Excédent de 70 000 livres

Taux convenu no 22-K, C.T.Q. no 4106

3. Les taux comprennent une cueillette et une livraison. Pour une ou deux cueillettes ou livraisons supplémentaires, les suppléments suivants, calculés selon le poids total inscrit de la remorque, sont imposés:

Pour une cueillette supplémentaire	— 13¢ le cent livres
Pour deux cueillettes supplémentaires	— 23¢ le cent livres
Pour une livraison supplémentaire	— 13¢ le cent livres
Pour deux livraisons supplémentaires	— 23¢ le cent livres

4. Les taux ci-dessus ne s'appliquent qu'aux exportations mais des frais supplémentaires de 33¢ le cent livres plus des frais de levée, s'il y a lieu, sont imposés lorsque le transporteur doit effectuer le déchargement.

5. Des frais d'immobilisation sont imposés pour toute prolongation de stationnement au-delà de la période de chargement ou de déchargement prévue de 24 heures, à compter de l'heure à laquelle la remorque a été mise en place au point de chargement ou de déchargement désigné par l'expéditeur ou le destinataire ou à tout autre point si l'expéditeur ou le destinataire n'a pu accepter le véhicule.

Après l'expiration du délai alloué plus haut, les frais d'immobilisation suivants sont imposés:

Pour les deux premières périodes de 24 heures ou fraction de période	39,00 $ par jour
Pour toute journée ou fraction de journée subséquente (Excepté les samedis, dimanches et jours fériés)	52,00 $ par jour

Rôle M-81-01974-2
M-30004-657-DT
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N
1434, rue Ste-Catherine ouest, app. 404
Montréal, QC
H3G 1R4

Modification tarifaire:

Demande que les modifications qui suivent entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.

Tarif de classe no 10-E entre le Québec et l'Ontario, C.T.Q. no 1500

Addition d'une nouvelle règle:

Définition d'un chargement complet.

Par chargement complet, on entend un chargement dont le poids inscrit n'est pas inférieur à 24 000 lb, sauf lorsque la classification, les révisions, les suppléments ou les exceptions alors en vigueur prévoient un poids minimum plus bas, lequel sera dans ce cas considéré comme le poids d'un chargement complet.

Pour les tarifs d'espèce, un chargement complet comprend en outre tous les poids désignés sous les appellations «par chargement complet» ou «par chargement».

Tarif d'espèce no 15-L entre le Québec et l'Ontario, C.T.Q. no 4096

Addition d'un nouvel article:

	De	*À*	*Taux*	*Minimum*
Aluminium, savoir: barres, lingots, fontes, tôle épaisse, tiges, tole.	Alma (QC) Arvida (QC) La Baie (QC)	Kingston (Ont.)	143	70 000

Tarif d'expèce no 15-L entre le Québec et l'Ontario, C.T.Q. no 4096

Addition au numéro 380

	De	*À*	*Taux*	*Poids minimal*
Aluminium, savoir : lingots.	Shawinigan (QC)	Georgetown (Ont.)	180 135	40 000 70 000

Addition d'un nouvel article:

Pièce d'automobiles, savoir: recouvrements de tableaux de bord.	Saint-Jérôme (QC)	Tillsonburg (Ont.)	294	30 000

Addition d'un nouvel article:

Chaudières, fours, radiateurs, accessoires ou pièces, savoir: brûleurs à conversion des gaz.	Brockville (Ont.)	Montréal (QC)	343 306	7 500 15 000

Addition d'un nouvel article:

Particules de carbone, emballées en vrac, sur palettes à patins.	Berthierville (QC)	Burlington (Ont.)	183	50 000
		Cambridge (Ont.)	193	50 000
		Waterford (Ont.)	198	50 000

Modification de la description au numéro 360:

Produits chimiques, savoir: sulfate d'alumine.

De l'aluminium, savoir: granulé.

Tarif d'espèce no 15-L entre le Québec et l'Ontario, C.T.Q. no 4096

Addition d'un nouvel article:

	Entre	*Et*	*Taux*	*Poids minimal*
Produits chimiques, savoir: carbure de calcium, dans des boîtes de transport.	Niagara Falls (Ont.)	Sorel (QC) Tracy (QC)	1 673,00	aller-retour

Note: le taux comprend le retour des boîtes vides, lorsque effectué simultanément avec la livraison d'un chargement complet et transporté par le même transporteur qui a effectué le mouvement de sortie.

Remaniement du numéro 2430:

Composés, savoir: composé détartrant pour chaudières.	Ajax (Ont.)	Montréal (QC)	401	5 000
			332	10 000
			305	15 000
			250	20 000
			221	24 000
			208	30 000
			164	40 000
			151	45 000
			150	70 000

Addition d'un nouvel article:

Drogues ou médicaments, savoir: produits pharmaceutiques, sans dénomination précise.	Whitby (Ont.)	Montréal (QC)	525 470	5 000 10 000

Addition d'un nouvel article:

Neige carbonique, dans des contenants.	Montréal (QC)	Chalk River (Ont.)	475	5 000

Note: Les contenants vides sont retournés au taux d'entrée en fonction du poids réel.

Tarif d'espèce no 15-L entre le Québec et l'Ontario, C.T.Q. no 4096

Addition d'un nouvel article:

Matériel électrique, savoir: transformateurs et pièces de transformateurs.

De: Granby (QC)

À:	*5 000*	*10 000*	*15 000*	*20 000*	*24 000*
Ajax (Ont.)	638	513	442	337	319
Amprior (Ont.)	470	385	385	Ø	234
Copper Cliff (Ont.)	698	564	Ø	Ø	370
Elliot Lake (Ont.)	755	611	Ø	Ø	421
Hamilton (Ont.)	665	540	485	400	334
Hawkesbury (Ont.)	383	316	Ø	Ø	178
Kirkland Lake (Ont.)	717	519	Ø	Ø	480
Markham (Ont.)	638	513	485	431	319
Mississauga (Ont.)	638	513	462	410	319
New Liskeard (Ont.)	752	514	Ø	Ø	438
North Bay (Ont.)	638	513	Ø	Ø	319
Oakville (Ont.)	665	540	485	431	379
Ottawa (Ont.)	409	336	Ø	Ø	206
Pembroke (Ont.)	499	402	Ø	Ø	220
Renfrew (Ont.)	470	385	Ø	Ø	211
St. Catharines (Ont.)	698	633	530	450	381
Sault Ste. Marie (Ont.)	847	579	Ø	Ø	528
Sudbury (Ont.)	752	544	Ø	Ø	370
Thorold (Ont.)	698	633	530	450	381
Timmins (Ont.)	847	529	Ø	Ø	548
Toronto (Ont.)	638	513	442	337	319
Welland (Ont.)	698	633	530	450	381

Tarif d'espèce no 15-L entre le Québec et l'Ontario, C.T.Q. no 4096

Addition au numéro 3751:

	De	*À*	*Taux*	*Poids minimal*
Denrées alimentaires, savoir: biscuits, confiserie, comets à crème glacée.	London (Ont.)	Montréal (QC)	280 221	30 000 40 000
Remaniement du numéro 3950:				
Denrées alimentaires, savoir: confiserie.	Georgetown (Ont.)	Montréal (QC)	252 200 187	30 000 40 000 45 000
Addition d'un nouvel article:				
Meubles, savoir: bibliothèques, pupitres, meubles de rangement modulaires, tables, montés ou démontés, en bois.	Montréal (QC)	Ottawa (Ont.)	266 Ⓢ	14 000
Remaniement du numéro 4310:				
Éléments de meubles, savoir: accoudoirs, pattes de chaises, pattes de tables, barreaux.	Walkerton (Ont.)	Montréal (QC)	576 538 420	5 000 10 000 15 000
Manches en bois, pour haches ou scies.			314	24 000

Tarif d'espèce no 15-L entre le Québec et l'Ontario, C.T.Q. no 4096

Addition d'un nouvel article:

	De	*À*	*Taux*	*Poids minimal*
Articles de verre, savoir: couvercles, dans des cartons, sur palettes.	Wallaceburg (Ont.)	Québec (QC)	270	40 000
Addition d'un nouvel article:				
Quincaillerie, savoir: fil de soudure, en fer ou en acier. Note: n'est pas régi par la règle 235 du tarif no 10-E.	Stoney Creek (Ont.)	Montréal (QC)	445 331 279 229	5 000 10 000 15 000 20 000
Addition d'un nouvel article:				
Quincaillerie, savoir: pièces de brouettes, savoir: moyeux avec pneus.	Montréal (QC)	St-Thomas (Ont.)	310	30 000
Remaniement du numéro 4790:				
Herbicides, insecticides, pesticides.	Stoney Creek (Ont.)	Montréal (QC)	225 214 204	24 000 30 000 40 000

Tarif d'espèce no 15-L entre le Québec et l'Ontario, C.T.Q. no 4096

Remaniement du numéro 4838;

	De	*À*	*Taux*	*Poids minimal*
Matériaux isolants, savoir: fibre de verre, en nattes; fibre ou laine minérale, plate, rigide, en panneaux ou en feuilles; laine minérale, en nattes, telle que décrite au numéro 51790 de la désignation tarifaire des marchandises au Canada no 22. Tuyaux ou raccords de tuyauterie, savoir: tuyaux ou tubes et raccords, composés de résine synthétique, tels que décrits au numéro 75510 de la désignation tarifaire des marchandises au Canada no 22. Revêtements de tuyaux, tels que décrits au numéro 75760 de la désignation tarifaire des marchandises au Canada no 22.	Montréal (QC)	Toronto (Ont.)	196	30 000
Addition au numéro 4958:				
	Entre	*Et*		
Cuir fendu, sur palettes	Québec (QC)	Kitchener (Ont.)	298 281	40 000 45 000
Addition et remaniement du numéro 5245:				
	De	*À*		
Machinerie ou machines, ou pièces, savoir: Trayeuses, matériel et pièces.	Peterboro (Ont.)	Montréal (QC)	408 269 198 171	10 000 20 000 30 000 40 000
Addition au numéro 5270:				
	Entre	*Et*		
Machinerie ou machines, ou pièces, savoir: moulages en fer ou acier, bois d'oeuvre pour travaux miniers et de fonderie, pour moulins de pâtes et papiers et aciéries.	Montréal (QC)	North Bay (Ont.)	363	24 000

Tarif d'espèce no 15-L entre le Québec et l'Ontario, C.T.Q. no 4096

Addition d'un nouvel article:

	De	*À*	*Taux*	*Poids minimal*
Métaux ou alliages, savoir: poudre de molybdène, en barils, dont la valeur ne doit pas dépasser 40 ¢ la livre.	Duparquet (QC)	Welland (Ont.)	180 169	45 000 50 000

Addition d'un nouvel article:

Peintures et vernis, savoir: diluants.	St. Catharines (Ont.)	Granby (QC)	254	40 000

Addition au numéro 5540:

Produits du pétrole, savoir: graisse ou huile, en fûts, en barils ou en bidons, dans des cartons, sur palettes. # NOTE: Il est permis d'effectuer un maximum de trois arrêts en cours de route, le premier au taux du chargement complet et chaque arrêt suivant au taux de 54,00 $.	#Sarnia (Ont.)	Amos (QC) Chibougamau (QC) La Sarre (QC) Lebel-sur-Quévillon (QC) Matagami (QC) Senneterre (QC) Val-d'Or (QC)	216 298 216 261 261 216 216	70 000 70 000 70 000 70 000 70 000 70 000 70 000

Remaniement du numéro 5990

	Entre	*Et*	*Taux*	*Poids minimal*
Caoutchouc et produits du caoutchouc, savoir: caoutchouc brut, régénéré ou synthétique, accélérateurs de vulcanisation et agents amollissants, antioxydants pour caoutchouc, composés de caoutchouc, sur palettes à patins.	Toronto (Ont.)	Valleyfield (QC)	243 184 175	30 000 40 000 45 000
Produits chimiques savoir: soufre, oxydes de zinc. Lubrifiants (moules). Moules pour pneus, en fer ou en acier.				
Produits du pétrole, savoir: cire de paraffine. Talc, goudron de pin, fil de perles.				

Addition d'un nouvel article:

Caoutchouc et produits du caoutchouc, savoir: résine synthétique, savoir: caoutchouc butyl ou caoutchouc synthétique fabriqué par polymérisation à froid.	Toronto (Ont.)	Joliette (QC)	182	45 000

Addition au numéro 6280

Déchets, savoir: cuivre, en balles.	Montréal (QC)	Toronto (Ont.)	132	42 000

Remaniement du numéro 6340

Plastique vinylique pour voies de garage, tréfilé.	Mississauga (Ont.)	Montréal (QC)	228 211 169	24 000 30 000 40 000

Addition d'un nouvel article:

	De	*À*	*Taux*	*Poids minimal*
Bougies.	Windsor (Ont.)	Montréal (QC)	664 520	5 000 10 000

Addition d'un nouve article:

Papeterie et fournitures de bureau, sans dénomination précise.	Toronto (Ont.)	Montréal (QC)	228 211 169	24 000 30 000 40 000

Addition d'un nouvel article:

Résine synthétique, savoir: pellicules ou feuilles, en rouleaux, sur palettes à patins.	Georgetown (Ont.)	Montréal (QC)	592 482 414 373	5 000 10 000 15 000 20 000

Addition d'un nouvel article:

Résine synthétique, savoir: pellicules ou feuilles, en rouleaux; articles en résine synthétique, savoir: sacs, dans des cartons.	Belleville (Ont.)	Montréal (QC)	450 347 *160 *145 *118	5 000 10 000 24 000 30 000 40 000

Note: Les frais de transport local à Montréal sont de 65¢ les cent livres.

Addition au numéro 6690

Résine synthétique, savoir: granules, dans des sacs, sur palettes.	Varennes (QC)	St. Thomas (Ont.)	255	45 000

Suppression des taux au numéro 6720

Articles en résine synthétique, savoir: sacs, dans des cartons.
De Belleville (Ont.)
(À: Montréal (QC)

Addition d'un nouvel article:

	De	*À*	*Taux*	*Poids minimal*
Pièces de véhicules, savoir: pièces de moteurs diesels	London (Ont.)	Montréal (QC)	294 230 211	30 000 40 000 45 000

Remaniement du numéro 7310

Pièces forgées.	Gananoque (Ont.)	Montréal (QC)	90 86	40 000 Ⓢ45 000

Addition et remaniement du numéro 7450

Poudre de fer, en sacs	Montréal (QC)	Guelph (Ont.)	204 149 187	40 000 70 000 X80 000
		Owen Sound (Ont.)	231 166 211	40 000 70 000 X80 000
		St. Catharines (Ont.)	204 147 187	40 000 70 000 X80 000
		Stratford (Ont.)	213 153 195	40 000 70 000 X80 000
		Toronto (Ont.)	118 141	70 000 X80 000

Addition d'un nouvel article:

	De	*À*	*Taux*	*Poids minimal*
Rouleaux.	Port Colborne (Ont.)	Montréal (QC)	638	10 000
			407	24 000
			364	30 000

Addition au numéro 7910

Carton doublure.	London (Ont.)	Montréal (QC)	536	5 000
* non ondulé.			444	10 000

Addition au numéro 7950

Papier journal.	Dolbeau (QC)	Cornwall (Ont.)	144	40 000
			138	45 000
			133	50 000
	St-Raymond (QC)	Whitby (Ont.)	190	40 000
			*181	50 000

* Note: Minimum de deux chargements de remorques de 50 000 lb chacun, par jour.

Remaniement du numéro 7970

Papier journal, en rouleaux ou sous emballage, sur palettes à patins.	Buckingham (QC)	Hamilton (Ont.)	118	40 000
			111	45 000
	Masson (QC)	Ottawa (Ont.)	75	24 000
			63	30 000
			54	42 000
	Buckingham (QC)	Kingston (Ont.)	113	40 000
	Masson (QC)		88	40 000

Tarifs d'espèce no 15-L entre le Québec et l'Ontario, C.T.Q. no 4096

Addition au numéro 8297

	De	*À*	*Taux*	*Poids minimal*
Déchets ou rebuts, savoir: papier, en balles.	Toronto (Ont.)	Montréal (QC)	167	40 000

Remaniement du numéro 9440

Produits du pétrole.	Niagara Falls (Ont.)	Montréal (QC)	208	45 000

Addition au numéro 9605, section de concurrence, partie no 4, fret de tout genre
Entre: Montréal (QC)
Et: Oakville (Ont.)

Minimum	*1 000*	*Minimum*	*2 000*	*Minimum*	*5 000*	*Minimum*	*10 000*
Classe 100 ou 1	Classe 85 ou 2	Classe 100 ou 1	Classe 85 ou 2	Classe 100 ou 1	Classe 85 ou 2	Classe 100 ou 1	Classe 85 ou 2
928	848	868	772	736	675	639	582

À la section des conteneurs, addition de la règle suivante:
Définition d'un chargement complet:
Un conteneur mesurant 20 pi ou plus de longueur sera considéré comme un chargement complet.

Rôle M-81-01975-9
M-40013-122-DT
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N
1434, rue Ste-Catherine ouest, app. 404
Montréal, QC
H3G 1R4

Modification tarifaire:
Demande que les modifications qui suivent entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.
Tarif d'espèce no 640-A applicable aux marchandises en vrac, C.T.Q. no 4102

Addition d'un nouvel article, au nom de Tank Truck Transport Ltd.:
Cendre volante
De: Mississauga (Ont.)
À: Saint-Eustache (QC)
38,15 par tonne métrique
Minimum: 30 tonnes.

Addition au numéro 2380, au nom de Tank Truck Transport Ltd.:
Chlorate de sodium
De: Magog (QC)
À: Elliot Lake (Ont.) 373 — 50 000
306 — 75 000

Rôle M-81-01977-5
M-30005-139-DT
MIDDLE ATLANTIC CONFERENCE, AGENT
P.O. Box 397
Riverdale, (MD)
20840

Modification tarifaire:
Demande de fixation de tarifs:
1. Supplément no 6 au tarif no 233-D, RT-208 (tarif canadien sur l'aluminium et le papier); Tarifs d'espèce entre la province de Québec (Canada) et les États américains suivants: Connecticut, Delaware, Maine, Maryland, Massachusetts, New Hampshire, New Jersey, New York, Pennsylvanie, Rhode Island, Tennessee (Bristol seulement), Vermont, Virginie, Virginie occidentale et le district de Columbia.
2. Supplément no 6 au tarif no 290-C, RT-203 (tarifs d'espèce sur les spiritueux, les boissons, etc., entre Montréal (QC) et les États américains suivants: Connecticut, Maine, Maryland, Massachusetts, New Jersey, New York, Rhode Island, Virginie et le district de Columbia.
3. Supplément no 55 au tarif no 333-C, RT-163 (tarif canadien de classe et d'espèce); entre la province de Québec (Canada) et les États américains suivants: Connecticut, Delaware, Maine, Maryland, Massachusetts, New Hampshire, New Jersey, New York, Pennsylvanie, Rhode Island, Tennessee (Bristol seulement), Vermont, Virginie, Virginie occidentale et le district de Columbia.
4. Supplément no 27 au tarif no 793-A, RT-190 (tarifs d'espèce entre la province de Québec (Canada) et les États américains suivants: Maryland, Massachusetts, New Jersey, New York, Pennsylvanie et Virginie).
Réduction, augmentation et maintien des taux et des frais. Applicable par les transporteurs participant aux taux internationaux déposés par la Middle Atlantic Conference. Pour tout renseignement supplémentaire, consulter les suppléments déposés auprès de la Commission des transports du Québec.
La requérante demande de plus que la décision entre en vigueur immédiatement, le tout conformément à l'article 2.58.1 du Règlement 2 (1976).

Rôle M-81-01981-7
M-300053-116-D
GLENGARRY TRANSPORT LIMITÉE
151, chemin Revechon
Pointe-Claire, QC
H9T 1K1
Procureurs: Corbeil, Groleau & Duchesne

La requérante dont la clause *d*) se lit comme suit:
Transport général - longue distance - route - régulier
Depuis la frontière Québec–Ontario jusqu'à Montréal, et retour, via la route no 2 (point d'entrée: Rivière-Beaudette) pour circulation directe depuis Cornwall jusqu'à cet endroit.
Droits additionnels se rattachant à la clause *d*):
1. Le détenteur est autorisé à transporter des marchandises dans des fardiers et dans des véhicules isothermes.
2. Lorsqu'il assure le service autorisé par la clause *d*) depuis la frontière Québec–Ontario jusqu'à Montréal et retour (point d'entrée: Rivière-Beaudette), le détenteur du permis est autorisé à effectuer le transport de marchandises en utilisant les remorques appartenant à Chs. H. Beany Transport, de Brockport (N.Y.) qui ont été échangées, ou doivent l'être, à Cornwall (Ont.).
3. Le détenteur du permis est autorisé à utiliser les véhicules isothermes appartenant à Chs. H. Beany Transport lorsqu'il assure le service autorisé en vertu du droit additionnel no 2.
Conditions et restrictions se rattachant à la clause *d*):
1. Tous les véhicules de Chs. H. Beany Transport servant à assurer le service dont il est question plus haut doivent être immatriculés dans la province et enregistrés auprès de la Commission par le détenteur du permis et ils doivent porter les plaques d'immatriculation requises.
2. Les marchandises transportées en vertu des droits additionnels nos 2 et 3 se limitent aux chargements en provenance ou à destination des points desservis aux États-Unis par Chs. H. Beany Transport, concurremment avec le certificat no MC-11763, sub 25, délivré par l'Interstate Commerce Commission le 9 octobre 1950, et concurremment avec le droit supplémentaire accordé à Lawson Transport Limited en vertu du

certificat X-341 délivré par l'Ontario Highway Transport Board le 5 décembre 1961, lequel autorise l'échange des remorques entre ces deux transporteurs à Cornwall (Ont.).

3. Le service autorisé par la clause *d*) devra être assuré concurremment avec les alinéas 1, 2, 3 et 4 du certificat X-341 délivré à Lawson Transport Limited par l'Ontario Highway Transport Board, le 13 juin 1956 et aussi concurremment avec le certificat de transfert dudit permis à Glengarry Transport Ltd., délivré par l'O.H.T.B. le 10 septembre 1968.

2. La Commission des transports du Québec rendait une décision le 24 novembre 1975, portant le numéro MCR-2238 dans la cause portant le numéro de rôle M-2668, dont les conclusions sont les suivantes:

Ordonne de remplacer la condition no 1 du permis de la requérante par la condition suivante:

Condition no 1:

Le service autorisé par le présent permis est assujetti aux dispositions du certificat délivré par l'Ontario Highway Transport Board le 15 février 1974 et portant le numéro X-183, lequel a été déposé.

Le service à assurer en vertu de ce permis se limite à un mouvement entre Cornwall et la frontière Ontario–États-Unis au poste de douanes des États-Unis (point d'entrée: Cornwall–Rooseveltown), à la seule fin de procéder au transfert ou à l'échange de véhicules avec des transporteurs américains autorisés audit poste de douanes des États-Unis.

3. La requérante demande que les droits additionnels 2 et 3 attachés à ladite clause *d*) soient supprimés.

4. La requérante demande que les conditions et restrictions 1 et 2 attachées à ladite clause *d*) soient supprimées.

5. La requérante demande de remplacer la condition et restriction numéro 3 attachée à ladite clause *d*) par la suivante:

3. Le service autorisé par la clause *d*) sera opéré en conjonction avec les paragraphes 1, 2, 3 et 4 du certificat X-341 émis en faveur de Lawson Transport Limited, par l'Ontario Highway Transport Board, le 13 juin 1956, et en conjonction avec un certificat de transfert dudit permis à Glengarry Transport Limited, émis par l'Ontario Highway Transport Board le 10 septembre 1968 et aussi en conjonction avec un certificat émis par l'Ontario Highway Transport Board portant le numéro X-183 au nom de Glengarry Transport Limited et daté du 16 janvier 1974.

6. La requérante demande à la Commission des transports du Québec, d'annuler le dispositif de la décision du 24 novembre 1975, portant le numéro MCR-2238 dans la cause portant le numéro de rôle M-2668.

Rôle M-81-01983-3
M-210286-102-D
TAXI PARENT ENR.
(Parent Arthur)
29, 6e Avenue
Lac Charbonneau, St-Lin
QC
J0R 1C0
Requérant

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de propriétaire pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la région de St-Lin 06-6224-P.

Rôle M-81-01985-8
M-305471-101-D
P.O. BOURASSA & FILS INC.
Rang Ste-Geneviève
St-Zéphirin, QC
J0B 1V0
Requérante-cessionnaire
M-302598-101-D
BOURASSA, PIERRE PAUL
St-Zéphirin-de-Courval, QC
J0S 1W0
Requérant-cédant
Proc.: Corriveau & Lagacé

Le requérant-cédant s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisé à transférer son permis portant le numéro M-302598 à la requérante-cessionnaire dont l'unique actionnaire est P.P. Bourassa.

Le permis du requérant-cédant se lit ainsi:

Transport restreint - longue distance - route restreinte

De St-Zéphirin-de-Courval et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas 30 milles des limites de ladite municipalité à Ste-Perpétue à destination des abattoirs Ouellet Inc., pour le transport d'animaux vivants.

Rôle M-81-01986-6
M-600740-103-D
LOCATION PANORAMA INC.
13145, Prince-Arthur
Pointe-aux-Trembles, QC
H1A 1A9
Requérante
Proc.: Me Adrien Paquette

La requérante demande à être autorisée à faire la location, à long terme, de véhicules de promenade tel que défini par le Règlement 2 sur la location, au 13145, rue Prince-Arthur, Pointe-aux-Trembles, QC.

Rôle M-81-01987-4
M-211033-101-D
POLOSAJIAN, SILVA
5052, boul. Samson
Chomedey, ville de Laval
QC
H7W 2J1
Requérant-cessionnaire
M-208796-001-102-D
AZOULAY, MAX
4212, Mackenzie
Montréal, QC
H3S 1E6
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-208796-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-81-01988-2
M-211037-101-D
IMPELLIZZERI, DOMENICO
2975, Provost
Lachine, QC
H8S 1R2
Requérant-cessionnaire
M-208433-001-102-D
OUAKINE OHANA RUBY
(héritière et tutrice pour
Nathalie Hélène Ohana et
Valerie Kathy Ohana
héritières mineures à la succession
de feu Ohana Salomon)
5740, Cavendish, app. 2008
Côte-St-Luc, QC
H4W 2T8
Requérante-cédante

La requérante-cédante Ouakine Ohana Ruby (héritière et tutrice pour Nathalie Hélène Ohana et Valerie Kathy Ohana héritières mineures à la succession de feu Ohana Salomon) demande que le permis M-208433-001, agglomération A-11 Montréal, catégorie Ordinaire soit transféré à Impellizzeri, Domenico M-211037.

Rôle M-81-01990-8
M-211038-101-D
BELISLE, ROBERT
384, Beauséjour, app. 101
St-Eustache, QC
J7R 4Z7
Requérant-cessionnaire
M-209318-001-101-D
BARBEAU, GILLES
52, 6e Avenue
Ste-Marthe-sur-le-Lac, QC
J0N 1P0
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-209318-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-14 St-Eustache.

Rôle M-81-01993-2
M-305462-102-D
BROWN, DONALD
R.R. no 2, Box 408
Orléans, Ontario
Au Québec:
31, St-Jacques, suite 100
Montréal, QC
H2Y 1K9
Voiturier-remorqueur
M-301108-147-D
KINGSWAY FREIGHT LINES LTD
10525, côte de Liesse
Dorval, QC
Voiturier-roulier
Proc.: Me Benoit Groleau

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, en possession légale de la requérante conjointe: Kingsway Freight Lines Ltd, détentrice du permis M-301108, qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-81-02003-9
M-300056-104-D
DIRECT WINTERS TRANSPORT LIMITED
2, Tippett Road
Downsview, Ontario
Au Québec:
2800, avenue André
Dorval, QC
H9P 1K6
Proc.: Me Jocelyn Leclerc

La requérante s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec en vue d'obtenir un permis de transport supplétif conformément au paragraphe 2*a*) de l'article 22 de l'Ordonnance générale sur le camionnage tel qu'amendée par le Décret 30-32-80 du 24 septembre 1980.

Transport supplétif

La requérante est autorisée à effectuer des services de transport pour le compte de: Transport Direct System Limitée dans le cadre du permis de cette dernière.

Condition:

Ce permis ne sera valide que tant et aussi longtemps que la requérante et Transport Direct System Limitée, seront sous le contrôle des mêmes personnes.

Rôle M-81-02004-7
M-300032-106-D
COMPAGNIE DE TRANSPORT ÉTOILE ROUGE DU QUÉBEC (1976) LTÉE
RED STAR EXPRESS LINES OF QUEBEC (1976) LTD.
10765, Côte de Liesse
Dorval, QC
H9P 2R9
Procureur: Paul M. Demers.

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'ajouter à son permis la clause additionnelle suivante:

gg) Transport général - longue distance - route

Des douanes canado-américaines à Stanhope, à Trois-Rivières et retour.

Rôle M-81-02027-8
M-305472-101-D
TRANSPORT BLANCHARD (1980) INC.
143, Greenlay sud
Greenlay, QC
J1S 2J9
Requérante-cessionnaire
M-300377-101-D
TRANSPORT BLANCHARD INC.
143, Greenlay
St-Grégoire-de-Greenlay, QC
J1S 2J4
Requérante-cédante
Proc.: Me Céline Trudeau,
Paquette & Associés

Attendu que par la décision du 14 mars 1975, portant le numéro MCR-1673, la Compagnie Transport Blanchard Inc. devenait détentrice d'un permis de transport portant le numéro 4708-V; (M-300377)

Attendu qu'à cette date, les actionnaires de Transport Blanchard Inc. étaient les suivants:

Roland Blanchard	1000 actions ordinaires
Jean-Claude Blanchard	1 action ordinaire
Laurette Blanchard	1 action ordinaire

Attendu que le 4 juillet 1975, un changement d'actionnaires s'opérait au sein de la Compagnie Transport Blanchard Inc., afin que la liste des actionnaires se lise alors comme suit:

Roland Blanchard	334 actions ordinaires
Gérard Vigneux	334 actions ordinaires
Oscar Proulx	334 actions ordinaires

Attendu que le ou vers le 30 janvier 1976, monsieur Oscar Proulx décédait, laissant par testament, comme seule exécutrice testamentaire, madame Gisèle H. Proulx;

Attendu que le 20 avril 1976, la succession de feu Oscar Proulx vendait à Gérard Vigneux toutes les actions détenues par ce dernier. Et que monsieur Gérard Vigneux, à son tour, transférait une partie des actions qu'il venait d'acquérir à monsieur Roland Blanchard, afin que la liste des actionnaires, au 20 avril 1976, se lise comme suit:

Gérard Vigneux	501 actions ordinaires
Roland Blanchard	501 actions ordinaires

Attendu que le 30 avril 1976, messieurs Gérard Vigneux et Roland Blanchard transféraient toutes leurs actions à monsieur René St-Pierre, la liste des actionnaires, au 30 avril 1976, se lisant comme suit:

René St-Pierre	1002 actions ordinaires

Attendu que le 1er mai 1976, la liste des actionnaires de Transport Blanchard Inc. se lisait de la façon suivante:

René St-Pierre	1000 actions ordinaires
André Roberge	1 action ordinaire
Jeanine Roberge, St-Pierre	1 action ordinaire

Attendu que le 1er juillet 1977, René St-Pierre transférait à Les Investissements René St-Pierre, toutes les actions qu'il détenait dans la Compagnie Transport Blanchard Inc., de façon à ce que la liste des actionnaires, au 1er juillet 1977, se lise comme suit:

Les Investissements René St-Pierre Inc.	1000 actions ordinaires
André Roberge	1 action ordinaire
Jeanine Roberge, St-Pierre	1 action ordinaire

Le seul actionnaire de Les Investissements René St-Pierre étant René St-Pierre.

Attendu que le ou vers le 15 décembre 1980, Transport Blanchard Inc. transférait tous les droits, titre intérêts et privilèges qu'elle détenait dans le permis 4708-V (M-300377) des dossiers de la Commission des transports du Québec ainsi que les véhicules et clientèle attachés à Transport Blanchard (1980) Inc. dont les actionnaires sont:

René St-Pierre	95%
Roland Roberge	5%

Les co-requérants demandent donc à la Commission des transports du Québec d'approuver les changements de contrôle ci-haut mentionnés ainsi que de déclarer le maintien dudit permis et approuver le transfert dudit permis.

À moins que la Commission ne préfère annuler ledit permis et en émettre un nouveau, au même effet, lequel devrait se lire comme suit:

a) Transport général - local

a) Greenley et toutes les localités situées sur une distance n'excédant pas cinq (5) milles des limites de ladite municipalité;

b) Transport général - longue distance - rayon

b) De Greenlay à toutes les localités situées dans un rayon de trente (30) milles des limites de ladite municipalité et retour.

Rôle M-81-02073-2
M-301796-209-D

ARNOLD BROS. TRANSPORT LTÉE

851, Lagimodière Blvd
Winnipeg, Manitoba
Au Québec:
2295, chemin St-François
Dorval, QC
H9P 1K3
Proc.: Me Adrien R. Paquette

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisé à donner le service suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat - équipement surbaissé

Des installations de la compagnie International Harvester Canada Limitée à Candiac, QC, à destination de la frontière Québec-États-Unis (port d'entrée et de retour; Lacolle, Québec) à destination de tous les points des États-Unis et retour pour le transport par remorques surbaissées pour le compte de International Harvester Canada Limitée.

Rôle M-81-02074-0
M-305476-101-D

THIBAULT, ROGER

1360, Provost
Montréal, QC
H8S 1N8
Voiturier-remorqueur
M-301796-210-D

ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD.

851, Lagimodière Blvd.
Winnipeg, Manitoba
Au Québec:
2295, chemin St-François
Montréal, QC
H9P 1K3
Voiturier-roulier
Proc.: Me François Perreault

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, de la requérante conjointe: Arnold Bros. Transport Ltd, détentrice du permis M-301796 qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service est effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-81-02077-3
M-305481-102-D
REMORQUAGE JIMMY NORMAND ENR.
(Hayes, Normand)
116, Petite-Côte
Ste-Rose, ville de Laval, QC
H7K 1S6

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir le service suivant:
Transport restreint - longue distance - rayon
De Laval à tous points dans la province de Québec et retour pour le transport de véhicules automobiles antiques ou modifiés utilisés pour des expositions et ce à l'aide d'un camion muni d'une plate-forme hydraulique et d'un treuil pour le chargement.
Droit additionnel:
En donnant le service ci-haut, le requérant pourra se rendre aux frontières de la province de Québec et en revenir pour effectuer le transport désiré.

Rôle M-81-02078-1
M-305481-101-D
REMORQUAGE JIMMY NORMAND ENR.
(Hayes, Normand)
116, Petite-Côte
Ste-Rose, ville de Laval, QC
H7K 1S6

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir le permis suivant:
Transport restreint - longue distance - rayon
De Laval à tous points dans la province de Québec et retour pour le transport des véhicules automobiles en panne ou accidentés au, ou du lieu de l'accident ou de l'endroit où a été remisé temporairement le ou lesdits véhicules automobiles accidentés ou en panne et ce, à l'aide de camions munis d'une plate-forme hydraulique et d'un treuil pour le chargement.
Droit additionnel:
En donnant le service ci-haut, le requérant pourra se rendre aux frontières de la province de Québec et en revenir pour effectuer le transport désiré.

Rôle M-81-02079-9
M-305016-104-D
CARTIERVILLE EXPRESS INC.
98, rue Lavoisier
Laval-des-Rapides, QC
H7N 3J4

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec pour avoir l'autorisation d'ajouter à son permis le service suivant:
Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat
De la frontière Québec–Ontario «tous ports d'entrée» à Montréal, et retour, pour le compte de Griffith Laboratories Ltée.

Rôle M-81-02081-5
M-304999-103-D
OLIGNY, CLAUDE
543, Grand-Rang
Napierville, QC
J0L 2L0

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisé à modifier la clause A de son permis pour que le nom de l'expéditeur la compagnie Les Produits Pétroliers Champlain Limitée, soit changé pour la compagnie E.S.F. Ltée, suite à une fusion entre compagnies parentes.

Rôle M-81-02082-3
M-301738-101-D
OLIGNY, YVES
539, Grand-Rang
St-Michel-de-Napierville, QC
J0L 2J0

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisé à modifier la clause A de son permis pour que le nom de l'expéditeur Produits Pétroliers Champlain Limitée, soit changé pour E.S.F. Ltée, suite à une fusion entre compagnies parentes.

Rôle M-81-02084-9
M-40003-435-DT
CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS' TARIFF BUREAU ASSOCIATION
222, Dixon Road
Weston (Ontario)
M9P 3S5

Modification tarifaire:
Les agents-membres d'Atlas Van Lines demandent un amendement réduisant de 4% les frais de transportations des sections nommées dans les suppléments 70, 100, 82 et 51 des tarifs Canada–États-Unis nos ICC HGB 403, 404, 405 et 410 respectivement.

Rôle M-81-02094-8
M-300955-109-D
LES CITERNES QUEENSWAY INC. QUEENSWAY TANK LINES INC.
2190, boul. Hymus
Dorval, QC
H9P 1J7
Proc.: M[e] Gérard Corbeil,
Corbeil, Groleau & Dufresne

La requérante demande à la Commission des transports du Québec, d'ajouter à son permis, les clauses suivantes:
1. Classe: Transport restreint - longue distance - route restreinte - irrégulier - véhicules-citernes
Service: De Montréal et de Hull à la frontière Québec–Ontario (tous ports d'entrée), et retour, pour le transport de produits en vrac dans des véhicules-citernes. (points d'origine ou de destination en Ontario: cette partie de l'Ontario située à l'est des limites ouest des comtés de Northumberland, Peterborough, Haliburton, et à l'est des limites ouest du district de Nipissing).
Droit additionnel: En vertu du permis ci-haut décrit, la requérante aura le droit de desservir une zone de cueillette et de livraison de 100 kilomètres des limites des villes de Montréal et de Hull.
2. Classe: Transport restreint - longue distance - route restreinte - irrégulier - véhicules citernes

Service: De Montréal et de Hull à la frontière Québec–Ontario (ports d'entrée: Rivière-Beaudette, Pointe-Fortune et Hull), et retour, pour le transport de produits en vrac dans des véhicules citernes en transit dans la province de l'Ontario à destination de la frontière Ontario–États-Unis.

Droit additionnel: En vertu du permis ci-haut décrit, la requérante aura le droit de desservir une zone de cueillette et de livraison de 100 kilomètres des limites des villes de Montréal et de Hull.

3. Classe: Transport restreint - longue distance - route restreinte - irrégulier - véhicules citernes

Service: En transit de la frontière Québec–Ontario (ports d'entrée: Rivière-Beaudette, Pointe-Fortune et Hull) en transit sur le territoire de la province de Québec, à la frontière Québec–États-Unis, tous ports d'entrée, et retour, pour le transport de produits en vrac dans des véhicules citernes.

Rôle M-81-02095-5
M-300327-103-D
G.B. TRANSPORT INC.
10701, Parkway
Ville d'Anjou, QC
H1J 1S1
Proc.: Me Jocelyn Leclerc

La requérante, détentrice du permis M-300327, dont le certificat 003 se lit comme suit:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

De Montréal à tous les endroits situés dans un rayon de 150 milles (241,35 km) des limites de ladite ville, pour le transport de sel en sacs, caisses ou blocs, pour le compte de la Société Canadienne de Sel, Limitée.

s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec, afin que le certificat 003 se lise à l'avenir comme suit:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

De Montréal à tous les endroits situés dans un rayon de 1 000 km des limites de ladite ville, et retour, pour le transport de sel en vrac, en sacs, caisses ou blocs, pour le compte de la Société Canadienne de Sel, Limitée.

Droit additionnel:

La requérante pourra utiliser en donnant le service prévu au certificat 003 des véhicules munis d'un mécanisme de soufflerie pour le déchargement.

Rôle M-81-02202-7
M-211026-001-101-D
ANDRÉ RAYMOND ENRG.
(Raymond André)
601, avenue Masseau
Iberville, QC
J2X 1Z5
Requérant-cessionnaire
M-206367-003-102-D
OLIVIER, MARCEL
192, rue Deland
St-Jean (St-Jean)
QC
J3B 7H5
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire

Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-206367-003 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-41 St-Jean.

Rôle M-81-02226-6
M-305324-103-D
ROGER LÉGER INC.
2146, boul. Cité-des-Jeunes
Vaudreuil, QC
Proc.: Flynn, Rivard & Associés

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de donner le service suivant:

Transport restreint - longue distance - territoire

De tout point à tout point dans les districts électoraux-provinciaux de Vaudreuil-Soulanges et Pointe-Claire, pour le transport de journaux, périodiques, feuillets publicitaires et films.

Restriction:

Ce service n'autorise aucunement la détentrice à desservir des points sis à l'intérieur du Montréal métropolitain à l'exception des points sis dans le district électoral de Pointe-Claire.

Rôle M-81-02228-2
M-300921-105-D
DURHAM TRANSPORT INC.
TRANSPORT DURHAM INC.
12, Kenhar Drive
Weston, Ontario
M9L 1N1
Au Québec:
a/s: Bélanger, Leclerc
800, place Victoria, app. 4119
C.P. 25
Montréal, QC
H4Z 1A2
Procureur: Bélanger, Leclerc

La requérante s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec en vue d'obtenir un permis de transport supplétif conformément au paragraphe 2 *a*) de l'article 22 de l'Ordonnance générale sur le camionnage tel qu'amendé par le Décret 30.32.80 du 24 septembre 1980.

Transport supplétif

La requérante est autorisée à effectuer des services de transport pour le compte de: Mel's Express Limited dans le cadre du permis de cette dernière.

Condition:

Ce permis ne sera valide que tant et aussi longtemps que la requérante, Durham Transport Inc., de même que Mel's Express Limited, seront sous le contrôle des mêmes personnes.

Rôle M-81-02231-6
M-304789-102-D
L. RITCHIE CARTAGE LIMITED
34, Kim Court
Scarborough, Ontario
M1K 3R6
Au Québec:
800, place Victoria, app. 4119
C.P. 25
Montréal, QC
H4Z 1A2
Procureur: Jocelyn Leclerc

La requérante s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée à donner le service de transport suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

De la frontière Québec–Ontario (port d'entrée Rivière-Beaudette) à Montréal, et retour, pour le transport de marchandises originant ou à destination du Toronto métropolitain, pour le compte de Associated Biscuits of Canada Limited.

Condition:

Le permis ci-dessus mentionné sera exploité conjointement avec le permis émis par l'Ontario Highway Transport Board.

Rôle M-81-02233-2
M-300920-101-D
MEL'S EXPRESS LTD.
MEL'S EXPRESS LIMITED
90, Disette Street
P.O. Box 479,
Bradford, Ontario
Au Québec:
800, place Victoria, app. 4119
Montréal, QC
H4Z 1A2
Procureur: Gilles Bélanger

La requérante s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec en vue d'obtenir un permis de transport supplétif conformément au paragraphe 2 *a*) de l'article 22 de l'Ordonnance générale sur le camionnage tel qu'amendé par le Décret 30.32.80 du 24 septembre 1980.

Transport supplétif

La requérante est autorisée à effectuer des services de transport pour le compte de: Durham Transport Inc. dans le cadre du permis de cette dernière.

Condition:

Ce permis ne sera valide que tant et aussi longtemps que la requérante, Mel's Express Limited de même que Durham Transport Inc., seront sous le contrôle des mêmes personnes.

Rôle M-81-02235-7
Q-300040-106-D
J.G. BERNIER ET FRÈRES LTÉE
197, rue St-André
Métabetchouan, QC
G0W 2A0

La requérante, détentrice du permis no Q-300040 (434-V) dont la clause *d*) se lit comme suit:

d) Transport restreint - longue distance - route restreinte

De St-Jérôme de Métabetchouan et de tous les endroits situés dans les districts électoraux-provinciaux de Saguenay et Lac-St-Jean, à Québec et Montréal pour le transport de bois fini et de ciment pour le public en général, et retour;

s'adresse à la Commission des transports du Québec afin que cette clause soit modifiée pour se lire dorénavant comme suit:

d) Transport restreint - longue distance - route restreinte

De St-Jérôme de Métabetchouan et de tous les endroits situés dans les districts électoraux-provinciaux de Saguenay, Lac-St-Jean, Roberval et Dubuc, à Québec et Montréal et tous les endroits situés dans un rayon de 150 milles de chacune de ces villes pour le transport de bois fini et de ciment pour le public en général, et retour.

Restrictions: La détentrice n'aura le droit de transporter du ciment que de St-Jérôme de Métabetchouan et des districts électoraux-provinciaux de Saguenay et Lac-St-Jean, à Québec et Montréal, et retour.

Rôle M-81-02311-6
M-40003 436-DT
CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS' TARIFF BUREAU ASSOCIATION
222 Dixon Road
Weston, (Ontario)
M9P 3S5

Modification tarifaire:

Les agents-membres de North American Van Lines demandent un amendement des suppléments 69, 98 et 80 des tarifs Canada–États-Unis nos ICC HGB 403, 404 et 405 respectivement, réduisant les surcharges de carburant de 3%.

Rôle M-81-02334-8
M-202694-002-101-D
STREET, KENNETH
R.R. no 1, B.P. 442
Hudson, QC
J0P 1H0
Requérant

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de propriétaire pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la région de Hudson 06-7227-V.

Rôle M-81-02338-9
M-202694-003-102-D
STREET, KENNETH
R.R. no 1, B.P. 442
Hudson, QC
J0P 1H0
Requérant

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de propriétaire pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la région de Hudson 06-7227-V.

Rôle M-81-02342-1
M-208948-002-102-D
GAUDET NEIL J.
4870, côte des Neiges, app. 307
Montréal, QC
H3V 1H3
Requérant

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de propriétaire pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la région de Hudson 06-7227-V.

Rôle M-81-02344-7
M-208948-003-103-D
GAUDET, NEIL J.
4870, côte des Neiges, app. 307
Montréal, QC
H3V 1H3
Requérant

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de propriétaire pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la région de Hudson 06-7227-V.

Rôle M-81-02351-2
M-207908-102-D
PRESCOTT, GASTON
39, rue Desjardins
St-Charles-de-Mandeville, QC
J0K 1L0
Requérant

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de propriétaire pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la région de St-Damien 06-4928-P.

Rôle M-81-02354-6
M-211039-101-D
VIRGINIA BOURBONNAIS ENR.
(Bourbonnais Virginia)
6580, des Ormeaux, app. 4
Anjou, QC
H1K 2X5
Requérante-cessionnaire
M-206680-001-102-D
ROUSSILLE, PAUL-ÉMILE
13785, Sherbrooke est
Pointe-aux-Trembles, QC
H1A 1C3
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
La requérante-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-206680-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-5 Est de Montréal.

Rôle M-81-02356-1
M-000068-101-D
LES AUTOBUS BOUCHERVILLE INC.
156, Charles-Aubertin
Boucherville, QC
J4B 5E4
Requérante

Les Autobus Boucherville Inc., demande à la Commission des transports du Québec, l'autorisation d'effectuer le transport des enfants de leur résidence respective située dans Boucherville et fréquentant le collège des Eudistes à Montréal.
Ce permis est demandé pour la période scolaire 1981-1982.

Rôle M-81-02357-9
M-000274-102-D
CENTRE D'ACCUEIL LA PETITE NATION
76, rue St-André
St-André-Avellin (Papineau) QC
J0V 1W0
Requérante

Le renouvellement de notre permis de transports pour les minibus affectés au Centre de jour du Centre d'accueil la Petite Nation (St-André-Avellin), pour un coût de compensation égal à 1,00 $ par personne pour un aller-retour, lequel pourra être chargé aux personnes âgées désignées pour un tel transport dans la région de la Petite-Nation pour desservir les endroits suivants:

Localités desservies avec le permis de transport des minibus

St-André-Avellin	Papineauville
Montebello	Ripon
Plaisance	Chénéville
Notre-Dame-de-la-Paix	Fassett
Montpellier	Namur
Suffolk & Addington (St-Émile-de-Suffolk)	Saint-Sixte
Duhamel	Lac-Simon
Lac-des-Plages	Ponsonby
Vinoy	(Boileau)

Rôle M-81-02358-7
M-211041-101-D
WEINER KENNETH ROBERT
5215, Van Horne, app. 2
Montréal, QC
H3W 1J8
Requérant-cessionnaire
M-208960-001-102-D
WISEMAN, ARTHUR
5910, avenue Clanranald
Montréal, QC
H3X 2T1
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-208960-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-81-02359-5
M-600210-106-D
YAMASKA AUTO LOCATION INC.
2000, boul. Casavant
St-Hyacinthe, QC
J2S 7K2
Requérante
Proc.: Corbeil, Groleau & Dufresne

La requérante, Yamaska Auto Location Inc., déjà détentrice du permis de location M-600210, s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'émission des permis de location suivants:

1. Location à court et à long termes de véhicules de promenade, familiales, véhicules agencés pour le transport de personnes et de marchandises, pick-ups, 4x4 et fourgons.

Adresse: 1081, rue St-Laurent ouest, Longueuil.

Ce permis est demandé dans le cadre de l'Ordonnance générale no 2 sur la location.

2. Location à court et à long termes de camions, tracteurs, remorques et semi-remorques, excluant les véhicules citernes.

Adresse: 1081, rue St-Laurent ouest, Longueuil

Ce permis est demandé dans le cadre du Règlement concernant la location de camions, tracteurs, remorques et semi-remorques.

Rôle M-81-02360-3
M-211042-101-D
DUBOIS, ROBERT
2765, Park, app. 3
St-Hubert, QC
J3Y 4Y4
Requérant-cessionnaire
M-201662-001-101-D
GRENIER, LÉANDRE
244, St-Louis
Ville Lemoyne, QC
J4R 2L6
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-201662-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-2 Longueuil.

Rôle M-81-02361-1
M-600342-106-D
AUTOMOBILE D.K. (1976) INC.
4815, chemin Buchan
Montréal, QC
H4P 1S4
Requérante
M-600311-103-D
TERNAC INC.
Aéroport de Dorval
Secteur des arrivées domestiques
et internation.
Intimée

Requête en révision de décision
article 22 de la Loi sur les transports (L.R.Q., chapitre T-12)

Votre requérante à l'honneur d'exposer:

1. Le 26 août 1980, la Commission des transports du Québec rendait la décision portant le numéro ML-02350, dans le dossier de requête portant le numéro M-44857, laquelle décision concluait au maintien du permis M-600311 détenu par Ternac Inc., l'intimée, copie de ladite décision étant produite avec les présentes sous la cote R-1;

2. Ledit permis, maintenu en vigueur par la décision ci-haut mentionnée, autorise l'intimée à donner un service de location à court terme de véhicules de promenade (automobiles et station-wagons) à l'aéroport de Dorval, dans le secteur des arrivées domestiques et internationales;

3. Il existe à l'aéroport de Dorval, tant dans la section domestique que dans la section internationale, six (6) espaces pour installer des compagnies de location de véhicules automobiles, un seul de ces espaces étant prévu être accordé à un locateur local;

4. Or, l'espace prévu pour le locateur local à été adjugé, suite à une soumission, à la requérante, tous les autres espaces étant également occupés dans le secteur des arrivées domestiques et internationales à l'aéroport de Dorval;

5. De plus, votre requérante a obtenu de cette Commission, par décision datée du 23 septembre 1980, sous le numéro ML-2375, le permis nécessaire pour exploiter l'espace dont elle avait obtenu la location par soumission;

6. En conséquence, il n'existe aucun espace au secteur des arrivées domestiques et internationales de l'aéroport de Dorval où Ternac Inc. pourrait opérer son permis et ce, pour les quatre (4) prochaines années, étant donné que les contrats de location ont été donnés aux opérateurs desdits comptoirs pour une période de cinq (5) ans à compter du 1er janvier 1980;

7. L'intimée ne peut donc pas opérer son permis et conséquemment ne rencontre pas les prescriptions et exigences de la loi et des règlements relatifs à la détention d'un permis.

8. Votre requérante est en conséquence bien fondée en faits et en droit à demander que la décision ML-02350 en date du 26 août 1980 soit revisée;

Par ces motifs, vous plaise:

Accueillir la présente requête; reviser la décision ML-02350 datée du 26 août 1980; ne pas renouveler le permis M-600311 (1195-DY) détenu par Ternac Inc. ou, s'il a été renouvelé, l'annuler;

Rôle M-81-02362-9
M-211043-101-D
MALBOEUF, JEAN-PAUL
300, Vézina, app. 302
LaSalle, QC
H8R 3M9
Requérant-cessionnaire
M-207986-001-103-D
JOURNO, ERNEST
2495, Van Horne, app. 18
Montréal, QC
H3S 1P4
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire

Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-207986-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-81-02369-4
M-302911-104-D
LEWIS, GARY ALLEN
R.R. no 3
Moncton, Nouveau-Brunswick
Au Québec:
10755, côte de Liesse
Dorval, QC
H9P 1A8
Voiturier-remorqueur
M-305413-133-D
CANADIEN PACIFIQUE EXPRESS & TRANSPORT LIMITÉE
2255, Sheppard Ave East
Willowdale, Ontario
Au Québec:
10755, côte de Liesse
Dorval, QC
H9P 1A8
Voiturier-roulier
Proc.: Flynn, Rivard & Ass.

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Transport restreint - remorquage seulement - contrat
Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, en possession légale de la requérante conjointe: Canadien Pacifiques Express & Transport Limitée, détentrice du permis M-305413, qui agira comme voiturier-roulier.
Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.
Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-81-02370-2
M-305282-103-D
MELVIN, VINCENT O.
R.R. no 1
Kings Country, N.B.
Au Québec:
10755, côte de Liesse
Dorval, QC
H9P 1A8
Voiturier-remorqueur
M-305413-129-D
CANADIEN PACIFIQUE EXPRESS & TRANSPORT LIMITÉE
2255, Sheppard Ave. East
Willowdale, Ontario
Au Québec:
10755, côte de Liesse
Dorval, QC
H9P 1A8
Voiturier-roulier
Proc.: Flynn, Rivard & Ass.

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Transport restreint - remorquage seulement - contrat
Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, en possession légale de la requérante conjointe: Canadien Pacifique Express & Transport Limitée, détentrice du permis M-305413, qui agira comme voiturier-roulier.
Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier
Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-81-02371-0
M-305151-104-D
COLPITTS, CHARLES
R.R. no 3
St-Stephen
Old Bay Road, N.B.
Au Québec:
10755, côte de Liesse
Dorval, QC
H9P 1A8
Voiturier-remorqueur
M-305413-120-D
CANADIEN PACIFIQUE EXPRESS & TRANSPORT LIMITÉE
2255, Sheppard Ave East
Willowdale, Ontario
Au Québec:
10755, côte de Liesse
Dorval, QC
H9P 1A8
Voiturier-roulier
Proc.: Flynn, Rivard & Associés

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Transport restreint - remorquage seulement - contrat
Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, en possession légale de la requérante conjointe: Canadien Pacifique Express & Transport Limitée, détentrice du permis M-305413, qui agira comme voiturier-roulier.
Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.
Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-81-02372-8
M-302933-104-D
MAGGE, PERCY
Box 2425
Windsor, N.-E.
Au Québec:
10755, côte de Liesse
Dorval, QC
H9P 1A8
Voiturier-remorqueur
M-305413-130-D
CANADIEN PACIFIQUE EXPRESS & TRANSPORT LIMITÉE
2255, Sheppard Avenue East
Willowdale, Ontario
Au Québec:
10755, côte de Liesse
Dorval, QC
H9P 1A8
Voiturier-roulier
Proc.: Flynn, Rivard & Associés

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, en possession légale de la requérante conjointe: Canadien Pacifique Express & Transport Limitée, détentrice du permis M-305413, qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-81-02373-6
M-304107-104-D
SPENCER, CLAUDE B.
R.R. no 1
Andover, Nouveau-Brunswick
Au Québec:
10755, côte de Liesse
Dorval, QC
H9P 1A8
Voiturier-remorqueur
M-305413-119-D
CANADIEN PACIFIQUE EXPRESS & TRANSPORT LIMITÉE
2255, Sheppard Avenue East
Willowdale, Ontario
Au Québec:
10755, côte de Liesse
Dorval, QC
H9P 1A8
Voiturier-roulier
Procureurs: Flynn, Rivard & Associés

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, en possession légale de la requérante conjointe: Canadien Pacifique Express & Transport Limitée, détentrice du permis M-305413, qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-81-02374-4
M-305281-103-D
J & H TRANSPORT LIMITED
P.O. Box 2081
Darmouth, Nouvelle-Écosse
Au Québec:
10755, côte de Liesse
Dorval, QC
H9P 1A8
Voiturier-remorqueur
M-305413-121-D
CANADIEN PACIFIQUE EXPRESS & TRANSPORT LIMITÉE
2255, Sheppard Avenue East
Willowdale, Ontario
Au Québec:
10755, côte de Liesse
Dorval, QC
H9P 1A8
Voiturier-roulier
Procureurs: Flynn, Rivard & Associés

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, en possession légale de la requérante conjointe: Canadien Pacifique Express & Transport Limitée, détentrice du permis M-305413, qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-81-02375-1
M-303284-104-D
EARLE, DAVID W.
1, rue Smith
Amherst, Nouvelle-Écosse
Au Québec:
10755, côte de Liesse
Dorval, QC
H9P 1A8
Voiturier-remorqueur
M-305413-125-D
CANADIEN PACIFIQUE EXPRESS TRANSPORT LIMITÉE
2255, Sheppard Avenue East
Willowdale, Ontario
Au Québec:
10755, côte de Liesse
Dorval, QC
H9P 1A8
Voiturier-roulier
Procureurs: Flynn, Rivard & Associés

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Transport restreint - remorquage seulement - contrat
Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, en possession légale de la requérante conjointe: Canadien Pacifique Express & Transport Limitée, détentrice du permis M-305413, qui agira comme voiturier-roulier.
Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.
Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-81-02376-9
M-302830-104-D
COMMERCIAL HIGHWAY SERVICES LTD
Box 86
Waverley, Nouvelle-Écosse
Au Québec:
10755, côte de Liesse
Dorval, QC
H9P 1A8
Voiturier-remorqueur
M-305413-122-D
CANADIEN PACIFIQUE EXPRESS & TRANSPORT LIMITÉE
2255, Sheppard Avenue East
Willowdale, Ontario
Au Québec:
10755, côte de Liesse
Dorval, QC
H9P 1A8
Voiturier-roulier
Procureurs: Flynn, Rivard & Associés

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Transport restreint - remorquage seulement - contrat
Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, en possession légale de la requérante conjointe: Canadien Pacifique Express & Transport Limitée, détentrice du permis M-305413, qui agira comme voiturier-roulier.
Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.
Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-81-02377-7
M-302999-104-D
WAGNER, ROLAND
290, Ioney Hill
Lower Sackville, N.-E.
Au Québec:
10755, côte de Liesse
Dorval, QC
H9P 1A8
Voiturier-remorqueur
M-305413-123-D
CANADIEN PACIFIQUE EXPRESS & TRANSPORT LIMITÉE
2255, Sheppard Avenue East
Willowdale, Ontario
Au Québec:
10755, côte de Liesse
Dorval, QC
H9P 1A8
Voiturier-roulier
Procureurs: Flynn, Rivard & Associés

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Transport restreint - remorquage seulement - contrat
Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, en possession légale de la requérante conjointe: Canadien Pacifique Express & Transport Limitée, détentrice du permis M-305413, qui agira comme voiturier-roulier.
Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.
Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-81-02378-5
M-305469-101-D
B. PAQUET REMORQUAGE
(Paquet, Bernard)
35, chemin Marieville
Rougemont, QC
J0L 1M0

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir le service de transport suivant:
Services de remorquage:
1er service: Rougemont et tous les endroits dans un rayon de 5 milles.
2e service: Territoire. De tout point à tout autre point dans un rayon de 60 km de Rougemont.

Rôle M-81-02379-3
M-304744-104-D
GROWLEY, GARY
Forest Hill
Woodstock, Nouveau-Brunswick
E0J 2B0
Au Québec:
10755, côte de Liesse
Dorval, QC
H9P 1A8
Voiturier-remorqueur
Procureur: Flynn, Rivard & Associés
M-305413-132-D
CANADIEN PACIFIQUE EXPRESS & TRANSPORT LIMITÉE
2255, Sheppard Avenue East
Willowdale, Ontario
Au Québec:
10755, côte de Liesse
Dorval, QC
H9P 1A8
Voiturier-Roulier

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Transport restreint - remorquage seulement - contrat
Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, de la requérante conjointe: Canadien Pacifique Express & Transport Limitée, détentrice du permis M-305413, qui agira comme voiturier-roulier.
Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.
Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-81-02380-1
M-305482-101-D
R & B LEASING INC.
Route rurale no 2
Goldencreek, Fredericton
Au Québec:
10755, côte de Liesse
Dorval, QC
H9P 1A8
M-305413-134-D
CANADIEN PACIFIQUE EXPRESS & TRANSPORT LIMITÉE
2255, Sheppard Avenue East
Willowdale, Ontario
Au Québec:
10755, côte de Liesse
Dorval, QC
H9P 1A8
Procureur: Flynn Rivard & Associés

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Transport restreint - remorquage seulement - contrat
Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, en possession légale de la requérante conjointe: Canadien Pacifique Express & Transport Limitée, détentrice du permis M-305413, qui agira comme voiturier-roulier.
Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.
Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-81-02381-9
M-305152-104-D

W & K ENTREPRISES

10755, côte de Liesse
Dorval, QC
H9P 1A8
Voiturier-remorqueur
M-305413-131-D

CANADIEN PACIFIQUE EXPRESS & TRANSPORT LIMITÉE

2255, Sheppard Avenue East
Willowdale, Ontario
Au Québec:
10755, côte de Liesse
Dorval, QC
H9P 1A8
Voiturier-roulier
Procureur: Flynn, Rivard & Associés

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, en possession légale de la requérante conjointe: Canadien Pacifique Express & Transport Limitée, détentrice du permis M-305413, qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-81-02382-7
M-300080-115-D

LA CIE DE TRANSPORT H. SMITH LTÉE
H. SMITH TRANSPORT COMPANY LTD.

150, Commissioners Street
Toronto, Ontario
M5A 1A8
Au Québec:
10755, côte de Liesse
Dorval, QC
H9P 1A8
Voiturier-remorqueur
M-305413-128-D

CANADIEN PACIFIQUE EXPRESS & TRANSPORT LIMITÉE

2255, Sheppard Avenue East
Willowdale, Ontario
Au Québec:
10755, côte de Liesse
Dorval, QC
H9P 1A8
Voiturier-roulier
Procureur: Flynn, Rivard & Associés

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, en possession légale de la requérante conjointe: Canadien Pacifique Express & Transport Limitée, détentrice du permis M-305413, qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-81-02383-5
M-305413-138-D

CANADIEN PACIFIQUE EXPRESS & TRANSPORT LIMITÉE

2255, Sheppard Avenue East
Willowdale, Ontario
Au Québec:
10755, côte de Liesse
Dorval, QC
H9P 1A8
Voiturier-remorqueur
M-300080-118-D

LA CIE DE TRANSPORT H. SMITH LTÉE
H. SMITH TRANSPORT COMPANY LTD.

150, Commissioners Street
Toronto, Ontario
M5A 1A8
Au Québec:
10755, côte de Liesse
Dorval, QC
H9P 1A8
Voiturier-roulier
Procureur: Flynn, Rivard & Associés

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, en possession légale, de la requérante conjointe: La Cie de Transport H. Smith Ltée, détentrice du permis M-300080, qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-81-02384-3
M-302161-104-D

ANDERSON, CLIFFORD

Public Landing R.R. No. 1
Westfield, Kings County
New-Brunswick
E0G 3J0
Au Québec:
10755, côte de Liesse
Dorval, QC
H9P 1A8
Voiturier-remorqueur
M-305413-124-D

CANADIEN PACIFIQUE EXPRESS & TRANSPORT LIMITÉE

2255, Sheppard Avenue East
Willowdale, Ontario
Au Québec:
10755, côte de Liesse
Dorval, QC
H9P 1A8
Voiturier-roulier
Procureur: Flynn Rivard & Associés

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, en possession légale, de la requérante conjointe: Canadien Pacifique Express & Transport Limitée, détentrice du permis M-305413, qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-81-02385-0
M-302304-104-D
SALVATI, ADAMO
425, rue Hachez
Lasalle, QC
H8R 4A2
Voiturier-remorqueur
M-305413
CANADIEN PACIFIQUE EXPRESS & TRANSPORT LIMITÉE
2255, Sheppard Avenue East
Willowdale, Ontario
Au Québec:
10755, côte de Liesse
Dorval, QC
H9P 1A8
Voiturier-roulier
Procureur: Flynn, Rivard & Associés

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, en possession légale, de la requérante conjointe: Canadien Pacifique Express & Transport Limitée, détentrice du permis M-305413, qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-81-02386-8
M-302578-103-D
SMITH TRANSPORT (U.S.) LTD.
10755, côte de Liesse
Dorval, QC
H9P 1A8
Voiturier-remorqueur
M-305413-127-D
CANADIEN PACIFIQUE EXPRESS & TRANSPORT LIMITÉE
2255, Sheppard Avenue East
Willowdale, Ontario
Au Québec:
10755, côte de Liesse
Dorval, QC
H9P 1A8
Voiturier-roulier
Procureur: Flynn, Rivard & Associés

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, en possession légale, de la requérante conjointe: Canadien Pacifique Express & Transport Limitée, détentrice du permis M-305413, qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-81-02387-6
M-601361 102 D
ROULABEC ENR.
(En société)
57, 44e Avenue, C.P. 1005
Ste-Marthe-sur-le-Lac, QC
J0N 1P0
Requérante

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation d'effectuer le service de location suivant: location à court terme moins d'un an de caravanes pouvant être attachées à un véhicule de promenade à telle adresse: 57, 44e Avenue, C.P. 1005, Ste-Marthe-sur-le-Lac, J0N 1P0 (zone 7306).

Rôle M-81-02388-4
M-205382-102 D
D'AMOUR, JEAN-PIERRE
1511, boulevard Raymond
Mascouche-Heights, QC
J0N 1T0
Requérant-cessionnaire
M-201833-001-102-D
D'AMOUR, LORENZO
804, Laval
Chomedey, ville de Laval
QC
H7V 3K1
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire

Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-201833-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-8 Laval.

Rôle M-81-02389-2
M-211048-101-D
BAKER, MOSES
2314, Modugno
St-Laurent, QC
H4R 1W6
Requérant-cessionnaire
M-210081-001-103-D
RIGANO, MAURO
8125, Jean-Nicolet
St-Léonard, QC
H1R 2P9
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-210081-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-81-02390-0
M-210606-104-D
AZELOGLOU, ATHANASSIOS
6651, avenue du Parc
Montréal, QC
H2V 4J1
Requérant-cessionnaire
M-204306-001-101-D
BELL, MOSES
5125, Bourret, no 18
Montréal, QC
H3W 1L3
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-204306-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-81-02391-8
M-211053-101-D
CARRIÈRE, LOCHARD
5037, d'Allet
St-Léonard, QC
H1R 1K8
Requérant-cessionnaire
M-210337-001-102-D
MIKE KOUR & JEAN GEORGES ZOGHAIB
(En société)
8363, Dora, no 7
LaSalle, QC
H8N 1Z8
Requérants-cédants

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-210337-001 que détiennent les requérants-cédants pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-81-02392-6
M-211051-101-D
BOISSEAU, CLAUDE
2303, Davidson
Montréal, QC
H1W 2Y9
Requérant-cessionnaire
M-203385-001-101-D
CUERRIER, GAÉTAN
315, boul. Rosemère
Rosemère, QC
J7A 2T3
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-203385-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-81-02393-4
M-207908-103-D
PRESCOTT, GASTON
39, rue Desjardins
St-Charles-de-Mandeville, QC
J0K 1L0
Requérant-cessionnaire
M-210105-001-102-D
PRESCOTT, NORMAND
325, Desjardins
St-Charles-de-Mandeville, QC
J0K 1L0
Requérant-cédant

Catégorie Région
Service Ordinaire
Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-210105-001 que détient le requérant-cédant pour la région de St-Charles-de-Mandeville 06-4926.

Rôle M-81-02394-2
M-211050-101-D
DESLANDES, FERDINAND
691, Boullé
Beloeil, QC
J3G 3T2
Requérant-cessionnaire
M-205273-001-101-D
ALLAIRE, HENRI-PAUL
935, Richelieu
Beloeil, QC
J3G 4P8
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-205273-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-23 Beloeil.

Rôle M-81-02395-9
M-211047-101-D
CONTINELLI, MICHÈLE
10986, Pigeon
Montréal-Nord, QC
H1G 5V3
Requérant-cessionnaire
M-208831-001-102-D
CLARK, PIERRE
8013, Philippe-de-Carion
Montréal, QC
H1E 2T5
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-208831-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-81-02396-7
M-211046-101-D
TRÉPANIER, CLÉMENT
1941, Curé-Lalande
B.P. 1051, Mascouche
QC
J0N 1T0
Requérant-cessionnaire
M-209808-002-103-D
GÉLINAS, MARCEL
1265, McKenzie, no 10
Terrebonne, QC
J6W 4E4
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-209808-002 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-17 Terrebonne.

Rôle M-81-02397-5
M-211045-101-D
LABROSSE, MME MARIELLE PEPIN
725, Guillemette
Fabreville, QC
H7P 2N7
Requérante-cessionnaire
M-201752-002-101-D
MARCHILDON, JEAN-PAUL
2125, d'Alsace
Duvernay, ville de Laval
QC
H7E 1S5
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
La requérante-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-201752-002 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-8 Laval.

Rôle M-81-02398-3
M-211044-101-D
MORIN, DENIS
2, Adrien
Le Gardeur, QC
J5Z 2B5
Requérant-cessionnaire
M-200535-001-102-D
MESSINA, VITO
6303, Villeneuve, no 3
Montréal-Nord, QC
H1G 1M5
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-200535-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-81-02399-1
M-211052-101-D
GODBOUT, CHRISTIAN
820, 7e Avenue sud
Sherbrooke, QC
J1G 2N7
Requérant-cessionnaire
M-207552-001-101-D
BOISSONNEAULT, SERGE G.
1025, Ste-Famille, no 2
Sherbrooke, QC
J1E 1V2
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-207552-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-43 Sherbrooke.

Rôle M-81-02410-6
M-305158-104-D
EUGÈNE PICARD TRANSPORT INC.
9825, St-Laurent
Montréal, QC
H3L 2N5
Procureurs: Paquette, Perreault & Associés

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisée à donner le service suivant:
Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat
De Montréal et Mascouche à tous les endroits situés dans un rayon de cinq cents (500) kilomètres de Montréal pour le transport par camions ordinaires de panneaux (genre préfini) laminés utilisés dans l'industrie du meuble pour le compte de Paneaux Néos Ltée.
Paneaux Néos Ltée est une compagnie affiliée au groupe Néos qui possède plusieurs filiales et dont le requérant a un permis pour transporter pour toutes et chacune des filiales en incluant la compagnie mère, le tout tel qu'il appert au dossier M-305158.

Rôle M-81-02418-9
M-206415-001-102-D
RICARD, CLÉMENT
235, Notre-Dame, no 402
Repentigny, QC
J6A 5T6
Requérant

Le requérant qui détient un permis de propriétaire de véhicule-taxi, région de L'Assomption, catégorie Ordinaire pour la municipalité de L'Assomption 06-6214-VT demande une modification de son permis pour que son territoire soit agrandi et être autorisé à desservir la paroisse de L'Assomption 06-6214-P.

Rôle M-81-02419-7
M-204996-001-102-D
AMYOT, SERGE
111, rang du Golf
L'Assomption, QC
J0K 1G0
Requérant

Le requérant qui détient un permis de propriétaire de véhicule-taxi, région de L'Assomption, catégorie Ordinaire pour la municipalité de L'Assomption 06-6214-VT demande une modification de son permis pour que son territoire soit agrandi et être autorisé à desservir la paroisse de L'Assomption 06-6214-P.

Rôle M-81-02420-5
M-206544-001-102-D
BRAZEAU, CLAUDE
158, St-Joseph
L'Assomption, QC
J0K 1G0
Requérant

Le requérant qui détient un permis de propriétaire de véhicule-taxi, région de L'Assomption, catégorie Ordinaire pour la municipalité de L'Assomption 06-6214-VT demande une modification de son permis pour que son territoire soit agrandi et être autorisé à desservir la paroisse de L'Assomption 06-6214-P.

Rôle M-81-02421-3
M-204745-001-102-D
LABBÉ, PAUL-ÉMILE
122, St-Joachim
L'Assomption, QC
J0K 1G0
Requérant

Le requérant qui détient un permis de propriétaire de véhicule-taxi, région de L'Assomption, catégorie Ordinaire pour la municipalité de L'Assomption 06-6214-VT demande une modification de son permis pour que son territoire soit agrandi et être autorisé à desservir la paroisse de L'Assomption 06-6214-P.

Rôle M-81-02422-1
M-204997-001-102-D
BELLE, JOSEPH
293, rang l'Achigan
L'Assomption, QC
J0K 1G0
Requérant

Le requérant qui détient un permis de propriétaire de véhicule-taxi, région de L'Assomption, catégorie Ordinaire pour la municipalité de L'Assomption 06-6214-VT demande une modification de son permis pour que son territoire soit agrandi et être autorisé à desservir la paroisse de L'Assomption 06-6214-P.

Rôle M-81-02423-9
M-205314-001-102-D
ST-ANDRÉ, ORIGÈNE
11, rue Dumais
L'Assomption, QC
J0K 1G0
Requérant

Le requérant qui détient un permis de propriétaire de véhicule-taxi, région de L'Assomption, catégorie Ordinaire pour la municipalité de L'Assomption 06-6214-VT demande une modification de son permis pour que son territoire soit agrandi et être autorisé à desservir la paroisse de L'Assomption 06-6214-P.

Rôle M-81-02424-7
M-210213-102-D
LAFORTUNE, MAURICE
2511, route 343, Vaucluse
St-Gérard-Magella, QC
J0K 3P0
Requérant

Le requérant qui détient entre autre un permis de propriétaire de véhicule-taxi Région, catégorie Ordinaire pour la paroisse de L'Assomption 06-6212-P demande une modification de son permis pour que son territoire soit agrandi et être autorisé à desservir la ville de L'Assomption 06-6214-VT.

Rôle Q-81-01345-9
Q-700,100-101-D
102934 CANADA INC.
2167, boul. des Roses, R.R. no 2
Carignan (Chambly)
J3L 3P9

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir le permis pour faire le transport maritime de passagers touristiques, soit individuel sur «schedule» ou, groupe par charte-partie: sur la rivière Richelieu.

Embarquement et débarquement, au point d'origine à Chambly, avec escale à la marina de l'île Goyer, en direction vers Sorel, qui est la destination la plus éloignée.

Rôle Q-81-01346-7
Q-300294-145-D
BELLECHASSE TRANSPORT INC.
C.P. 160
3600, boul. Hamel
Québec, QC
G2E 3M3
Requérante
Q-300395-108-D
LES DÉMÉNAGEMENTS RIMOUSKI LTÉE
Place d'affaires:
C.P. 50
377, 2e Rue est
Rimouski (Rimouski)
G5L 7B9
Siège social:
C.P. 291
Chandler (Gaspé-Est)
G0C 1K0
Requérante conjointe
Proc.: Flynn, Rivard & Ass.

Demande de modification de la clause *nn*):
Les requérantes, Bellechasse Transport Inc. et Les Déménagements Rimouski Ltée, respectivement cédante et cessionnaire de la clause *nn*) du permis no 7737-V (Q-300294) détenu par Bellechasse Transport Inc., s'adressent conjointement à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir que ladite clause *nn*) du permis ci-devant mentionné soit modifiée pour se lire à l'avenir comme suit:
nn) Transport spécialisé - longue distance - rayon
nn) De Québec et de tout autre endroit situé dans un rayon de trente (30) milles des limites de ladite ville à ailleurs dans la province, et retour, pour le transport de ménages et d'ameublements usagés, conformément aux dispositions de l'article 51 de l'Ordonnance générale sur le camionnage.
Ladite clause *nn*) du permis 7737-V se lit présentement comme suit:
nn) Transport restreint - longue distance - rayon
nn) De Québec et de tout autre endroit situé dans un rayon de trente (30) milles des limites de ladite ville à ailleurs dans la province, et retour, pour déménagements.

Rôle Q-81-01348-3
Q-507487-101-D
BELLERIVE, JOCELYN
240, 1er Rang
Charette (St-Maurice)
G0X 1E0
St-Arnaud, Pellerin, Leblanc et Martel, notaires pour le requérant-cessionnaire
Q-502570-101-D
BELLERIVE, MARTIAL
240, 1er Rang
Charette (St-Maurice)
G0X 1E0
Requérant-cédant

Le requérant-cédant s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de transférer son permis de camionnage en vrac no Q-502570-001 qu'il détient pour la région 04, en faveur de Jocelyn Bellerive.

Rôle Q-81-01351-7
Q-600,601-102-D
LOCATION TROIS-RIVIÈRES DATSUN INC.
4101, boul. Royal
Trois-Rivières-Ouest (St-Maurice)
G9A 4M6
Procureurs: Chartier, Ménard & Doyon

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir les permis suivants:
a) Location à court terme (moins d'une année) de véhicules de promenade (automobiles et station-wagons); véhicules de courtoisie;
b) Location à long terme (une année et plus) de véhicules de promenade (automobiles et station-wagons); au 4101, boulevard Royal, Trois-Rivières-Ouest, aux clients de Trois-Rivières Datsun Inc..

Rôle Q-81-01354-1
Q-20053-L-102-DT
LA LIGUE DE TAXIS DE SEPT-ÎLES INC.
462, avenue Brochu
Sept-Îles
(Saguenay) QC
G4R 2W8

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisée à modifier ses taux de transport par véhicule-taxi pour l'agglomération A-53.

Taux actuel		*Taux proposé*
1,20 $	Au départ de la chute	1,40 $
0,60	Pour chaque km parcouru	0,70
0,20	Pour chaque minute d'attente	0,25

Rôle Q-81-01356-6
Q-504,117-102-D
ENTREPRISES LAVISARD INC.
130, Carignan
Chicoutimi (Chicoutimi) QC
G7G 1H9

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin de faire modifier son permis de camionnage en vrac no Q-504,117-003 qu'elle détient pour la région no 02 en y ajoutant les copeaux de bois, les sciures et les planures.

Rôle Q-81-01358-2
Q-506990-102-D
A.C.G. TRANSPORT ENRG.
(En société)
Adresse postale:
295, rue Ste-Marie
St-Boniface-de-Shawinigan
(St-Maurice) QC
G0X 2L0
Requérant-cessionnaire
Q-500368-101-D
RENIÈRE, GEORGES-ÉTIENNE
Adresse postale:
1655, Brodeur
St-Paulin (Maskinongé) QC
J0H 3G0
Requérant-cédant

Le requérant-cédant s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de transférer son permis de camionnage en vrac no Q-500368-001 qu'il détient pour la région 04 en faveur de A.C.G. Transport Enrg. (En société)

Rôle Q-81-01359-0
Q-600,481-115-D
ENTREPRISES B.C. (MONTRÉAL) LIMITÉE
1600, rue Berri, suite 4
Montréal (Île-de-Montréal) QC
H2L 4E4
Adresse de correspondance
1790, de la Canardière
Québec, QC
G1J 2E3
Place d'affaires

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'ajouter à ses permis déjà existants, qui se lisent comme suit:

Court terme:

1. Véhicules de promenade aux clients et/ou personnel des écoles de conduite.
2. Véhicules de promenade munis d'un double contrôle à toute personne désirant faire du recyclage ou parfaire sa formation.
3. Véhicules de promenade aux écoles de conduite.

Long terme:

1. Véhicules de promenade aux écoles de conduite.
2. Véhicules de promenade aux clients et personnel des écoles de conduite.

La location à court terme de motocyclettes utilisées aux fins d'examen pour l'obtention d'un permis de conduire et ce à la place d'affaires du 6025, rue Jean-Talon est.

Rôle Q-81-01360-8
Q-507,043-103-D
TRANSPORT RAYMOND LAVOIE INC.
6250, d'Alençon
Charlesbourg, QC
G1H 3W5

Requête en révision selon l'article 22 de la Loi sur les transports (L.R.Q., chapitre T-12):

La présente requête en révision est présentée, afin de modifier le texte de la décision QCV-12462, en date du 17 décembre 1979, en y ajoutant, aux matières autorisées, les matières suivantes:

— le sel (chlorure de sodium) et le calcium (chlorure de calcium) destiné à l'entretien des chemins publics;
— la neige et la glace
— les matériaux utilisés lors de la construction et de l'entretien des chemins publics;
— les produits résultants d'une démolition;
— le grain;

Le transfert des permis aurait dû être fait avec la mention «toutes matières en vrac autorisées» puisque M. Raymond Lavoie détenait des permis qui ne comportaient aucune restriction quant aux matières pouvant être transportées;

Ces permis, en effet, ne mentionnaient que la catégorie Région et Entrepreneur pour la région 03, ce qui, à l'époque autorisait toutes matières en vrac. Puisque la requête initiale demandait le transfert des permis simplement et que cette requête a été acceptée, les permis détenus actuellement par Transport Raymond Lavoie Inc., sous les numéros Q-507,043-001 à 006 (inclus.), devraient donner droit encore au transport de toutes matières en vrac.

Puisqu'une de nos importantes activités a été, et est, le transport de la neige et ce, sur une base régulière tous les ans, et puisque M. Raymond Lavoie exerçait lui aussi sur une base régulière cette activité, il nous apparaît essentiel que cette matière nous soit autorisée (neige et glace).

De plus, il est déjà arrivé occasionnellement d'avoir à transporter les autres matières en vrac mentionnées au début de la présente, et c'est pour cette raison qu'il nous apparaît important d'être autorisé de façon permanente à les transporter.

En conséquence, nous vous demandons d'accueillir la présente requête en révision et de modifier la décision QCV-12462 en y ajoutant au paragraphe des matières en vrac autorisées, les matières mentionnées ci-dessus.

Rôle Q-81-01361-6
Q-000,405-106-D
AUTOBUS BOULET & FILS INC.
1190, rue Philippe
Thetford-Mines (Mégantic) QC
G6G 6J3
Proc.: Hogue, Chouinard, Gouin & Associés (Me Yvon Chouinard)

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation d'ajouter à son permis les services suivants:
Service: école Notre-Dame — école Ste-Marthe — pavillon des Métiers
Horaire: le matin, le midi et le soir
Parcours: de l'école à leur résidence à l'école à leur résidence
Tarif: 0,40 $ le passage simple ou 3,00 $ pour 10 passages.

Rôle Q-81-01397-0
Q-301,824-105-D
BIRT'S TRANSFER LIMITED
C.P. 159
Cap-aux-Meules
(Îles-de-la-Madeleine) QC
G0B 1B0
Siège social
Souris
King Country
P.E.I.
C0A 2B0
Proc.: Vézina, Pouliot & Ass.

La requérante, détentrice du permis 22724-V qui se lit ainsi:
Transport général - longue distance - route restreinte
De Charlottetown et de Souris, Île-du-Prince-Édouard à Cap-aux-Meules et à tous les endroits situés sur les Îles-de-la-Madeleine, et retour, via le service de traversier opérant entre Cap-aux-Meules et Souris, pour le transport de marchandises destinées à ou provenant des Îles-de-la-Madeleine.
Droit additionnel:
En donnant le service précité, la requérante est autorisée à utiliser des véhicules réfrigérés.
Restriction:
Ce permis sera opéré conjointement avec le permis complémentaire X-1005 émis par Public Utilities Commission de l'Île-du-Prince-Édouard, daté du 2 mars 1972 et la requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin qu'à l'avenir son permis se lise ainsi:
Transport général - longue distance - route restreinte
À Cap-aux-Meules et à tous les endroits situés sur les Îles-de-la-Madeleine, de Charlettetown et de Souris, l'Île-du-Prince-Édouard, et retour, via le service de traversier opérant entre Cap-aux-Meules et Souris, pour le transport de marchandises destinées à ou provenant des Îles-de-la-Madeleine.
En donnant ce service, la requérante aura le droit de cueillette et de livraison à tous les points situés sur l'Île-du-Prince-Édouard.
Droit additionnel:
En donnant le service précité, la requérante est autorisée à utiliser des véhicules réfrigérés.
Restriction:
Ce permis sera opéré conjointement avec le permis complémentaire de l'Île-du-Prince-Édouard.

Rôle Q-81-01398-8
Q-301,039-102-D
(22960-V)
OMER JULIEN
(Julien, Omer)
B.P. 215
Barraute (Abitibi) QC
J0Y 1A0
Requérant
Q-301,733-103-D
LES TRANSPORTS OMER JULIEN INC.
231, C N R sud
Barraute (Abitibi)
J0Y 1A0
Requérante conjointe
Proc. Paquette, Perreault & Ass.

Omer Julien détenteur du permis Q-301039 s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir un permis de transport supplétif pour le compte de Les Transports Omer Julien Inc., permis Q-301,733 et ce dans le cadre du permis de cette dernière.
Le tout sujet à la restriction usuelle.

Rôle Q-81-01399-6
Q-507,442-102-D
LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION ST-RAYMOND INC.
726, avenue Phare est
Matane (Matane) QC
G4W 1B1
Requérante-cessionnaire
Q-506,956-102-D
LES ENTREPRISES ST-RAYMOND ENR.
726 du Phare est
Matane (Matane) QC
G4W 1B1
Requérante-cédante

La requérante-cédante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de transférer le permis de camionnage en vrac qu'elle détient pour la région no 01, sous le numéro Q-506,956-001 en faveur de Les Entreprises de Constructions St-Raymond Inc, dont les actionnaires sont:

Aurèle Bouffard	2 498 actions ordinaires
Berthier Bouffard	1 action ordinaire
R.A. Côté Bouffard	1 action ordinaire

Rôle Q-81-01400-2
Q-507,453-101-D
ASSOCIATION COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DE COLOMBIER
2, Principale
Colombier (Saguenay) QC
G0H 1P0
Requérante-cessionnaire
Q-501,892-101-D
MAILLOUX, YVAN
C.P. 661
Forestville (Saguenay) QC
G0T 1E0
Adresse postale
19A, 14e Rue
Forestville (Saguenay) QC
G0T 1E0
Place d'affaires et domicile
Requérant-cédant

Le requérant-cédant s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de transférer son permis de camionnage en vrac no Q-501,892-001, qu'il détient pour la région no 98, en faveur de l'Association Coopérative Forestière de Colombier.

Rôle Q-81-01401-0
Q-202894-102-DT
LOUIS-CERYS CÔTÉ
Cloridorme (Gaspé-Ouest) QC
G0E 1G0

Le requérant s'adresse à la Commission des transports, afin d'avoir l'autorisation d'augmenter ses tarifs de transport par véhicule-taxi pour la région de Cloridorme 02-0248.

Tarif actuel	*Tarif proposé*
0,45 $/km	0,70 $/km

Rôle Q-81-01410-1
Q-600237-101-DT
LOCATION FAFARD ENRG.
(Fafard, Gilles)
St-Eugène
(Drummond) QC
J0C 1J0
Proc: Paquette, Perreault, Rivet & Associés
200, rue St-Jacques
Montréal, QC
H2Y 1M1

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin que ses tarifs de location de camions, tracteurs, remorques à court et à long termes, soient approuvés de la manière qui suit:
Court et long termes — camions, tracteurs, remorques
Taux location court terme:

	Jour plus kilométrage	*Semaine plus kilométrage*	*Mois plus kilométrage*
Tracteur:	100,00 $/0,13 $ km	475,00 $/0,12 $ km	1 825,00 $/0,13 $ km
Semi-remorque:	35,00 /0,01 km	150,00 /0,01 km	500,00 /0,01 km
Tracteur/remorque:	125,00 /0,13 km	625,00 /0.13 km	2 375,00 /0,23 km
Camion 16 pieds:	80,00 /0,13 km	350,00 /0,13 km	1 450,00 /0,23 km
Camion 12 pieds:	70,00 /0,13 km	325,00 /0,13 km	1 200,00 /0,13 km

Taux location long terme:

	Mois plus kilométrage
Tracteur:	1 775,00 $/0,13 $ km
Semi-remorque:	475,00 /0,01 km
Tracteur/semi-remorque:	2 225,00 /0,13 km
Camion 16 pieds:	1 425,00 /0.13 km
Camion 12 pieds:	1 175,00 /0,13 km

Le requérant demande également l'application de l'article 2.58.1, afin que la décision devienne effective à la date qu'elle sera rendue.

Rôle Q-81-01411-9
Q-507460-101-D
TRANSPORT L. LALIBERTÉ INC.
Adresse postale:
188, rue Principale
St-Camille-de-Lellis
(Bellechasse) QC
G0R 2S0
Requérante-cessionnaire
Q-500773-103-D
LALIBERTÉ, LIONEL
Adresse postale:
188, rue Principale
St-Camille-de-Lellis
(Bellechasse) QC
G0R 2S0
Requérant-cédant

Le requérant-cédant s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de transférer ses permis de camionnage en vrac nos Q-500773 001-002-003 qu'il détient pour la région 03 en faveur de Transport L. Laliberté Inc.
dont les actionnaires sont:

Lionel Laliberté	14 495 actions ordinaires
Blandine P. Laliberté	1 action ordinaire
Donald Laliberté	1 action ordinaire

Rôle Q-81-01419-2
Q-700,010-102-D
TRAVERSE OKA INC.
158, rue Principale
«Como» Hudson (Vaudreuil) QC
J0P 1A0
Requérante

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec d'intégrer à son permis existant no Q-700,010-001 les classes 2, 3 et 4 qui normalement devraient en faire partie soit:
classe 2 — marchandises générales
classe 3 — marchandises en vrac
classe 4 — charte partie

Rôle Q-81-01422-6
Q-000,074-103-D
LES AUTOBUS TREMBLAY & TREMBLAY INC.
100, Racine est
Chicoutimi (Chicoutimi) QC
G7H 1R1
Procureur: Bhérer & Associés

La requérante qui a l'autorisation de faire le service de transport en commun entre Chicoutimi et St-Fulgence et entre Chicoutimi et Tadoussac, s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin de modifier ses horaires suivant l'annexe déposé à la Commission.

Rôle Q-81-01432-5
Q-00012U-101-DT
CORPORATION INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DU SAGUENAY
242, Morin
Chicoutimi
(Chicoutimi) QC
G7H 4X7

Prenez avis que conformément aux dispositions de la Loi sur les corporations municipales et intermunicipales de transport (projet de loi numéro 73, article 62), la résolution ci-dessous transcrite a pour objet de modifier les tarifs établis en vertu de la résolution numéro 78-244 et entrera en vigueur à compter du 1er janvier 1981.

80-206 — considérant que la Corporation Intermunicipale de Transport du Saguenay, à l'instar de toute autre entreprise, quelle soit publique ou privée, doit faire face à des coûts croissants d'opération, tant au niveau des salaires qu'au niveau des coûts d'énergie.

Considérant qu'un inventaire des tarifs imposés par les différentes commissions ou corporations opérant sur le territoire du Québec démontre que les tarifs imposés par la C.I.T.S. sont les plus bas de la province.

Considérant que le mode de subvention du gouvernement est maintenant basé non par sur les déficits d'opération mais sur les revenus provenant des usagers.

Considérant que la corporation estime qu'il y a lieu que les usagers absorbent eux aussi une partie des dépenses générées par l'augmentation des coûts d'opération.

Considérant que la modification ci-dessous proposée a comme effet principal d'abolir les tarifs interurbains et d'apporter des modifications aux tarifs pour étudiants.

Pour ces motifs: il est proposé par M. Richard Lalancette, appuyé par M. Roger Corneau et résolu unanimement:

Que les tarifs qui seront imposés par la Corporation Intermunicipale de Transport

du Saguenay, à partir du 1er janvier 1981, sur tout son territoire soient les suivants:

a) Pour toute personne âgée de moins de 18 ans: 0,35 $ par passage
b) Pour toute personne âgée de 18 ans et plus: 0,60 $ par passage
c) Pour les personnes âgées de 65 ans et plus: 0,25 $ par passage

Laissez-passer mensuel:

Adulte: 19,00 $
Jeunesse: 12,25
Âge d'Or: 8,75

d) Qu'une carte passe-partout soit émise par la corporation, afin de faire bénéficier à ses usagers les plus assidus de tarifs réduits, le coût d'une telle carte est basé sur (50) passages à tarifs réguliers de l'un ou l'autre des catégories ci-haut mentionnées moins une réduction de 36,7% pour la catégorie Adulte et de 30% pour les autres catégories, lesdites réductions sont compensées par une politique de subvention gouvernementale incitative.

Que dès l'entrée en vigueur de la présente résolution, toutes autres résolutions antérieures, ayant trait aux tarifs imposés par la corporation deviennent nulles et sans effet.

Rôle Q-81-01433-3
M-300,026-105-D
(477-V)

AUDET & MEGANTIC TRANSPORT LTÉE/
AUDET & MEGANTIC TRANSPORT LTD

3654, rue Lemieux
Lac-Mégantic (Frontenac) QC
G6B 1S7
Proc.: Sirois, Blanchard & Ass.

La requérante, Audet & Mégantic Transport Ltée, détentrice du permis no 477-V (M-300,026), dont la clause *x*) se lit comme suit:

x) Transport restreint - longue distance - rayon

x) De Lambton à tous les endroits situés dans un rayon de 500 milles de ladite localité, ainsi qu'aux localités des comtés de Duplessis, Gaspé, Bonaventure, Abitibi, Témiscamingue, ainsi qu'à la municipalité de la Baie-James avec droit de retour pour marchandises générales de tous les endroits dans un rayon de 100 milles de Lambton,

Demande à la Commission des transports du Québec de modifier ladite clause pour qu'elle se lise à l'avenir comme suit:

x) Transport restreint - longue distance - rayon

x) De Lambton à tous les endroits situés dans un rayon de 805 km de ladite localité ainsi qu'aux localités des comtés de Duplessis, Gaspé, Bonaventure, Abitibi, Témiscamingue ainsi qu'à la municipalité de la Baie-James, avec droit de retour pour marchandises générales à tous les endroits dans un rayon de 160 km de Lambton.

Droit additionnel:

La requérante est autorisée à effectuer la cueillette et la livraison des marchandises à Woburn.

Rôle Q-81-01435-8
Q-302227-101-D

LIVRAISON BROUILLETTE

(Brouillette, Léo)
255, 12e Avenue
Grand-Mère (Champlain) QC
G9T 1M4
Proc.: Goulet & Massicotte

Demande de permis:

Le requérant demande le permis de transport suivant:

Transport restreint - service local

Grand-Mère et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite ville, pour la livraison à domicile de commandes d'épicerie.

Rôle Q-81-01436-6
Q-203,580-101-D

TRUDEL, GASTON

100, Giroux
Loretteville, QC
G2B 2Y2
Requérant-cessionnaire
Q-201,582-102-D

PAUL-ANDRÉ BILODEAU ENR.

(Bilodeau, Paul-André)
291, avenue Rousseau, app. 2
Vanier, QC
G1M 1T6
Requérant-cédant

Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Trudel, Gaston le permis Q-201,582-001 de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule et ce, pour effectuer du transport par véhicule-taxi pour l'agglomération de Québec A-36.

Rôle Q-81-01437-4
Q-201,058-101-D
CROTEAU, ROGER
24, avenue de la Colline
Victoriaville (Arthabaska) QC
G6P 4R5

Suppression temporaire de permis:
Le requérant est détenteur de permis Q-201,058-001 de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire pour l'agglomération de Victoriaville A-19.
Dans une lettre du 17 mars 1981 et reçue le 26 mars 1981, le requérant demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de supprimer temporairement les services que son permis autorise à fournir.

Rôle Q-81-01438-2
M-300,026-108-D
(477-V)
AUDET & MEGANTIC TRANSPORT LTÉE/
AUDET & MEGANTIC TRANSPORT LTD
3654, rue Lemieux
Lac-Mégantic (Frontenac) QC
G6B 1S7
Requérante
Proc.: Sirois, Blanchard & Ass.

La requérante Audet & Mégantic Transport Ltée détentrice du permis 477-V (M-300,026) demande à la Commission des transports du Québec de lui accorder le permis suivant:
Transport général - longue distance - route restreinte
De Lac-Mégantic aux frontières Québec–États-Unis (Ports d'entrée Woburn) pour le transport de marchandises générales pour le public en général.
Destination: États-Unis. Tous les endroits situés aux États-Unis d'Amérique.
Droit additionnel — En donnant le service précité, la requérante est autorisée à effectuer la cueillette et la livraison des marchandises à tous les endroits situés dans un rayon de 30 milles de Lac-Mégantic.

Rôle Q-81-01439-0
Q-302,196-101-D
102620 CANADA LTÉE
Route 132
Ste-Florence (Matapédia) QC
G0J 2M0
Place d'affaires
120, montée du Moulin
Laval (Île-Jésus)
H7N 3Y6
Proc.: Paquette, Perreault & Ass.

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat
De Ste-Florence à Matane, Québec et Montréal pour le transport de bois plané pour le compte de Produits Forestiers Benoit Inc.
L'expéditrice, Produits Forestiers Benoit Inc., est contrôlée par M. Marcel Benoit tandis que le transporteur, 102620 Canada Limitée, est contrôlé à 51 pour cent par sa fille, Louise Couture, et à 49 pour cent par ledit, Marcel Benoit.
Ce permis ne sera valide que tant et aussi longtemps que ce contrôle demeurera à ces deux actionnaires.

Rôle Q-81-01441-6
Q-302,101-103-D
MICHAUD, MICHEL
239, rue du Parc
Ste-Anne-des-Monts (Gaspé-Ouest) QC
G0E 2G0
Requérant
Proc.: St-Hilaire, DeBlois & Ass.

Le requérant, Michel Michaud, 239, rue du Parc, Ste-Anne-des-Monts (Gaspé-Ouest) détenteur du permis Q-302,101 s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisé à donner aux conditions réglementaires le service de transport suivant:
Transport restreint - longue distance - route restreinte
De Québec à Ste-Anne-des-Monts et à tous points situés dans un rayon de 120 milles de Ste-Anne-des-Monts et retour pour le transport par camion muni d'une plate-forme hydraulique de véhicules automobiles accidentés ou en panne, de même que d'équipement industriel motorisé d'un poids maximum de 20 000 lb, pour le public en général.

Rôle Q-81-01442-4
Q-300,682-116-D
(18627-V)
TRANSOL INC.
235, rue Paradis
Québec, QC
G1N 4E4
Requérante
Proc.: Vézina, Pouliot & Ass.

La requérante, Transol Inc., s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir le permis suivant:
Transport spécialisé - longue distance - route restreinte - contrat - citerne
De Dolbeau à Montréal pour le transport de boissons alcooliques et ses composantes par véhicule-citerne et retour, pour le compte de la Société des Alcools du Québec.

Rôle Q-81-01444-0
Q-600,620-101-D
AUTOMOBILES BOUCHARD & FILS INC.
1800, boul. Jacques-Cartier
Mont-Joli (Rimouski) QC
G5H 2W8

Attendu que nous faisons la vente de véhicules automobiles et camions Ford.
Attendu que la location de véhicules automobiles et camions est une nécessité au bon fonctionnement de notre commerce pour l'accomodation de nos clients.
La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir le permis suivant:
1. Location à long terme pour véhicules automobiles et camions.
2. Location à court terme pour véhicules automobiles et camions, restreint à nos clients de ventes, pièces et services. Excluant les autobus scolaires et camions-citernes.

Rôle Q-81-01446-5
Q-203,581-101-D
MARTEL, FERNAND
38, route de l'Aéroport, R.R. no 3
Matane (Matane) QC
G4W 3M8
Requérant-cessionnaire
Q-200,715-101-D
THIBEAULT, MICHEL
130, Notre-Dame
Matane (Matane) QC
G4W 2R5
Requérant-cédant

Le requérant-cédant, demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Martel, Fernand le permis Q-200,715-001 de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule et ce, pour effectuer du transport par véhicule-taxi pour l'agglomération de Matane A-9.

Rôle Q-81-01447-3
Q-201,517-101-D
JEAN-MARIE FORTIN TAXI
(Fortin, Jean-Marie)
655, avenue Félix-Antoine-Savard
Roberval (Lac-St-Jean-Ouest) QC
G8H 2V7
Requérant-cessionnaire
Q-202,530-101-D
MARTEL, JEAN-MARC
147, 2e Avenue
Chibougamau (Territoire-du-Nouveau-Québec) QC
G8P 1Y6
Requérant-cédant

Le requérant-cédant, demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Jean-Marie Fortin Taxi, le permis Q-202,530-001 de catégorie Région et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule et ce, pour effectuer du transport par véhicule-taxi pour la région de Roberval (02-9013 V).

Rôle Q-81-01448-1
Q-203,575-101-D
LEBEL, JEAN-MARC
495, Williams
Trois-Rivières (St-Maurice) QC
G9A 3J3
Requérant-cessionnaire
Q-202,648-101-D
ROGER DUHAIME TAXI
(Duhaime, Roger)
690, boul. Bécancour
Gentilly (Nicolet) QC
G0X 1B0
Requérant-cédant

Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Lebel, Jean-Marc, le permis Q-202,648-001 de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule et ce, pour effectuer du transport par véhicule-taxi pour l'agglomération de Trois-Rivières A-40.

Rôle Q-81-01449-9
Q-600,312-101-D
SERVICE CENTRAL INCORPORÉE
C.P. 158
St-Prime (Lac-St-Jean-Ouest) QC
G0W 2W0

La requérante détient le permis Q-600,312-001 et 002 pour la location à court terme et à long terme de véhicules de commerce et de livraison.

Dans une lettre du 11 mars 1981 et reçue le 17 mars 1981, la requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de supprimer totalement les services que son permis autorise à fournir.

Rôle Q-81-01463-0
Q-000,608-102-D
AUTOBUS BINETTE INC.
1496, rue St-Louis
Plessisville (Mégantic) QC
G6L 2M3
Procureurs: Bhérer, Bernier & Associés

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir le permis suivant:

Transport saisonnier, catégorie Économique:

Transport des étudiants du niveau secondaire de Plessisville les vendredis et dimanches et fréquentant le collège Clarétains de Victoriaville.

Le transport sera effectué avec un mini-bus d'une capacité de seize (16) passagers.

Durée: du 2 septembre 1981 au 19 juin 1982.

Rôle Q-81-01464-8
Q-000,006-105-D
AUTOBUS DES BOIS FRANCS LTÉE
C.P. 1134
Plessisville (Mégantic) QC
G6L 2Y6
Adresse de correspondance
R.R. no 1
Plessisville (Mégantic) QC
G6L 2Y2
Place d'affaires
Procureurs: Bhérer, Bernier & Associés

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec aux fins d'obtenir le permis suivant, savoir:

Service 1: Transport des étudiants de Victoriaville et Princeville à destination du collège Cap-Rouge, et retour, les dimanches et vendredis seulement. Le transport sera effectué au moyen d'un véhicule de 15 passagers.

Service 2: Transport des élèves de Plessisville, Princeville et Victoriaville à destination des écoles secondaires de Nicolet, et retour, les dimanches et vendredis seulement.

Durée: Du 1er septembre 1981 au 30 juin 1982.

Rôle Q-81-01466-3
Q-203,554-101-D
POIRIER, ANTONIO
(Légataire)
7, rue Montcalm
Baie-Comeau (Saguenay) QC
Requérant-cessionnaire
Q-203,364-102-D
SUCCESSION JACQUES POIRIER
7, rue Montcalm
Baie-Comeau (Saguenay) QC
G4Z 1T9
Requérante-cédante

La requérante-cédante demande à la Commission des transports du Québec de transférer à M. Antonio Poirier légataire universel, le permis Q-203,364-001 de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule et ce, pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de la Côte-Nord (A-21).

Rôle Q-81-01467-1
Q-000,507-103-D
LES AUTOBUS MAHEUX LTÉE
100, 12e Avenue ouest
La Sarre (Abitibi) QC
J9Z 2L8

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin de demander l'autorisation de suspendre temporairement son service d'autobus urbain dans les villes de Rouyn et Noranda, ainsi que son service Evain-Amtfield et ceci pour la période du 1er juillet 1981 au 23 août 1981 inclusivement.

12397-o

DEMANDES DE PERMIS INTRODUITES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LE TRANSPORT DE DÉCHETS (A.C. 3707-78)

Rôle	*Numéro de requête nom et adresse*	*Nature*	*Pour la région*
Q-81-01434-1	Q-710,773-101-D **CHASSÉ, NAPOLÉON** 6, rue Monique Baie-Trinité (Saguenay) QC G0H 1A0	Déchets solides	09
Q-81-01445-7	Q-710,777-101-D **LEFEBVRE, JEAN-MARC** C.P. 164 Chandler (Gaspé-Est) QC G0C 1K0 Adresse postale Route 132 Pabos (Gaspé-Est) QC G0C 2H0 Adresse d'affaires Procureur: Roussy, Ronald	Déchets solides	01

Rôle	Numéro de requête nom et adresse	Nature	Pour la région
Q-81-01461-4	Q-710,778-101-D **SERVICE DE FOSSES SEPTIQUES J.V. INC.** 869, rang Deux St-Méthode (Lac-St-Jean-Ouest) QC G0W 2Y0 Procureurs: Lamontagne & Girard	Boues liquides	02
Q-81-01465-5	Q-710,776-101-D **AREL, TÉLESPHORE** 579, des Érables Ste-Eulalie (Nicolet) QC G0Z 1E0	Boues liquides	3 et 4

12397-o

I — Avis de la Commission *proprio motu*

Conformément aux dispositions de l'article 2.24 du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne, toute personne intéressée doit faire connaître son intention d'être entendue dans le nombre de jours francs indiqué dans l'avis particulier ci-dessous, ou s'il n'y a pas d'indication de délai, dans les 30 jours francs, à compter de la date de la présente publication; si la Commission reçoit une opposition ou une intervention ou une demande dans le délai prescrit, la Commission procédera à une audience publique avant de rendre une décision.

Rôle M-81-02109-4
CM-30,000-272-P
LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
et
M-301095 (17255-V) 101-P
MELBURN TRUCK LINES (TORONTO) LTD
a/s Flynn, Rivard & Associés
2020, Université
Suite 1738
Montréal, QC
H3A 2A5
2215, Royal Windsor Dr.
Mississauga, Ontario
L5J 1K5
Intimée

Attendu que l'intimée détient, sous le numéro M-301095 (17255-V), différents permis de transport émis par la Régie des transports du Québec sous l'autorité de l'Ordonnance générale no 4995 sur le camionnage.

Attendu que les permis de l'intimée ont été, depuis lors, renouvelés d'année en année;

Attendu que la correspondance transmise à l'intimée à sa présumée adresse au Québec (2020, Université, suite 1738, Montréal), a révélé que l'intimée était inconnue à cette adresse;

Attendu que le 6 janvier 1981, le gérant général de l'intimée signait une déclaration à l'effet que l'intimée n'avait aucune place d'affaires au Québec;

Considérant les dispositions de la Loi sur les transports (L.R.Q., chapitre T-12), notamment celles des articles 37 et 39 de ladite loi;

Considérant les dispositions du Règlement 1 sur l'interprétation des règlements sur le transport;

Considérant les dispositions du chapitre VI-A du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec;

Considérant les dispositions de l'Ordonnance générale no 4995 sur le camionnage.

Par ces motifs, la Commission donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Ne pas renouveler les permis détenus par Melburn Truck Lines (Toronto) Co. Ltd, sous le numéro M-301095 (17255-V), ou, s'ils ont été renouvelés, les annuler; ou

2. Rendre toute autre décision appropriée.

Rôle M-81-02525-1
LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
et
M-205495
2-M-205495-101-D
TAXI BOIVIN ENRG.
(Vézina, Richard)
61, Jacques-Cartier sud
St-Jean, QC
J3B 6S8
Intimée-cessionnaire
et
5-M-207258-101
DUBUC, ROGER E.
326, Notre-Dame
St-Jean, QC
J3B 6N6
Intimé-cédant

Attendu que le 13 janvier 1981, la Commission rendait la décision MPT-15946 autorisant le transfert du permis de transport par véhicule-taxi M-207258-001, détenu par Roger E. Dubuc à Taxi Boivin Enr'g (Vézina, Richard), lequel permis se lit M-205-495-011, transport par véhicule-taxi dans l'agglomération A-41 St-Jean;

Attendu que l'intimée-cessionnaire avait, depuis 5 ans, cédé moyennant considération un permis de propriétaire qu'elle détenait, le tout était autorisé et confirmé par la décision MPT-12021 rendue par la Commission le 9 décembre 1977;

Considérant les dispositions de la Loi sur les transports (L.R.Q., chapitre T-12), et notamment des articles 22, 32 et 41 de ladite loi;

Considérant les dispositions du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec;

Considérant les dispositions du Règlement 6 sur le transport par véhicule-taxi, et plus particulièrement l'article 6.50 dudit règlement;

Par ces motifs, la Commission donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Réviser la décision MPT-15949 rendue le 13 janvier 1981, la révoquer et rendre toute décision appropriée dans l'affaire en question.

Rôle M-81-02667-1
CM-10,000-106-P
CO-10,000-106-P

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

505, rue Sherbrooke est
Montréal
H2L 1K2

Concernant l'approbation par la Commission des transports du Québec de la prolongation de contrats de transport d'écoliers dans le cadre des paragraphes 3 et 9 de l'article 431 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-14).

Les deux premiers alinéas du paragraphe 3 de cet article édictent ce qui suit:

«3. Tout contrat pour le transport visé au paragraphe 2 n'est accordé qu'à la suite d'une demande de soumissions faite en la forme prévue aux règlements qui y sont mentionnés, au moyen d'un avis public spécifiant les principales conditions du service à effectuer qui doit être pour une période initiale de trois ans, au terme de laquelle le contrat se prolonge d'année en année pendant trois autres années avec l'approbation annuelle de la Commission des transports du Québec qui peut la refuser uniquement si le transport n'est pas effectué ou ne peut l'être conformément auxdits règlements et au contrat. Ces prolongations se font en y appliquant les normes de taux et tarifs déterminés par le gouvernement; ces taux et tarifs doivent tenir compte de l'évolution des coûts depuis le début de la période initiale de trois ans.

Le gouvernement peut, par règlement, autoriser la Commission à réviser aux epoques et aux conditions qu'il détermine, le prix d'un contrat pour le transport visé au paragraphe 2.»

Le paragraphe 9 de cet article édicte ce qui suit:

«9. La Commission des transports du Québec peut prolonger annuellement, pour les années scolaires 1980-1981 et 1981-1982, un contrat octroyé conformément aux paragraphes 2 à 8 à compter de l'année scolaire 1974-1975 à la condition que ce contrat ait fait l'objet des prolongations mentionnées au paragraphe 3.

La Commission des transports du Québec ne peut refuser une prolongation prévue par le présent paragraphe que si le transport n'est pas effectué ou ne peut l'être conformément au contrat et aux règlements applicables.

Lors d'une prolongation visée dans le présent paragraphe, la Commission des transports du Québec peut réviser le prix du contrat conformément aux normes que le gouvernement peut déterminer par règlement.»

L'article 11.286.137 du Règlement 11 sur le transport des écoliers se lit comme suit:

«1. Pour les fins de la prolongation des contrats pour l'année scolaire 1981-1982, les normes de taux et tarifs sont celles prévues au présent chapitre et applicables à l'année scolaire 1980-1981.

2. Malgré le paragraphe 1, le prix des contrats prolongés pour l'année scolaire 1981-1982 sera sujet à ajustement suite à l'entrée en vigueur de dispositions concernant la modification du prix des contrats pour l'année scolaire 1981-1982, s'il en est, et conformément à ces dispositions.

La Commission des transports du Québec donne avis qu'elle entend procéder à l'approbation pour l'année scolaire 1981-1982 de la prolongation des contrats de transport d'écoliers qui n'ont pas encore fait l'objet des prolongations mentionnées au paragraphe 3 de l'article 431 de la loi susdite et ce, dans le cadre des dispositions réglementaires ci-devant récitées.

La Commission des transports du Québec donne aussi avis qu'elle entend procéder à l'approbation pour l'année scolaire 1981-1982 de tous les contrats visés au paragraphe 9 de l'article 431 de la loi susdite et d'en réviser le prix dans le cadre des dispositions réglementaires ci-devant récitées.

Aussi, à l'expiration du délai de 25 jours après la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*, elle pourra rendre toute décision à cette fin.

Cependant, si avant l'expiration de ce délai, un opposant ou un intervenant demande à la Commission de refuser son approbation, mais uniquement si le transport effectué par un transporteur n'est pas effectué ou ne peut l'être conformément aux règlements susdits indiqués dans la loi et au contrat conclu entre ce dernier et une commission scolaire, la Commission avant de rendre toute décision, procédera à une audience publique à toute date et à tout endroit à être déterminés suivant la loi.

Toute opposition ou intervention à l'encontre d'une telle approbation devra être produite suivant les règles de pratique de la Commission, à son bureau de Montréal au 500, rue Sherbrooke est, H2L 1K2.

12397-o

Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

Municipalité d'Arntfield

Avis est donné qu'en vertu de l'article 81 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, chapitre 51), le Conseil de la municipalité d'Arntfield a adopté, en date du 18 mars 1981, une résolution à l'effet d'entreprendre l'élaboration du plan d'urbanisme de cette municipalité.

Le Conseil municipal entend adopter le plan d'urbanisme d'ici 2 ans.

Arntfield, le 19 mars 1981.

La secrétaire-trésorière,
12479-o MME DIANE VIVIER.

Cité de Beaconsfield

Avis est donné qu'en vertu de l'article 68 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, chapitre 51) est entré en vigueur, en date du 27 mars 1981, le Règlement numéro 516, adopté en date du 9 février 1981 par le Conseil municipal de la cité de Beaconsfield, décrétant un contrôle intérimaire s'appliquant au secteur nord-ouest du territoire de cette municipalité.

Le greffier,
12520-o JOHANNE RIOUX.

Municipalité de Havre-aux-Maisons

Avis est donné qu'en vertu de l'article 81 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, chapitre 51), le Conseil de la municipalité de Havre-aux-Maisons a adopté, en date du 5 mars 1981, une résolution à l'effet d'entreprendre l'élaboration du plan d'urbanisme de cette municipalité.

Le Conseil municipal entend adopter le plan d'urbanisme au plus tard le 1er mars 1983.

Havre-aux-Maisons, le 10 mars 1981.

Le secrétaire-trésorier,
12434-o MARC-A. BOUDREAU.

Municipalité de l'Île-du-Havre-Aubert

Avis est donné qu'en vertu de l'article 81 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, chapitre 51), le Conseil de la municipalité de l'Île-du-Havre-Aubert a adopté, en date du 8 avril 1981, une résolution à l'effet d'entreprendre l'élaboration du plan d'urbanisme de cette municipalité.

Le Conseil municipal entend adopter le plan d'urbanisme au plus tard le 8 avril 1983.

Le secrétaire-trésorier,
12509-o LÉON REID.

Ville de Saint-Raymond

Avis est donné qu'en vertu de l'article 68 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, chapitre 51) est entré en vigueur en date du 6 avril 1981 le Règlement numéro 297-81, adopté en date du 10 février 1981 par le Conseil de la municipalité de la ville de Saint-Raymond, décrétant un contrôle intérimaire s'appliquant sur les lots 503 et 504 du territoire de cette municipalité

La secrétaire-trésorière,
12521-o RÉJEANNE JULIEN.

Associations coopératives — Loi sur les

COOPÉRATIVE DE RECHERCHE ET DE PRODUCTION EN COMMUNICATION «LES NUAGES» (MONTRÉAL)

(Loi sur les associations coopératives)

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, a approuvé le règlement spécial adopté le 23 novembre 1980, de l'association coopérative «Coopérative de recherche et de production en communication «Les Nuages» (Montréal),» augmentant le montant de la part sociale de 25,00 $ à 75,00 $.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
12480-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE OUVRIÈRE DE PRODUCTION AGRO-FORESTIÈRE DU MONT MÉGANTIC

(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de «COOPÉRATIVE OUVRIÈRE DE PRODUCTION AGRO-FORESTIÈRE DU MONT MÉGANTIC», dont le siège social est situé à Milan, QC, dans la circonscription électorale de Mégantic-Compton.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
12522-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Avis divers

Les Chevaliers de Colomb du conseil de Ste-Aurélie, numéro 6991

Avis est donné que les Chevaliers de Colomb du conseil de Ste-Aurélie, numéro 6991, possèdent leur siège social à Sainte-Aurélie, province de Québec, et qu'ils se prévalent des dispositions de la Loi concernant les Chevaliers de Colomb de la province de Québec (I et II, Elizabeth II, chapitre 134, article 2), et ce, à partir de la date de la publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le grand chevalier,
RODRIGUE FORTIN.
Le secrétaire-archiviste,
12399-o BENOIT GILBERT.

Fondation Émilie Jauron

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., chapitre C-71), il a accordé des lettres patentes, en date du 4 février 1981, constituant en corporation régie par la Loi sur les corporations religieuses: Soeur Marie-Jeanne Robert, Soeur Gabrielle Tanguay, Soeur Yvette Aubert, Soeur Reine Ponton, Soeur Jeanine Daoust, Soeur Louise Morrissette, toutes religieuses, demeurant au 16470, Bourdages sud, Saint-Hyacinthe.

Le montant auquel sont limités les revenus annuels provenant des biens immobiliers que la corporation peut acquérir et posséder est de un million de dollars (1 000 000,00 $).

Le siège social de la corporation est à Saint-Hyacinthe, district judiciaire de Saint-Hyacinthe.

Le sous-ministre,
JEAN-MARIE BOUCHARD.
12396-o 1842-7625

Paroisse de Saint-Césaire

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., chapitre M-39), lors d'une séance régulière tenue le 6 avril 1981, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 257, intitulé «Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières» et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Saint-Césaire, le 9 avril 1981.

Le secrétaire-trésorier,
12457-o LOUISE BENOIT.

Succession Régis Mimeault

Avis public est donné que M. Louis-Philippe Mimeault et dame Juliette Turcotte ont accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de M. Régis Mimeault, en son vivant domicilié à Sainte-Félicité, en vertu d'un acte passé devant Michel Barriault, notaire, pratiquant et exerçant au 352, avenue Saint-Jérôme à Matane, le 26 janvier 1981, sous le numéro 2311 des minutes dudit notaire et enregistré à Matane le 27 janvier 1981 sous le numéro 107133.

L'inventaire des biens de la succession dudit Régis Mimeault a été fait le 25 février 1981 et peut être consulté en l'étude de Michel Barriault, notaire, pratiquant et exerçant au 352, avenue Saint-Jérôme, à Matane, aux heures normales d'affaires.

Matane, le 3 avril 1981.

Le procureur,
12481-o MICHEL BARRIAULT, *notaire*.

Village de Saint-Rédempteur

Prenez avis que le Conseil de la municipalité du village de Saint-Rédempteur, suivant une résolution adoptée à cet effet le 6 avril 1981, entend présenter une requête au gouvernement en vue de constituer ladite municipalité de village en une municipalité de ville sous le nom de ville de Saint-Rédempteur.

La population de la ville projetée est de 4 430 personnes. Les limites de la municipalité actuelle et de la ville projetée sont les suivantes:

Description technique

Le territoire actuel de la municipalité du village de Saint-Rédempteur, comprenant en référence aux cadastres officiels des paroisses de Saint-Étienne-de-Lauzon et de Saint-Nicolas, les lots ou parties de lots et leurs subdivisions présentes et futures, ainsi que les chemins, routes, rues projetées, emprises des chemins de fer, cours d'eau ou parties d'iceux renfermés dans les limites suivantes, à savoir:

Partant d'un point situé dans le prolongement de la limite sud-est du lot 458 du cadastre de la paroisse de Saint-Nicolas ou municipalité de Bernières, jusqu'au centre de la rivière Chaudière, de là, suivant le centre de la rivière Chaudière et remontant son cours jusqu'au prolongement de la limite sud-est du lot 10 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Étienne-de-Lauzon, de là, suivant ledit prolongement et la limite sud-est du lot 10, de là, suivant la limite nord-est du lot 467 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Nicolas ou municipalité de Bernières, de là, suivant la limite nord-ouest des lots 435, 438, 439 et 440, de là, une partie de la limite nord-est du lot 440, de là, la limite nord-ouest des lots 441, 442, 443, de là, une partie de la limite sud-ouest du lot 445, de là, la

limite sud-est du lot 445, de là, la limite nord-ouest d'une partie du lot 445 du même cadastre, de là, la limite est de la route numéro 9 (rue Aréna), de là, la limite sud-ouest du lot 454-26, de là la limite sud-est des lots 454-26, 454-30 et 454 partie, de là suivant la limite nord-est d'une partie du lot 455 et le lot 455-1 de là, la limite sud-est des lots 455, 456 et 458 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Nicolas ou municipalité de Bernières, cette ligne se prolongeant jusqu'au centre de la rivière Chaudière ou point de départ.

Contenant une superficie de 3,9 kilomètres carrés (3,9 km²).

Saint-Rédempteur, le 7 avril 1981.

Le secrétaire-trésorier,
12390-16-2-o HENRI LOUIS BEAUDOIN.

Succession Henri-Paul Mathieu

Prenez avis que dame Charlotte Faucher a accepté sous bénéfice d'inventaire la succession de feu Henri-Paul Mathieu en son vivant demeurant au 135, 66e Rue ouest, Charlesbourg, décédé à Québec le 27 février 1981, le tout tel qu'il appert d'un acte reçu devant Henri Chrétien, notaire, le 31 mars 1981 et dont copie a été enregistrée à la division d'enregistrement de Québec, le 1er avril 1981, sous le numéro 1011138.

Le procureur,
12452-o HENRI CHRÉTIEN, *notaire*.

Caisses d'épargne et de crédit — Loi sur les

La Caisse Populaire de Les Boules

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé le règlement adopté le 27 janvier 1981. La Caisse Populaire de Les Boules modifiant son territoire qui est présentement «la municipalité de Les Boules» en celui de «municipalité de Les Boules et village de Métis-sur-Mer».

Québec, le 9 avril 1981.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
12495-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

La Caisse Populaire de l'institut de technologie Agricole de La Pocatière

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, conformément à l'article 110 de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, que «La Caisse Populaire de l'institut de technologie Agricole de La Pocatière» a fait défaut de tenir l'assemblée générale annuelle de ses membres pendant trois (3) années consécutives, conformément au paragraphe *c*) de l'article 109 de ladite loi; cette caisse est en conséquence passible de dissolution sans autre avis, faute de remédier à cette omission dans les soixante (60) jours qui suivent la publication du présent avis.

Québec, le 9 avril 1981.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
12396-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

La Caisse Populaire du Collège St-Pascal de Maizerets

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, conformément à l'article 110 de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, que «La Caisse Populaire du Collège St-Pascal de Maizerets» a fait défaut de tenir l'assemblée générale annuelle de ses membres pendant trois (3) années consécutives, conformément au paragraphe *c*) de l'article 109 de ladite loi; cette caisse est en conséquence passible de dissolution sans autre avis, faute de remédier à cette omission dans les soixante (60) jours qui suivent la publication du présent avis.

Québec, le 9 avril 1981.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
12396-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Syndicat d'épargne des épiciers du district de Québec

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, conformément à l'article 110 de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, que le «Syndicat d'épargne des épiciers du district de Québec» a fait défaut de tenir l'assemblée générale annuelle de ses membres pendant trois (3) années consécutives, conformément au paragraphe *c*) de l'article 109 de ladite loi; cette caisse est en conséquence passible de dissolution sans autre avis faute de remédier à cette omission dans les soixante (60) jours qui suivent la publication du présent avis.

Québec, le 9 avril 1981.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
12396-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Accordés

Joseph Léo Étienne Michel Benoît

Par le certificat numéro 81-103 du 26 mars 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Benoit Léo Étienne Michel Labrosse, né le 9 mars 1947, en celui de Joseph Léo Étienne Michel Benoît.

Sainte-Foy, le 2 avril 1981.

Le sous-registraire du Québec,
12398-o GERMAIN HALLEY.

Deborah Phyllis Bleazard

Par le certificat numéro 81-102 du 26 mars 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Deborah Phyllis Kara, née le 2 mars 1962, en celui de Deborah Phyllis Bleazard.

Sainte-Foy, le 2 avril 1981.

Le sous-registraire du Québec,
12398-o GERMAIN HALLEY.

Katrine Marie Hélène Natasha Emery

Par le certificat numéro 81-101, du 26 mars 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Myrza Jeannie Danielle Cotnoir, née le 16 octobre 1948, en celui de Katrine Marie Hélène Natasha Emery.

Sainte-Foy, le 2 avril 1981.

Le sous-registraire du Québec,
12398-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Raymond Réal Gagnon

Par le certificat numéro 81-104 du 26 mars 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph-Raymond-Réal Levasseur, né le 30 novembre 1946, en celui de Joseph Raymond Réal Gagnon.

Sainte-Foy, le 2 avril 1981.

Le sous-registraire du Québec,
12398-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Nephtali Florian Gauthier

Par le certificat numéro 81-96 du 26 mars 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Nephtali Floran Gauthier, né le 27 janvier 1923, en celui de Joseph Nephtali Florian Gauthier.

Sainte-Foy, le 2 avril 1981.

Le sous-registraire du Québec,
12398-o GERMAIN HALLEY.

Simon Badih Germanos

Par le certificat numéro 81-109 du 26 mars 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Semaan Badih Germanos, né le 2 avril 1952, en celui de Simon Badih Germanos.

Sainte-Foy, le 2 avril 1981.

Le sous-registraire du Québec,
12398-o GERMAIN HALLEY.

Phillip Hoffer

Par le certificat numéro 81-106 du 26 mars 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Phillip Neiderhoffer, né le 20 mars 1951, en celui de Phillip Hoffer.

Sainte-Foy, le 2 avril 1981.

Le sous-registraire du Québec,
12398-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Édouard Donald Lefebvre

Par le certificat numéro 81-97 du 26 mars 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Édouard Rénald Lefebvre, né le 16 juin 1922, en celui de Joseph Édouard Donald Lefebvre.

Sainte-Foy, le 2 avril 1981.

Le sous-registraire du Québec,
12398-o GERMAIN HALLEY.

Carolyn Maxine Maxwell

Par le certificat numéro 81-100 du 26 mars 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Carolyn-Maxine Bezonsky, née le 29 mai 1953, en celui de Carolyn Maxine Maxwell.

Sainte-Foy, le 2 avril 1981.

Le sous-registraire du Québec,
12398-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Dante Lucien Eric Miller

Par le certificat numéro 81-99 du 26 mars 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Dante Lucien Miller, né le 29 juin 1962, en celui de Joseph Dante Lucien Eric Miller.

Sainte-Foy, le 2 avril 1981.

Le sous-registraire du Québec,
12398-o GERMAIN HALLEY.

Marie Raymonde Claude Papillon

Par le certificat numéro 81-98 du 26 mars 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Raymonde Claudette Papillon, née le 29 octobre 1954, en celui de Marie Raymonde Claude Papillon.

Sainte-Foy, le 2 avril 1981.

Le sous-registraire du Québec,
12398-o GERMAIN HALLEY.

Samy Ramsey

Par le certificat numéro 81-105 du 26 mars 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Samir Magdi, né le 12 août 1942, en celui de Samy Ramsey.

Sainte-Foy, le 2 avril 1981.

Le sous-registraire du Québec,
12398-o GERMAIN HALLEY.

Stanislas Van Tham

Par le certificat numéro 81-107 du 26 mars 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Van Tham Nguyen, né le 20 février 1926, en celui de Stanislas Van Tham.

Sainte-Foy, le 2 avril 1981.

Le sous-registraire du Québec,
12398-o GERMAIN HALLEY.

Demandes

Lyne Bessette

Avis est donné que Christiane Bessette, épouse de Florian Martel, domiciliée au no 1010 de la rue Sainte-Marie, à Marieville, district de Saint-Hyacinthe, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant le nom de son enfant en celui de Lyne Martel.

Marieville, le 20 mars 1981.

Le procureur de la requérante,
12400-17-2-o JEAN MARTEL, *notaire*.

Subhash Chander

Prenez avis que Subhash Chander, domicilié et résidant au 996, rue Jude, à Greenfield-Park, district judiciaire de Montréal, QC, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Subhash Chander Dheer.

Montréal, le 27 mars 1981.

Les procureurs du requérant,
12355-16-2-o PILON & LAGACÉ, *avocats*.

Mary Ann Cowan

Avis est, par les présentes, donné que Mary Ann Cowan, domiciliée au 3484, rue Stanley, appartement P-1, dans les ville et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Pénélope Ann Cowan.

Montréal, le 2 avril 1981.

Le procureur de la requérante,
12435-17-2-o MICHAEL N. BERGMAN.

Joseph Pierre Albert René Chrétien alias Pierre Lebel

Avis est, par les présentes, donné que Joseph Pierre Albert René Chrétien, alias Pierre Lebel, plombier, domicilié et résidant à R. R. no 1, Malartic, district d'Abitibi, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Pierre Lebel.

Val-d'Or, le 20 mars 1981.

Les procureurs du requérant,
ST-JULIEN, TESSIER, BEAULIEU, PETITCLERC,
12326-16-2-o RENY, MC GUIRE & BRUNO.

Marie Cécile Hélène Gosselin

Avis est donné que Marie Cécile Hélène Gosselin, majeure, domiciliée et résidant au 3765, rue Louis-Pinard, en les cité et district de Trois-Rivières, s'adressera au ministre de la Justice pour l'obtention d'un certificat changeant son nom en celui de Marie Cécile Élaine Gosselin.

Trois-Rivières, le 8 avril 1981.

Les procureurs de la requérante,
12453-17-2-o BOUCHARD, VIGEANT *et al*.

David Lefebvre

Avis est donné que Fernande Lefebvre, épouse de Luc Girard, domiciliée au no 50, montée Daigneault, appartement 4, à Notre-Dame-de-Bonsecours, à Richelieu, district de Saint-Hyacinthe, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant le nom de son enfant en celui de David Girard.

Marieville, le 20 mars 1981.

Le procureur de la requérante,
12401-17-2-o JEAN MARTEL.

Gary Howard Lipovenko

Avis est, par les présentes, donné que Gary Howard Lipovenko domicilié au 5507, avenue Robinson, ville de Côte-St-Luc, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Gary Howard Lipman.

Montréal, le 9 mars 1981.

Les procureurs du requérant,
12327-16-2-o SHUSTER, GLAZER & GAGNON.

Israel Lipovenko

Avis est, par les présentes, donné que Israel Lipovenko, domicilié au 5507, avenue Robinson, ville de Côte-Saint-Luc, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Israel Lipman.

Montréal, le 9 mars 1981.

Les procureurs du requérant,
12314-16-2-o SHUSTER, GLAZER & GAGNON.

Karen Ruth Lipovenko

Avis est, par les présentes, donné que Karen Ruth Lipovenko, domiciliée au 5507, avenue Robinson, ville de Côte-St-Luc, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Karyn Ruth Lipman.

Montréal, le 9 mars 1981.

Les procureurs de la requérante,
12328-16-2-o SHUSTER, GLAZER & GAGNON.

Jules Lussier

Avis est donné que Jules Lussier, domicilié au 23-A de la 92e Avenue, Pointe-aux-Trembles, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Jules Masson Lussier.

Il est la seule personne dont le nom peut être changé à la suite de la requête.

Montréal, le 20 mars 1981.

Le procureur du requérant,
12329-16-2-o LOUIS JEANNOTTE, *notaire*.

Marie Madeleine Cécile

Avis est, par la présente, donné que Marie Madeleine Cécile, résidant et domiciliée au 604, chemin des Bouleaux, L'Acadie, district d'Iberville, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom pour celui de Madeleine Côté.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 17 mars 1981.

Les procureurs de la requérante,
12436-17-2-o DUREAULT, BOULERICE & DUPUIS.

Marie Paule Marleau

Prenez avis que Marie Paule Marleau, ménagère, domiciliée et résidant au 323, boulevard Labelle, appartement 2, à Sainte-Rose, ville de Laval, district judiciaire de Montréal, QC, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Maryse Marleau.

Montréal, le 27 mars 1981.

Les procureurs de la requérante,
12356-16-2-o PILON & LAGACÉ, *avocats*.

Jean-Marc Martin

Avis est, par la présente, donné que Jean-Marc Martin, commis, résidant et domicilié au numéro 2221, rue Joliette, Longueuil, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marc Tanguay.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Montréal, le 26 mars 1981.

Le procureur du requérant,
12402-17-2-o ME SERGE CHAMPAGNE.

Roger Namphy

Avis est, par les présentes, donné que Roger Namphy, comptable, domicilié et résidant au 6004, Charny, Montréal-Nord, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Pierre Héroux.

Montréal-Nord, le 6 avril 1981.

Le requérant,
12437-17-2-o ROGER NAMPHY.

Olivette Painchaud

Prenez avis que Olivette Painchaud, psychologue, domiciliée au 1535, rue Bernard ouest, appartement 35, dans les ville et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Ollie Painchaud.

Montréal, le 10 février 1981.

Le procureur de la requérante,
12330-16-2-o MICHÈLE RACINE, *avocat*.

Daniel Pépin

Avis est donné que M. Daniel Pépin, résidant et domicilié au 3960, rue Cornwall, à Saint-Hubert, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Daniel Guittier.

Saint-Hubert, le 2 avril 1981.

Les procureurs du requérant,
12458-17-2-o BELLAVANCE ET HOGUE.

André Reed

Avis est donné, par les présentes, que André Reed, concierge présentement sans travail, domicilié au 6350, rue de la Roche à Montréal, QC, H2S 2E1, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de André Després.

Montréal, le 9 mars 1981.

Le procureur du requérant,
12403-17-2-o ME BENOIT GENDRON.

Joseph Rosaire Larry Rioux

Avis est donné que Joseph Rosaire Larry Rioux, couvreur, domicilié et résidant au 4864, 5e Avenue, Rosemont, ville et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Joseph Rosaire Larry Perron.

Montréal, le 17 mars 1981.

Le procureur du requérant,
12331-16-2-o ARMAND CHEVRETTE.

Doris Rodrigue

Prenez avis que Doris Rodrigue, domiciliée au 2240, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Doris Gendreau.

Sainte-Foy, le 2 avril 1981.

La requérante,
12357-16-2-o DORIS RODRIGUE.

Marie Louise Jocelyne St-Germain

Avis est donné que Marie Louise Jocelyne St-Germain, réceptionniste, domiciliée au 216, montée Sanche, à Rosemère, district de Terrebonne, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Marie Louise Jocelyne Fortier.

Seul le nom de Marie Louise Jocelyne St-Germain sera changé à la suite de cette requête.

Saint-Thérèse, le 20 mars 1981.

Le procureur de la requérante,
12482-17-2-o MICHEL LÉGARÉ, *notaire*.

Joseph Noël Martin Thibault

Avis est, par les présentes, donné que Joseph Noël Martin Thibault, commis aux pièces, domicilié et résidant au 558, Principale, Saint-Patrice-de-Beaurivage, comté de Lotbinière, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Joseph Noël Martin Jolin.

Québec, le 8 avril 1981.

Les procureurs du requéant,
12459-17-2-o CODERRE & ASSOCIÉS, *avocats*.

Code de procédure civile (Article 139)

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-004475-818

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC, compagnie constituée par une Loi de l'Assemblée nationale du Québec, ayant son siège social à Sainte-Foy, district de Québec, et une place d'affaires au 800, place Victoria, suite 1200, à Montréal, district de Montréal, créancière, contre NORMAND FAUCHER, domicilié au 146, de la rue Malard, Sainte-Rose, à ville de Laval, district de Montréal, et JOHANNE LAVALLÉE-FAUCHER, anciennement domiciliée au 535, rue Ampère, appartement 5, à Laval-des-Rapides, ville de Laval, district de Montréal, débiteurs.

Signification

Avec la permission du Tribunal, la créancière a déposé au greffe un exemplaire d'un avis selon l'article 1040-A du Code civil destiné à la débitrice Johanne Lavallée-Faucher, qui doit se considérer dûment signifiée par la publication des présentes, relativement à l'immeuble du 146 de la rue Malard, à ville de Laval.

Montréal, le 19 mars 1981.

Les procureurs,
DROUIN, SIROIS, PAPINEAU,
12460-o ARSENEAULT & GARIÉPY, *avocats*.

Compagnies — Loi sur les

Demandes de dissolution

ALPINA CORP.

Prenez avis que la compagnie «ALPINA CORP.», constituée en vertu des dispositions de la première partie de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social et sa principale place d'affaires à Montréal, QC, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 30 mars 1981.

Les procureurs de la compagnie,
12404-o KIERANS & GUAY.

ALYGEO INC.

Avis est donné que la compagnie «ALYGEO INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Loretteville, le 6 avril 1981.

Le procureur de la compagnie,
12405-o RICHARD DÉRY, *notaire*.

APPROVISIONNEMENT DE BATEAU MODERNE KARLO LTÉE.

Avis est, par les présentes, donné que «APPROVISIONNEMENT DE BATEAU MODERNE KARLO LTÉE.», compagnie incorporée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 27 mars 1981.

Les procureurs de la compagnie,
12444-o DAVID F. H. MARLER.

AU PETIT POUCET INC.

Prenez avis que la compagnie «AU PETIT POUCET INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Agathe-des-Monts, le 27 mars 1981.

Les procureurs de la compagnie,
GODARD, BELISLE, COLLIN,
12406-o BERTRAND & ST-JEAN.

LA BONNE CUISINE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA BONNE CUISINE INC.», constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 30 avril 1981,

Les procureurs de la compagnie,
ADESSKY, KINGSTONE, ZERBISIAS,
12461-o POULIN, GERVAIS & BIER.

C.J. CENTRES LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «C.J. CENTRES LTD.», constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 30 avril 1981.

Les procureurs de la compagnie,
ADESSKY, KINGSTONE, ZERBISIAS,
12462-o POULIN, GERVAIS & BIER.

C.J. FOOD SERVICES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «C.J. FOOD SERVICES INC.», constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 30 avril 1981.

Les procureurs de la compagnie,
ADESSKY, KINGSTONE, ZERBISIAS,
12463-o POULIN, GERVAIS & BIER.

C.J. KITCHENS LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «C.J. KITCHENS LTD.», constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 30 avril 1981.

Les procureurs de la compagnie,
ADESSKY, KINGSTONE, ZERBISIAS,
12464-o POULIN, GERVAIS & BIER.

C.J. (SHERBROOKE) LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «C.J. (SHERBROOKE) LTD.», constituée en vertu de

la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 30 avril 1981.

Les procureurs de la compagnie,
ADESSKY, KINGSTONE, ZERBISIAS,
12465-o POULIN, GERVAIS & BIER.

C.J. (UNIVERSITY) LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «C.J. (UNIVERSITY) LTD.», constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 30 avril 1981.

Les procureurs de la compagnie,
ADESSKY, KINGSTONE, ZERBISIAS,
12466-o POULIN, GERVAIS & BIER.

CAROTTEDITE INC.

Prenez avis que la compagnie «CAROTTEDITE INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 6 avril 1981.

La présidente,
12407-o MARTINE DROUIN.

CENTRE DES FEMMES DE ST-LÉONARD

Prenez avis que la compagnie «CENTRE DES FEMMES DE ST-LÉONARD» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Léonard, le 26 mars 1981.

Le procureur de la compagnie,
12438-o DANIELLE SABOURIN.

ROLAND CÔTÉ INC.

Prenz avis que la compagnie «ROLAND CÔTÉ INC.», demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Tracy, le 9 avril 1981.

Les procureurs de la compagnie,
12468-o PEPIN, LEBLANC & ROUSSEAU, *notaires*.

DIONNE & CÔTÉ INC

Prenez avis que la compagnie «DIONNE & CÔTÉ INC» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Rivière-du-Loup, le 8 avril 1981.

Le président,
12408-o HERMEL DIONNE.

GAGNON FRÈRES NOUVEAUTÉS (PORT-ALFRED) LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GAGNON FRÈRES NOUVEAUTÉS (PORT-ALFRED) LTÉE», constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Chicoutimi, le 25 mars 1981.

Les procureurs de la compagnie,
12409-o DUFOUR, CÔTÉ ET LAPERRIÈRE.

GAUDREAULT & DORÉ INC.

Prenez avis que la compagnie «GAUDREAULT & DORÉ INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Chicoutimi, le 23 mars 1981.

Les procureurs de la compagnie,
12483-o PRÉVOST & GIRARD, *avocats*.

GLORIA CONSTRUCTIONS LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GLORIA CONSTRUCTIONS LTD.», demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 27 mars 1981.

Le procureur de la compagnie,
12410-o SIDNEY COOPERSTEIN.

INSTITUT DE VALORISATION HUMAINE DU QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «INSTITUT DE VALORISATION HUMAINE DU QUÉBEC INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Édouard-de-Lotbinière, le 8 avril 1981.

Le procureur de la compagnie,
12454-o GAÉTAN SOUCY, *notaire*.

INVAR INDUSTRIES LIMITED

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «INVAR INDUSTRIES LIMITED», constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Saint-Laurent, demandera au ministre des Con-

sommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 18 mars 1981.

Les procureurs de la compagnie,
DE GRANPRÉ, COLAS, DESCHÊNES, GODIN,
12484-o PAQUETTE, LASNIER & ALARY.

LAVE-AUTO DU PHARE EST INC.

Prenez avis que la compagnie «LAVE-AUTO DU PHARE EST INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Matane, le 9 avril 1981.

Le procureur de la compagnie,
12485-o JEAN-CHARLES ROUSSEAU, *notaire*.

LAVERENDRYE CONSTRUCTION LTÉE.

Prenez avis que la compagnie «LAVERENDRYE CONSTRUCTION LTÉE.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Louiseville, le 17 mars 1981.

Les procureurs de la compagnie,
12411-o DUBEAU & PERREAULT.

MONTRÉAL REALTIES LIMITED

Prenez avis que la compagnie «MONTRÉAL REALTIES LIMITED» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Toronto, le 3 avril 1981.

Le président,
12412-o GEORGE S. MANN.

OCEANMEX INTERNATIONAL INC.

Prenez avis que la compagnie «OCEANMEX INTERNATIONAL INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 23 mars 1981.

Le secrétaire-trésorier,
12439-o RODRIGUE LEMAY.

OLPA CORPORATION

Avis est donné que «OLPA CORPORATION» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 3 avril 1981.

La secrétaire,
12486-o GERTRUDE RUSSO.

PLACEMENTS VALPI LIMITÉE
VALPI INVESTMENTS LIMITED

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PLACEMENTS VALPI LIMITÉE — VALPI INVESTMENTS LIMITED», ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 20 mars 1981.

Les procureurs de la compagnie,
12440-o LETTE & ASSOCIÉS.

REALMONT BUILDERS SUPPLY INC.

Avis vous est, par les présentes, donné que la compagnie «REALMONT BUILDERS SUPPLY INC.», constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 31 mars 1981.

La secrétaire,
12455-o EDITH ZABLOW.

RICHARD & ROBERGE INC.

Avis est, par les présentes, donné que «RICHARD & ROBERGE INC.», corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Sainte-Foy, QC, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 1er avril 1981.

Les procureurs de la compagnie,
12441-o LÉTOURNEAU & STEIN.

ROBERGE & BURGESS LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que «ROBERGE & BURGESS LTÉE», corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Sillery, QC, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 6 avril 1981.

Les procureurs de la compagnie,
12413-o LÉTOURNEAU & STEIN.

ROLEB INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ROLEB INC.», constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social au 7473, rue des Écores, à Montréal, district de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions finan-

cières la permission d'obtenir sa dissolution.

Ville de Laval, le 30 mars 1981.

Le procureur de la compagnie,
12469-o ME LUC VILLIARD.

ROY GOFF (QUÉBEC) INC.

Prenez avis que «ROY GOFF (QUÉBEC) INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 20 février 1981.

Le procureur de la compagnie,
12442-o MICHEL MAURICE DAGENAIS.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE DE MELOCHEVILLE INC.

Avis est donné, par la présente, que la compagnie «SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE DE MELOCHEVILLE INC.», compagnie à but lucratif incorporée en vertu de la partie I de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Melocheville, district judiciaire de Beauharnois, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Beauharnois, le 31 mars 1981.

Les procureurs de la compagnie,
12487-o LECOMPTE, LAGARDE & MARLEAU.

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT ELLENDALE INC. ELLENDALE INVESTMENT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT ELLENDALE INC. — ELLENDALE INVESTMENT INC.», constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 avril 1981.

Les procureurs de la compagnie,
12488-o MARCUS & FEINER.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE LA GARANTIE LTÉE BUILDING GUARANTY LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE LA GARANTIE LTÉE — BUILDING GUARANTY LTD.», constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 1er avril 1981.

Les procureurs de la compagnie,
12443-o MARCUS & FEINER.

THE THOMPSON RUBBER COMPANY (1973) INC.

Prenez avis que la compagnie «THE THOMPSON RUBBER COMPANY (1973) INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 1er avril 1981.

Les procureurs de la compagnie,
12414-o LAFLEUR, BROWN, DE GRANDPRÉ.

THE UPSTAIRS RESTAURANT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «THE UPSTAIRS RESTAURANT INC.», constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 30 avril 1981.

Les procureurs de la compagnie,
ADESSKY, KINGSTONE, ZERBISIAS,
12467-o POULIN, GERVAIS & BIER.

Curatelle publique — Loi sur la

Succession Roger Cyr

Succession de Cyr, Roger, en son vivant du 4842, Magloire, Rock-Forest, QC, décédé le 28 novembre 1980.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chapitre C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

12445-o

Succession M. et Mme Réal Dubreuil

Succession de M. et Mme Réal Dubreuil, en leur vivant du 7805, 10e Avenue, Saint-Michel (Montréal), QC, décédés le 15 décembre 1980.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chapitre C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

12446-o

Succession M. et Mme Léonard Giroux

Succession de M. et Mme Léonard Giroux, en leur vivant de rangs 5 et 6, Évain, QC, décédés le 5 septembre 1980.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chapitre C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

12447-o

Succession Robert Gravel

Succession de Gravel, Robert, en son vivant du 143-A, 2e Avenue, Grande-Côte, Saint-Eustache, QC, décédé le 4 février 1980.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chapitre C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

12448-o

Succession Luc R. Laurin

Succession de Laurin, Luc R., en son vivant du 6155, avenue Esplanade, Montréal, QC, décédé le 9 mars 1980.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chapitre C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

12449-o

Succession David Lavertu

Succession de David Lavertu, en son vivant du 1830, R.R. 2, Berthierville, QC, décédé le 19 janvier 1978.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chapitre C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

12489-o

Succession Jacques Léonard

Succession de Jacques Léonard, en son vivant du 3782, rue de Bullion, Montréal, QC, décédé le 1er août 1980.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chapitre C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

12490-o

Succession Jean-Yves Lessard

Succession de Lessard, Jean-Yves, en son vivant du 3645, rue Sherbrooke est, appartement 501, Montréal, décédé le 1er octobre 1980.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chapitre C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

12491-o

Décret(s)

Gouvernement du Québec
Numéro 1000-81, 30 mars 1981

CONCERNANT un avis de l'intention du gouvernement de soustraire certains projets de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement visée dans la section IV.1 du chapitre I de la Loi sur la qualité de l'environnement

ATTENDU QUE la section IV.1 du chapitre I de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2) prévoit une procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement pour certains projets de construction, certains ouvrages, certaines activités certaines exploitations et certains travaux exécutés suivant un plan ou un programme, dans les cas visés par règlement du gouvernement;

ATTENDU QUE le gouvernement a adopté un «Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement» par le Décret numéro 3734-80 du 3 décembre 1980 publié à la *Gazette officielle du Québec* le 30 décembre 1980, 112e année, numéro 63, aux pages 7077 et 7086;

ATTENDU QUE l'article 31.6 de la Loi sur la qualité de l'environnement prévoit que le gouvernement peut soustraire en tout ou en partie de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement un projet dont la réalisation physique doit commencer au plus tard un an après l'entrée en vigueur du règlement du gouvernement assujettissant ce projet à ladite procédure;

IL EST ORDONNÉ, sur la proposition du ministre de l'Environnement:

QUE, conformément aux dispositions de l'article 31.6 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), l'avis de l'intention du gouvernement de soustraire certains projets de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement visée dans la section IV.1 du chapitre I de la Loi sur la qualité de l'environnement, apparaissant en annexe, soit publié à la *Gazette officielle du Québec*.

Le greffier du Conseil exécutif,
LOUIS BERNARD.

Avis de l'intention du gouvernement de soustraire certains projets de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement visée dans la section IV.1 du chapitre I de la Loi sur la qualité de l'environnement

Conformément aux dispositions de l'article 31.6 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2) le gouvernement donne avis de son intention de soustraire les projets visés dans les annexes A et B de l'ensemble de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévue dans la section IV.1 du chapitre I de la Loi sur la qualité de l'environnement:

Liste des projets routiers du ministère des Transports du Québec à soustraire de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement en vertu de l'article 31.6 de la Loi sur la qualité de l'environnement

a) Réaménagement des routes 132 et 198, phase IV, sur une longueur de 3,2 km, ville de Gaspé, selon le plan de construction CH-79-17-1012 et le certificat d'autorisation délivré par le Directeur des Services de protection de l'environnement le 8 mai 1979.

b) Réaménagement de la route 132 de l'est de la ville de Chandler à l'ouest de la rivière Grand Pabos sur une longueur de 3,8 km, selon le plan de construction CH-80-17-1005 et le certificat d'autorisation délivré par le sous-ministre de l'Environnement le 13 juin 1980.

c) Construction de l'autoroute 70, de l'ouest de la route 170 jusqu'à l'est de la route 175, Chicoutimi, sur une longueur de 5,5 km, selon le plan de construction CH-80-17-1008 et le certificat d'autorisation délivré par le sous-ministre de l'Environnement le 4 juin 1980.

d) Construction de l'autoroute 440, de la rue d'Estimauville à la rue Boisvert, sur une longueur de 2,3 km, selon le plan de construction CH-80-17-1021 et selon le certificat d'autorisation délivré par le sous-ministre de l'Environnement le 4 septembre 1980.

e) Construction de l'autoroute 40, du chemin Nord de la rivière Batiscan à la rivière Sainte-Anne, sur une longueur de 9,3 km, selon les plans de construction CH-80-17-1023, CH-80-17-1024 et selon le certificat d'autorisation délivré par le Directeur des Services de protection de l'environnement le 13 mars 1979.

f) Construction de la route 116, de la route 143 au chemin Masson à Richmond sur une longueur de 2,0 km, selon le plan de construction CH-80-17-1009 et selon le certificat d'autorisation délivré par le sous-ministre de l'Environnement le 16 juin 1980.

g) Construction de la route 117, de la route 105 au sud du comté de Gatineau sur une longueur de 12,3 km, selon le plan de construction CH-76-172-049 et selon le certificat d'autorisation délivré par le Directeur des Services de protection de l'environnement le 27 novembre 1979.

h) Construction de la route 117, contournement de Val-d'Or sur une longueur de 5,4 km, selon les plans de

construction CH-75-172-083 et CH-76-172-022 et selon le certificat d'autorisation délivré par le sous-ministre de l'Environnement le 17 juillet 1980.

i) Construction de la route 155 à Grandes-Piles sur une longueur de 4,8 km, selon le plan de construction CH-80-40-0007.

j) Construction de l'autoroute 40, du boulevard Pierre-Bertrand au boulevard Du Vallon, sur une longueur de 3,5 km, selon le certificat d'autorisation délivré par le Directeur des Services de protection de l'environnement le 31 mars 1980.

k) Construction de la route 112 à Sainte-Marie-de-Monnoir sur une longueur de 4,67 km, selon le plan de construction CH-76-17-2022 et le certificat d'autorisation délivré par le sous-ministre de l'Environnement le 15 mai 1980.

l) Construction de la route 111 à Macamic sur une longueur de 4,34 km, selon le plan de construction CH-80-80-0009 et le certificat d'autorisation délivré par le Directeur des Services de protection de l'environnement le 27 mars 1980.

m) Construction de l'autoroute 25, de l'autoroute 440 du boulevard Lévesque sur une longueur de 3,2 km, selon le plan de construction CH-80-17-2006.

n) Construction du pont de l'autoroute 20 et de ses approches sur la rivière Rimouski, à Rimouski, d'une longueur de 244 m, et selon le plan PO-147-04.

Liste de divers projets à soustraire de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement en vertu de l'article 31.6 de la Loi sur la qualité de l'environnement

a) Dragage d'entretien dans la baie des Ha! Ha! par la compagnie Consolidated Bathurst Limitée, tel que décrit dans l'étude des répercussions environnementales due au dragage et à l'élimination des déblais de la Consolidated Bathurst Limitée de Port-Alfred (La Baie). Mars 1980.

b) Dragage d'entretien à l'embouchure de la rivière Saint-Maurice par la Compagnie Internationale de Papier du Canada, tel que décrit dans une étude des répercussions environnementales due au dragage et à l'élimination des détails de l'usine de la Compagnie Internationale de Papier du Canada à Trois-Rivières. Mars 1980.

c) Dragage d'entretien dans la rivière des Outaouais par la Compagnie Internationale de Papier du Canada, tel que décrit dans une étude des répercussions environnementales due au dragage et à l'élimination des déblais de l'usine de la Compagnie Internationale de Papier du Canada à Gatineau. Mars 1980.

c) Dragage aux quais Powell et Duncan par la Société d'électrolyse et de Chimie Alcan, tel que représenté sur des plans intitulés: Aires de dragage, quais Duncan et Powell, signés par Fernand Bédard et datés du 18 avril 1980 — Aire de déversement baie des Ha! Ha!, 1980 dont l'original est signé par Roger Lavoie.

e) Dragage du bassin et du chenal d'accès à la marina de Repentigny, tel que décrit dans des lettres transmises au ministère de l'Environnement les 27 août 1980 et 27 janvier 1981.

f) Dragage d'entretien au quai de Pointe-Noire par la compagnie Wabush, tel que décrit dans un avis de projet transmis au ministère de l'Environnement le 18 novembre 1980.

g) Dragage d'entretien près du quai de Sept-Îles par la compagnie Iron Ore du Canada, tel que décrit dans un certificat d'autorisation émis le 18 juillet 1980.

h) Dragage d'entretien au quai de Bécancour par la Société du parc industriel du centre du Québec, tel que décrit dans une lettre transmise au ministère de l'Environnement le 25 février 1981.

12420-o

Demande(s) à la Législature

Eastern Diversified Company Ltd.

Avis est, par les présentes, donné que sera faite au Parlement du Canada, lors de la session actuelle ou de l'une des deux suivantes, une demande d'adoption d'une loi d'intérêt privé reconstituant Eastern Diversified Company Ltd., compagnie antérieurement constituée en corporation le 2 novembre 1972, par lettres patentes émises sous le régime de la Loi sur les corporations canadiennes, et ayant son principal établissemment en la ville de Montréal, province de Québec.

Montréal, le 27 mars 1981.

Les avocats du requérant,
KAUFMAN, RESPITZ, SEDEROFF,
SHUGAR & SEGAL.

12303-15-4-o

Ministères — Avis concernant les

Assemblée nationale

[L.S.]
Canada
Province de Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

ÉLIZABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la foi.

À tous ceux qui les présentes verront ou qu'icelles pourront concerner,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE c'est Notre désir et Notre bon plaisir de rencontrer aussitôt que possible le peuple de la province de Québec et d'obtenir son avis exprimé en Parlement;

À CES CAUSES, sur l'avis du Conseil exécutif de la province de Québec, Nous convoquons par les présentes une nouvelle Législature de la province pour le douzième jour de mai prochain et mandons et ordonnons à ses membres de s'assembler à cette date, à l'hôtel du Parlement, en la ville de Québec.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le grand sceau de la province de Québec.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable Jean-Pierre Côté, C.P., lieutenant-gouverneur de ladite province.

Donné en Notre ville de Québec, le douzième jour de mars, l'an de grâce mil neuf cent quatre-vingt-un et de Notre Règne le trentième.

Par ordre,

Le secrétaire de la Législature,
RENÉ BLONDIN.

11943-12-8-o

Assemblée nationale

Concernant les projets de loi privés qui seront présentés pendant la prochaine session.

Conformément aux règles de pratique adoptées par l'Assemblée nationale le 21 décembre 1972 et dont un exemplaire peut être obtenu en s'adressant au soussigné:

Les projets de loi privés doivent être déposés au secrétariat des commissions avant le jour de l'ouverture de la session.

Les documents dont il est fait mention dans le projet doivent être déposés avec celui-ci.

Québec, le 12 mars 1981.

Le secrétaire des commissions,
VALMOND BOULIANE.

11944-12-8-o

Consommateurs, Coopératives et Institutions financières

Assurances — Loi sur les

THE MUTUAL FIRE INSURANCE COMPANY OF THE LOCAL MUNICIPALITY OF SHAWVILLE

Demande de conversion

Prenez avis que The Mutual Fire Insurance Company of the Local Municipality of Shawville, comté municipal de Pontiac a le 18 mars 1981, fait approuver par l'assemblée générale des membres un règlement spécial décrétant la conversion de la compagnie en Société mutuelle d'assurance-incendie en vertu des dispositions de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chapitre A-32), sous la raison sociale de: SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE SHAWVILLE et en anglais THE MUTUAL FIRE INSURANCE ASSOCIATION OF SHAWVILLE, et qu'elle a l'intention de demander par requête au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, de confirmer ledit règlement.

La secrétaire,
LORRAINE CLUFF.

12308-15-4-o

Pouvoirs spéciaux des corporations — Loi sur les

LE CLUB DE CURLING THISTLE DE MONTRÉAL
THE MONTRÉAL THISTLE CURLING CLUB

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a approuvé le Règlement no 21 de la corporation «THE MONTRÉAL THISTLE CURLING CLUB», constituée le 24 décembre 1870 par «An Act to Incorporate «THE MONTRÉAL THISTLE CURLING CLUB», changeant son nom en celui de «LE CLUB DE CURLING THISTLE DE MONTRÉAL — THE MONTRÉAL THISTLE CURLING CLUB», et ce, en vertu de l'article 2 de la Loi sur les pouvoirs spéciaux.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

12396-o 1582-3271

Protection du territoire agricole — Loi sur la

Canton d'Albanel

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale du canton d'Albanel, comté de Lac-Saint-Jean-Ouest, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 11, Décret numéro 706-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec.*

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Village d'Angliers

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale du village d'Angliers, comté de Témiscamingue, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 11, Décret numéro 707-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec.*

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Village d'Armagh

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale du village d'Armagh, comté de Bellechasse, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 04, Décret numéro 581-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec.*

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Canton d'Ascot

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale du canton d'Ascot, comté de Sherbrooke, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 11, Décret numéro 709-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec.*

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité d'Ascot-Corner

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zon agricole de la corporation municipale d'Ascot-Corner (SD), comté de Sherbrooke, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 04, Décret numéro 584-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec.*

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité d'Austin

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale d'Austin (SD), comté de Brome, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 04, Décret numéro 585-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec.*

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Territoire non organisé
(Comté de Beauce)

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Territoire non organisé, comté de Beauce, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 04, Décret numéro 581-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Village de Beebe-Plain

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale du village de Beebe-Plain, comté de Stanstead, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 11, Décret numéro 708-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Béthanie

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Béthanie (SD), comté de Shefford, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 11, Décret numéro 710-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Bolton-Est

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Bolton-Est (SD), comté de Brome, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 11, Décret numéro 711-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Bolton-Ouest

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Bolton-Ouest (SD), comté de Brome, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 02 18, Décret numéro 448-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Brompton-Gore

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Brompton-Gore (SD), comté de Richmond, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 11, Décret numéro 712-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Bury

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Bury (SD), comté de Compton, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 02 18, Décret numéro 449-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Chénier

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Chénier (SD), comté d'Arthabaska, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 11, Décret numéro 713-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Canton de Clifton, partie Est

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale du canton de Clifton, partie Est, comté de Compton, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 04, Décret numéro 586-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Canton de Cleveland

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale du canton de Cleveland, comté de Richmond, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 11, Décret numéro 714-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Ville de Cookshire

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la ville de Cookshire, comté de Compton, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 04, Décret numéro 587-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Ville de Disraeli

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la ville de Disraeli, comté de Wolfe, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 04, Décret numéro 588-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Village de Dixville

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale du village de Dixville, comté de Stanstead, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 04, Décret numéro 589-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Ville d'East-Angus

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la ville d'East-Angus, comté de Compton, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 11, Décret numéro 715-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Ferland et Boileau

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole du territoire de la corporation municipale de Ferland et Boileau (SD), comté de Chicoutimi, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 11, Décret numéro 716-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Fleurimont

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Fleurimont (SD), comté de Sherbrooke, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 04, Décret numéro 590-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Canton de Guérin

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale du canton de Guérin, comté de Témiscamingue, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 04, Décret numéro 591-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Honfleur

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Honfleur (SD), comté de Bellechasse, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 11, Décret numéro 717-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Canton de Kénogami

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale du canton de Kénogami, comté de Chicoutimi, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 02 18, Décret numéro 450-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Village de Kingsbury

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale du village de Kingsbury, comté de Richmond, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 02 18, Décret numéro 451-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de La Corne

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de La Corne (SD), comté d'Abitibi, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 04, Décret numéro 592-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Territoires non organisés

(Comté de Lac-Saint-Jean-Est)

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Territoires non organisés, comté de Lac-Saint-Jean-Est, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 04, Décret numéro 582-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de L'Enfant-Jésus

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de L'Enfant-Jésus, comté de Beauce, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 11, Décret numéro 718-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Ville de Lennoxville

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la ville de Lennoxville, comté de Sherbrooke, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 11, Décret numéro 719-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Ville de Métabetchouan

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la ville de Métabetchouan, comté de Lac-Saint-Jean-Est, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 04, Décret numéro 593-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Notre-Dame-de-la-Salette (SD), comté de Papineau, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 11, Décret numéro 720-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Notre-Dame-des-Pins

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Notre-Dame-des-Pins, comté de Beauce, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 11, Décret numéro 721-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Village d'Omerville

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale du village d'Omerville, comté de Stanstead, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 11, Décret numéro 722-81. Cé décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Canton d'Orford

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale du canton d'Orford, comté de Sherbrooke, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 02 18, Décret numéro 452-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Rivière-Éternité

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Rivière-Éternité (SD), comté de Chicoutimi, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 11, Décret numéro 723-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Rock-Forest

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Rock-Forest (SD), comté de Sherbrooke, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 04, Décret numéro 594-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, comté de Kamouraska, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 04, Décret numéro 595-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Village de Sainte-Anne-du-Lac

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale du village de Sainte-Anne-du-Lac, comté de Mégantic, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 11, Décret numéro 724-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-Bernard

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Bernard, comté de Dorchester, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 04, Décret numéro 596-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Village de Saint-Bernard

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale du village de Saint-Bernard, comté de Dorchester, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 11, Décret numéro 725-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-Cajetan-d'Armagh

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Cajetan-d'Armagh, comté de Bellechasse, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 11, Décret numéro 726-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-Édouard-de-Fabre

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Édouard-de-Fabre, comté de Témiscamingue, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 02 18, Décret numéro 453-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale du canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, comté de Compton, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 02 18, Décret numéro 454-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-Élie-d'Orford

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Élie-d'Orford, comté de Sherbrooke, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 04, Décret numéro 597-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Saint-Évariste-de-Forsyth (SD), comté de Frontenac, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 04, Décret numéro 598-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Saint-Gabriel-Lallemant

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Saint-Gabriel-Lallemant (SD), comté de Kamouraska, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 11, Décret numéro 727-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Village de Saint-Gédéon

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale du village de Saint-Gédéon, comté de Frontenac, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 04, Décret numéro 599-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Village de Saint-Gérard

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale du village de Saint-Gérard, comté de Wolfe, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 11, Décret numéro 728-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Village de Saint-Grégoire-de-Greenlay

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale du village de Saint-Grégoire-de-Greenlay, comté de Richmond, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 11, Décret numéro 729-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Saint-Henri-de-Taillon (SD), comté de Lac-Saint-Jean-Est, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 11, Décret numéro 730-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Saint-Herménégilde

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Saint-Herménégilde (SD), comté de Stanstead, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 11, Décret numéro 732-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Village de Saint-Herménégilde

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale du village de Saint-Herménégilde, comté de Stanstead, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 11, Décret numéro 731-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Saint-Isidore-d'Auckland

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Saint-Isidore-d'Auckland (SD), comté de Compton, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 04, Décret numéro 600-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Saint-Jacques-de-Dupuy

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Saint-Jacques-de-Dupuy (SD), comté d'Abitibi, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 11, Décret numéro 733-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown, comté de Wolfe, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 11, Décret numéro 734-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Village de Sainte-Jeanne-d'Arc

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale du village de Sainte-Jeanne-d'Arc, comté de Lac-Saint-Jean-Ouest, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 04, Décret numéro 601-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Saint-Joseph-des-Érables (SD), comté de Beauce, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 04, Décret numéro 602-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-Jules

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Jules, comté de Beauce, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 11, Décret numéro 735-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Saint-Ludger-de-Milot (SD), comté de Lac-Saint-Jean-Ouest a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 11, Décret numéro 736-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Saint-Malo

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Saint-Malo (SD), comté de Compton, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 04, Décret numéro 603-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, comté de Wolfe, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 11, Décret numéro 737-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Saint-Mathieu-de-Dixville

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Saint-Mathieu-de-Dixville (SD), comté de Stanstead, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 11, Décret numéro 738-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-Onésime-d'Ixworth

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Onésime-d'Ixworth, comté de Kamouraska, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 04, Décret numéro 604-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Saint-Pacôme

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Saint-Pacôme (SD), comté de Kamouraska, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 04, Décret numéro 605-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Saint-Robert-Bellarmin

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Saint-Robert-Bellarmin (SD), comté de Frontenac, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 02 18, Décret numéro 455-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Saint-Roch-des-Aulnaies (SD), comté de L'Islet, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 11, Décret numéro 739-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-Venant-de-Hereford

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Venant-de Hereford, comté de Compton, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 02 18, Décret numéro 456-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Village de Sawyerville

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale du village de Sawyerville, comté de Compton, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 11, Décret numéro 740-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Canton de Shipton

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale du canton de Shipton, comté de Richmond, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 11, Décret numéro 741-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Stanstead-Est

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Stanstead-Est (SD), comté de Stanstead, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 04, Décret numéro 606-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Village de Stanstead-Plain

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale du village de Stanstead-Plain, comté de Stanstead, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 02 18, Décret numéro 457-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Territoires non organisés

(Comté de Témiscamingue)

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Territoires non organisés, comté de Témiscamingue, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 04, Décret numéro 583-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Tingwick

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Tingwick (SD), comté d'Arthabaska, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 02 18, Décret numéro 458-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Trois-Lacs

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Trois-Lacs (SD), comté de Richmond, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 04, Décret numéro 607-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Canton de Valcourt

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale du canton de Valcourt, comté de Shefford, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 11, Décret numéro 742-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Val-des-Monts

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Val-des-Monts (SD), comté de Papineau, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 11, Décret numéro 743-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Ville de Val-d'Or

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la ville de Val-d'Or, comté d'Abitibi, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 04, Décret numéro 608-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Ville de Ville-Marie

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la ville de Ville-Marie, comté de Témiscamingue, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 04, Décret numéro 609-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Canton de Wotton

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale du canton de Wotton, comté de Wolfe, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 11, Décret numéro 744-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Village de Wottonville

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1, article 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale du village de Wottonville, comté de Wolfe, a été adopté par le gouvernement du Québec en date du 81 03 11, Décret numéro 745-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
12419-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Services de santé et les services sociaux — Loi sur les

CENTRE D'ACCUEIL PONTIAC

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de l'article 66 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-5), il a accordé des lettres patentes supplémentaires en date du 27e jour de mars 1981 à l'établissement public «PONTIAC HOME FOR THE AGED», modifiant les lettres patentes émises le 30 janvier 1974 et changeant son nom en celui de «CENTRE D'ACCUEIL PONTIAC».

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD.
12396-o 1351-7610

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DE L'ESTUAIRE

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu des articles 64 et 74 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-5), tels que modifiés par les articles 8 et 15 de la Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives (1978, chapitre 72), il a accordé des lettres patentes en date du 1er avril 1981 instituant un établissement public sous le nom de «CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DE L'ESTUAIRE».

La catégorie à laquelle appartient cet établissement public est: Centre local de services communautaires.

Le siège social de l'établissement sera à Rimouski, district judiciaire de Rimouski.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD.
12396-o 1845-0999

LE COMPAS INC.

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu des articles 74 et 120 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-5), il a accordé des lettres patentes, en date du 26e jour de mars 1981, convertissant la corporation «CENTRE DE TRAVAIL DE STE-ANNE DES MONTS INC.», constituée le 31 janvier 1974, en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies, et ayant des objets similaires à ceux d'un établissement institué en vertu du chapitre précité, en un établissement public sous le nom de «LE COMPAS INC.»

La catégorie à laquelle appartient cet établissement public est: Centre d'accueil.

Le siège social de l'établissement est situé à Sainte-Anne-des-Monts, dans le district judiciaire de Gaspé.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD.
12396-o 1351-5440

Société d'habitation du Québec — Loi sur la

Office municipal d'habitation de Saint-Elzéar (Beauce)

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chapitre S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré à l'Office municipal d'habitation de Saint-Elzéar (Beauce), sous le grand sceau de la province, des lettres patentes supplémentaires, en date du vingtième jour de février 1981, modifiant les règles qui le régissent pour l'exercice de ses pouvoirs et la désignation de ses membres.

Société d'habitation du Québec,
Le secrétaire,
12497-o JEAN-LUC LESAGE, *notaire*.

Office municipal d'habitation de Saint-Félix-de-Valois

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chapitre S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du vingtième jour de février 1981, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur Roger Desrochers, professeur, 81, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Valois; monsieur Roger Ménard, agriculteur, 3401, rang de la Rivière, Saint-Félix-de-Valois; madame Lucie B. Bellerose, ménagère, 439, chemin Joliette, Saint-Félix-de-Valois; pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois, dans le district judiciaire de Joliette.

Société d'habitation du Québec,
Le secrétaire,
12498-o JEAN-LUC LESAGE, *notaire*.

Office municipal d'habitation de Saint-Hyacinthe

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chapitre S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré à l'Office municipal d'habitation de Saint-Hyacinthe, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes supplémentaires, en date du vingt-troisième jour de février 1981, modifiant les règles qui le régissent pour l'exercice de ses pouvoirs et la désignation de ses membres.

Société d'habitation du Québec,
Le secrétaire,
12499-o JEAN-LUC LESAGE, *notaire*.

Office municipal d'habitation de Saint-Sébastien

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chapitre S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du deuxième jour de mars 1981, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur Lorenzo Michaud, menuisier, Saint-Sébastien, Mégantic-Compton; monsieur Pamphile Boulanger, gérant, Saint-Sébastien, Mégantic-Compton; madame Madeleine Paradis-Bolduc, retraitée, Saint-Sébastien, Mégantic-Compton; pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Saint-Sébastien, dans le district judiciaire de Beauce.

Société d'habitation du Québec,
Le secrétaire,
12500-o JEAN-LUC LESAGE, *notaire*.

Office municipal d'habitation d'East-Broughton

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chapitre S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du vingtième jour de février 1981, constitutant en corporation sans but lucratif: monsieur Roland Gosselin, commis des postes, rue Roy, East-Broughton; monsieur Ulric Prévost, concierge, avenue du Collège, East-Broughton; monsieur Léandre Bernard, briqueteur, rue Pelletier, East-Broughton; pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité d'East-Broughton, dans le district judiciaire de Beauce.

Société d'habitation du Québec,
Le secrétaire,
12501-o JEAN-LUC LESAGE, *notaire*.

Soumissions — Demandes de

Ville de Brossard

(Laprairie)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Brossard» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 3 225 000 $ d'obligations de la ville de Brossard datées du 8 juin 1981 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 13% ni supérieur à 15% payable semi-annuellement les 8 décembre et 8 juin de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 h, le lundi 11 mai 1981.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Division des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 8 juin 1981.

Tableau d'amortissement — 3 225 000 $

Année	Capital
8 juin 1982	72 000 $
8 juin 1983	80 000
8 juin 1984	88 000
8 juin 1985	97 000
8 juin 1986	106 000
8 juin 1987	117 000
8 juin 1987	2 665 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Brossard s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 8 juin 1981, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 294 — 383 400 $; 327 — 79 000 $; 365 — 22 100 $; 377(388) — 90 000 $; 402 — 200 500 $; 404 — 122 000 $; 406 — 49 500 $; 408 — 39 500 $ renouvellements d'emprunt; 537 — 16 000 $; 704 — 35 000 $; 715 — 13 000 $; 762 — 90 000 $; 804 — 35 000 $; 805 — 625 000 $; 816 — 460 000 $; 839 — 965 000 $ aqueduc, égouts, voirie, éclairage, pavage, trottoirs, bordures.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec à 15 h, le lundi 11 mai 1981.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 11 mai 1981 à 20 h 30, à l'hôtel de ville, 3275, boulevard Lapinière, ville de Brossard, comté de Laprairie, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Brossard, comté de Laprairie, le 13 avril 1981.

Le greffier,
MADAME MARIE-PAULE DAOUST.

Hôtel de ville
3275, boulevard Lapinière
ville de Brossard
comté de Laprairie, QC, J4Z 2B4
téléphone: 676-0201, code 514 12492-o

Ville de La Baie

(Dubuc)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de La Baie» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 5 714 000 $ d'obligations de la ville de La Baie datées du 8 juin 1981 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 13% ni supérieur à 15% payable semi-annuellement les 8 décembre et 8 juin de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 h, le lundi 11 mai 1981.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Division des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 8 juin 1981.

Tableau d'amortissement — 5 714 000 $

Année	Capital
8 juin 1982	100 000 $
8 juin 1983	114 000
8 juin 1984	129 000

Année	Capital
8 juin 1985	148 000 $
8 juin 1986	169 000
8 juin 1987	192 000
8 juin 1987	4 862 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de La Baie s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 8 juin 1981, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 382 — 85 000 $ renouvellement d'emprunt; 51 — 64 200 $ const. d'une rue dans le parc ind.; 67 — 101 300 $ aqueduc, égouts, voirie; 131 — 3 200 200 $ système d'alimentation en eau; 151 — 248 500 $ remp. du système de réfrig. pour glace artificielle; 152 — 148 000 $ remp. de conduites d'égout; 154 — 200 000 $ conversion de voltage; 157 — 867 000 $ tr. de canalisation; 159 — 18 200 $ aménagement d'un terrain de stationnement; 160 — 91 300 $ aménagement d'un terrain de terrassement; 161 — 119 200 $ reconst. et répar. de trottoirs; 169 — 108 400 $ achat des terrains; 180 — 212 700 $ aménagement de la bibliothèque mun.; 185 — 250 000 $ fonds de roulement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec à 15 h, le lundi 11 mai 1981.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 11 mai 1981 à 19 h, à l'hôtel de ville, 200, rue Victoria, ville de La Baie, comté de Dubuc, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de La Baie, comté de Dubuc, le 15 avril 1981.

Le greffier,
ROSAIRE POITRAS.

Hôtel de ville
200, rue Victoria
ville de La Baie
comté de Dubuc, QC, G7B 3M4
téléphone: 544-6851, code 418

12525-o

Ville de La Pocatière

(Kamouraska-Témiscouata)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de La Pocatière» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 224 000 $ d'obligations de la ville de La Pocatière datées du 8 juin 1981 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 13% ni supérieur à 15% payable semi-annuellement les 8 décembre et 8 juin de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 h, le mardi 12 mai 1981.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Division des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 8 juin 1981.

Tableau d'amortissement — 224 000 $

Année	Capital
8 juin 1982	2 000 $
8 juin 1983	3 000
8 juin 1984	3 000
8 juin 1985	3 000
8 juin 1986	4 000
8 juin 1987	5 000
8 juin 1987	204 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de La Pocatière s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 8 juin 1981, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 17-79 — 94 500 $ aqueduc, égouts, fondation de rues; 2-80 — 129 500 $ aqueduc, égouts, voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales,

édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec à 15 h, le mardi 12 mai 1981.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 12 mai 1981 à 21 h, à l'hôtel de ville, 412, boulevard Desrochers, ville de La Pocatière, comté de Kamouraska-Témiscouata, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de La Pocatière, comté de Kamouraska-Témiscouata, le 13 avril 1981.

Le greffier,
CLAUDE CRÊTE.

Hôtel de ville
412, boulevard Desrochers
ville de La Pocatière
comté de Kamouraska-Témiscouata, QC
G0R 1Z0
téléphone: 856-3394, code 418 12493-o

Ville de Lebel-sur-Quévillon
(Abitibi-Est)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Lebel-sur-Quévillon» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 788 000 $ d'obligations de la ville de Lebel-sur-Quévillon datées du 8 juin 1981 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 13% ni supérieur à 15% payable semi-annuellement les 8 décembre et 8 juin de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 h, le mercredi 13 mai 1981.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Division des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 8 juin 1981.

Tableau d'amortissement — 788 000 $

Année	Capital
8 juin 1982	39 000 $
8 juin 1983	43 000
8 juin 1984	48 000
8 juin 1985	55 000
8 juin 1986	61 000
8 juin 1986	542 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Lebel-sur-Quévillon s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 8 juin 1981, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 138 — 126 000 $ tr. parc maisons mobiles; 163 — 259 100 $ tr. aménagement à l'édifice municipal; 165 — 124 500 $ rénovation centre communautaire; 166 — 7 800 $ frais de refinancement; 172 — 72 000 $ rép. amél. du système de pompage et d'aqueduc; 176 — 39 100 $ coût de confection du rôle d'évaluation; 179 — 159 500 $ frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 h, le mercredi 13 mai 1981.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mercredi 13 mai 1981, à 19 h 30, à l'hôtel de ville, ville de Lebel-sur-Quévillon, comté d'Abitibi-Est, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Lebel-sur-Quévillon, comté d'Abitibi-Est, le 14 avril 1981.

Le greffier,
DONALD OUELLETTE.

Hôtel de ville
case postale 430
ville de Lebel-sur-Quévillon
comté d'Abitibi-Est, QC, J0Y 1X0
téléphone: 755-4826, code 819 12523-o

Ville de Rimouski
(Rimouski)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Rimouski» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 3 260 000 $ d'obligations de la ville de Rimouski datées du 8 juin 1981 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 13% ni supérieur à 15% payable semi-annuellement les 8 décembre et 8 juin de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 h, le mardi 12 mai 1981.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Division des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 8 juin 1981.

Tableau d'amortissement — 3 260 000 $

Année	Capital
8 juin 1982	135 000 $
8 juin 1983	149 000
8 juin 1984	165 000
8 juin 1985	182 000
8 juin 1986	201 000
8 juin 1987	193 000
8 juin 1987	2 235 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Rimouski s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 8 juin 1981, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 696 000 $; 78-1149 — 100 000 $ achat de terrain pour parc ind.; 78-1151 — 60 000 $ fond de rues, pavage, espaces verts; 78-1162 — 400 000 $ acquisition de terrains, parc ind.; 78-1166 — 27 000 $ aq. égouts; 78-1167 — 10 000 $ bordure et trottoirs; 78-1168 — 12 000 $ voirie; 78-1171 — 126 000 $ voirie, pavage, éclair.; 78-1172 — 127 000 $ ac. égouts; 79-1215 — 62 000 $ aménagement terrain de stationnement; 79-1217 — 190 000 $ voirie; 79-1218 — 65 000 $ voirie; 79-1231 — 125 000 $ complexe sportif; 79-1255 — 50 000 $; 79-1256 — 110 000 $ aqueduc, égout, voirie; 80-1276 — 196 000 $ acquisition de lots, parc ind.; 80-1279 — 190 000 $ aq. égout, voirie; 80-1282 — 324 000 $ voirie; 80-1297 — 390 000 $ aqueduc, égouts, voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 h, le mardi 12 mai 1981.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 12 mai 1981 à 17 h, à l'hôtel de ville, 205, de la Cathédrale, ville de Rimouski, comté de Rimouski, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Rimouski, comté de Rimouski, le 15 avril 1981.

Le greffier,
HUBERT DUBÉ.

Hôtel de ville
205, de la Cathédrale
ville de Rimouski
comté de Rimouski, QC, G5L 7C7
téléphone: 724-3124, code 418 12524-o

Ville de Rosemère
(Groulx)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Rosemère» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 719 000 $ d'obligations de la ville de Rosemère datées du 8 juin 1981 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 13% ni supérieur à 15% payable semi-annuellement les 8 décembre et 8 juin de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 h, le lundi 11 mars 1981.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Division des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 8 juin 1981.

Tableau d'amortissement — 719 000 $

Année	Capital
8 juin 1982	15 000 $
8 juin 1983	16 000
8 juin 1984	17 000
8 juin 1985	19 000
8 juin 1986	20 000
8 juin 1987	22 000
8 juin 1987	610 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Rosemère s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 8 juin 1981, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: T-191 — 341 000 $ renouvellement d'emprunt; 419 — 378 000 $ égout, réfection de rues.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec à 15 h, le lundi 11 mai 1981.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 11 mai 1981 à 20 h, à l'hôtel de ville, 100, rue Charbonneau, ville de Rosemère, comté de Groulx, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Rosemère, comté de Groulx, le 13 avril 1981.

Le greffier,
MADAME JEANNE LAFLEUR.

Hôtel de ville
100, rue Charbonneau
Ville de Rosemère
comté de Groulx, QC, J7A 3W1
téléphone: 621-3500, code 514

12494-o

Syndicats professionnels — Loi sur les

ASSOCIATION DE LA CONSTRUCTION DE LA NAUDIÈRE

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 16 mars 1981, il a autorisé le changement de nom de «SYNDICAT PATRONAL CATHOLIQUE NATIONAL DE LA CONSTRUCTION DE JOLIETTE, BERTHIER, L'ASSOMPTION, MONTCALM», dont la constitution, sous le nom originaire de «SYNDICAT PATRONAL CATHOLIQUE NATIONAL DE LA CONSTRUCTION DE JOLIETTE», a été autorisée le 14 avril 1938, et dont le siège social est situé à Joliette, en celui de «ASSOCIATION DE LA CONSTRUCTION DE LA NAUDIÈRE», et ce, en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., chapitre S-40).

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

12502-o 1295-0143

FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS MARAÎCHERS DU QUÉBEC

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 6 février 1981, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le nom de «FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS MARAÎCHERS DU QUÉBEC», avec siège social situé à Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

12421-o 1842-1065

SYNDICAT DES PRODUCTEURS OVINS DE LA RÉGION DE SAINT-HYACINTHE (UPA)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 18 février 1981, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le nom de «SYNDICAT DES PRODUCTEURS OVINS DE LA RÉGION DE SAINT-HYACINTHE (UPA)», avec siège social situé à Saint-Hyacinthe, district judiciaire de Saint-Hyacinthe.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

12450-o 1841-0589

Vente(s) par shérif

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Abitibi

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Abitibi
No 605-05-000144-80
S. 147

BERNARD LAROCHELLE, journalier, domicilié au rang 10-1, Palmarolle, district d'Abitibi, demandeur, contre ALEXANDRE GIBEAU, journalier, autrefois domicilié à Roquemaure, district d'Abitibi, défendeur, et ARTHUR AYLWIN, régistrateur de la division d'enregistrement d'Abitibi, ayant une place d'affaires à Amos, district d'Abitibi, mis en cause.

«Le lot numéro quarante-cinq (45) du rang Trois (rg 3), du canton de Roquemaure, tel que décrit au cadastre officiel pour ce canton, division d'Abitibi, avec bâtisses y dessus construites, circonstances et dépendances, sauf et à distraire toute partie légalement expropriée et impayée.»

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 C.P.C., le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi, est fixé à 2 017,86 $, représentant 25% de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour la corporation municipale de Sainte-Anne-de-Roquemaure.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Abitibi, au palais de justice, 891, 3e Rue ouest, à Amos, le MERCREDI TROISIÈME jour de JUIN 1981, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GRENIER.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Amos, le 31 mars 1981. 12415-o

Beauce

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauce
No 350-05-000354-801
S. 6-81

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation bancaire légalement constituée, ayant son siège social au 440, boulevard Dorchester ouest, Montréal, comté et district de Montréal, demanderesse, contre ARCHELAS DROUIN et DENISE GABOURY DROUIN, domiciliés et résidant au 300, boulevard Dionne, Saint-Georges-Ouest, comté et district de Beauce, défendeurs, et JOHN P. BUZZETTI, syndic de la Firme Leblond, Buzzetti et Ass., 621, boulevard Charest est, Québec, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Beauce, mis en cause.

Un emplacement de terrain situé dans la municipalité de ville Saint-Georges-Ouest, comté de Beauce, connu et désigné comme étant la subdivision dix-huit du lot originaire numéro cent un (101-18) du cadastre révisé pour une partie de la paroisse de Saint-Georges, comté et division d'enregistrement de Beauce, avec la maison dessus construite, circonstances et dépendances;

Bornes: borné au nord-est par la 6e Avenue; au sud-est par le lot cent quatre, fraction soixante-neuf (104-69); au sud-ouest par les lots cent un, fraction vingt-deux (101-22) et cent un, fraction cinq (101-5); au nord-ouest par le lot cent un, fraction dix-neuf (101-19);

Mesurant soixante-quinze pieds (75 pi) de largeur par cent pieds (100 pi) de profondeur, contenant en superficie sept mille cinq cents pieds carrés (7 500 pi^2).

La mise à prix est fixée à la somme de 17 528,75 $, conformément à l'article 670 C.P.C., que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Beauce à Beauceville le VINGT-SEPTIÈME jour de MAI 1981, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
ROGER LE HOUX.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Joseph, Beauce, le 9 avril 1981. 12470-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauce
No 350-12-000836-80
S. 36-80

SIMONA PLANTE, Saint-Hilaire-de-Dorset, demanderesse, contre MARCEL PLANTE, Saint-Hilaire-de-Dorset, défendeur.

«Un morceau de terre situé à Saint-Hilaire-de-Dorset, comté de Frontenac, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro vingt-trois (ptie 23), rang Onze, cadastre du canton de Dorset, comté de Frontenac, mesurant environ six arpents et demi (6 1/2 arp) sur toute la profondeur dudit lot; borné en front vers l'est au chemin public passant entre les rangs Onze et Dix; à la profondeur vers l'ouest à la ligne séparant les rangs Onze et Douze; d'un côté vers le nord au lot vingt-quatre (24) desdits rang et cadastre; et de l'autre côté vers le sud à une partie dudit lot vingt-trois (23) appartenant à Marc Plante.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

À distraire dudit lot la partie de terrain appartenant à Thomas Jacques ou représentants, ayant environ trois arpents (3 arp) sur sept arpents (7 arp), le tout tel que clôturé et suivant les titres à cet effet.

À distraire dudit lot la partie de terrain vendue par Marcel et Marc Plante à Augustin Morin, suivant acte reçu devant le notaire soussigné, Paul Poirier, notaire, le 3 juin 1978, enregistré à Frontenac sous le numéro 123319, mesurant trois cents pieds (300 pi) de largeur, sur une profondeur de neuf cents pieds (900 pi), le tout tel que décrit audit acte de vente.»

La mise à prix est fixée à la somme de 6 080,00 $, conformément à l'article 670 C.P.C., que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Frontenac, le TREIZIÈME jour de MAI 1981, à QUATORZE heures, au 5527, rue Frontenac, à Lac-Mégantic.

Le shérif adjoint,
ROGER LE HOUX.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Joseph, Beauce, le 7 avril 1981. 12416-o

Gaspé

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Gaspé
No 110-02-000161-80

DAME DORIS ROY, commerçante, domiciliée et résidant à Val-d'Espoir, ville de Percé, district de Gaspé, demanderesse, contre EUGÈNE POULIN, journalier, domicilié à Val-d'Espoir, ville de Percé, district de Gaspé, défendeur.

«Une propriété située à Val-d'Espoir, comté de Gaspé-Sud, connue et désignée comme étant une partie de la demie ouest du lot mille cent cinquante-cinq (1155 ptie) du Cinquième Rang au cadastre officiel du canton de Percé, bornée au nord par le rang 6, à l'est par une autre partie du même lot propriété d'Hélène Poulin, à l'ouest par le lot 1154 propriété de Donat Smith et au sud par le rang 4; avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.»

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication est fixé au montant de 2 830,50 $, ce qui représente 25% de l'évaluation municipale multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Gaspé, au palais de justice de Percé, le LUNDI QUINZIÈME jour du mois de JUIN 1981, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
PIERRETTE B. CLOUTIER.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Percé, le 8 avril 1981. 12471-o

Hauterive

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hauterive
No 655-05-000139-80
No 655-18-000008-81

ROGER OTIS INC., demanderesse, contre GABRIEL GAGNON, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saguenay, mis en cause.

«Les subdivisions cent quarante et cent quarante-deux du lot originaire bloc A, (bloc A-140 et bloc A-142) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Ragueneau, comté de Saguenay, municipalité de Chute-aux-Outardes.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et plus particulièrement l'immeuble portant le numéro civique 111, rue Vallilée, à Chute-aux-Outardes.»

La mise à prix est fixée à 17 331,00 $, ce qui représente l'évaluation municipale 63 600,00 $ × 25% × par le facteur 1,09, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement de Saguenay, au palais de justice, avenue Mance, Baie-Comeau, le MARDI NEUVIÈME jour de JUIN 1981, à QUATORZE heures.

Le shérif,
JACQUES VILLENEUVE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Baie-Comeau, le 7 avril 1981. 12496-o

Iberville

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Iberville
No 500 05 013686 801

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970 S.R.C., chapitre B-1, article 100), avec siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, demanderesse, contre ANDRÉ GAGNON, résidant et domicilié au 402, 9e Avenue, Iberville, district d'Iberville, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR pour le district judiciaire d'Iberville, 55, 5e Avenue, Iberville, QC, mis en cause.

«Un lopin de terre situé en la ville d'Iberville, de la contenance de quatre-vingt-onze pieds anglais de profondeur, à partir de dix-huit pouces du trottoir actuellement existant, sur cinquante-huit pieds anglais de largeur et borné: en front par la Neuvième Avenue, en profondeur et à l'ouest par Ferdinand Jetté ou représentants et à l'est par S. Brodie ou représentants, faisant partie du lot numéro trente-cinq (ptie no 35) du cadastre officiel de la ville d'Iberville. Avec maison dessus construite portant les numéros civiques 400 et 402 de la Neuvième Avenue, Iberville et les autres bâtisses y érigées.

Tel que le tout se trouve présentement, avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant grever ledit immeuble.»

Évaluation municipale: 12 065,00 $.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé à 25% de l'évaluation municipale, soit 3 019,00 $, compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Iberville, 55, 5e Avenue, Iberville, QC, le VINGT-SEPTIÈME jour de MAI 1981, à ONZE heures.

Le shérif,
CLAUDE AUDET.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jean-sur-Richelieu, le 2 avril 1981. 12422-o

Joliette

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Joliette
No 500-02-038494-808

CAISSE D'ÉCONOMIE SELECT, partie demanderesse, contre MICHEL BEAULIEU et NORMAND BEAULIEU, tous deux domiciliés au 2831, route 125, Lac-Quinn, à Sainte-Julienne, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

Un terrain connu et désigné comme faisant partie du lot numéro cinq cent cinquante (ptie 550) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Julienne, division d'enregistrement de Montcalm, mesurant environ cent pieds (100 pi) en front et en arrière, et environ cent pieds (100 pi) dans ses lignes latérales; borné en front par la route 125, en arrière par la propriété de M. Robert Thibodeau ou représentants, d'un côté par le chemin Place-de-Laurentides, et de l'autre côté par un fossé séparant la propriété ci-dessus de celle de Pierre Dupuis.

Avec les bâtisses dessus érigées, portant le numéro civique 2831, route 125, Sainte-Julienne.

Ainsi que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé payable au nom du ministre des Finances, conformément à l'article 688.1 est fixé à 3 775,00 $ représentant 25% de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chapitre 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, au 1532 de la rue Albert à Sainte-Julienne, le MARDI DEUXIÈME jour de JUIN 1981, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 7 avril 1981. 12472-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-003413-797

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE ST-JÉRÔME, corps politique légalement constitué, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit et de la Loi sur les caisses d'entraide économique, ayant une place d'affaires au 62, rue Legault, à Saint-Jérôme, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre THOMAS SCOTT POOLE, domicilié au 105, côte Saint-Antoine, Westmount, district de Montréal, et MARVIN LOUIS KOTLER, domicilié au 105, côte Saint-Antoine, Westmount, district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

« Des parcelles de terrains situées dans la municipalité de Saint-Donat connues et désignées aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Lussier comme étant des parties du lot seize dans le Troisième Rang, division d'enregistrement de Montcalm et décrites comme suit:

1. Une partie du lot numéro seize (ptie 16), dans le Troisième Rang (rg III), canton de Lussier, division d'enregistrement de Montcalm. Bornée au sud-ouest par la route nationale numéro 125 et par une partie non subdivisée du lot 16, au nord-ouest par le lot 17, au nord par une partie du lot 16 (étant une piste d'atterrissage), au nord-est par une partie du lot numéro 16 et au sud-est par le lot 16.

Mesurant huit cent soixante-sept pieds et neuf dixièmes de pied (867,9 pi) dans sa ligne sud-ouest, cent vingt pieds et quatre dixièmes de pied (120,4 pi) dans une autre ligne sud-ouest, trois mille cinq cent dix-neuf pieds et un dixième de pied (3 519,1 pi) dans sa ligne nord-ouest, mille deux cent quatre-vingt-cinq pieds et soixante-quinze centièmes de pied (1 285,75 pi) dans sa ligne nord, cent onze pieds (111 pi) dans sa ligne nord-est, deux mille deux cent neuf pieds et cinq dixièmes de pied (2 209,5 pi), deux mille trente-huit pieds et huit dixièmes de pied (2 038,8 pi) dans ses lignes sud-est et contenant une superficie de quatre-vingt-trois acres et soixante-douze centièmes d'acre (83,72 ac).

2. Une partie du lot numéro seize (ptie 16) dans le Troisième Rang (rg III), canton de Lussier, division d'en-

registrement de Montcalm. Bornée au sud par une partie du lot 16, au nord-ouest par le lot 17 et par des parties du lot 16, au nord et au nord-ouest par la rivière Ouareau, au nord-est et à l'est par des parties du lot 16, au sud-est par le lot 15 et par des parties du lot 16 et au sud-ouest par des parties du lot 16.

Sauf et à distraire desdites parties ci-haut décrites, les subdivisions officielles un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf et vingt du lot numéro seize (lots 16-2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20) rang Trois (rg III), canton de Lussier, division d'enregistrement de Montcalm.»

Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

3. Les lots numéros trois, quatre et cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro seize (lots 16-3, 4 et 5) dans le Troisième Rang (rg III), canton de Lussier, division d'enregistrement de Montcalm.»

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé payable au nom du ministre des Finances, conformément à l'article 688.1 est fixé à 4 961,25 $, représentant 25% de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chapitre 71).

Pour être vendues au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, au 1532 de la rue Albert, à Sainte-Julienne, le VENDREDI CINQUIÈME jour de JUIN 1981, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 9 avril 1981. 12473-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Joliette
No 705-02-001-578-806

CAISSE POPULAIRE DE CHERTSEY, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 562, rue de l'Église, à Chertsey, district de Joliette, partie demanderesse, contre RÉAL JUTRAS, domicilié au 95, rue Sylvain à Rawdon, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

Désignation

1. Un emplacement connu et désigné comme étant formé d'une partie des lots numéros cinquante-trois B et cinquante-quatre (ptie 53B et 54) rang Un du cadastre officiel du canton de Wexford, division d'enregistrement de Montcalm, borné vers le nord par une partie des lots 53B et 54 (rue des Érables), vers le nord-est par une partie du lot 54, vers le sud-est par la ligne de division des cantons de Wexford et de Kilkenny, vers le sud-ouest et le nord-ouest par une partie du lot 53B. Mesurant vers le nord cent quatre-vingt-neuf pieds et un dixième de pied (189,1 pi), vers le nord-est cent pieds et cinq dixièmes de pied (100,5 pi), vers le sud-est trois cent cinquante-six pieds et deux dixièmes de pied (356,2 pi), vers le sud-ouest deux cent trente et un pieds et huit dixièmes de pied (231,8 pi); vers le nord-ouest deux cent dix pieds et sept dixièmes de pied (210,7 pi). Contenant en superficie soixante et onze mille trois cent soixante-sept pieds carrés (71 367 pi²).

2. Un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cinquante-trois B (ptie 53B) rang Un, du cadastre officiel du canton de Wexford, division d'enregistrement de Montcalm, borné vers l'est par une partie du lot 53B (rue des Érables) vers le sud-est et le sud-ouest par une partie du lot 53B, vers le nord-ouest par la route 65. Mesurant vers le nord-est et le sud-ouest cinquante pieds (50 pi), vers le sud-est et le nord-ouest, vingt-cinq pieds (25 pi). Contenant en superficie mille deux cent quarante-neuf pieds carrés (1 249 pi²).

3. Une partie desdits lots numéros cinquante-trois B et cinquante-quatre (ptie 53B et 54) rang Un, du cadastre officiel du canton de Wexford, de forme triangulaire, mesurant en front au sud-ouest soixante-deux pieds (62 pi) ainsi que du côté sud-est, le long de la propriété de Eugène Boulanger ou représentants, et à l'arrière au nord, quatre-vingt-deux pieds (82 pi), mesures anglaises et plus ou moins et bornée en front au sud-ouest par le chemin des Érables, au sud-est par la propriété de Eugène Boulanger ou représentants et du côté nord par le chemin privé.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé payable au nom du ministre des Finances, conformément à l'article 688.1 est fixé de la manière suivante, savoir: pour le 1er lot: la somme de 864,00 $, pour le 2e lot: la somme de 54,00 $, pour le 3e lot: la somme de 108,00 $, représentant, dans chacun des cas, 25% de l'évaluation municipale multipliée par le fac-

teur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chapitre 71).

Pour être vendus séparément au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, au 1532 de la rue Albert à Sainte-Julienne, le MARDI DEUXIÈME jour de JUIN 1981, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 7 avril 1981. 12474-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
No 705-05-000668-809

CAISSE POPULAIRE DE MASCOUCHE, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires sise au 3100, boulevard Mascouche, à Mascouche, district de Joliette, partie demanderesse, contre ROLAND PAYETTE, domicilié au 2608, rue Guay à Mascouche, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

«Un lot de terre connu et désigné sous le numéro trois cent dix-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent quatre-vingt-un (481-318) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche, division d'enregistrement de L'Assomption.

Avec une maison dessus érigée portant le numéro civique 2608, rue Guay, ville de Mascouche, circonstances et dépendances.»

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé payable au nom du ministre des Finances, conformément à l'article 688,1 est fixé à 11 310,75 $, représentant 25% de l'évaluation municipale multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chapitre 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, au 300 de la rue Dorval à L'Assomption, le VENDREDI VINGT-NEUVIÈME jour du mois de MAI 1981, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 7 avril 1981. 12423-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
No 500-05-012 791-800

CRÉDIT FONCIER, corporation dûment constituée en vertu des lois du Québec (autrefois connue sous le nom de Crédit Foncier Franco Canadien et dont la dénomination sociale a été changée, avec effet rétroactif à compter du 1er juillet 1980, par le chapitre 105 des lois de 1979 (Québec) et par la Loi privée no 261 (Québec) sanctionnée le 18 juin 1980, et ayant son siège social au 612, rue Saint-Jacques, Montréal, partie demanderesse, contre RAYMOND TROTTIER, domicilié et résidant au 1124 Vénus à Lachenaie, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur la rue Vénus en la ville de Lachenaie, connu et désigné comme étant composé du lot numéro quatre cent vingt-six de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent cinquante-six (256-426) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, division d'enregistrement de L'Assomption, contenant en superficie douze mille cent quinze pieds carrés (12 115 pi²), mesures anglaises et plus ou moins.

Avec la maison dessus construite portant le numéro civique 1124 de ladite rue Vénus.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble, sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur et notamment sujet aux servitudes telles que créées aux termes des actes enregistrés à L'Assomption sous les numéros 151666, 212040, et 214924.

Sauf et à déduire, cette partie expropriée par la ville de Lachenaie, à savoir:

Lot partie 256-426 de figure irrégulière. Borné vers le nord par une partie du lot 256-426, vers le nord-est par une

partie du lot 256-239 (rue Lapointe), vers le sud-est par une partie du lot 256-427, vers le sud par une partie du lot 256-426 et vers le nord-ouest par une partie du lot 256-425.

Mesurant quinze pieds et dix centièmes de pied (15,10 pi) dans sa ligne nord, trente-neuf pieds et treize centièmes de pied (39,13 pi) le long d'un arc de cercle de cinquante pieds (50,0 pi) de rayon dans sa ligne nord-est, cinquante-neuf centièmes de pied (0,59 pi) dans sa ligne sud-est, quatre-vingt-quatre pieds et trente-cinq centièmes de pied (84,35 pi) dans sa ligne sud, et quarante et un pieds et quatre-vingt-quatre centièmes de pied (41,84 pi) dans sa ligne nord-ouest.

Contenant en superficie neuf cent neuf pieds carrés (909,0 pi²).»

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication soit en argent, soit par chèque visé payable au nom du ministre des Finances, conformément à l'article 688.1, est fixé à 13 686,75 $, représentant 25% de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chapitre 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, au 300 de la rue Dorval à L'Assomption, le VENDREDI VINGT-NEUVIÈME jour du mois de MAI 1981, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 7 avril 1981. 12424-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
No 705-05-000534-803

FÉDÉRATION DES CAISSES D'ÉCONOMIE DU QUÉBEC, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 5705, rue Sherbrooke est, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre JEAN-PIERRE PAQUIN, résidant et domicilié au 971, rue Lapointe, Lachenaie, district de Joliette, partie défenderesse, et JEAN-PAUL MAILLE, administrateur, demeurant au 10621, rue de La Roche, ville et district de Montréal, mis en cause, et LE RÉGISTRATEUR de la division de L'Assomption, mis en cause.

«Un emplacement situé en la ville de Lachenaie, connu et désigné comme étant les lots numéros deux cent cinquante-deux et deux cent cinquante-trois de la subdivision officielle du lot originaire deux cent cinquante-six (256-252 et 253) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Charles-de-Lachenaie.

Avec la propriété dessus érigée portant le numéro civique 971 de la rue Lapointe à ville de Lachenaie.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et en particulier une servitude en faveur de l'Hydro-Québec, aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 151666».

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé payable au nom du ministre des Finances, conformément à l'article 688.1, est fixé à 16 186,50 $, représentant 25% de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chapitre 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, au 300 de la rue Dorval à L'Assomption, le MERCREDI VINGT-SEPTIÈME jour de MAI 1981, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 7 avril 1981. 12425-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
C.S.J. no 705-05-000 022-817

SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE, partie demanderesse, contre FERME BERMINARD INC., corps politique et légalement constitué, ayant son siège social au 15, Ruisseau Saint-Jean, Saint-Lin-des-Laurentides, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

Une ferme connue et désignée sous le numéro six cent

quarante-six (no 646) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan, division d'enregistrement de L'Assomption.

À distraire de ce lot:

a) La partie vendue à Sa Majesté La Reine par Albert Dugas, aux termes d'un acte de vente reçu devant Roméo Bélanger, notaire, en date du 3 août 1960, et dont copie dudit acte est enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption sous le numéro 95609; cette partie vendue contenait en superficie vingt-deux mille six cent soixante-six pieds carrés (22 666 pi²).

b) La partie vendue à Sa Majesté La Reine, aux termes d'un acte de vente par Albert Dugas, reçu devant J.A. Ratelle, notaire, en date du 23 août 1961, et dont copie dudit acte est enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption sous le numéro 98075, cette partie vendue contenait en superficie dix mille quatre cent soixante pieds carrés (10 460 pi²).

Le tout en mesures anglaises.

Les parties vendues aux termes des actes précités enregistrés sous les numéros 95609 et 98075 ont servi à élargir le chemin public situé au nord-ouest de la ferme ci-dessus décrite.

Avec les bâtisses dessus construites, circonstances, dépendances et tous les biens meubles fixés en permanence audit immeuble et nécessaires à l'exploitation de la ferme, notamment et non limitativement les cages de mise-bas, les parcs de mise-bas, les cages de gestation, les parcs à porcelets, les deux (2) silos de marque «Victoria» et la pompe de pré-fosse avec le moteur 5 HP; le tout étant immeubles par nature ou destination.

Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, et spécialement sujet à une servitude en faveur de Hydro-Québec aux termes de l'acte dont copie est enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption sous le numéro 138-073.

Le tout, tel qu'il se trouve actuellement.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé payable au nom du ministre des Finances, conformément à l'article 688.1 est fixé à 31 447,50 $, représentant 25% de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chapitre 71).

Pour être vendue au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, au 300 de la rue Dorval à L'Assomption, le MERCREDI VINGT-SEPTIÈME jour de MAI 1981, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 6 avril 1981. 12426-o

Kamouraska

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Kamouraska
No 250-05-000123-802

BANQUE NATIONALE DU CANADA, résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., chapitre B-1, article 100), corporation légalement constituée, ayant son siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre LUCIEN MARTIN, résidant et domicilié au 50, rue Soucy, Rivière-du-Loup, QC, district de Kamouraska, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Témiscouata, partie mise en cause.

«Un immeuble connu et désigné comme étant le lot un — deux cent quatre-vingt-seize (1-296) du cadastre officiel pour la ville de Fraserville, division d'enregistrement de Témiscouata; le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque certifié, au moment de l'adjudication est fixé au montant de 7 162,50 $, ce qui représente 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement division de Témiscouata, 65-A, rue Iberville, Rivière-du-Loup, le VINGT-SIXIÈME jour de MAI 1981, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MAURICE MORIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rivière-du-Loup, le 3 avril 1981. 12417-o

Mingan

Bref *Fieri Facias de Terris*
Canada — Province de Québec
Cour municipale de Sept-Îles — District de Mingan
No C.M.C. 2584

LA CITÉ DES SEPT-ÎLES, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Sept-Îles, 546, avenue Dequen, dans le district de Mingan, partie demanderesse, contre HÔTEL CÔTE NORD INC., corporation légalement constituée, ayant sa place d'affaires au 451, Arnaud à Sept-Îles, district de Mingan, QC, partie défenderesse.

Description des lots:

1. Un terrain connu et désigné comme faisant partie des lots trente G, trente et un E — un, trente et un E — deux et trente-deux D — un (ptie 30-G, ptie 31 E-1, ptie 31 E-2 et ptie 32 D-1) tous du rang Un (1), village des Sept-Îles, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Letellier; borné au nord-ouest par le lot 30-H, au nord-est par les parties restantes des lots 30 G, 31 E-1, 31 E-2 et 32 D-1, au sud-est par le lot 32 D-2 et au sud-ouest par la baie des Sept-Îles, avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve aucune et sujet à ces servitudes actives et passives pouvant affecter lesdits lots;

2. Un terrain connu et désigné comme faisant partie du lot trente H (ptie 30 H), du rang Un (1), village des Sept-Îles, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Letellier; borné au nord-ouest pour une partie par le lot 29 I et pour l'autre partie de la partie restante du lot 30 H appartenant à la Banque Canadienne Nationale, au nord-est par la partie restante du lot 30 H appartenant à la cité des Sept-Îles, au sud-est par le lot 30 G et au sud-ouest par la baie des Sept-Îles, avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve aucune sujet à ces servitudes actives et passives pouvant affecter ledit terrain;

3. Un terrain connu et désigné comme étant la partie sud-ouest du lot vingt-neuf I (ptie 29 I S.-O.) du rang Un (1) village des Sept-Îles aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Letellier, mesurant au nord-ouest cent quarante-huit pieds et sept dixièmes (148,7 pi), au sud-est cent quarante-huit pieds et un dixième (148,1 pi) par toute la largeur dudit lot, mesures anglaises, plus ou moins, bornée au nord-ouest par le lot 29-J, au nord-est par cette partie du lot 29 I appartenant à la Banque Canadienne Nationale, au sud-est par le lot 30 H et au sud-ouest par la baie des Sept-Îles, avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances;

4. Une partie du lot connu et désigné comme étant le lot trente-deux D — deux (ptie 32 D-2), du rang Un (1), village des Sept-Îles, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Letellier; bornée au nord-ouest par le lot 32-D-1, au nord-est par la partie restante du lot 32 D-2, propriété de la cité des Sept-Îles, au sud-est par le lot 32-D-2-A et au sud-ouest par la baie des Sept-Îles, avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve aucune.

5. Une partie du lot et désigné comme étant le lot trente-deux D — deux-A (ptie 32 D-2-A), du rang Un (1), village des Sept-Îles, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Letellier; borné au nord-ouest par le lot 32 D-2, au nord-est par la partie restante du lot 32 D-2-A, propriété de la cité des Sept-Îles, au sud-est par la partie du lot 32 D-3, propriété de Eugène Bernatchez ou représentant et par une partie du lot 32 D-2-A, propriété de Édifice Arnaud Inc., ou représentants et au sud-ouest par la baie des Sept-Îles; avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve et sujet à cette servitude de vue;

6. Une partie du lot connu et désigné comme étant le lot trente-deux D — trois (ptie 32 D-3), du rang Un (1), village des Sept-Îles, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel, du canton de Letellier; bornée au nord-ouest par le lot 32 D-2-A, au nord-est par la partie restante dudit lot 32 D-3, propriété de la cité des Sept-Îles, au sud-est par la partie restante dudit lot 32 D-3, propriété de Édifice Arnaud Inc., ladite partie mesurant au nord-ouest soixante et onze pieds et sept dixièmes (71,7 pi), au nord-est deux pieds (2 pi), et au sud-est soixante et onze pieds et six dixièmes (71,6 pi); avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve aucune, et sujet à cet acte de servitude de vue;

7. Un terrain d'une profondeur moyenne de quatre-vingts pieds (80 pi), mesures anglaises, à partir de la ligne des hautes eaux en 1963 de la baie des Sept-Îles, connu et désigné comme étant la partie sud-ouest des lots trente-deux D — deux-A, trente-deux D — trois et trente-trois K — un (ptie S.-O. 32 D-2 A, ptie S.-O. 32 D-3 et ptie S.-O. 33 K-1) du rang Un (1) village des Sept-Îles aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Letellier, avec les bâtisses en voie de construction et celles déjà construites et borné comme suit: au nord-ouest par une partie du lot 32 D-2 A appartenant à Hôtel Côte Nord Inc., au nord-est par cette partie des lots 32 D-2 A, 32 D-3 et 33 K-1 restant la propriété de Édifice Arnaud Inc., au sud-est par le lot 33 K-2, et au sud-ouest par la ligne des hautes eaux en 1963 de la baie des Sept-Îles; Le tout

étant sujet aux servitudes actives et passives;

8. Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot trente-trois K — deux (ptie 33 K-2), du rang Un (1), village des Sept-Îles, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Letellier, avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances; borné au nord-ouest par le lot 33 K-1, au nord-est par cette partie du lot 33 K-2 appartenant à la cité des Sept-Îles, au sud-est par une partie du lot 33 J-3 appartenant à Antonio Jean ou représentants et par une partie du lot 33 K-2 appartenant à Eugène Bernatchez ou représentants et au sud-ouest par la mer; sujet au droit de passage en faveur de la cité des Sept-Îles, et sujet au droit de passage résultant de cet échange;

9. Cette partie du lot 33 K-2 étant tout ledit lot 33 K-2 mois cette partie nord-est vendue à la cité des Sept-Îles suivant acte reçu par le notaire Serge Binette, le 20 novembre 1961 et enregistré à Tadoussac, le 4 décembre 1961, sous le numéro 37828 et moins cette partie dudit lot 33 K-2 cédée à Eugène Bernatchez aux termes de cet acte d'échange reçu par le notaire Serge Binette, le 19 octobre 1960, et enregistré à Tadoussac, le 29 octobre 1960, sous le numéro 32412;

10. Une bande de terre affectant la forme d'un triangle irrégulier, étant une partie nord-ouest du lot trente-trois J — trois (ptie N.-O. 33 J-3), du rang Un (1), village des Sept-Îles, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Letellier sans bâtisse; bornée au nord-est par cette partie du lot 33 J-3 appartenant à la cité des Sept-Îles, au sud-est par le résidu du lot 33 J-3 appartenant à Eugène Bernatchez ou représentants et au nord-ouest par cette partie du lot 33 K-2 appartenant à Antonio Jean ou représentants. Le tout sujet au droit de passage existant en faveur de la cité des Sept-Îles, aux termes de cet acte de vente enregistré à Tadoussac, sous le numéro 37828 et sujet au droit de passage résultant de cet échange enregistré à Tadoussac, sous le numéro 32412;

Pour être vendu en bloc.

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688*a* C.P.C., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 481 950,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale, multiplié par le facteur d'évaluation réel 1,20, ceci comprend tous les lots ci-haut mentionnés et pour être vendu en bloc.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Sept-Îles, le VINGT-SEPTIÈME jour du mois de MAI 1981, à DIX heures TRENTE.

Sept-Îles, le 7 avril 1981.

Le shérif adjoint,
DENYS LOCAS.

Truchon et Truchon, huissiers
106, Napoléon, suite 303
Sept-Îles, QC
Tél.: 962-4966

12503-o

Montréal

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Beauharnois
No 760 02 000854 80
No 500 05 000290-815

LISE BARITEAU, résidant et domiciliée au 209, 28e Avenue, Saint-Zotique, district de Beauharnois, demanderesse, contre JEAN PAUL GIROUX, résidant et domicilié au 1950, René-Laennec, appartement 106, Laval, district de Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

«Un certain emplacement situé dans la ville de Chomedey, comté de Laval, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot numéro cent trente-cinq de la subdivision du lot originaire numéro trois cent quarante-huit (348-135) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi de la paroisse de Saint-Martin, ledit lot contenant six mille neuf cents pieds carrés (6 900 pi²), mesures anglaises et plus ou moins.» Avec la résidence qui y est construite, portant le numéro 2115 dudit boulevard McNamara.»

La mise à prix est fixée à 11 127,75 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le DEUXIÈME jour de JUIN 1981, à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 4 mars 1981.

12456-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-12-039405-803

GOODYEAR CANADA INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires dans les ville et district de Montréal, demanderesse, contre ROBERT CHOQUETTE, résidant et domicilié dans les ville et district de Montréal, et pour tout temps relevant, faisant affaires sous le nom enregistré de LES PNEUS ROBERT CHOQUETTE ENRG., défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Cet emplacement ayant front sur la rue Sainte-Catherine est, en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant composé:

1. Du lot numéro cent cinquante-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro trente et un (31-158) du cadastre officiel du village incorporé d'Hochelaga, mesurant vingt-cinq pieds (25,0 pi) de largeur sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds (90,0 pi), mesures anglaises et

2. Du lot numéro cent cinquante-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro trente et un (31-159) dudit cadastre officiel du village incorporé d'Hochelaga, mesurant vingt-cinq pieds (25,0 pi) de largeur sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds (90,0 pi), mesures anglaises.

Avec toutes les bâtisses y érigées et notamment celle portant le numéro civique 3430 de ladite rue Sainte-Catherine est.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes ses circonstances et dépendances, sans exception ni réserve.»

La mise à prix est fixée à 12 765,00 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 7.81, le VINGT-NEUVIÈME jour de MAI 1981, à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 5 février 1981. 12430-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-009231-802

CONRAD LESPÉRANCE, domicilié et résidant au 9072, place au Louresse, ville d'Anjou, district de Montréal, demandeur, contre LES ENTREPRISES DEN-PAU INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 911, rue Courcelles, ville de Chambly, district de Montréal, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un emplacement situé en la ville de Montréal, ayant front sur la Septième Avenue, connu et désigné comme étant le lot numéro deux mille deux cent dix-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent soixante-douze (172-2217) aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte-de-la-Visitation, mesurant vingt-cinq pieds (25 pi) de largeur par soixante-dix-huit pieds (78 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins. Avec toutes les bâtisses dessus érigées, notamment celle portant les numéros civiques 5778, 5780 et 5782 de ladite Septième Avenue, en la ville de Montréal, et dont les murs latéraux sont mitoyens, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement et principalement avec droit de passage en commun, avec tous les autres y ayant droit dans la ruelle située à l'arrière.»

La mise à prix est fixée à 11 849,25 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 7.81, le VINGT-NEUVIÈME jour de MAI 1981, à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 11 mars 1981. 12431-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-010131-801

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Ottawa, et sa principale place d'affaires dans la ville de Mont-Royal, district de Montréal, province de Québec, demanderesse, contre JEAN TUILE TERRAZZO INC., corps politique dûment incorporé, ayant son siège social en les ville et district de Montréal, a/s un de ses officiers, M. Mattéo Scanzano, 6050, Saint-Zotique; CONSTRUCTION ST.VIATEUR INC., corps politique, dûment incorporé, ayant son siège social en les ville et district de Montréal, a/s un de ses officiers, M. Mattéo Scanzano, 6050, Saint-Zotique; MATTEO SCANZANO, homme d'affaires, résidant et domicilié au 6050, Saint-Zotique, en les ville et district de Montréal; VINCENT SCANZANO, homme d'affaires, résidant et domicilié au 6050, Saint-Zotique, en les ville et district de Montréal, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Une maison de trois étages en bois, briques et pierre érigée sur l'emplacement suivant laquelle est la propriété hypothéquée: un certain emplacement situé sur la rue Saint-Jacques dans la ville de Montréal, connu et désigné comme la subdivision numéro soixante-dix du lot originaire trois cent quatre-vingt-cinq (385-70), et la subdivision numéro soixante et onze du lot originaire trois cent quatre-vingt-cinq (385-71) du cadastre de la paroisse de Montréal, avec les bâtisses y érigées portant les numéros civiques 3259, 3261, 3263, 3265, 3267 et 3269 de la rue St-Jacques, dans la ville de Montréal, avec tous les droits de passage dans la ruelle en arrière et avec et sujets à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes, et autres vues tels qu'apparaissent au certificat de localisation préparé par Guy Grenier, A.-G., sous le numéro 1248, le 18 novembre 1975, dont une photocopie demeure annexée aux présentes après avoir été signée pour identification par les parties, avec et en présence du notaire soussigné, et aussi sujet aux actes de tolérance entre l'emprunteur et la ville de Montréal.»

La mise à prix est fixée à 20 812,50 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 7.81, le VINGT-NEUVIÈME jour de MAI 1981, à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 13 mars 1981. 12432-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-007347-808

NORBERT TARDIF, demandeur, contre ORIGÈNE VENDETTE, PRESTIM INC, ROBERT BELLEMARRE, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Les immeubles du défendeur Origène Vendette:

Annexe A

Un emplacement ayant front sur la 1re Avenue quartier Rosemont, en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro mille cinq cent quarante de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent soixante-douze (172-1540), aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte-de-la-Visitation, division d'enregistrement de Montréal.

À distraire cependant dudit lot une lisière de terrain de quatre pouces (4 po) de largeur par trente-cinq pieds (35 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, vendue aux termes d'un acte de vente enregistré à Montréal, sous le numéro 1027365.

Avec bâtisse dessus érigée portant les numéros 5538, 5540 et 5542 de ladite 1re Avenue, Rosemont, Montréal, dont les murs sud-est et nord-ouest sont mitoyens.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

La mise à prix est fixée à 5 994,00 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales,

en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Annexe B

Un emplacement ayant front sur la rue Dézéry, en la ville de Montréal, mesurant vingt pieds et sept pouces de largeur sur une profondeur de quatre-vingt-huit pieds, mesures anglaises et plus ou moins, et composé:

a) De la partie nord-ouest du lot numéro cent soixante-dix-huit de la subdivision officielle du lot numéro cinquante-trois (53 ptie N.-O. 178) aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé d'Hochelaga, mesurant trois pieds et neuf pouces de largeur sur une profondeur de quatre-vingt-huit pieds et bornée comme suit: en front, par la rue Dézéry; en arrière, par une ruelle d'un côté, vers le nord-ouest, par partie du lot 53-177 ci-après décrite et de l'autre côté, vers le sud-est, par le résidu dudit lot 53-178 dudit cadastre.

b) De la partie sud-est du lot numéro cent soixante-dix-sept de la subdivision du lot originaire numéro cinquante-trois (53 ptie S.-E. 177) auxdits plan et livre de renvoi officiels mesurant seize pieds et dix pouces de largeur sur une profondeur de quatre-vingt-huit pieds, mesures anglaises, plus ou moins et bornée comme suit: en front, par la rue Dézéry; en arrière par une ruelle d'un côté vers le sud-est, par la partie du lot numéro 53-178 et l'autre côté, vers le nord-ouest, par le résidu dudit lot 53-177.

Avec maison y érigée portant les numéros civiques 2228, 2228A et 2230 de la rue Dézéry et autres dépendances dont les murs latéraux sont mitoyens.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes y attachées et plus spécialement sujet aux servitudes mutuelles et réciproques de droit de vue et de lumière pour et en faveur de l'immeuble ci-devant décrit et pour et en faveur des immeubles adjacents vers le sud-est et vers le nord-ouest, du service en commun des escaliers en avant et des hangars à l'arrière et de cheminée, le tout tel qu'établi aux termes d'un acte de vente passé devant R. Lamoureux, notaire, le 20 novembre 1953 et enregistré à Montréal, sous le numéro 1045632.

La mise à prix est fixée à 6 562,87 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Annexe C

Un emplacement ayant front sur la rue Logan, en la ville de Montréal, connu et désigné comme formant la partie nord-est du lot numéro huit cent trente-huit (ptie N.-E. 838) aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Marie, mesurant vingt-quatre pieds (24 pi) de largeur par quatre-vingts pieds (80 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, bornée en front, vers le sud-est par une ruelle connue comme étant une partie du lot 837 dudit cadastre, d'un côté vers le sud-ouest par le résidu dudit lot 838 et de l'autre côté vers le nord-est par une autre partie dudit lot 838.

Avec bâtisse dessus érigée portant les numéros 1582, 1584 et 1586 de ladite rue Logan, dont une partie du mur sud-ouest est mitoyen et les dépendances y attachées.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve et notamment sujet à une servitude mutuelle et réciproque de lumière et de vue, sur et en faveur de l'immeuble ci-dessus, sur et en faveur de l'immeuble adjacent vers le nord-est connu et désigné sous le numéro huit cent trente-neuf (839) et partie du lot numéro huit cent trente-huit (ptie 838) auxdits plan et livre de renvoi officiels, tel qu'il appert à l'acte d'enregistrement au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 1423086.

La mise à prix est fixée à 4 717,50 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Annexe D

Un emplacement situé à Montréal, rue Lafontaine, connu sous le numéro soixante-quinze de la subdivision du lot originaire numéro vingt-deux (22-75) du cadastre du village incorporé d'Hochelaga, mesurant, suivant le cadastre, vingt et un pieds et deux dixièmes de pied (21,2 pi) dans sa ligne sud-est en front, vingt-trois pieds et huit dixièmes de pied (23,8 pi) dans sa ligne nord-ouest à l'arrière, sur une profondeur de cent dix pieds (110 pi), et contenant en superficie deux mille quatre cent soixante-quinze pieds carrés (2 475 pi^2), mais mesurant suivant l'occupation, selon le certificat de localisation de monsieur J. André Laferrière, arpenteur-géomètre, daté du onze décembre mil neuf cent soixante-quatorze, vingt-deux pieds et soixante-seize centièmes de pied (22,76 pi) dans sa ligne sud-est en front, vingt-cinq pieds dans sa ligne nord-ouest à l'arrière (25 pi), cent onze pieds et soixante-trois centièmes de pied (111,63 pi) dans sa ligne nord-est, et cent dix pieds et neuf dixièmes de pied (110,9 pi) dans sa ligne sud-ouest, et contenant en superficie deux mille six cent soixante-cinq pieds carrés (2 665 pi^2), le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Avec les bâtisses y érigées portant les numéros civiques 3833, 3835, 3837, 3837A et 3837B de ladite rue Lafontaine à Montréal.

Sujet à une première hypothèque en faveur de la Caisse populaire de Notre-Dame du Foyer, d'un montant originaire de vingt mille dollars (20 000,00 $), consentie par monsieur Origène Vendette, devant le notaire soussigné, le quatorze septembre mil neuf cent soixante-dix-huit, dont copie est enregistrée à Montréal sous le numéro 2912105.

La mise à prix est fixée à 8 186,25 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Annexe F

Un emplacement sis à Montréal, ayant front sur la rue Préfontaine, dans le quartier Hochelaga, connu et désigné comme étant le lot numéro cent vingt-six de la subdivision du lot originaire numéro soixante-seize (76-126) au cadastre officiel du village d'Hochelaga.

Avec bâtisse à trois étages contenant cinq logements dessus érigée, portant les numéros 1882 à 1890 de ladite rue Préfontaine, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans aucune exception ni réserve de la part du vendeur.

La mise à prix est fixée à 5 536,12 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Annexe G

Un emplacement situé à Montréal, sur le côté nord-est de la rue Jeanne-d'Arc, composé comme suit:

1. Le lot numéro deux de la resubdivision du lot numéro deux cent cinquante de la subdivision du lot originaire numéro quatorze (14-250-2) du cadastre du village incorporé d'Hochelaga, de la division d'enregistrement de Montréal, mesurant onze pieds de largeur (11 pi) sur une profondeur de cent pieds (100 pi), mesures anglaises et plus ou moins.

2. Le lot numéro un de la resubdivision du lot numéro deux cent cinquante et un de la subdivision du lot originaire numéro quatorze (14-251-1) dudit cadastre, mesurant neuf pieds de largeur (9 pi) sur une profondeur de cent pieds (100 pi), mesures anglaises et plus ou moins.

Avec les bâtisses y érigées portant les numéros civiques 1833, 1835 et 1837 de ladite rue Jeanne-d'Arc à Montréal, dont les deux murs latéraux sont construits mitoyens, et avec droit qui existerait en commun avec d'autres, dans la ruelle à l'arrière et dans celles qui les desservent, aux charges ordinaires d'entretien.

La mise à prix est fixée à 4 884,00 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Annexe H

Un emplacement ayant front sur la rue Cuvillier, en la ville de Montréal, connu et désigné sous le lot numéro huit cent sept de la subdivision du lot originaire numéro vingt-neuf (29-807) aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé d'Hochelaga.

Avec toutes les constructions y érigées et notamment une maison portant les numéros civiques 2273, 2275, 2277 et 2279 de ladite rue Cuvillier, en la ville de Montréal. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées.

La mise à prix est fixée à 5 133,75 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus séparément au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 7.81, le VINGT-HUITIÈME jour de MAI 1981, à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 1er avril 1981.

12433-o

Québec

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000932-819
C.P.Q. 200-02-000477-812
S. 6572

ALEX BARRAS, faisant affaires sous les nom et raison sociale de GARAGE BARRAS & FILS au 4344, Saint-Félix, Cap-Rouge, district de Québec, G0A 1K0, demanderesse, contre YVES FECTEAU, domicilié et résidant à place Saint-Laurent, Cap-Rouge, district de Québec, G0A 1K0, défendeur.

Une partie non subdivisée du lot originaire trente-neuf (ptie n.s. 39) bornée au sud-est par le fleuve Saint-Laurent (marée haute); au sud-ouest par le lot 39-2; au nord-est par une autre partie du lot 39 appartenant à G. Fecteau et au nord-ouest par l'immeuble ci-après décrit; mesurant au sud-ouest deux cent soixante et onze pieds et quatre dixièmes (271,4 pi), au nord-est trois cent trente-six pieds et un dixième (336,1 pi) au nord-ouest cent vingt-deux pieds et sept dixièmes (122,7 pi).

Une partie non redivisée de la subdivision soixante-quatre du lot originaire cent soixante-neuf (169-64 ptie non red.) située immédiatement au nord-ouest de l'immeuble en premier lieu décrit; bornée au sud-est par l'immeuble en premier lieu décrit au sud-ouest par le lot 169-64-1, au nord-est par une autre partie du lot 169-4, et au nord-ouest par le lot 169-71; mesurant au sud-ouest trente-sept pieds et six dixièmes (37,6 pi), au nord-est trente-sept pieds et six dixièmes (37,6 pi), au sud-est et au nord-ouest cent vingt-deux pieds et sept dixièmes (122,7 pi);

Lesdites parties étant toutes deux du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Félix-du-Cap-Rouge, division d'enregistrement de Québec.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et sujet à toutes les servitudes pouvant l'affecter.

La mise à prix est fixée à 6 552,00 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Le tout pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le VINGT-HUITIÈME jour du mois de MAI 1981 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 25 avril 1981. 12510-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-005171-785
S. 6408

LA CAISSE POPULAIRE ANCIENNE-LORETTE, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires dans les cité et district de Québec, demanderesse, contre ANDRÉ ROBERT, domicilié et résidant au 80, rue Principale, Sainte-Christine, comté de Portneuf, défendeur.

1. Une partie du lot numéro cinq cent soixante-dix-huit (578 ptie) au cadastre officiel pour la paroisse de Notre-Dame-de-Portneuf, de figure irrégulière, mesurant, mesures anglaises, trois cent soixante pieds (360 pi) dans ses lignes est et ouest sur une profondeur de mille huit cent quatre pieds (1 804 pi) dans sa ligne sud et de deux mille cinquante pieds (2 050 pi) dans sa ligne nord, bornée vers le nord par le chemin public, vers le sud par un terrain appartenant à monsieur André Robert et apporté à la Société, vers l'est par le trait carré, vers l'ouest par un terrain appartenant à messieurs André Doré et Ghislain Fiset ou ayant droit.

2. Une partie du lot numéro cinq cent soixante-dix-neuf (579 ptie) au cadastre officiel pour la paroisse de Notre-Dame-de-Portneuf, division d'enregistrement de Portneuf, contenant environ deux arpents (2 arp) de largeur sur une profondeur d'environ huit arpents (8 arp), soit une superficie de seize arpents (16 arp) bornée vers le sud par la partie du lot cinq cent quatre-vingt (580 ptie) ci-après désignée, vers le nord par une partie du lot cinq cent soixante-dix-huit (578 pite) appartenant à madame André Robert, née

Monique Rigoard, vers l'est et l'ouest par d'autres parties du même lot et d'autres terres appartenant à monsieur Claude Gignac ou ayant droit, et plus précisement désignées comme suit, savoir: cent quatre-vingt-dix-neuf pieds (199 pi) dans sa ligne ouest, le long du chemin public conduisant de Sainte-Christine à Saint-Marc-des-Carrières, deux cent soixante-treize pieds (273 pi) dans sa ligne nord-ouest et mille six cents pieds (1 600 pi) dans sa ligne nord-est, le long d'autres parties de terre demeurant la propriété de monsieur Claude Giagnac ou ayant droit, trois cent quatre-vingt-dix pieds (390 pi) dans sa ligne sud-est le long du trait carré ou ancien chemin mille quatre cent cinquante-huit pieds (1 458 pi) dans sa ligne sud-ouest le long du lot cinq cent quatre-vingt (580) ci-après désigné, le tout tel qu'indiqué sur un plan annexé à la minute 10 430 du notaire soussigné.

3. Une partie du lot numéro cinq cent quatre-vingt (580 ptie) au cadastre officiel pour la paroisse de Notre-Dame-de-Portneuf division d'enregistrement de Portneuf, contenant quatre cent quatre-vingt-cinq pieds (485 pi) de large sur une profondeur de trois mille quatre cent huit pieds (3 048 pi) plus ou moins, mesures anglaises, bornée vers le nord-est par une terre appartenant à M. Léo Gignac ou ayant droit, vers le sud-est par le trait carré ou à une petite route, vers le nord-ouest par une terre appartenant à messieurs Almazor Langlois et Claude Gignac ou ayant droit, la partie de monsieur Claude Gignac étant la partie du lot deux cent soixante-dix-neuf (279 ptie) ci-dessus désigné, vers le sud-ouest par une terre appartenant à monsieur Léo Gignac ou ayant droit.

Compris tous les bâtiments y élevés circonstances et dépendances, numéro civique 80, rue Principale, Sainte-Catherine, comté de Portneuf, QC.

Le tout tel qu'il se trouve actuellement.

La mise à prix est fixée à 4 770,00 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Le tout pour être vendu au bureau d'enregistrement de Portneuf, 300, route Nationale, Cap-Santé, comté de Portneuf, le TROISIÈME jour du mois de JUIN 1981 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 25 avril 1981. 12511-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-003621-807
S. 6487

LA CAISSE POPULAIRE DE CHARLESBOURG, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 155, 76e Rue est, Charlesbourg, district de Québec, demanderesse, contre VINCENT LAPOINTE ET MARC LAPOINTE ET CLAUDE LAPOINTE, constructeurs, demeurant au 2, rue Rouleau, Saint-Émile, district de Québec, y faisant affaires sous les nom et raison sociale de Lapointe & fils enr., défendeurs conjoints et solidaires.

Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision quarante-trois du lot originaire mille quarante-huit (1048-43) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour la paroisse de Charlesbourg, division d'enregistrement de Québec.

Avec bâtisse y dessus construite, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 2 935,50 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Le tout pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le VINGT-NEUVIÈME jour du mois de MAI 1981, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 25 avril 1981. 12512-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-001205-801
S. 6552

LA CAISSE POPULAIRE DE ST-MALO, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 150, rue Marie-de-l'Incarnation, Québec, district de Québec, demanderesse, contre MAURICE PARADIS, domicilié et résidant au 850, rue Notre-Dame nord, Sainte-Marie de Beauce, district de Beauce, défendeur.

Un terrain ou emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro cinquante-trois des subdivisions du lot originaire numéro cent vingt-cinq (125-53) du cadastre officielle de la proisse de l'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec, avec la maison dessus construite portant le numéro civique 1452, rue Émilien-Rochette, Ancienne-Lorette, QC, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 8 662,50 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Le tout pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le PREMIER jour du mois de JUIN 1981, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 25 avril 1981. 12513-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002668-809
S. 6459

GÉNÉRAL ACCIDENT, COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 1, place du Canada, à Montréal, demanderesse, contre GESTION MICHEL-ANDRÉ INC., corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 487, boulevard Charest est, Québec, défenderesse.

Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision cinq du lot originaire huit cent soixante-dix-sept (877-5) et la subdivision quatre du lot originaire huit cent soixante-dix-huit (878-4) tous deux du cadastre officiel pour la paroisse de l'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec.

Le tout sans bâtisse, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 548,10 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Le tout pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le TROISIÈME jour du mois de JUIN 1981, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 25 avril 1981. 12514-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000653-811
C.P.Q. 200-02-007664-79
S. 6537

GÉRARD LÉTOURNEAU, domicilié au 7975, 10e Avenue est, Charlesbourg, district de Québec, demandeur, contre DAME JEANNETTE BOUCHARD, épouse de ALIDOR CASTONGUAY, domiciliée au 5700, avenue Guy, Charlesbourg, district de Québec, défenderesse.

La subdivision numéro soixante-six du lot originaire

numéro sept cent trente-huit (738-66) du cadastre officiel de la paroisse de Charlesbourg, division d'enregistrement de Québec. De figure trapézoïdale; borné vers le nord par le lot 738-67, vers l'est par une partie non subdivisée du lot 737, vers le sud par le lot 738-65 et vers l'ouest par le lot 738-8 rue; mesurant soixante-quinze pieds (75,0 pi) de largeur, soixante-dix-sept pieds et neuf dixièmes (77,9 pi) au nord et soixante-dix-huit pieds et six dixièmes (78,6 pi) au sud, contenant en superficie; cinq mille huit cent soixante-huit pieds carrés (5 868,0 pi²), mesures anglaises.

Tel que le tout se trouve actuellement avec la bâtisse dessus, circonstances et dépendances, et portant le numéro civique 5700, avenue Guy, Charlesbourg, QC.

La mise à prix est fixée à 12 231,25 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Le tout pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, QC, le DEUXIÈME jour du mois de JUIN 1981, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 25 avril 1981. 12515-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000477-815
C.P.Q. 200-02-008819-809
S. 6515

SERVICE ALIMENTAIRE DE QUÉBEC (1977) INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 162, rue Sacré-Coeur, en les ville et district de Québec, demanderesse, contre ROGER CÔTÉ, domicilié et résidant au 1331, avenue Royale, Saint-Jean, île d'Orléans et actuellement de domicile inconnu, et ayant fait affaires sous les nom et raison sociale de Restaurant Moulin Rouge Enr. au 3065, chemin Sainte-Foy, district de Québec.

La subdivision huit du lot originaire cent quatre-vingt-quinze (195-8) du cadastre officiel de Saint-Jean, île d'Orléans, division d'enregistrement de l'île d'Orléans, portant le numéro civique 1331, avenue Royale, Saint-Jean, île d'Orléans.

Avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 10 200,00 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Le tout pour être vendu au bureau d'enregistrement de l'île d'Orléans, 1286, avenue Royale, Saint-Laurent, île d'Orléans, le QUATRIÈME jour du mois de JUIN 1981, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 25 avril 1981. 12516-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-003700-809
S. 6520

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, aux droits de la Société centrale d'hypothèques et de logement, société de la couronne dûment constituée par la Loi du gouvernement du Canada, ayant son siège social à Ottawa et un bureau d'affaires au 2875, boulevard Laurier, Sainte-Foy, district de Québec, demanderesse, contre RÉAL JOANISSE ET DAME JEANNETTE MAINGUY-JOANISSE, tous deux domiciliés et résidant au 6, rue Bourassa, Val-Bélair, district de Québec, G0A 4T0, défendeurs.

Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision quarante-neuf du lot originaire trois cent quatorze

(314-49) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec.

Avec la maison y dessus construite, circonstances et dépendances et portant la désignation civique 6, rue Bourassa, Val-Saint-Michel.

La mise à prix est fixée à 8 370,00 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Le tout pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le CINQUIÈME jour du mois de JUIN 1981, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 25 avril 1981. 12517-o

Rimouski

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
No 100-05-000435-80-7

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal et une place d'affaires à Rimouski, demanderesse, contre CLAUDE-DENIS PELLETIER et THÉRÈSE DUBÉ-PELLETIER, domiciliés à Lac-des-Aigles, dans le district de Rimouski, défendeurs.

Un emplacement situé à Lac-des-Aigles, connu et désigné conne faisant partie du lot numéro vingt-cinq; rang Deux nord-est (ptie 25, rang 2 N.-E.), canton de Biencourt, division d'enregistrement de Rimouski, mesurant deux cents pieds (200 pi) de chaque côté, borné en front au nord au chemin public, à l'ouest au terrain de Sylvio Laforest, au sud au terrain de Denis Pelletier avec le garage y érigé, circonstances et dépendances.

Avec toutes les bâtisses et améliorations y érigées ou en voie de construction et comprenant les machineries, outillage, équipement, ameublement, engins, fournaises, bouilloires, moteurs et accessoires qui y sont placés pour servir à l'exploitation de son entreprise, le tout immeuble par nature ou destination.

La mise à prix est fixée à 8 985,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, lequel montant devra être payé au shérif, en argent comptant ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Rimouski, au 320, rue Saint-Germain est, à Rimouski, province de Québec, le DEUXIÈME jour de JUIN 1981, à QUINZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
ANNETTE BLAIS.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 6 avril 1981. 12427-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
No 100-05-000383-80-9

LA CAISSE POPULAIRE DE LES BOULES, corps politique et incorporé en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social à Les Boules, province de Québec, demanderesse, contre YVON ROUSSEAU, garagiste, domicilié à Baie-des-Sables, dans le district de Rimouski, et JACQUES BEAULIEU, domicilié au 17, rue Saint-Camille, à Price, dans le district de Rimouski, défendeurs.

Un terrain situé à Baie-des-Sables mesurant quatre cents pieds (400 pi) nord-sud, par deux cent vingt-quatre pieds (224 pi) est-ouest, borné à l'ouest par la propriété de Léonard Landry ou représentant, au nord par la route nationale numéro six (6), à l'est par la route conduisant au cimetière et au sud par le terrain de la fabrique de la paroisse de L'Assomption Notre-Dame désigné comme étant une partie du lot cent quatre-vingt-huit (188) du cadastre officiel de la paroisse de L'Assomption Notre-Dame, avec bâtisse dessus construite, circonstances et

dépendances.

La mise à prix est fixée à 15 595,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, lequel montant devra être payé au shérif, en argent comptant ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Matane, au 750, du Phare ouest, à Matane, province de Québec, le DIX-SEPTIÈME jour de JUIN 1981, à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
ANNETTE BLAIS.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 10 avril 1981. 12504-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
No 100-05-000416-80-7

CAISSE POPULAIRE DE STE LUCE STATION, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Luceville, district de Rimouski, demanderesse, contre DENIS RUEST, apprenti-menuisier, domicilié à Sainte-Luce, district de Rimouski, défendeur.

Un terrain situé à Sainte-Luce, mesurant, mesures anglaises, cent soixante pieds (160 pi) de front, par cent cinquante pieds (150 pi) de profondeur, borné au nord par la propriété de Maurice Beaulieu ou représentant, à l'est par un chemin privé et un ruisseau, et la propriété de Maurice Beaulieu ou représentant, au sud par le chemin du Deuxième Rang, et à l'ouest par la propriété de Chabanel Roy ou représentant, désigné comme étant partie du lot deux cent soixante-six (ptie 266) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Luce, division d'enregistrement de Rimouski, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances; sauf et à distraire: partie du lot deux cent soixante-six (ptie 266) de figure irrégulière, borné et décrite comme suit: au nord-est par une autre partie du lot deux cent soixante-six, étant la parcelle numéro quatre, mesurant le long de cette limite cinquante-cinq pieds et neuf dixièmes (55,9 pi); au sud-est par le chemin du rang Deux est actuel, mesurant le long de cette limite onze pieds et quatre dixièmes (11,4 pi); au sud-ouest par une autre partie du lot deux cent soixante-six, mesurant le long de cette limite cinquante-six pieds et quatre dixièmes (56,4 pi).

La mise à prix est fixée à 815,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, lequel montant devra être payé au shérif, en argent comptant ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Rimouski, au 320, rue Saint-Germain est, à Rimouski, province de Québec, le DEUXIÈME jour de JUIN 1981, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ANNETTE BLAIS.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 31 mars 1981. 12418-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
No 100-02-000611-792

ANTONIN JOUBERT, demandeur, contre ROGER CARON, domicilié à Sayabec, dans le district de Rimouski, défendeur.

La subdivision numéro vingt-trois du lot originaire numéro cent soixante-six (166-23) au cadastre officiel révisé 1967 de la corporation municipale du village de Sayabec, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 5 465,00 $, représentant 25% de l'évaluation municipale portée au rôle d'évaluation de la municipalité multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Matapédia, au 27, boulevard Saint-Benoit, à Amqui, province de Québec, le DIX-NEUVIÈME jour de JUIN 1981, à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
ANNETTE BLAIS.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 10 avril 1981. 12505-o

Saint-Hyacinthe

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-000186-807

BANQUE NATIONALE DU CANADA, ayant son siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, demanderesse, contre RAYMOND AUCLAIR et ANNE-MARIE FOURCAUDOT-AUCLAIR, tous deux résidant au 3060, Desautels, ville et district de Montréal, défendeurs.

«Un emplacement situé à Beloeil, connu et désigné comme étant la subdivision numéro deux cent cinquante et un du lot originaire numéro cent vingt-quatre (124-251), du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil.

Avec une maison y érigée, portant le numéro civique 931, rue Héroux.»

La mise à prix est fixée à la somme de 6 095,81 $, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu le JEUDI VINGT-HUITIÈME jour du mois de MAI 1981, à QUATORZE heures, au bureau d'enregistrement de la division de Verchères, à Sainte-Julie, au numéro 461 du boulevard Saint-Joseph.

Le shérif adjoint,
MARCEL LEMONDE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 8 avril 1981. 12506-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe
No 750-05-000427-80

YAMASKA AUTO LOCATION INC., demanderesse, contre JEAN COMTOIS et JEAN GUY COMTOIS, domiciliés au 969, boulevard Laurier, à Mont-Saint-Hilaire, district de Saint-Hyacinthe, défendeur.

«Un emplacement situé à Mont-Saint-Hilaire, connu et désigné comme étant la subdivision numéro cent cinquante-deux du lot originaire trente-quatre (34-152) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Hilaire, mesurant soixante pieds (60 pi) vers le nord; cent cinquante pieds et neuf dixièmes de pied (150,9 pi) vers l'est; soixante-dix pieds et trente-huit centièmes de pied (70,38 pi) suivant un arc de cercle dont le rayon égale (R=100,0 pi) vers le sud; trente et un pieds et trois dixièmes de pied (31,3 pi) vers le sud-est; cent dix pieds et sept dixièmes de pied (110,7 pi) vers l'ouest; contenant, en superficie dix mille cinq cent quarante-sept pieds carrés (10 547 pi²), borné vers le nord par une partie du lot 34-135, vers l'est par le lot 34-153, vers le sud par la rue Létourneau (34-146), vers le sud-est par l'avenue de Beaujeu (34-82-1) et vers l'ouest par le lot 34-151.

Avec maison y dessus érigée, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à la somme de 7 251,80 $, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente,en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu le MARDI VINGT-SIXIÈME jour du mois de MAI 1981, à QUATORZE heures, au bureau d'enregistrement de la division de Rouville à Marieville, au numéro 1601 de la rue Edmond-Guillet.

Le shérif adjoint,
MARCEL LEMONDE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 8 avril 1981. 12507-o

Saint-Maurice

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-Maurice
No 410-12-000673-78

DAME LISE GAGNON, ménagère, domiciliée et résidant au 899, du Colombier, Pointe-aux-Trembles, district de Montréal, demanderesse, contre PIERRE PILOTTE, garagiste, maintenant domicilié au 1561 de la 13e Avenue, Grand-Mère, district de Saint-Maurice, défendeur.

a) «Un terrain ou emplacement situé à Shawinigan, rang Sainte-Catherine Un (1er Rang), faisant partie du lot de terre numéro seize (ptie 16) du cadastre de la paroisse de Sainte-Flore, mesurant soixante-cinq pieds (65 pi) de largeur sur la profondeur de cent pieds (100 pi), plus ou moins et mesures anglaises, borné en front vers le sud-est par la rivière Saint-Maurice, en arrière vers le nord-ouest par un chemin privé actuel d'environ vingt pieds (20) de largeur bien connu des parties, d'un côté par Roméo Gélinas, et de l'autre côté vers le nord-est par Roméo Gélinas, représenté maintenant par Paul Grenier, lui-même représenté par un nommé Matteau, avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.»

b) «Un terrain ou emplacement situé à Shawinigan, province de Québec, division d'enregistrement de Shawinigan, consistant en toute cette propriété connue et désignée comme étant la subdivision numéro cinq du lot originaire numéro seize (16-5) du cadastre de la paroisse de Sainte-Flore, sans bâtisse, avec circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 1 376,75 $, soit 25% de l'évaluation municipale, telle que prescrite par l'article 670 C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Saint-Maurice, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Shawinigan, district de Saint-Maurice, situé au 795, 5e Rue, Shawinigan, le DOUZIÈME jour de JUIN 1981, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
SIMON LALIBERTÉ.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Shawinigan, le 8 janvier 1981. 12508-o

Terrebonne

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-000049-803

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légale résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques 1970 S.R.C., chapitre B-1, article 100), avec siège social au 500, place d'Armes, dans les ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre PROMOTIONS B.M.T.R.G. INC., ayant sa place d'affaires au 1016, boulevard Sauvé, à Saint-Eustache, district de Terrebonne, ou à défaut, le greffe de Terrebonne, et DAME MARIELLE RIVEST, résidant et domiciliée au 143, rue Léonie, Saint-Sauveur, district de Terrebonne, partie défenderesse.

Et bref noté: 500-05-012886-808: BANQUE DE MONTRÉAL, contre PROMOTIONS B.M.T.R.G. INC., DAME MARIELLE RIVEST et LOUIS RHÉAL TREMBLAY.

«*a*) Un emplacement sis en la paroisse de Saint-Eustache, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro trois cent trente-sept (ptie 337) au cadastre de la paroisse de Saint-Eustache et composé comme suit:

1. Le lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent trente-sept (337-1) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Eustache.

2. D'une partie du lot numéro trois cent trente-sept (ptie 337) dudit cadastre et déterminée par les lettres E F G H E sur ledit plan, mesurant cinq cent quatre-vingt-un pieds et quatre-vingt-deux centièmes de pied (581,82 pi) ou (177,338 m) dans la ligne F G; mille trois cent onze pieds et cinquante-sept centièmes de pied (1 311,57 pi) dans la ligne G H; cinq cent quatre-vingts pieds (580 pi) ou (176,784 m) dans la ligne H E; mille deux cent soixante-dix pieds et cinquante-deux centièmes de pied (1 270,52 pi) ou (387,25 m) dans la ligne E F; formant une superficie de sept cent cinquante mille quatre cent cinquante-huit pieds carrés (750 458 pi²) ou (69 764,69 m²) ou vingt arpents et trois cent quatre-vingt-treize millièmes d'arpent carré (20,393

arp²), mesures anglaises et système international et plus ou moins; bornée au nord partie par partie dudit lot no 337, ci-dessus décrite et partie par le résidu dudit lot no 337 appartenant à Marcel Prud'Homme ou représentants, en arrière, au sud, par partie dudit lot no 337, propriété de Marcel Prud'Homme ou représentants, d'un côté, à l'est, par le lot no 336, et de l'autre côté à l'ouest, par le lot no 339.

3. D'une partie du lot numéro trois cent trente-sept (ptie 337) dudit cadastre et déterminée par les lettres J K L M H sur ledit plan et mesurant mille six cent quarante et un pieds et soixante et un centièmes de pied (1 641,61 pi) ou (500,36 m) dans la ligne J K; cent quatre-vingt-onze pieds et quatre-vingt-trois centièmes de pied (191,83 pi) ou (58,46 m) dans la ligne K L; mille six cent quarante et un pieds et soixante et un centièmes de pied (1 641,61 pi) ou (500,36 m) dans la ligne L M; cent quatre-vingt-onze pieds et quatre-vingt-trois centièmes de pied (191,83 pi) ou (58,46 m) dans la ligne M J; formant une superficie de trois cent quatorze mille neuf cent dix-neuf pieds carrés (314 919 pi²) ou (29 287 m²) ou huit arpents carrés et cinq cent cinquante-sept millièmes d'arpent carré (8,557 arp²); bornée au nord par partie en second lieu décrite, en arrière et à l'ouest par le résidu du lot no 337 appartenant à Marcel Prud'Homme ou représentants, et à l'est par le lot no 336.

b) Un emplacement de forme irrégulière étant partie du lot originaire numéro trois cent trente-sept (ptie 337) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Eustache. Mesurant trois cent quatre-vingt-dix pieds (390 pi) ou (118,872 m) dans la première ligne nord; mille six cent quarante et un pieds et soixante-deux centièmes de pied (1 641,62 pi) ou (500,36 m) dans sa première ligne est; dans sa deuxième ligne nord, cent quatre-vingt-onze pieds et quatre-vingt-quatre centièmes de pied (191,84 pi) ou (58,47 m); cent quatre-vingt-onze pieds et quatre-vingt-quatre centièmes de pied (191,84 pi) ou (58,47 m) dans sa deuxième ligne est, cinq cent quatre-vingt-trois pieds et un centième de pied (583,01 pi) ou (177,7 m) au sud et mille huit cent trente-trois pieds et quarante-cinq centièmes de pied (1 833,45 pi) ou (558,83 m) à l'ouest; comprenant une superficie de vingt arpents carrés et quatre cent soixante-six millièmes d'arpent carré (20,446 arp²), le tout mesures anglaises et système international et plus ou moins, bornée comme suit: au nord, par autre partie du lot no 337 étant la propriété du Centre de Compétition automobile du Québec Inc.; à l'est, par autre partie du lot no 337, étant également la propriété du Centre de Compétition automobile du Québec Inc.; de nouveau à l'est, par partie du lot no 336; au sud, par autre partie du lot no 337, étant la propriété de Marcel Prud'Homme ou représentants; et à l'ouest, par partie du lot no 339.

Avec toutes les constructions dessus érigées, étant une piste de course et tous les accessoires s'y rattachant.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes et occultes, attachées audit immeuble.»

La mise à prix est fixée à 65 190,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu «en bloc», au bureau d'enregistrement de la division de Deux-Montagnes, situé au 140, rue Saint-Eustache, place du Chêne, à Saint-Eustache, QC, le VINGT-NEUVIÈME jour de MAI 1981, à TREIZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
GILLES CARON, LL.L., D.D.N.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 8 avril 1981. 12428-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-006394-801

LA BANQUE ROYALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires dans les ville et district de Montréal, ayant une succursale dans la cité de Kelowna, province de la Colombie-Britannique, au 3036, rue Pandosy, partie demanderesse, contre JOSEPH MARTONFI, SR, résidant et domicilié au 500, rang Sainte-Françoise, dans la ville de Blainville, et DAME ELVIRA MARTONFI, SR, des mêmes lieux, partie défenderesse.

«Un emplacement ayant front sur la montée Gagnon en la municipalité de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne, connu et désigné comme étant les lots numéros deux, trois, quatre, cinq, six et sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent quatre-vingt (380-2, 3, 4, 5, 6, 7) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne.

Avec bâtisse y érigée, portant le numéro civique 4230 de ladite montée Gagnon.

Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

La mise à prix est fixée à 12 946,50 $, soit 25% de

l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, chambre 1.03, à Saint-Jérôme, QC, le TROISIÈME jour de JUIN 1981, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GILLES CARON, LL.L., D.D.N.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 13 avril 1981. 12518-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-000362-792

ALEX BREMNER LIMITÉE, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 855, boulevard des Laurentides, à Saint-Antoine, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre JEAN SABOURIN, domicilié et demeurant au 364, des Perdrix à Sainte-Sophie, district de Terrebonne, partie défenderesse.

Premièrement: un emplacement situé à la paroisse de Sainte-Sophie, connu et désigné au cadastre officiel de cette paroisse comme étant la subdivision numéro trente-neuf, du lot originaire numéro trois cent quatre-vingt-neuf (389-39), mesurant (75 pi) de largeur par 100 pi) pieds de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins.

Avec le duplex dessus construit et portant le numéro 364, rue des Perdrix, domaine des Perdrix, Sainte-Sophie-de-Lacorne.

La mise à prix est fixée à 8 157,75 $, soit 25% de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Deuxièmement: un emplacement situé à la paroisse de Sainte-Sophie, connu et désigné au cadastre officiel de cette paroisse comme étant la subdivision numéro cinquante, du lot originaire numéro trois cent quatre-vingt-neuf (389-50), mesurant (75 pi) de largeur par (100 pi) de profondeur.

Avec le triplex dessus construit et portant le numéro 371, rue Bourbonnais, domaine des Perdrix, Sainte-Sophie-de-Lacorne.

La mise à prix est fixée à 8 399,88 $, soit 25% de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Troisièmement: un emplacement situé à la paroisse de Sainte-Sophie, connu et désigné au cadastre officiel de cette paroisse comme étant la subdivision numéro quarante-neuf, du lot originaire numéro trois cent quatre-vingt-neuf (389-49), mesurant (75 pi) de largeur par (100 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins.

Avec les fondations s'y trouvant de ce qui était autrefois 369, rue Bourbonnais, domaine des Perdrix, Sainte-Sophie-de-Lacorne.

La mise à prix est fixée à 4 283,75 $, soit 25% de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Quatrièmement: un emplacement situé à la paroisse de Sainte-Sophie, connu et désigné au cadastre officiel de cette paroisse comme étant la subdivision numéro quarante-quatre du lot originaire numéro trois cent quatre-vingt-neuf (389-44) mesurant (75 pi) de largeur par (100 pi) pieds de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins.

Avec le duplex dessus construit et portant le numéro 390, rue Bourbonnais, domaine des Perdrix, Sainte-Sophie-de-Lacorne.

Tel que le tout se trouve présentement avec les servitudes y attachées et plus spécialement avec une servitude de droit de passage à pied ou en automobile, en commun avec tous autres y ayant droit, pour communiquer du chemin public aux emplacements et au terrain présentement hypothéqués et au lac, avec droit d'aller au lac pour s'y baigner, etc.

La mise à prix est fixée à 223,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Saint-Jérôme, 85, de Martigny ouest, suite 1.03, Saint-Jérôme, province de Québec, le VINGT-SEPTIÈME jour de MAI 1981, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GILLES CARON, LL.L., D.D.N.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 8 avril 1981. 12475-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 715-02-000302-801

CORPORATION MUNICIPALE D'IVRY, corps politique et corporatif légalement constitué, ayant son siège social et sa principale place d'affaires à Ivry-sur-le-Lac, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre MISS FLORENCE BARKER MACLOED, domiciliée au 4516, rue Sainte-Catherine ouest, appartement 5, Montréal, district de Montréal, partie défenderesse.

Un terrain de forme irrégulière situé dans la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, dans le Cinquième Rang (5) du canton de Beresford, faisant partie du lot de terre connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, sous le numéro vingt-huit A (ptie 28A) mesurant soixante-six pieds et un dixième de pied (66,1 pi) dans sa ligne est, quarante pieds et cinq dixièmes de pied (40,5 pi) dans sa ligne ouest, cent soixante-cinq pieds (165 pi) dans sa ligne nord ou nord-ouest et cent trente-cinq pieds et trois dixièmes de pied (153,3 pi) dans sa ligne sud, mesures anglaises, plus ou moins.

Cet emplacement est plus exactement décrit comme suit: commençant à un point sur la ligne ouest du lot 28A-331, lequel point est à une distance de quarante-six pieds et sept dixièmes de pied (46,7 pi) de la ligne sud-ouest d'un terrain appartenant au Canadien Pacific Railways, de là, se dirigeant à l'ouest-sud-ouest à un angle intérieur de soixante-neuf degrés et cinquante-deux minutes (69°52') jusqu'à la ligne ouest du lot 28A-331, une distance de cent soixante-cinq pieds (165 pi) jusqu'à un point situé sur la ligne nord-est du chemin public; de là, se dirigeant vers le sud-sud-est, le long de la ligne nord-est dudit chemin public, une distance de quarante pieds et cinq dixièmes de pied (40,5 pi); de là, se dirigeant vers l'est-nord-est, une distance de cent trente-cinq pieds et trois dixièmes de pied (135,3 pi) jusqu'à un point situé sur la ligne ouest du lot 28A-330; de là, se dirigeant vers le nord, le long de la ligne ouest des lots 28A-330 et 28A-331, une distance de soixante-six pieds et neuf dixièmes de pied (66,9 pi) jusqu'au point de départ.

Cet emplacement est borné vers l'est par une partie des lots 28A-330 et 28A-331; vers le sud-ouest par le chemin public; vers le sud par une autre partie du lot 28A appartenant à Miss McCarthy et vers le nord-ouest par une autre partie dudit lot 28A demeurant la propriété du vendeur.

La mise à prix est fixée à 2 061,25 $, soit 25% de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Saint-Jérôme, 85, de Martigny ouest, suite 1.03, Saint-Jérôme, province de Québec, le VINGT-SEPTIÈME jour de MAI 1981, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
GILLES CARON, LL.L., D.D.N.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 8 avril 1981. 12476-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 715-02-000181-809

CORPORATION MUNICIPALE DE ST-FAUSTIN, corps politique et corporation légalement constitués, ayant son siège social et sa principale place d'affaires à Saint-Faustin, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre NOËL H. PAQUETTE, domicilié et résidant au 24, 17e Avenue, Pointe-Calumet, district de Terrebonne, partie défenderesse.

Un emplacement faisant partie du lot de terre connu et désigné comme étant le lot douze dans le rang Sept (ptie 12, rg VII) du canton de Wolfe, aux plan et livre de renvoi officiels dudit canton, mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur sur cent pieds (100 pi) de profondeur, et borné comme suit: en avant, vers l'est-sud-est par une rue portant le numéro 12-2 dudit rang et dudit canton; en arrière vers l'ouest-nord-ouest par partie du lot 13 dudit canton, suivant plan dressé par Jacques Poulin, et des deux côtés, vers le nord-nord-est et vers le sud-sud-ouest, par d'autres parties non subdivisées dudit lot 2; l'angle sud-est dudit terrain est situé à une distance de quatre-vingt-cinq pieds (85 pi) au nord-nord-est de l'angle nord-ouest formé par les rues nos 12-2 et 12-3 dudit cadastre.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives.

La mise à prix est fixée à 80,25.$, soit 25% de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par

chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, chambre 1.03, à Saint-Jérôme, QC, le TROISIÈME jour de JUIN 1981, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
GILLES CARON, LL.L., D.D.N.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Saint-Jérôme, le 13 avril 1981. 12519-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-005821-801

SERVICE ADMINISTRATIF FLEUR DE LYS INC., corps politique et incorporé selon la loi, ayant sa place d'affaires au 6422, boulevard des Grandes-Prairies, cité de Saint-Léonard, district de Montréal, partie demanderesse, contre DANIEL GAUVIN, messager, demeurant au 118, rue Pesant, Saint-Eustache, district de Terrebonne, partie défenderesse.

« Un établissement situé à Saint-Eustache, connu et désigné sous le lot numéro quatre-vingt-seize de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinquante et un (51-96) des plan et livre de renvois officiels de la paroisse de Saint-Eustache, division d'enregistrement des Deux-Montagnes, mesurant cinquante-cinq pieds (55 pi) de largeur par quatre-vingt-quatre pieds (84 pi) de profondeur, contenant une superficie de quatre mille six cent vingt pieds carrés (4 620 pi^2), le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Avec dessus une maison portant le numéro civique 118, rue Pesant, à Saint-Eustache, circonstances et dépendances, le tout sans exception ni réserve de la part du vendeur.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes constituées sur ledit emplacement, et spécialement une servitude de passage en faveur de « The Shawinigan Water & Power Co. » et « The Bell Telephone Company of Canada », enregistrée à Deux-Montagnes sous le numéro 93960. »

La mise à prix est fixée à 9 057,70 $, soit 25% de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Deux-Montagnes, situé au 140, rue Saint-Eustache, place du Chêne, à Saint-Eustache, QC, le VINGT-NEUVIÈME jour de MAI 1981, à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
GILLES CARON, LL.L., D.D.N.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Saint-Jérôme, le 8 avril 1981. 12429-o

Trois-Rivières

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières
No 400-05-000631-805
S. 400-18-000011-81

ADÉLARD ROUETTE & FILS INC., corp politique légalement constitué, ayant sa place d'affaires au 1341, rue Sainte-Marguerite, à Pointe-du-Lac, district de Trois-Rivières, QC, demandeur, contre JEAN MARC DESMARAIS, domicilié au 2681, avenue Michel, Pointe-du-Lac, district de Trois-Rivières, QC, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, 878, rue de Tonnancourt, Trois-Rivières, QC, mis en cause.

« Un emplacement connu comme partie du lot deux cent cinquante-deux (ptie 252) du cadastre de la Pointe-du-Lac, division d'enregistrement de Trois-Rivières, aussi connu comme étant le lot cent vingt d'une subdivision non officielle du lot originaire deux cent cinquante-deux (252-210) dudit cadastre, mesurant à son front au nord-est soixante-dix pieds de largeur sur une longueur de cent seize pieds (70 pi x 116 pi), le tout à mesures anglaises et plus ou moins, borné en front au nord-est par l'avenue

Michel, étant le lot 253 dudit cadastre, en profondeur au sud-ouest par partie du lot 253 du cadastre de la Pointe-du-Lac, appartenant à un M. Vallières ou représentants, d'un côté au sud-est par le lot de subdivision non officielle 252-119, propriété de Michel Desroches, suivant titre enregistré sous le numéro 316457, de l'autre côté au nord-ouest par le lot de subdivision non officielle 252-121, propriété de Adélard Rouette;

Le tout avec maison et dépendances y érigées, portant le numéro civique 2681, avenue Michel, Pointe-du-Lac.

Avec droit et sujet aux servitudes et restrictions de construction se rapportant à cet immeuble particulièrement aux services d'utilité publique, tels que téléphone, électricité, pouvant grever ce terrain à la ligne de fonds sud-ouest dudit terrain.»

La mise à prix est fixée à 354,90 $, représentant 25% de l'évaluation municipale majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Trois-Rivières, 878, rue de Tonnancourt, Trois-Rivières, QC, district de Trois-Rivières, le JEUDI DEUXIÈME jour de JUILLET 1981, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ME JEAN PAUL COSSETTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Trois-Rivières, le 9 avril 1981. 12477-o

Vente(s) pour taxes

Ville de Boucherville

Avis est, par les présentes, donné par Claude Caron, greffier de la ville de Boucherville, que les lots ou parties de lots ci-dessous décrits seront vendus à l'enchère publique dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville, au numéro 500, de la rue Rivière-aux-Pins à Boucherville, le VENDREDI QUINZIÈME jour de MAI 1981, à DIX heures (H.A.E.), pour le non-paiement des taxes municipales et scolaires avec intérêts et frais.

Toutefois, seront exclus de la vente les immeubles sur lesquels lesdites taxes pour l'année 1980 et les années antérieures, ainsi que les intérêts et les frais, auront été payés avant le moment de la vente.

Les immeubles seront vendus avec les bâtisses y dessus érigées, le tout tel qu'il se trouve présentement avec les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter.

Le prix d'adjudication de chacun de ces immeubles sera payable immédiatement, en monnaie légale ou par chèque visé.

La ville de Boucherville a été autorisée par la Commission municipale du Québec, en date du 23 février 1981, conformément à l'article 513 de la Loi sur les cités et villes, à faire une énumération abrégée des numéros cadastraux d'immeubles à être vendus par la ville, pour non-paiement des taxes, à condition que ladite énumération abrégée ne s'applique qu'aux numéros cadastraux d'immeubles qui sont consécutifs et qui appartiennent au même propriétaire.

Cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Famille-de-Boucherville

Rôle	*Nom du propriétaire*	*Description de l'immeuble*
1-091-0910	Bleau, André	17-349 18-347
1-017-0796	Les Immeubles Boucherville Ltée	21-213
2-032-0136	Const. Boucherville Ltée 6/7 et Prud'Homme, Jeannine et autres 1/7	P-25-1

Une certaine parcelle de terrain de figure irrégulière étant une partie du lot 25-1 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Famille-de-Boucherville, bornée comme suit: au nord par une partie de terrain n'ayant aucune désignation cadastrale (rue De Montbrun) et par une partie dudit lot 25-1 expropriée par la ville de Boucherville pour fin de rue; au nord-est par une partie du lot 24-1; au sud-est par une partie du lot 25-2; au sud-ouest par une partie du lot 25-10 (rue Charles-Aubertin). Lesdites bornes étant du même cadastre. Le tout représentant une superficie approximative de 7 358 pieds carrés.

2-108-0129	Morency, Marie-L.	30-57
3-022-0077	Dundas, Christopher Charles	36-57-2 334-2

Rôle	*Nom du propriétaire*	*Description de l'immeuble*
3-148-1065	Hamel, Jacques	63-95 63-96
3-040-1052	Les Jardins St-Lambert Inc.	65-197-1
3-084-0221	Seigneurie Builders Inc.	67-13
3-070-0379	Prestige Dev. Ltd.	P-68-110

Une partie du lot 68-110 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Famille-de-Boucherville, bornée comme suit: à l'est par les lots 68-108 et P-111; à l'ouest par le lot 68-7; au sud par le lot 68-167; au nord par le lot 68-109. Lesdites bornes étant du même cadastre. Le tout représentant approximativement 140 pieds carrés.

3-081-0388	Lessard, Réjean	69-132-13 69-132-14
3-054-0930	Bania Realties Ltd.	P-70

Une partie du lot 70 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Famille-de-Boucherville, bornée comme suit: au nord-est par le boulevard Montarville; au sud-est par la partie du lot 70; au sud-ouest par partie du lot 69-111 et les lots 69-110, 69-109, 69-108, 69-107, 69-106, 69-102, 69-83 et une partie non subdivisée du lot 69, et en partie par une partie du lot 70; au nord-est par une autre partie du lot 70. Lesdites bornes étant du même cadastre. Le tout représentant approximativement 262 000 pieds carrés.

3-054-1050	Carignan, Luc et Bacon, Pierre	71-107
2-081-0546	93957 Canada Inc.	P-74-3

Un emplacement de figure irrégulière étant une partie du lot 74-3 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Famille-de-Boucherville, borné comme suit: en front au nord-ouest par une partie du lot 74-4 (boul. De Mortagne); au nord-est par une autre partie dudit lot 74-3 et par une partie non subdivisée du lot 74; au sud-est par une partie non subdivisée du lot 74 et par le lot 74-5 (rue); au sud-ouest par le lot 74-7. Lesdites bornes étant du même cadastre. Le tout mesurant approximativement une superficie de 57 286 pieds carrés.

1-064-0850	Provident Research Corp.	P-88

Une partie du lot 88 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Famille-de-Boucherville, bornée comme suit: au nord par le lot 88-43 (rue); au nord-est par une autre partie du lot 88; au sud-est par d'autres parties du lot 88 propriétés entre autres de John A. Frey, E.H. Goodman, Provident Research Corp., Earl William Horton, Howard S. Klepper et Carolyn Glover; au sud-ouest par d'autres parties du lot 88 propriétés entre autres de John A. Frey, Max Sawer, Charles Whittaker, Earl William Horton, Carolyn Glover et Provident Research Corp. Lesdites bornes étant du même cadastre. Le tout représentant approximativement 116 105 pieds carrés.

1-064-0852	Provident Research Corp.	P-88

Une partie du lot 88 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Famille-de-Boucherville, bornée comme suit: au nord-est par une partie des lots 88-43 (rue) et 88-44 (rue); au nord-ouest par d'autres parties du lot 88 propriétés entre autres de John A. Frey, E.H. Goodman, Provident Research Corp., Ben Dresler et Mark Hanson; au sud-ouest par d'autres parties du lot 88 propriétés entre autres de Provident Research Corp., Samuel M. Vincent et George F. Smith; au sud-est par une autre partie du lot 88 propriété de Provident Research Corp. Ces bornes étant du même cadastre. Le tout représentant approximativement 40 995 pieds carrés.

1-070-0550	Wren Wilson	P-88

Une partie du lot 88 mesurant 96,4 pieds dans sa ligne sud-est, 346,19 pieds dans sa ligne sud-ouest, 99,3 pieds dans sa ligne nord-ouest et 337 pieds dans sa ligne nord-est, bornée comme suit: au sud-est par le lot 88-5 (parc); au sud-ouest par une partie du lot 87; au nord-ouest par une partie du lot 88; au nord-est par le lot 88-3 (rue). Le tout représentant approximativement 33 490 pieds carrés.

1-070-0553	Wren Wilson	P-88

Une partie du lot 88 mesurant 87 pieds dans sa ligne sud-ouest, 100 pieds dans sa ligne nord-ouest, 52,05 pieds dans sa ligne nord-est et 141,4 pieds dans sa ligne sud-est, bornée comme suit: au sud-ouest par le lot P-88-3 (rue); au nord-ouest par le lot 88-57; au nord-est par une partie du lot 88 appartenant à Wren Wilson et par le lot 88-7 (parc); au sud-est par le lot 88-6 (rue). Le tout représentant approximativement 6 950 pieds carrés.

1-070-0559	Wren Wilson	P-88

Une partie du lot 88 mesurant 40 pieds dans sa ligne sud-est, 323 pieds dans sa ligne sud-ouest, 219,5 pieds dans sa ligne nord-est et 120,93 pieds dans une autre ligne sud-est, bornée comme suit: au sud-est par partie du lot 88 propriété de Wren Wilson; au sud-ouest par le lot 88-3 (rue); au nord-ouest par une partie du lot 88 expropriée pour la route 132; au nord-est par une partie du lot 88 appartenant à Wren Wilson; dans un autre côté sud-est par une autre partie du lot 88 appartenant à Wren Wilson. Le tout représentant approximativement 30 850 pieds carrés.

1-070-0570	Wren Wilson	P-88

Une partie du lot 88 bornée comme suit: au sud-ouest par une partie du lot 87; au nord-ouest par le lot 88-5 (parc); au nord-est par le lot 88-3 (rue); au sud-est par une partie du lot 88 expropriée pour la route 3. Le tout représentant approximativement une superficie de 6 011 pieds carrés.

Rôle	*Nom du propriétaire*	*Description de l'immeuble*

1-070-0600 Wren Wilson P-88

Une partie du lot 88 mesurant 94,28 pieds dans sa ligne sud-est, 193 pieds dans sa ligne sud-ouest, 93,1 pieds dans sa ligne nord-ouest et 193 pieds dans sa ligne nord-est, bornée comme suit: au sud-est par une partie du lot 88 appartenant à Walter S. Skwarak; au sud-ouest par une partie du lot 87; au nord-ouest par une partie du lot 88-65; au nord-est par le lot 88-3 (rue). Le tout représentant approximativement 18 143 pieds carrés.

1-070-0650 Wren Wilson P-88

Une partie du lot 88 bornée comme suit: au sud-est par le lot 88-20 (parc); au sud-ouest par une partie du lot 87; au nord-ouest par une partie du lot 88 appartenant à Harold Haynes; au nord-est par le lot 88-3 (rue) et le lot 88-18 (rue). Le tout représentant approximativement 71 756 pieds carrés.

1-074-0650 Wren Wilson P-88

Une partie du lot originaire 88 bornée comme suit: au nord-est par le lot P-89; au sud-est par le lot P-88-21 (rue); au sud-ouest par le lot P-88 appartenant à John Barton; au nord-ouest par le lot 88-19 (parc). Le tout représentant une superficie approximative de 70 236 pieds carrés.

1-074-0661 Wren Wilson P-88

Une partie du lot originaire 88 mesurant 100 pieds dans sa ligne sud-ouest, 180 pieds dans sa ligne nord-ouest, 28,35 pieds dans sa ligne nord, 150,18 pieds dans sa ligne nord-est et 60 pieds dans sa ligne sud-est, bornée comme suit: au sud-ouest par une partie du lot 88 appartenant à Provident Research Corp.; au nord-ouest par le lot P-88-21 (rue); au nord par une partie du lot 88; au nord-est par une partie du lot 89; au sud-est par une partie du lot 88. Le tout représentant approximativement 13 701 pieds carrés.

1-076-0530 Wren Wilson P-88

Une partie du lot 88 mesurant 105 pieds dans sa ligne nord-est, 158,6 pieds dans sa ligne sud-est et 106,13 pieds dans sa ligne sud-ouest, bornée comme suit: au sud-est par le lot 88-7 (parc); au sud-ouest par une partie du lot 88 appartenant à Wren Wilson et par le lot 88-57; au nord-ouest par le lot 88-8 (rue); au nord-est par le lot 88-58. Le tout représentant approximativement 15 759 pieds carrés.

1-076-0560 Wren Wilson P-88

Une partie du lot 88 mesurant 267,20 pieds dans sa ligne sud-est, 54,70 pieds dans sa ligne sud-ouest, 154 pieds et 91,7 pieds dans sa ligne nord-ouest et 81,25 pieds dans sa ligne nord-est, bornée comme suit: au sud-est par une partie du lot 88 expropriée pour la route 132; au sud-ouest par le lot P-88-3 (rue); au nord-ouest par le lot P-88-6 (parc); au nord-est par une partie du lot 88 appartenant à Wren Wilson. Le tout représentant approximativement 14 581 pieds carrés.

1-076-0581 Wren Wilson P-88

Une partie du lot 88 mesurant 111,92 pieds au sud, 60,59 pieds à l'est, 95,3 pieds dans une ligne nord-ouest et 199,07 pieds dans sa ligne nord-est, bornée comme suit: au sud par une partie du lot 88 appartenant à Albert C. Derrik; à l'ouest par le lot 88-12 (rue); au nord-ouest par partie du lot 88 expropriée pour la route 132; au nord-est par une partie du lot 89; à l'est par le lot P-88-19 (parc). Le tout représentant approximativement 24 501 pieds carrés.

1-076-0600 Wren Wilson P-88

Une partie du lot 88 mesurant 130,82 pieds dans sa ligne sud-est, 143,75 pieds dans sa ligne sud-ouest, 106,5 pieds dans sa ligne nord-ouest et 119,44 pieds dans sa ligne nord-est, bornée comme suit: au sud-est par une partie du lot 88; au sud-ouest par une partie du lot 88 appartenant à Wren Wilson; au nord-ouest par une partie du lot 88 expropriée pour la route 132; au nord-est par le lot P-88-15 (rue) et le lot P-88-16 (rue). Le tout représentant approximativement 14 060 pieds carrés.

1-076-0651 Wren Wilson P-88

Une partie du lot 88 mesurant 73,64 pieds dans sa ligne nord-est, 105 pieds dans sa ligne sud-ouest, 163,94 pieds dans sa ligne nord-ouest, 105 pieds dans une autre ligne nord-est et 226,26 pieds dans sa ligne sud-est, bornée comme suit: au nord-est par le lot 88-63; au sud-ouest par le lot 88-62; au nord-ouest par le lot 88-17 (rue); d'un autre côté nord-est par une partie du lot 88 appartenant à Wren Wilson; au sud-est par le lot 88-19 (parc). Le tout représentant approximativement 25 561 pieds carrés.

1-088-0917 Colver, John P-88

Une partie du lot 88 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Famille-de-Boucherville, mesurant 77 pieds de largeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest et 130 pieds de profondeur dans ses lignes sud-est et nord-ouest, bornée comme suit: de tous les côtés par le lot P-88. La ligne sud-est est située à 988 pieds de la ligne nord-ouest du lot 88-45; la ligne sud-ouest est située à 130 pieds de la ligne nord-est du lot 87. Ces lots étant du même cadastre. Le tout représentant approximativement 10 000 pieds carrés.

1-088-0930 May Waldo P-88

Une partie du lot 88 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Famille-de-Boucherville, mesurant 62 pieds de largeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest et 65 pieds de profondeur dans ses lignes sud-est et nord-ouest, bornée comme suit: au sud-ouest par P-87; des trois autres côtés par le résidu du lot 88. La ligne sud-ouest est située à 1 219 pieds de la ligne nord-ouest du lot 88-45. Ces lots étant du même cadastre. Le tout représentant approximativement 4 000 pieds carrés.

Rôle	*Nom du propriétaire*	*Description de l'immeuble*

1-088-0962 Durante, Joseph L. P-88

Une partie du lot 88 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Famille-de-Boucherville, mesurant 31 pieds de largeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest par 65 pieds de profondeur dans ses lignes sud-est et nord-ouest, bornée comme suit: de tous les côtés par parties du lot 88. La ligne sud-ouest de ladite partie de lot est située à 195 pieds de la ligne nord-est du lot 87 et la ligne sud-est à 818 pieds de la ligne nord-ouest du lot 88-45. Ces lots étant du même cadastre. Le tout représentant approximativement 2 000 pieds carrés.

1-088-0976 Chase McAllister, James P-88

Une partie du lot 88 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Famille-de-Boucherville, mesurant 38,5 pieds de largeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest et 52 pieds de profondeur dans ses lignes sud-est et nord-ouest, bornée comme suit: de tous les côtés par parties du lot 88. La ligne sud-ouest de ladite partie de lot est située à 468 pieds de la ligne nord-est du lot 87 et la ligne sud-est est située à 571 pieds de la ligne nord-ouest du lot 88-45. Ces lots étant du même cadastre. Le tout représentant approximativement 2 000 pieds carrés.

1-088-1004 Dresler, A.-Ben P-88

Une partie du lot 88 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Famille-de-Boucherville, mesurant 80 pieds de largeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest par 25 pieds de profondeur dans ses lignes sud-est et nord-ouest, bornée de tous les côtés par d'autres partie du lot 88. La ligne sud-ouest de ladite partie de lot est située à 545 pieds de la ligne nord-est du lot 87 et la ligne sud-est est à 550 pieds de la ligne nord-ouest du lot 88-45. Ces lots étant du même cadastre. Le tout représentant approximativement 2 000 pieds carrés.

1-088-1012 Franke, M. Herbert Mrs. P-88

Une partie du lot 88 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Famille-de-Boucherville, mesurant 39 pieds de largeur dans ses lignes sud-ouest et nord-est et 65 pieds de profondeur dans ses lignes nord-ouest et sud-est, bornée comme suit: de tous les côtés par le lot P-88. Ladite partie du lot est située à 1 065 pieds de la ligne nord-ouest du lot 88-45 et à 130 pieds de la ligne nord-est du lot 87. Ces lots étant du même cadastre. Le tout représentant approximativement 2 500 pieds carrés.

1-088-1016 Remenyik, Carl P-88

Une partie du lot 88 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Famille-de-Boucherville, mesurant 31 pieds de largeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest et 65 pieds de profondeur dans ses lignes sud-est et nord-ouest, bornée comme suit: de tous les côtés par le lot P-88. La ligne sud-ouest est située à 130 pieds de la ligne nord-est du lot 87; la ligne sud-est est située à 957 pieds de la ligne nord-ouest du lot 88-45. Ces lots étant du même cadastre. Le tout représentant approximativement 2 000 pieds carrés.

1-066-0745 Bourield, Richard F. P-88-102

Une partie du lot 88-102 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Famille-de-Boucherville, bornée comme suit: au sud-ouest par le lot 88-33; au nord-ouest par le lot 88-101; au nord-est par le lot 89; au sud-est par le résidu du lot 88-102. Ces bornes étant du même cadastre. Le tout représentant approximativement 3 000 pieds carrés.

1-076-0539	Wren Wilson	88-54
1-076-0541	Wren Wilson	88-55
1-070-0551	Wren Wilson	88-57
1-076-0540	Wren Wilson	88-58
1-070-0659	Wren Wilson	88-64
2-081-0582	146 Nassau Avenue Corp.	P-121

Une partie du lot originaire 121 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Famille-de-Boucherville sise et située au sud-est du boulevard De Mortagne, de figure irrégulière, bornée comme suit: au nord-ouest par le boulevard De Mortagne; au nord-est par une partie du lot 121; au sud-est par partie du lot 160, par partie du lot 123 et par la rue De Normandie; au sud-ouest par partie du lot 122 et par partie du lot 174. Ces bornes étant du même cadastre. Cette partie mesure dans une ligne brisée nord-ouest le long du boulevard De Mortagne 334,3 pieds 203,5 pieds, 396,5 pieds et 270,3 pieds; 3 752,8 pieds dans une ligne nord-est; 682,6 pieds dans une ligne sud-est, 90 pieds dans une autre ligne nord-est; 573,5 pieds dans une autre ligne sud-est; 1 716,5 pieds dans une ligne sud-ouest; 7 pieds dans une autre ligne nord-ouest; 2 123,7 pieds dans une autre ligne sud-ouest. Le tout pour une superficie de 4 578 693 pieds carrés.

Sauf et à distraire cette partie dudit lot 121 dudit cadastre, de figure irrégulière, sise et située au sud-est du boulevard De Mortagne ci-haut mentionnée devant servir à l'élargissement du boul. De Mortagne et comprise dans cette partie dudit lot ci-dessus mentionnée et décrite comme suit: Commençant au point de rencontre des lignes nord-est et sud-est du lot 121-160 dudit lot; de là se dirigeant en ligne droite dans une direction sud-est sur une distance de 162,85 pieds; de là dans une direction sud-ouest sur une distance de 273,63 pieds; de là dans une nouvelle direction sud-ouest sur une distance de 395,78 pieds; de là dans une nouvelle direction sud-ouest sur une distance de 204,5 pieds; de là dans une nouvelle direction sud-ouest sur une distance de 232,35 pieds jusqu'au point situé à une distance de 102,7 pieds mesurés le long d'une ligne étant le prolongement de la ligne sud-ouest ci-haut mentionnée (232,35 pi) en direction sud-ouest jusqu'à un point (situé à une distance de 169,1 pieds du point de rencontre des lignes sud-est et sud-ouest du lot 121-12 dudit cadastre); duquel point en direction nord-est sur une distance de 201,65 pieds; de là dans une nouvelle direction nord-est sur une distance de 623,72 pieds mesurés le long d'un arc de cercle ayant un rayon de 3 869,72 pieds; de là dans une nouvelle direction nord-est sur une distance de 275,27 pieds; de là tournant à un angle de 98° 23 pieds dans une direction nord-ouest sur une distance de 53,25 pieds jusqu'au point de départ. Cette partie est bornée comme suit: au nord-ouest par le boulevard De Mortagne; au nord-est par une autre partie non subdivisée du lot 121 dudit cadastre; au sud-est par une autre partie du lot 121 audit cadastre.

Rôle	*Nom du propriétaire*	*Description de l'immeuble*
2-104-0930	Les Investissements Le Papillon Inc.	Cadastre officiel de la paroisse Sainte-Famille-de-Boucherville 121-10
2-097-0617	Société Immobilière et de Finance Ragu	121-55
2-097-0619	Société Immobilière et de Finance Ragu	121-56
2-097-0621	Société Immobilière et de Finance Ragu	121-57
2-097-0631	Société Immobilière et de Finance Ragu	121-62
2-097-0635	Société Immobilière et de Finance Ragu	121-63
2-097-0641	Société Immobilière et de Finance Ragu	121-65
2-097-0643	Société Immobilière et de Finance Ragu	121-66
2-097-0647	Société Immobilière et de Finance Ragu	121-67
2-097-0649	Société Immobilière et de Finance Ragu	121-68
2-097-0651	Société Immobilière et de Finance Ragu	121-69
2-097-0655	Société Immobilière et de Finance Ragu	121-70
2-101-0603	Société Immobilière et de Finance Ragu	121-79
2-099-0649	Société Immobilière et de Finance Ragu	121-80
2-099-0647	Société Immobilière et de Finance Ragu	121-81
2-099-0645	Société Immobilière et de Finance Ragu	121-82
2-099-0643	Société Immobilière et de Finance Ragu	121-83
2-099-0641	Société Immobilière et de Finance Ragu	121-84
2-099-0639	Société Immobilière et de Finance Ragu	121-85
2-099-0637	Société Immobilière et de Finance Ragu	121-86
2-099-0635	Société Immobilière et de Finance Ragu	121-87
2-099-0633	Société Immobilière et de Finance Ragu	121-88
2-097-0642	Société Immobilière et de Finance Ragu	121-89
2-097-0624	Société Immobilière et de Finance Ragu	121-94
2-097-0622	Société Immobilière et de Finance Ragu	121-95
2-097-0618	Société Immobilière et de Finance Ragu	121-96
2-097-0616	Société Immobilière et de Finance Ragu	121-97
2-097-0612	Société Immobilière et de Finance Ragu	121-98
2-097-0610	Société Immobilière et de Finance Ragu	121-99
2-099-0631	Société Immobilière et de Finance Ragu	121-119
2-101-0597	Société Immobilière et de Finance Ragu	121-129
2-101-0591	Société Immobilière et de Finance Ragu	121-131
2-101-0590	Société Immobilière et de Finance Ragu	121-145
2-101-0594	Société Immobilière et de Finance Ragu	121-146
2-101-0598	Société Immobilière et de Finance Ragu	121-147
2-101-0600	Société Immobilière et de Finance Ragu	121-148
2-101-0604	Société Immobilière et de Finance Ragu	121-149
2-101-0606	Société Immobilière et de Finance Ragu	121-150
2-101-0610	Société Immobilière et de Finance Ragu	121-151
2-101-0612	Société Immobilière et de Finance Ragu	121-152
2-101-0616	Société Immobilière et de Finance Ragu	121-153
2-101-0618	Société Immobilière et de Finance Ragu	121-154
2-101-0622	Société Immobilière et de Finance Ragu	121-155
2-101-0624	Société Immobilière et de Finance Ragu	121-156
2-101-0628	Société Immobilière et de Finance Ragu	121-157
2-101-0630	Société Immobilière et de Finance Ragu	121-158
2-101-0634	Société Immobilière et de Finance Ragu	121-159
2-101-0636	Société Immobilière et de Finance Ragu	121-160
2-081-0609	Société Immobilière et de Finance Ragu	121-170
2-081-0605	Société Immobilière et de Finance Ragu	121-171
2-081-0603	Hinla Corporation	P-121-172 P-121-173

Une partie du lot 121-172 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Famille-de-Boucherville, bornée comme suit: au sud-est par une partie du lot 121-9 (rue) et par une autre partie du lot 121-172; au sud-ouest par une autre partie du lot 121-172 et par une partie du lot 121-173; au nord-ouest par les lots 121-148 et 121-149; au nord-est par le lot 121-171. Ces bornes étant du même cadastre. Le tout représentant approximativement 3 742 pieds carrés.

Une partie du lot 121-173 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Famille-de-Boucherville, bornée comme suit: au sud-est par une autre partie du lot 121-173; au sud-ouest par le lot 121-174; au nord-ouest par les lots 121-174 et 121-148; au nord-est par une partie du lot 121-172. Ces bornes étant du même cadastre. Le tout représentant approximativement 3 023 pieds carrés.

2-081-0597	Société Immobilière et de Finance Ragu	121-174
2-081-0593	Société Immobilière et de Finance Ragu	121-175
2-081-0591	Société Immobilière et de Finance Ragu	121-176
2-049-0568	Genest, Roméo	P-122

Un emplacement situé à Boucherville, ayant front sur la rue De Normandie, connu et désigné comme étant une partie du lot

Rôle *Nom du propriétaire* *Description de l'immeuble*

122 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Famille-de-Boucherville, de forme irrégulière, mesurant une largeur de 189,4 pieds en front dans sa ligne nord-ouest le long de ladite rue De Normandie et de 182,4 pieds en arrière dans sa ligne sud-est par une profondeur de 5 062,3 pieds d'un côté dans sa ligne nord-est et de 5 031,7 pieds et de l'autre côté dans sa ligne sud-ouest et ayant une superficie appr. de 956 789 pieds carrés, borné: en front au nord-ouest par ladite rue De Normandie; en arrière au sud-est par une partie du lot 206 dudit cadastre; d'un côté au nord-est par une autre partie du lot 122 dudit cadastre appartenant à Evdo Construction Inc.; de l'autre côté au sud-ouest par des parties des lots 124 et 159 dudit cadastre.

2-049-0570 Evdo Construction Inc. P-122

Une partie du lot connu et désigné sous le numéro 122 au cadastre officiel de la paroisse Sainte-Famille-de-Boucherville, de figure irrégulière, mesurant 197,8 pieds de largeur en front du côté nord-ouest le long du boulevard De Normandie, 190,6 pieds de largeur en arrière dans sa ligne sud-est, par une profondeur de 5 098 pieds d'un côté dans sa ligne nord-est et 5 062,3 pieds de l'autre côté dans sa ligne sud-ouest, ayant une superficie de 998 062 pieds carrés, mesures anglaises, plus ou moins, et bornée comme suit: en front au nord-ouest par le boulevard De Normandie; en arrière au sud-est par une partie du lot 206 dudit cadastre; d'un côté au nord-est par une autre partie du lot 122 audit cadastre; de l'autre côté au sud-ouest par une autre partie du lot 122 dudit cadastre propriété de Roméo Genest.

2-049-0571 Mindy Investments Ltd. P-122

Un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot originaire 122 au cadastre officiel de la paroisse Sainte-Famille-de-Boucherville, cette partie étant située du côté nord-ouest de la rue De Normandie, de figure irrégulière, bornée comme suit: en front au sud-est par ladite rue De Normandie; en arrière au nord-ouest par une partie du lot 74 dudit cadastre; d'un côté au nord-est par une partie du lot 121 dudit cadastre; de l'autre côté au sud-ouest par une partie du lot 124 et par une partie du lot 122 audit cadastre; sur un autre côté sud-est par la même partie du lot 122 audit cadastre. Mesurant 296,4 pieds en front au sud-est le long de la rue De Normandie; 395,7 pieds en arrière le long de sa ligne nord-ouest et 389 pieds le long de sa ligne nord-est; 1 641 pieds dans sa ligne sud-ouest; 100 pieds dans une ligne sud-est et 151 pieds dans une autre ligne sud-est. Le tout représentant une superficie de 661 600 pieds carrés, mesures anglaises.

3-049-0339 Evdo Construction Inc. P-127-10

Une partie du lot 127-10 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Famille-de-Boucherville, de figure irrégulière, bornée comme suit: en front au sud-est par une partie du lot 127-10 expropriée pour l'élargissement du boulevard De Normandie; au sud-ouest par le lot 127-11; au nord-ouest par le lot 127-12; au nord-est par les lots 127-24 et 127-9. Ces bornes étant du même cadastre. Mesurant 60,02 pieds de largeur en front dans sa ligne sud-est; 115,84 pieds dans sa ligne sud-ouest; 56,81 pieds dans sa ligne nord-ouest; 30 pieds et 117,61 pieds dans ses lignes nord-est. Le tout représentant approximativement 8 264 pieds carrés.

3-116-1205	Les Investissements Canlan Inc.	127-43
3-116-1209	Jardin Prestige Ltée	127-44
3-116-1221	Les Investissements Canlan Inc.	127-48
3-095-0335	Les Investissements Canlan Inc.	127-60 129-1213
3-095-0344	Les Investissements Canlan Inc.	127-66
3-095-0350	Evdo Construction Inc.	127-67
3-116-1198	Evdo Construction Inc.	127-69
3-116-1204	Jardin Prestige Ltée	127-71
3-116-1220	Les Investissements Canlan Inc.	127-75
3-116-1222	Jardin Prestige Ltée	127-76
3-116-1228	Jardin Prestige Ltée	127-77
3-116-1230	Evdo Construction Inc.	127-78
3-116-1238	Les Investissements Canlan Inc.	127-80
3-101-0345	Jardin Prestige Ltée	127-82
3-114-1231	Jardin Prestige Ltée	127-85
3-114-1229	Jardin Prestige Ltée	127-86
3-114-1219	Les Investissements Canlan Inc.	127-89
3-114-1215	Evdo Construction Inc.	127-90
3-114-1211	Les Investissements Canlan Inc.	127-91
3-114-1201	Karnavanedes James	127-94
3-114-1195	Evdo Construction Inc.	127-96
3-116-1275	Evdo Construction Inc.	127-122
3-116-1291	Les Investissements Canlan Inc.	127-127, 129-1388
3-049-0387	Prestige Dev. Ltd.	P-128

Une partie du lot 128 bornée comme suit: au sud par la rue De Normandie; au nord par les lots 128-94 à -105; à l'est par le lot 126; à l'ouest par la rue Des Rossignols. Le tout représentant approximativement 45 015 pieds carrés.

3-049-0365 Prestige Dev. Ltd. P-128-3

Une partie du lot 128-3 bornée comme suit: à l'est par le lot 128-4; à l'ouest par une partie du lot 128-3; au sud par la rue De Normandie; au nord par le lot 128-21. Le tout représentant approximativement 7 467 pieds carrés.

Rôle	Nom du propriétaire	Description de l'immeuble
3-049-371	Prestige Dev. Ltd.	128-4
3-049-0373	Prestige Dev. Ltd.	128-5
3-049-0375	Prestige Dev. Ltd.	128-6
3-049-0377	Prestige Dev. Ltd.	128-7
3-049-0316	Jardin Prestige Ltée	P-129-1195

Une partie du lot 129-1195 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Famille-de-Boucherville, bornée comme suit: à l'est par une partie du lot 129-1194; à l'ouest par une partie du lot 129-1196; au sud par le lot 129-1208; au nord par une partie du lot 129-1195. Ces bornes étant du même cadastre. Le tout représentant approximativement 6 189 pieds carrés.

3-095-0307	Evdo Construction Inc.	129-1205
3-095-0311	Jardin Prestige Ltée	129-1206
3-095-0313	Liokareas, Peter	129-1207
3-095-0315	Liokareas, Peter	129-1209
3-097-1180	Evdo Construction Inc.	129-1216
3-097-1182	Haralambos, Nikias	129-1217
3-097-1184	Jardin Prestige Ltée	129-1218
3-097-1188	Evdo Construction Inc.	129-1220
3-095-0300	Evdo Construction Inc.	129-1249
3-114-1206	Les Investissements Canlan Inc.	129-1272
3-114-1228	Jardin Prestige Ltée	129-1279
3-120-1229	Jardin Prestige Ltée	129-1284
3-120-1215	Evdo Construction Inc.	129-1288
3-120-1201	Evdo Construction Inc.	129-1292
3-120-1222	Les Investissements Canlan Inc.	129-1301
3-120-1238	Les Investissements Canlan Inc.	129-1306
3-120-1242	Kuhn, Dieter	129-1307
3-118-1284	Jardin Prestige Ltée	129-1332
3-118-1290	Evdo Construction Inc.	129-1334
3-120-1239	Limberis, Léo	129-1338
3-120-1243	Limberis, Léo	129-1339
3-114-1280	Les Investissements Canlan Inc.	129-1353
3-114-1260	Les Investissements Canlan Inc.	129-1357
3-116-1308	Les Investissements Canlan Inc.	129-1375
3-116-1300	Ioannidis, Theoklitos	129-1376
3-116-1298	Ioannidis, Theoklitos	129-1377
3-116-1296	Evdo Construction Inc.	129-1378
3-116-1292	Evdo Construction Inc.	129-1380
3-116-1272	Hinla Corporation	129-1385
3-077-0010	Meklyn Investment Ltd.	P-142

Une partie du lot 142 au cadastre officiel de la paroisse Sainte-Famille-de-Boucherville, bornée comme suit: au nord-ouest par la rue De Touraine; au nord-est par une partie du lot 143 dudit cadastre; au sud-ouest par les limites des villes de Boucherville, Longueuil et St-Hubert; au sud-est par les limites des villes de Boucherville et St-Hubert. Le tout ayant une superficie approximative de 62,43 arpents carrés.

1-077-1151	Rocanwill Dev. Corp.	P-173

Une partie du lot originaire 173 au cadastre officiel de la paroisse Sainte-Famille-de-Boucherville, de figure irrégulière, bornée comme suit: au sud-est par une autre partie dudit lot 173 appartenant à Paul-Emile Racicot ou représentants sur une longueur de 291,46 pieds; au sud-ouest par une autre partie dudit lot 173 sur une longueur de 749 pieds; au nord-ouest par une autre partie dudit lot 173 et par une partie du lot 174 sur une longueur de 315,3 pieds; au nord-est par une partie du lot 183 sur une longueur de 680,8 pieds. Ces bornes étant du même cadastre. Le tout représentant une superficie de 213 111 pieds carrés, mesures anglaises.

1-084-1291	Hitland, André	190-19
		190-20
		190-21
		190-22
1-084-1295	Hitland, André	190-23
		190-24
1-084-1270	Hitland, André	190-97
		190-98
		190-99
		190-100
1-084-1300	Hitland, André	190-109
		190-110
		190-111
		190-112
		190-113

Rôle	*Nom du propriétaire*	*Description de l'immeuble*
1-084-1490	Hitland, André	190-290 190-291 190-292 190-293
2-077-0650	Gothic Developments Inc.	P-204

Une partie du lot 204 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Famille-de-Boucherville, bornée comme suit: au nord-ouest par la rue De Touraine; au sud-est par l'autoroute Transcanadienne; d'un côté au nord-est par une partie du lot 202 dudit cadastre; de l'autre côté au sud-ouest par une partie du lot 205 dudit cadastre. Le tout représentant approximativement 1 669 708 pieds carrés.

2-054-1555 Sogelong Inc..... P-208-1

Un emplacement de forme irrégulière connu et désigné comme étant une partie du lot numéro 1 de la subdivision officielle du lot originaire 208 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Famille-de-Boucherville, mesurant 421,1 pieds dans sa ligne nord-est; 363,98 pieds dans sa ligne sud-est; 195 pieds et 189,2 pieds dans ses lignes sud-ouest; 95 pieds et 256,53 pieds dans ses lignes nord-ouest; bornée comme suit: vers le nord-est par une partie du lot 208-3; vers le sud-est par une autre partie du lot 208-3 et une partie du lot originaire 208; vers le sud-ouest par une autre partie du lot 208-1 (boul. Montarville) et une partie des lots 209 et 210; vers le nord-ouest par une partie du lot 209 et par une autre partie du lot 208-1 (chemin de desserte). Ces bornes étant du même cadastre. Le tout représentant approximativement 124 069 pieds carrés, mesures anglaises.

2-079-0660 227495 Investments Ltd. P-256

Une partie du lot 256 bornée comme suit: du côté ouest par le chemin du 6e Rang; sur un autre côté ouest par une partie du lot 256-1; dans sa ligne nord-ouest par la route Trans-Canada; dans sa ligne sud-ouest par ladite partie du lot 256-1; dans une autre ligne sud-ouest par une partie du lot 255; dans une ligne nord-est par ladite partie du lot 256-1; dans une autre ligne nord-est par une partie du lot 257 propriété de 227495 Investments Limited; dans sa ligne sud-est par une autre partie du lot 256 expropriée pour la route de raccordement entre l'autoroute Trans-Canada et la route 30.

Commençant à un point situé à l'intersection des limites sud ou sud-est de la route Trans-Canada avec la ligne de division entre ladite partie du lot 256 et du lot 257 en allant en direction sud-est sur une distance de 7 721,04 pieds; de là en allant en direction sud le long de la limite nord-ouest de la route de raccordement sur une distance de 560,1 pieds; de là en allant en direction nord-ouest le long de la ligne de division entre les lots 255 et 256 sur une distance de 8 183,9 pieds; de là en allant le long de la limite ouest ou nord-ouest du chemin du 6e Rang sur une distance de 161,87 pieds; de là en allant en direction est le long de la limite sud de la route Trans-Canada sur une distance de 13,02 pieds; de là en allant en direction sud-est le long de la ligne séparant une partie du lot 256-1 avec le lot 256 sur une distance de 134,9 pieds; de là en direction nord-est le long de l'autre ligne séparant les lots 256-1 et 256 sur une distance de 113,47 pieds; de là en allant en direction nord-ouest le long d'une autre ligne séparant le lot 256 du lot 256-1 sur une distance de 9 pieds; de là en allant en direction est le long de la limite sud ou sud-est de la route Trans-Canada sur une distance de 185,07 pieds jusqu'au point de départ.

Ladite partie contient une superficie approximative de 3 109 929 pieds carrés.

2-079-0670 227495 Investments Ltd. P-257

Une partie du lot 257 mesurant 193,26 pieds dans sa ligne nord-ouest le long de l'autoroute Trans-Canada; 245,8 pieds en arrière dans sa ligne sud-est le long de la route de raccordement entre l'autoroute Trans-Canada et la route 30; 7 455,18 pieds dans sa ligne nord-est et 7 721,04 pieds dans sa ligne sud-ouest; bornée comme suit: en front au nord-ouest par l'autoroute Trans-Canada; en arrière au sud-est par la route de raccordement entre l'autoroute Trans-Canada et la route 30; au nord-est par une partie du lot 258; au sud-ouest par une partie du lot 256 appartenant au même propriétaire. Le tout représentant approximativement 1 271,850 pieds carrés.

2-079-0750 227495 Investments Ltd. P-261

Un emplacement désigné comme étant une partie du lot originaire 261, borné comme suit: en front au nord-ouest par le chemin public; au sud-est par l'autoroute Trans-Canada; d'un côté au nord-est par le lot originaire 263; de l'autre côté au sud-ouest par le lot originaire 262 et par une autre partie dudit lot originaire 261. Mesurant 390 pieds en front le long du chemin public par 444,23 pieds en arrière dans sa ligne sud-est par une profondeur de 1 824 pieds dans sa ligne nord-est et 1 519,72 pieds dans sa ligne sud-ouest; contenant en superficie, 17 339 arpents carrés.

Un emplacement désigné comme étant une partie du lot originaire 261, borné comme suit: en front au nord-ouest par la route de service de l'autoroute Trans-Canada; en arrière au sud-est par la route de raccordement; d'un côté au nord-est par le lot originaire 263; de l'autre côté au sud-ouest par le lot originaire 261. Mesurant 443,42 pieds en front le long de la route de service de l'autoroute Trans-Canada par 564,1 pieds dans sa ligne sud-est par une profondeur de 4 528,06 pieds dans sa ligne nord-est et 5 159,12 dans sa ligne sud-ouest. Contenant en superficie 50 154 arpents carrés.

Sauf et à distraire les parties dudit lot 261 vendues à Sa Majesté la Reine Élisabeth II (Voirie) par l'acte 311211 et décrites comme suit:

a) un terrain étant une partie du lot 261 mesurant 564,1 pieds dans les lignes ouest et est et 436 pieds dans les lignes nord-est et sud-ouest. Contenant en superficie 169 230 pieds carrés, mesures anglaises et borné comme suit: vers l'ouest par une partie du lot 261; vers le nord-est par le lot 263; vers l'est par la partie résiduelle du lot 261 ci-après décrite; vers le sud-ouest par une autre partie du lot 261. Les lignes ouest et est de cette partie de terrain sont situées respectivement à 150 pieds à l'ouest et 150 pieds à l'est de la ligne centrale de la route de raccordement projetée.

b) un terrain étant une partie du lot 261 mesurant 564,1 pieds dans la ligne ouest, 569 pieds dans la ligne nord-est, 399,8 pieds dans la ligne sud-ouest. Contenant en superficie 187 947 pieds carrés, mesures anglaises, et borné comme suit: vers l'ouest par la partie du lot 261 requise pour la construction de la route de raccordement entre la route Transcanadienne et la route 30; vers le

Rôle	Nom du propriétaire	Description de l'immeuble

nord-est par le lot 263; vers le sud-est par la ligne de division entre le cadastre de la paroisse Sainte-Famille-de-Boucherville et le cadastre de la paroisse Saint-Bruno; vers le sud-ouest par une partie du lot 261.

c) un terrain étant une partie du lot 261 borné comme suit: au nord-est par une partie du lot 263 (route Trans-Canada); au sud-est et au nord-ouest par le résidu du lot 261; au sud-ouest par une partie du lot 261 (route Trans-Canada). Le coin nord de ce terrain est situé à une distance de 1 824 pieds et le coin ouest à une distance de 1 519,72 au sud-est de la ligne sud-est du chemin du 6e Rang; mesurant 419,94 pieds au nord-est, 443,42 pieds au sud-est, 420,36 pieds au sud-ouest, 444,23 pieds au nord-ouest. Contenant en superficie 159 777 pieds carrés.

1-079-1000	Coffrage Marcel Inc. et M.L.J. Construction Ltée	P-268 P-269 P-269

Une partie du lot 268 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Famille-de-Boucherville, bornée comme suit: en front au nord-ouest par le chemin du 6e Rang ou chemin de Lorraine; en arrière au sud-est par une autre partie du lot 268 audit cadastre; d'un côté au nord-est par une partie du lot 269 audit cadastre; de l'autre côté au sud-ouest par une partie du lot 267 audit cadastre. Le tout représentant approximativement 1 251 230 pieds carrés.

Une partie du lot 269 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Famille-de-Boucherville, bornée comme suit: en front au nord-ouest par une partie du lot 269 dudit cadastre; en arrière au sud-est par une autre partie du lot 269 audit cadastre (route Trans-canadienne); d'un côté au nord-est par une partie du lot 270 dudit cadastre; de l'autre côté au sud-ouest par une partie du lot 268 dudit cadastre. Le tout représentant approximativement 1 190 370 pieds carrés.

Une partie du lot 269 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Famille-de-Boucherville, bornée comme suit: en front au sud-est par le chemin du 6e Rang ou chemin de Lorraine; en arrière au nord-ouest par parties du lot 190 audit cadastre et les lots 190-239, 176 et 304 audit cadastre et par partie du lot 191 audit cadastre; d'un côté au nord-est par partie du lot 290 audit cadastre, par une partie du lot 189 audit cadastre et par une partie du lot 187 audit cadastre; de l'autre côté au sud-ouest par une partie du lot 267 audit cadastre. Le tout représentant approximativement 710 785 pieds carrés.

Boucherville, le 3 avril 1981.

Le greffier,
CLAUDE CARON.

12323-16-2-o

Municipalité de comté de Charlevoix-Est

Avis public est, par la présente, donné par le soussigné Lucien Bergeron, secrétaire-trésorier, de la corporation municipale du comté de Charlevoix-Est, que les propriétés ci-après décrites, y compris les bâtisses dessus construites, seront vendues à l'enchères publique, dans la salle de l'édifice municipal de Rivière-Malbaie, au 400, chemin de la Vallée, le JEUDI ONZIÈME jour de JUIN 1981, à DIX heures, pour les taxes non payées mentionnées dans l'état ci-dessus, en plus des frais qui ont ou peuvent être encourus à moins que lesdites taxes et frais encourus ne soient payés antérieurement.

Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs

Simard, Mme Louisette, C.P. 596, La Malbaie

Un certain terrain situé en la paroisse de Saint-Aimé-des-Lacs, ci-devant paroisse de Sainte-Agnès, Charlevoix, dans la concession du lac Nairn, tenant immédiatement à icelui et faisant partie du lot numéro deux cent soixante-dix-sept (ptie 277) au cadastre officiel de ladite paroisse de Sainte-Agnès, de forme rectangulaire, pouvant mesurer sur et le long du Grand Lac ou lac Nairn une largeur approximative de quarante pieds (40 pi) anglais par toute la profondeur trouvée depuis ledit Grand Lac à aller jusqu'à un chemin de sortie actuellement existant, et borné comme suit: au sud-est, audit Grand Lac; au sud-ouest, au terrain appartenant à dame Pierre-Paul Lapointe et à monsieur François-Albert Angers, faisant partie du même lot; au nord-ouest, audit chemin de sortie; et au nord-est, à la propriété de dame Françoise V. Dion, faisant partie du même lot, ensemble avec le chalet dessus construit, tout son contenu et généralement tout ce qui se trouve présentement sur les lieux. 51,32 $

Entreprises Yvon Dufour Inc., 5835, boulevard Léger, suite 200, Montréal-Nord

Un certain terrain situé dans les limites de la paroisse de Saint-Aimé-des-Lacs, faisant partie du lot trois cent un (ptie 301) au cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Agnès, en le comté de Charlevoix, mesurant cent neuf pieds (109 pi) anglais sur ses côtés nord-est et sud-ouest, soit au chemin public et à la profondeur, et deux cent dix-sept pieds (217 pi) anglais sur chacun de ses deux autres côtés.

L'emplacement vendu est borné vers le nord-ouest à une partie du lot 303 la propriété de monsieur Edmond Simard, vers le nord-est au chemin public et des deux autres côtés à la propriété restant à la venderesse.

Un certain lopin de terre étant et composant partie du lot numéro trois cent un (ptie 301) au cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Agnès et mesurant: au nord-est, soixante-quinze pieds (75 pi) borné par le chemin public; au nord-

ouest cent cinquante pieds (150 pi) et borné par partie trois cent un (ptie (301); au sud-ouest, soixante-quinze pieds (75 pi) et borné par partie du lot numéro trois cent un (ptie 301) au sud-est, cent cinquante pieds (150 pi) et borné par la ligne de division des lots numéros trois cent et trois cent un (300 et 301).

Un immeuble situé à Saint-Aimé-des-Lacs, en le comté de Charlevoix connu et désigné comme étant le lot numéro trois cent un (ptie 301) au cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Agnès.

Ensemble avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

À distraire toute partie vendue à des tiers et dûment enregistrée.

À distraire également l'immeuble suivant, que monsieur Roland Gaudreault se réserve.

Un certain lopin de terre étant et composant partie du lot numéro trois cent un (ptie 301) au cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Agnès et mesurant au nord-est, soixante-quinze pieds (75 pi) borné par le chemin public; au nord-ouest, cent cinquante pieds (150 pi) et borné par partie 301; au sud-ouest, soixante-quinze pieds (75 pi) et borné par partie du lot numéro trois cent un (ptie 301); au sud-est, cent cinquante pieds (150 pi) et borné par la ligne de division des lots numéros trois cent et trois cent un (pties 300 et 301).

Avec toute servitude active ou passive, apparente ou occulte pouvant grever ou bénéficier ledit immeuble.

Un certain terrain situé dans les limites de la paroisse de Saint-Aimé-des-Lacs, faisant partie du lot trois cent un (ptie 301) au cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Agnès, en le comté de Charlevoix, mesurant quatre-vingt-quinze pieds (95 pi) anglais sur son côté nord-est c'est-à-dire le long du chemin public, cent quatre-vingt-dix pieds (190 pi) anglais sur son côté sud-ouest c'est-à-dire à la profondeur et deux cent cinquante pieds (250 pi) anglais sur ses deux côtés latéraux, soit sur ses côtés nord-ouest et sud-est borné vers le nord-est au chemin public, vers le nord-ouest pour partie à la propriété de monsieur Roméo Belley et pour partie à la propriété restant à monsieur Roland Gaudreault ou représentants et des deux autres côtés à la propriété restant à monsieur Roland Gaudreault ou représentants et plus spécialement une servitude de passage et d'accès au lac Sainte-Marie créée dans un acte de donation par monsieur Roland Gaudreault, suivant acte passé devant Me Benoit Warren, le 20 décembre 1971 et enregistré le 22 décembre 1971, sous le numéro 56201.

Sans bâtisse avec toute servitude active ou passive, apparente ou occulte pouvant grever ou bénéficier ledit immeuble.

À distraire du lot 301 la partie vendue au ministère des Transports.

Le lot numéro deux cent quatre-vingt-neuf (289) au cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Agnès, en le comté de Charlevoix.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Avec toute servitude active ou passive, apparente ou occulte pouvant grever ou bénéficier ledit immeuble.

À distraire dudit immeuble, l'immeuble suivant que se réserve le vendeur:

Un immeuble de forme irrégulière étant et composant partie du lot numéro deux cent quatre-vingt-neuf (289) au cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Agnès, en le comté de Charlevoix et mesurant: au nord-est, deux cent soixante-dix-sept pieds (277 pi) plus ou moins et borné par partie du lot numéro deux cent quatre-vingt-neuf (289) propriété devant devenir celle du présent acquéreur au sud-est, cent quatre-vingts pieds (180 pi) plus ou moins et borné par la propriété de monsieur Réjean Lessard ou représentants; au sud-ouest, une première mesure de cent soixante-cinq pieds (165 pi) et borné par le chemin public, et une deuxième mesure de quatre-vingts pieds (80 pi) et borné par la propriété de monsieur Hervé Gobeil ou représentants; au nord-ouest, une première mesure de cent dix pieds (110 pi) et borné par la propriété de monsieur Hervé Gobeil ou représentants et une deuxième mesure de soixante-dix pieds (70 pi) et borné par la propriété de la corporation de la paroisse de Saint-Aimé-des-Lacs ou représentants;

Une autre parcelle de terrain de forme irrégulière étant et composant partie du lot numéro deux cent quatre-vingt-neuf (ptie 289) au cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Agnès, en le comté de Charlevoix et mesurant: douze pieds (12 pi) de largeur sur toute la profondeur qu'il peut y avoir entre le chemin public et la décharge du lac et borné comme suit: au nord-est, douze pieds (12 pi) et borné par le chemin public; au sud-est, borné par la propriété de monsieur Omer Gaudreault ou représentants; au sud-ouest, douze pieds (12 pi) et borné par la décharge du lac; au nord-ouest, borné par la propriété de monsieur Robert Gaudreault ou représentants;

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Avec toute servitude active ou passive, apparente ou occulte pouvant grever ou bénéficier ledit immeuble.

À distraire toutes parties vendues à des tiers et dûment enregistrées et plus spécialement, mais sans limitation les parties appartenant à monsieur Omer Gaudreault, Robert Gaudreault, Jean-Marc Gaudreault, Yvon Gaudreault, Alfred Guay, corporation de la paroisse de Saint-Aimé-des-Lacs et Hervé Gobeil. 505,67 $

Forgues, Mme Carmen, 83, boulevard Notre-Dame, Clermont

Un emplacement sis en la paroisse de Saint-Aimé-des-Lacs, étant et composant partie du lot deux cent trente-quatre (ptie 234) au cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Agnès, de figure régulière, mesurant en largeur soixante-quinze pieds (75 pi), sur une profondeur de cent

pieds (100 pi) cette dernière mesure étant prise à une rue projetée courant nord, le tout mesures anglaises et borné comme suit: au sud, à partie 234 (la rue projetée, propriété de Richard Fortin ou représentants); des autres côtés, à partie 234. (Richard Fortin ou représentants).

Ensemble ledit immeuble avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Avec toute servitude active ou passive, apparente ou occulte, pouvant grever ou bénéficier ledit immeuble. 250,20 $

Larouche, M. Anicet, 142, boulevard Notre-Dame, Clermont

Un lopin de terre sis à Saint-Aimé-des-Lacs, étant et composant partie du lot deux cent quarante-six (ptie 246) au cadastre officiel pour le canton de DeSales, de figure triangulaire et de grandeur indéterminée mais compris et délimité par les bornes suivantes savoir: au nord, au trécarré des rangs B et E; à l'est, au trécarré des rangs D et C; au sud-ouest, au chemin public.

À distraire cependant les immeubles faisant partie des enregistrements 70551, 71097 et 72156. 21,80 $

Village de Cap-à-l'Aigle

Les Habitations Cap-à-l'Aigle Ltée (M. Jean-Pierre Tremblay), 4472-B Gaboury, Saint-Augustin

Une terre située en le rang du Cap-à-l'Aigle, étant et composant les lots cinquante-neuf A et soixante A (59A et 60A) au cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Étienne-de-la-Malbaie, à distraire l'emplacement appartenant à monsieur Arthène Bélanger ou représentants, l'emplacement appartenant au ministère des Transports, ainsi que l'emplacement appartenant à la commission scolaire de Cap-à-l'Aigle.

À distraire les parties vendues et les parties subdivisées. 157,74 $

Municipalité de Rivière-Malbaie

Gauthier, M. Marc, 11134, Beaupré

Un terrain de forme irrégulière, faisant partie du lot numéro cinq cent quatre-vingt-dix-neuf (ptie 599) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Fidèle, division d'enregistrement de Charlevoix, no 1, municipalité de Rivière-Malbaie, borné et décrit comme suit: vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 599 (M. Boucher pour une partie et Odias Maltais pour l'autre partie), mesurant respectivement vingt pieds (20 pi), cinquante pieds (50 pi) et cent pieds (100 pi); vers le nord-est, par une partie du lot numéro 599 (M. Lamoureux, Guy Tremblay, J.L. Despeaux, Julien Villeneuve), mesurant successivement cent cinquante pieds (150 pi), quatre-vingt-deux pieds (82,0 pi) et cent cinquante-huit pieds et cinq dixièmes (158,5 pi); vers le sud par un ruisseau mesurant cent soixante-cinq pieds (165 pi) plus ou moins; vers le sud-ouest par une partie du lot numéro 599 (J. A. Tremblay pour une partie, droit de passage Odias Maltais pour une partie et M. Boucher pour l'autre partie), mesurant respectivement cent trente-deux pieds et un dixième (132,1 pi), quatre-vingt-quinze pieds (95 pi) et cinquante-cinq pieds (55 pi); le tout mesures anglaises. Superficie totale, quarante-six mille six cents pieds carrés plus ou moins (46 600 pi²). 24,71 $

Maisons Usinées Landry Inc., 140, boulevard Mailloux, Rivière-Malbaie

Les lots soixante-six, soixante-huit, quatre-vingt-un, quatre-vingt-deux, quatre-vingt-quatre et quatre-vingt-cinq, de la subdivision du lot originaire numéro cent treize (113-66, 113-68, 113-81, 113-82, 113-84 et 113-85) du cadastre officiel de la paroisse de La Malbaie, division d'enregistrement de Charlevoix no 1, avec bâtisses dessus construites. 3 310,74 $.

Municipalité de Saint-Fidèle

Harvey & Lapointe Inc., 130, boulevard Saint-Joseph, Charlesbourg-Ouest

Immeuble A: un immeuble situé à Saint-Fidèle en le comté de Charlevoix se composant de deux parties du lot non subdivisé trois cent onze (ptie 311 N.-S.) au cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Fidèle, d'une grandeur indéterminée mais compris entre les bornes suivantes: au nord-ouest l'ancienne route 15, au sud ou sud-est à la nouvelle route 15 (aujourd'hui route 138), vers le sud-ouest à une partie du lot trois cent douze (ptie 312) au même cadastre (ministère de la Voirie du Québec) et vers le nord-est à une partie du lot trois cent huit (ptie 308) au même cadastre (Henri Savard).

À distraire cependant les parties vendues à monsieur Gaston Savard par les enregistrements 58350 et 60746. Ensemble ledit immeuble avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Immeuble B: Un emplacement sis en la paroisse de Saint-Fidèle, rang du Cap-à-l'Aigle, étant et composant partie du lot trois cent huit (ptie 308) au cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Fidèle, de figure irrégulière, mesurant en largeur cent cinq pieds (105 pi), cette mesure étant prise à la limite de la propriété de monsieur Pilote, soit le milieu de la digue de roches se trouvant à cet endroit courant nord-est, la délimitation nord-est étant au coin nord une borne fontaine localisée à cet endroit, la ligne étant tirée direction sud-est pour être parallèle à la ligne sud-ouest dudit immeuble pour être parallèle à la ligne sud-ouest dudit immeuble et en profondeur tout l'espace de terrain qu'il peut y avoir entre la route nationale 138 et la rue principale du village de Saint-Fidèle, le tout mesures anglaises plus ou moins, et borné comme suit: au nord-ouest, à la rue principale du village de Saint-Fidèle; au sud-est, à la route nationale 138; au sud-ouest, à la ligne de division avec la propriété de l'acquéreur représentant Joseph Hean; au nord-est, à ptie 308 (Henri Savard). 1 615,63 $

Pilote, M. Gaston, 42, boulevard François-Xavier, Montmorency

Un immeuble situé dans la paroisse de Saint-Fidèle connu et désigné comme étant la subdivision un du lot originaire numéro trois cent vingt-sept (327-1) et la subdivision un du lot trois cent trente (330-1) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Fidèle, dans la seigneurie de Mount Murray, division d'enregistrement de Charlevoix, avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. 260,94 $

Village de Saint-Siméon

Lavoie, M. Daniel, 301, Simard, C.P. 40, Saint-Siméon

Un immeuble situé dans le village de Saint-Siméon, comté de Charlevoix, du côté nord-est de la route nationale 16, connu et désigné comme étant et composant une partie du lot numéro vingt-quatre (ptie 24) rang 1, sud-ouest, au cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Siméon, dans le canton de Callières, mesurant sur ses côtés sud-est et nord-ouest soixante-dix pieds (70 pi), sur ses côtés sud-ouest et nord-est quatre-vingt-dix pieds (90 pi), le tout mesures anglaises. Borné au sud-est par la propriété de dame Victor Turcotte, au sud-ouest et au nord-ouest par une partie du lot numéro vingt-quatre (ptie 24) propriété du donateur (Philippe Lavoie) et enfin au nord-est par une rue. 532,98 $

Paroisse de Saint-Siméon

Tremblay, M. Jean-Guy, Port-aux-Quilles, Saint-Siméon

Un emplacement sis en la paroisse de Saint-Siméon, rang 1, sud-ouest étant et composant partie du lot dix A (ptie 10-A) au cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Siméon, canton de Callières, de figure régulière, mesurant en largeur quatre-vingts pieds (80 pi) sur une profondeur de cent pieds (100 pi) cette dernière mesure étant prise au chemin public courant est, le tout mesures anglaises et borné comme suit: à l'ouest, au chemin public; des autres côtés à ptie 10-A (dame Jeanne-d'Arc Dufour et Jean-Guy Tremblay ou représentants) ledit emplacement étant situé approximativement au milieu du lot. Ensemble ledit immeuble avec toute bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

La moitié indivise d'une certaine terre située en la paroisse de Saint-Siméon, rang 1, sud-ouest (rg 1 S.-O.) étant et composant les lots numéros dix et dix-A (10, 10-A) au cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Siméon, dans le canton de Callière, à distraire dudit immeuble l'emplacement suivant, savoir: un certain terrain ou emplacement situé en la paroisse de Saint-Siméon, à l'ouest de la route nationale, mesurant quatre arpents et demi (4 1/2 arp) de largeur, c'est-à-dire toute la largeur du lot sur deux arpents (2 arp) de profondeur étant et composant une partie du lot numéro dix A (ptie 10-A) rang 1, sud-ouest, au cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Siméon, dans le canton de Callières, et borné comme suit, ledit emplacement savoir: en front, à l'est, à la route nationale; en profondeur à l'ouest, à la balance dudit lot; tenant d'un côté, au sud, partie à la propriété de Ernest Lavoie et partie à celle de Marcel Maloney; tenant d'autre côté au nord, à la propriété de Wilfrid Tremblay. 51,32 $

Lizotte, M. David, Port-aux-Quilles, Saint-Siméon

Un emplacement sis en la paroisse de Saint-Siméon, du côté nord de la route nationale et attenant à icelle, étant et composant partie du lot numéro trois (ptie 3), rang Deux nord-est (rg II.N.-E.) au cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Siméon, dans le canton de Callières, mesurant en largeur cent pieds (100 pi) sur cent pieds (100 pi) de profondeur, le tout mesures anglaises et borné comme suit: au sud-est, à la route nationale; des autres côtés à partie du lot 3 (le donateur). 215,09 $

Municipalité de Notre-Dame-des-Monts

Girard, M. Michel, 75, rang Sainte-Christine, Notre-Dame-des-Monts

Un immeuble situé à Notre-Dame-des-Monts dans le comté de Charlevoix, connu et désigné comme étant et composant une partie du lot cent quatre-vingt-seize (ptie 196) au cadastre officiel pour le canton de DeSales. Mesurant sur son côté nord-est cent pieds (100 pi), sur son côté sud-est cent pieds (100 pi) sur son côté sud-ouest cent pieds (100 pi) et enfin sur son côté nord-ouest également cent pieds (100 pi), le tout mesures anglaises. Borné au nord-est par le chemin public et sur ses côtés sud-est, sud-ouest et nord-ouest par partie du lot cent quatre-vingt-seize (ptie 196) restant la propriété du donateur. 23,39 $

Municipalité de Sainte-Agnès

Duchesne, M. Adrien, 108, route 138, Sainte-Agnès

Une terre pouvant avoir (3) arpents et deux (2) perches de front sur quatre (4) arpents et 34 pouces (7) perches de profondeur étant et composant une partie des lots 89 et 90 sur les plan et livre de renvoi officiels pour la paroisse de Sainte-Agnès, bornée comme suit: en front au nord-est au trécarré du rang Saint-Jean; à la profondeur au sud-ouest au trécarré du rang Sainte-Christine; tenant d'un côté au sud-est à la propriété de Adrien Duchesne; tenant d'autre côté au nord-ouest, à la propriété d'Ulric Tremblay.

À distraire cependant du lot 90 la partie vendue à Henri Fortin. 26,37 $

Ville de Clermont

Larouche, M. Anicet, 142, boulevard Notre-Dame, C.P. 172, Clermont

Un emplacement sis en la ville de Clermont, au sud de la route nationale, étant et composant partie des lots six cent quarante-neuf et six cent cinquante et un (ptie

649, ptie 651) au cadastre officiel pour la paroisse de La Malbaie, mesurant une largeur uniforme de soixante-quinze pieds (75 pi) sur une profondeur uniforme de cent pieds (100 pi), le tout mesures anglaises et borné comme suit: au nord, à la route nationale numéro 138; à l'est, à partie du lot 649 (Anicet Larouche); des autres côtés, à partie des mêmes lots (Antonio Lapointe); ensemble ledit immeuble avec un garage dessus construit, circonstances et dépendances. 2 990,17 $

Simard, M. Réjean, 19, chemin des Lacs, Clermont

Un emplacement situé à Clermont, dans le comté de Charlevoix, dans le Premier Rang nord-est, (rang 1, N.-S.) de la Rivière-Malbaie, étant une partie du lot originaire numéro quatre cent dix-neuf (ptie 419) du cadastre officiel pour la paroisse de La Malbaie, division d'enregistrement de Charlevoix no 1, mesurant sur son côté sud-ouest, soit au chemin public, quatre-vingt-un pieds et cinq pouces (81 pi 5 po) sur son côté sud-est, soit à la propriété de monsieur Robert Desbiens ou représentants, quatre-vingt-douze pieds (92 pi), sur son côté nord-est, soit à la profondeur cent douze pieds et quatre pouces (112 pi 4 po) et sur ses côtés nord-ouest, trente-sept pieds et neuf pouces (37 pi 9 po) et soixante-neuf pieds et cinq pouces (69 pi 5 po); cet emplacement est borné vers le sud-ouest au chemin public, vers le sud-est à la propriété de monsieur Robert Desbiens ou représentants et des autres côtés à la balance du même lot restant la propriété de monsieur Walter Desbiens ou représentants; les mesures ci-dessus sont en pieds anglais et plus ou moins tel que le tout est clôturé. 573,74 $

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Turcotte, M. Lucien, 233, Saint-Régis, Saint-Constant, comté de Laprairie

Un certain morceau de terre pouvant contenir un arpent de largeur sur quinze arpents de profondeur, plus ou moins, et compris dans les bornes suivantes: en avant, au sud-ouest, au ruisseau de la décharge du lac à Jacob; à la profondeur, au trécarré aux lignes de division avec la seigneurie Mount Murray; tenant d'un côté, au nord-ouest, au terrain de Edgar Tremblay; enfin, d'autre côté, au sud-est, au terrain de Liguori Dufour; ledit morceau de terre étant et composant une partie du lot de terre numéro quatre cent cinquante-quatre (454) aux plan et livre de renvoi officiels pour la paroisse de La Malbaie. 27,65 $

Gaudreault, M. Jean-Paul, 5, parc Daniel, C.P. 361, Clermont

Le lot soixante-deux de la subdivision du lot originaire numéro six cent vingt (620-62) du cadastre officiel de la paroisse de La Malbaie, division d'enregistrement Charlevoix no 1, avec bâtisses dessus construites. 675,87 $

Rivière-Malbaie, le 7 avril 1981.

Le secrétaire-trésorier,
LUCIEN BERGERON.

12394-16-2-o

Ville de Richmond

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la ville de Richmond que les propriétés ci-dessous désignées et situées dans les limites de Richmond, seront vendues à l'enchère publique, au bureau du Conseil à l'hôtel de ville de ladite ville de Richmond, le QUINZIÈME jour du mois de MAI 1981, à DIX heures (heure avancée) pour satisfaire au paiement des taxes municipales et autres impositions ainsi que les frais encourus pour et par la vente, à moins que ces taxes et autres impositions et dépens ne soient payés avant la vente à savoir:

Nom	*Description*	*Taxes, etc.*
Frigon, Gilles et Bellavance, Réjean	Lot numéro cent quatre subdivision six (104-6) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la ville de Richmond.	60,38 $
Frigon, Gilles et Bellavance, Réjean	Lot numéro cent quatre subdivision sept (104-7) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la ville de Richmond.	60,38
Larivière, Michel	Lot numéro deux cent quatorze subdivision quatre non subdivisé (214-4 N.S.) mesurant cent quatre pieds et cinq dixièmes par cent quatre-vingt-seize (104,5 pi x par 196 pi) borné au nord-est par le lot deux cent quatorze non subdivisé (214 N.S.), au sud-est par le lot deux cent quatorze non subdivisé (214 N.S.) au sud-ouest deux cent quatorze subdivision un (214-1-1) et au nord-ouest par le chemin Craig des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la ville de Richmond.	3 738,53
Larivière, Michel	Lot numéro deux cent quatre-vingt-douze subdivision un (292-1) et deux cent quatre-vingt-quatorze subdivision deux (294-2) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la ville de Richmond.	3 313,30
Demanche, Guy	Lot numéro deux cent seize non subdivisé (216 N.S.) mesurant cent trente-deux pieds par deux cents pieds (132 pi x 200 pi) borné au nord-est par le lot numéro deux cent quinze subdivision trois (215-3) au sud-est par la rue Craig au sud-	1 200,36

Nom	Description	Taxes, etc.
	ouest par le lot deux cent seize non subdivisé (216 N.S.) et le lot deux cent seize subdivision cent cinquante-deux (216-152) au nord-ouest par le lot deux cent seize subdivision cent cinquante-trois (216-153) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la ville de Richmond.	
Domingue, Roger	Lot numéro trois cent vingt-sept (327) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la ville de Richmond.	3 391,54 $
Viens, Clément	Lot numéro trois cent soixante-huit (368) et le lot numéro trois cent cinquante-six subdivision quatorze non subdivisé (356-14 N.S.) mesurant soixante pieds par cent pieds (60 pi x 100 pi) borné au nord-est par le lot trois cent cinquante-six subdivision cinquante-neuf (356-59) au sud-est par le lot trois cent cinquante-six subdivision treize (356-13) au sud-ouest par le lot trois cent soixante-huit (368) et au nord-ouest par le lot trois cent cinquante-six subdivision cinquante-sept (356-57) des plan et livre de renvoi officiels de la ville de Richmond.	1 055,69
Sullivan, Victor	Une partie du lot numéro cinq cent quarante-sept subdivision trois (547-3 ptie) de dimension irrégulière mesurant approximativement trente-cinq pieds par cent cinquante (35 pi x 150 pi) borné au nord-est par le résidu dudit lot cinq cent quarante-sept subdivision trois (547-3) au sud-est par la partie résiduelle du lot cinq cent quarante-sept A (547A) au sud-ouest par le lot cinq cent quarante-sept subdivision quatre (547-4) au nord-ouest par la rue Wilfrid, la juste moitié du lot numéro cinq cent quarante-sept subdivision quatre (547-4) mesurant quarante-quatre pieds par cent pieds (44 pi x 100 pi) borné au nord-est par le lot cinq cent quarante-sept subdivision trois (547-3) au sud-est par la partie résiduelle du lot cinq cent quarante-sept A (547A) au sud-ouest par la partie résiduelle du lot cinq cent quarante-sept subdivision quatre (547-4) au nord-ouest par la rue Wilfrid des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la ville de Richmond.	20,59
Sullivan, Victor	Le lot numéro cinq cent quarante-sept subdivision cinq (547-5), la juste moitié du lot numéro cinq cent quarante-sept subdivision quatre (547-4) de dimension irrégulière mesurant approximativement quarante-quatre pieds par cent pieds (44 pi x 100 pi) borné au nord-est par le lot cinq cent quarante-sept subdivision trois (547-3) au sud-est par le résidu du lot cinq cent quarante-sept A (547A) au sud-ouest par le lot cinq cent quarante-sept subdivision cinq (547-5) au nord-ouest par la rue Wilfrid. Le lot cinq cent quarante-sept A (547A) de dimension irrégulière mesurant cent cinquante-cinq pieds de front par approximativement cent soixante-dix pieds (155 pi x 170 pi) borné au nord par le lot cinq cent quarante-sept subdivision trois (547-3) au sud-est par le lot cinq cent quarante-huit (548) et la partie du lot cinq cent quarante-sept subdivision A (547A) vendu à M. Gilles Gendron sous l'acte 116245 au sud-ouest par la rue St-Andrew et au nord-ouest par le lot cinq cent quarante-sept subdivision cinq (547-5) et par le lot cinq cent quarante-sept subdivision quatre (547-4) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la ville de Richmond.	1 102,31

Richmond, le 3 avril 1981.

Le secrétaire-trésorier,
GILLES DUCHARME, O.M.A.

12374-16-2-o

Ville de Sainte-Catherine

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné greffier de la ville de Sainte-Catherine que les immeubles ci-dessous désignés seront vendus à l'enchère publique à l'hôtel de ville de ville de Sainte-Catherine, 5465, boulevard Marie-Victorin, le LUNDI ONZIÈME jour de MAI 1981, à DIX heures, pour satisfaire au paiement des taxes municipales avec intérêts plus les frais inclus pour la vente à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

24-006-1005	Jean-Luc Millette 105, boul. des Écluses	617-10-1 617-54
32-012-1002	Jean-Noël Cloutier 140, rue des Érables St-Lambert (Lévis)	619-215
13-043-0015	Daniel Mokesi	627-89
13-043-0016	117, avenue Louise Boîte 6, Bruxelles Belgique	627-90

24-011-0008 Succ. Philias Lanctot ..... 619 Partie
a/s Jean-Guy Lanctot
3945, route 132
St-Constant

Description technique: 619 Partie

Description technique d'une partie du lot originaire 619. Partie du cadastre officiel de la paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Laprairie, située dans la ville de Sainte-Catherine, bornée vers le nord-est par le lot 619-134, vers le sud-est par les lots 618-16, 618-17 et une partie du lot 618, vers l'ouest par les lots 619-132, 619-133, vers le sud-ouest par le lot 619-133, vers le nord-ouest par le lot 619-35 (rue Brébeuf). Mesurant 97 pi dans sa ligne vers le nord-est, 159,7 pi dans sa ligne vers le sud-est, 57,8 pi dans sa première ligne vers l'ouest, 80 pi dans sa deuxième ligne vers l'ouest, 49 pi dans sa ligne vers le sud-ouest, 32 pi dans sa ligne vers le nord-ouest. Contenant une superficie de 5 100 pi^2.

Les immeubles susdits sont tous au plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Laprairie et situés en la ville de Sainte-Catherine.

Ladite vente sera en outre faite avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes, attachées auxdits immeubles.

Les immeubles vendus sont sujets au droit de retrait d'un an. L'adjudicataire devra payer immédiatement et comptant, soit en argent, soit par chèque visé, le prix de son adjudication.

Ville de Sainte-Catherine, le 3 avril 1981.

Le gérant-greffier,
GUY DEROME.

12324-16-2-o

Errata

Gazette	*Rubrique*	*Page*	*Lire:*	*Au lieu de:*
15(81 04 11)	Lettres patentes annulées	5466	ASSOCIATION PAKISTANAISE DU QUÉBEC *PAKISTAN ASSOCIATION OF QUÉBEC* 1624-8007 Adresse du siège social 506, avenue Pine ouest, Montréal	ASSOCIATION PAKISTANAISE DU QUÉBEC *PAKISTAN ASSOCIATION OF QUÉBEC* 1624-8007 Adresse du siège social 506, avenue des Pins ouest, Montréal
15(81 04 11)	Lettres patentes annulées	5466	L'ASSOCIATION PROVINCIALE DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES CAISSES D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC INC. 1507-6599	L'ASSOCIATION PROVINCIALE DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES CAISSES D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE 1507-6599
15(81 04 11)	Lettres patentes annulées	5474	LE COMITÉ DES LOCATAIRES DES HABITATIONS À LOYER MODIQUE DE SAINT-HYACINTHE *COMITE LOCATAIRES HABITATIONS LOYER MODIQUE ST-HYACINTHE* 1478-4391	COMITÉ DES LOCATAIRES DES HABITATIONS À LOYER MODIQUE DE SAINT-HYACINTHE *COMITE LOCATAIRES HABITATIONS LOYER MODIQUE ST-HYACINTHE* 1478-4391

12451-o

Municipalité du comté de Pontiac

Le 21 mars 1981 et le 28 mars 1981, a été publié dans les présentes:

Otter Laker Investments Ltd	Pties 31A et 32	II	Canton de Clapham	1,70 acre	664,68	3 166,18	4 257,00	8 087,86

Or ladite ligne aurait dû se lire ainsi:

Otter Lake Investments Ltd	Pties 31A et 32	II	Canton de Leslie	1,70 acre	664,68	3 166,18	4 257,00	8 087,86

Fort-Coulonge, le 30 mars 1981.

La secrétaire-trésorière adjointe,
DIANE PILON.

12478-17-2-o

INDEX

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'

Page

ARNTFIELD, MUNICIPALITÉ (*Élaboration d'un plan d'urbanisme*) 6047
BEACONSFIELD, CITÉ (*Entrée en vigueur du Règlement de contrôle intérimaire*) 6047
HAVRE-AUX-MAISONS, MUNICIPALITÉ (*Élaboration d'un plan d'urbanisme*) 6047
ÎLE-DU-HAVRE-AUBERT, MUNICIPALITÉ (*Élaboration d'un plan d'urbanisme*) 6047
SAINT-RAYMOND, VILLE (*Entrée en vigueur du Règlement de contrôle intérimaire*) 6047

ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES — LOI SUR LES

COOPÉRATIVE DE RECHERCHE ET DE PRODUCTION EN COMMUNICATION «LES NUAGES» (MONTRÉAL) (*Changement de la part sociale*) 6047
COOPÉRATIVE OUVRIÈRE DE PRODUCTION AGRO-FORESTIÈRE DU MONT MÉGANTIC (*Formation*) .. 6047

AVIS DIVERS

CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE STE-AURÉLIE, NUMÉRO 6991 (LES) 6048
FONDATION ÉMILIE JAURON (*L.P.*) 6048
SAINT-CÉSAIRE, PAROISSE (*Mutations immobilières, L.R.Q., c. M-39*) 6048
SAINT-RÉDEMPTEUR, VILLAGE (*Requête*) 6048
SUCCESSION HENRI-PAUL MATHIEU (*Bénéfice d'inventaire*) 6049
SUCCESSION RÉGIS MIMEAULT (*Bénéfice d'inventaire*) 6048

CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT — LOI SUR LES

CAISSE POPULAIRE DES LES BOULES (LA) (*Modification de territoire*) 6049
CAISSE POPULAIRE DE L'INSTITUT DE TECHNOLOGIE AGRICOLE DE LA POCATIÈRE (LA) (*Omission et sanction*) 6049
CAISSE POPULAIRE DU COLLÈGE ST-PASCAL DE MAIZERETS (LA) (*Omission et sanction*) 6049
SYNDICAT D'ÉPARGNE DES ÉPICIERS DU DISTRICT DE QUÉBEC (*Omission et sanction*) 6049

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

ACCORDÉS

BENOÎT, JOSEPH LÉO ÉTIENNE MICHEL 6050
BLEAZARD, DEBORAH PHYLLIS 6050
EMERY, KATRINE MARIE HÉLÈNE NATASHA 6050
GAGNON, JOSEPH RAYMOND RÉAL 6050
GAUTHIER, JOSEPH NEPHTALI FLORIAN 6050
GERMANOS, SIMON BADIH 6050
HOFFER, PHILLIP 6050
LEFEBVRE, JOSEPH ÉDOUARD DONALD 6050
MAXWELL, CAROLYN MAXINE 6050
MILLER, JOSEPH DANTE LUCIEN ERIC 6050
PAPILLON, MARIE RAYMONDE CLAUDE 6051
RAMSEY, SAMY 6051
THAM, STANISLAS VAN 6051

DEMANDES

BESSETTE, LYNE 6051
CHANDER, SUBHASH 6051
COWAN, MARY ANN 6051
CHRÉTIEN, JOSEPH PIERRE ALBERT RENÉ alias PIERRE LEBEL 6051
GOSSELIN, MARIE CÉCILE HÉLÈNE 6051
LEFEBVRE, DAVID 6051
LIPOVENKO, GARY HOWARD 6052
LIPOVENKO, ISRAEL 6052
LIPOVENKO, KAREN RUTH 6052
LUSSIER, JULES 6052
MARIE MADELEINE CÉCILE 6052

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

DEMANDES — *suite* Page

MARLEAU, MARIE PAULE 6052
MARTIN, JEAN-MARC 6052
NAMPHY, ROGER 6052
PAINCHAUD, OLIVETTE 6052
PÉPIN, DANIEL 6052
REED, ANDRÉ 6053
RIOUX, JOSEPH ROSAIRE LARRY 6053
RODRIGUE, DORIS 6053
ST-GERMAIN, MARIE LOUISE JOCELYNE 6053
THIBAULT, JOSEPH NOËL MARTIN 6053

CODE DE PROCÉDURE CIVILE (Article 139)

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC c. NORMAND FAUCHER ET AL. (*Signification*) 6053

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

INTRODUCTION DE REQUÊTES
— MONTRÉAL 6005
— QUÉBEC 6035
— QUÉBEC (*Transport de déchets*) 6044
PROPRIO MOTU 6045

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21)

ANCHOR ENTERPRISES INC. 5971
ANCHOR ENTERPRISES LIMITED 5971
ASTIR BOOK STORE INC. 5971
ATELIER D'ÉLECTRONIQUE D. L. INC. 5972
B.L.G. LEATHER GOODS INC. 5971
BATAVIA DEVELOPMENT CORPORATION INC. 5971
BATAVIA DEVELOPMENT CORPORATION LIMITED 5971
BEIGNES DE PONT-VIAU INC. 5972
BIJOU INVESTMENT INC. 5971
BISSONNETTE (JACQUES) TRANSPORT INC. 5971
BRITISH LEATHER GOODS INC. 5971
BUILDING GUARANTY LTD. 5971
CANAM SALES CORPORATION 5971
CAREB DEVELOPMENT CORP. 5971
CAREB DEVELOPMENT INC. 5971
CARLOW INVESTMENT CORPORATION 5971
CARLOW INVESTMENTS INC. 5971
CAVALIER BUILDING CORP. 5971
CHICKEN HEAVEN BAR B Q INC. 5971
CHICKEN HEAVEN BAR-B-Q. INC. 5971
CIE DES VENTES MARTIN STANDARD INC. 5972
CLUB ALAIN INC. 5971
COLLÈGE D'INFORMATIQUE DU CANADA LTÉE 5972
COLLINS (THOMAS C.) , FILS & CIE LTÉE 5971
COLLINS (THOMAS C.), SON & CO. LTD 5971
COLUMBIA-RIVERSHORE INVESTMENTS LTD. 5971
COMPAGNIE CONSUMER CAN INC. 5971
COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT MAYFLOWER INC. 5972
COMPAGNIE L.W. SCHOTT LTÉE 5972
COMPUTER INSTITUTE OF CANADA LTD. 5972
COMPUTER INSTITUTE OF CANADA LTD. (THE) 5972

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21) — *suite*

	Page
CONSUMER CAN COMPANY INC.	5971
CONSUMERS CAN CORPORATION	5971
CORPORATION DE CONSTRUCTION CAVALIER	5971
CORPORATION DE VENTES CANAM	5971
CROSSTOWN REALTIES (MTL) INC.	5972
CROSSTOWN REALTIES (MTL.) INC.	5972
D.L. ELECTRONICS CORP.	5972
D. L. ELECTRONICS INC.	5972
DÉVELOPPEMENTS CAREB INC. (LES)	5971
DOMAINE SPORTIF DU LAC LOUP INC.	5971
DOMAINE WESTMOUNT LTÉE	5972
EDELWEISS VALLEY LTD.	5972
EDELWEISS VALLEY LIMITED	5972
ÉDIFICE LEMAY LTÉE	5972
ENTREPRISES ANCHOR INC. (LES)	5971
HEITNER (SOL) & SONS INC.	5972
HEITNER (SOL) & SONS INCORPORATED	5972
HEITNER (SOL) & FILS INC.	5972
IMMEUBLES CROSSTOWN (MTL.) INC.	5972
INSTITUT D'ORDINATEUR ÉLECTRONIQUE DU CANADA LTÉE (L')	5972
INVESTISSEMENTS COLUMBIA-RIVERSHORE LTÉE	5971
INVESTISSEMENTS LENGAT LTÉE	5972
LEMAY INVESTMENTS LIMITED	5972
LENGAT INVESTMENTS LTD.	5972
LEOPOLD-CANDLER ASSOCIATED LTD.	5972
LEOPOLD-CANDLER INC.	5972
MARCHÉ AUX BESTIAUX DE MONTRÉAL INC.	5972
MAYFLOWER INVESTMENT CO.	5972
MAYFLOWER INVESTMENT CO. INC.	5972
MEUBLES MILANO INC.	5972
MILANO HOUSEHOLD FURNITURE INC.	5972
MONDÉLIVRE INC.	5971
NEW MONTRÉAL STOCK YARDS LTD. (THE)	5972
PLACEMENTS CARLOW INC. (LES)	5971
PLACEMENTS ST-LOUIS INC. (LES)	5972
PLAINES BLANCHES LTÉE	5972
PONT-VIAU DONUTS INC.	5972
PRODUITS DE CUIR B.L.G. INC.	5971
PROPRIÉTÉS UNIVERSELLES INC.	5972
PUB LA HUTTE DE LA SORCIÈRE INC.	5972
RÔTISSERIE CHICKEN HEAVEN INC.	5971
ST.LOUIS INVESTMENT CORP.	5972
ST-LOUIS INVESTMENTS INC.	5972
SCHOTT (L.W.) & CO. LTD.	5972
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT BIJOU INC.	5971
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE BATAVIA INC.	5971
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE LA GUARANTIE LTÉE	5971
STANDARD (MARTIN) SALES CO. INC.	5972
STANDARD (MARTIN) SALES CO. LTD.	5972
TRANSPORTS JACQUES BISSONNETTE INC.	5971
UNIVERSAL PROPERTIES INC.	5972
UNIVERSAL PROPERTIES LTD.	5972
VALLÉE EDELWEISS LTÉE	5972
WESTMOUNT ESTATES LTD.	5972
WHITE ACRES LTD.	5972
WHITE ACRES LIMITED	5972
WITCH'S HUT PUB INC.	5972

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

DEMANDES DE DISSOLUTION Page

ALPINA CORP. 6054
ALYGEO INC. 6054
APPROVISIONNEMENT DE BATEAU MODERNE KARLO LTÉE. 6054
AU PETIT POUCET INC. 6054
BONNE CUISINE INC. (LA) 6054
BUILDING GUARANTY LTD. 6057
C.J. CENTRES LTD. 6054
C.J. FOOD SERVICES INC. 6054
C.J. KITCHENS LTD. 6054
C.J. (SHERBROOKE) LTD. 6054
C.J. (UNIVERSITY) LTD. 6055
CAROTTEDITE INC. 6055
CENTRE DES FEMMES DE ST-LÉONARD 6055
CÔTÉ (ROLAND) INC. 6055
DIONNE & CÔTÉ INC 6055
ELLENDALE INVESTMENT INC. 6057
GAGNON FRÈRES NOUVEAUTÉS (PORT-ALFRED) LTÉE 6055
GAUDREAULT & DORÉ INC. 6055
GLORIA CONSTRUCTIONS LTD. 6055
INSTITUT DE VALORISATION HUMAINE DU QUÉBEC INC. 6055
INVAR INDUSTRIES LIMITED 6055
LAVE-AUTO DU PHARE EST INC. 6056
LAVERENDRYE CONSTRUCTION LTÉE 6056
MONTRÉAL REALTIES LIMITED 6056
OCEANMEX INTERNATIONAL INC. 6056
OLPA CORPORATION 6056
PLACEMENTS VALPI LIMITÉE 6056
REALMONT BUILDERS SUPPLY INC. 6056
RICHARD & ROBERGE INC. 6056
ROBERGE & BURGESS LTÉE 6056
ROLEB INC. 6056
ROY GOFF (QUÉBEC) INC. 6057
SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE DE MELOCHEVILLE INC. 6057
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT ELLENDALE INC. 6057
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE LA GARANTIE LTÉE 6057
THOMPSON RUBBER COMPANY (1973) INC. (THE) 6057
UPSTAIRS RESTAURANT INC. (THE) 6057
VALPI INVESTMENTS LIMITED 6056

DISSOLUTION (Article 28)

ALIGNEMENT REPENTIGNY INC. 5973
ALUMINIUM BISSELL INC. 5973
AMEUBLEMENT BERGER INC. 5973
ANJOU TOWER CRANE RENTALS INC. 5973
ASSOCIATION DES MONITEURS DE PLONGÉE DU QUÉBEC INC. 5973
ATWATER-SHERBROOKE CORPORATION 5973
B & C CARTAGE CO. INC. 5973
BÉDARD, BRASSEUR & DUGAL INC. 5973
BEST GRADE LUMBER & PLYWOOD CO. LTD. 5973
BEVERAGE DISTRIBUTORS INC. 5973
BOUCHERS DE L'OUEST LTÉE 5973
BOURGEOIS (CLAUDE) INC. 5973
CANEX LTD. 5973
CENTRE DE RÉNOVATION HÉBERT INC. 5973
CLUB SOCIAL ET SPORTIF DU LOCAL 62 DE L'UNION INTERNATIONALE DES JOURNALISTES (LE) 5973
CLUB SOCIAL G.P. INC. 5973
COMPAGNIE C. & J. BEAUDOIN INC. 5973
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT CONTINENTAL LTÉE (LA) 5973

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

DISSOLUTION (Article 28) — *suite*

	Page
CORPORATION DE GESTIONS CHALIBAR LTÉE (LA)	5973
CÔTE DES NEIGES INVESTMENTS LTD.	5974
DORLEX INVESTMENTS LTD.	5974
DOUVILLE LAVE-AUTO INC.	5974
ÉDIFICE AMIENS INC.	5974
ENCANS AGRICOLES P.G.L. LTÉE (LES)	5974
ENTREPRISES ALIMENTAIRES DE L'OUEST INC. (LES)	5974
ENTREPRISES ÉMA LIMITÉE	5974
ENTREPRISES G.P. LTÉE (LES)	5974
ENTREPRISES LEGAULT ET MASSON INC. (LES)	5974
ENTREPRISES MARBER LTÉE	5974
ÉQUIPEMENT FORIND INC.	5974
ÉQUIPEMENT TRIANGLE INC. (LES)	5974
ÉTABLISSEMENT DES PINS INC.	5974
FABA IMPORT INC.	5974
FAIRVIEW PROPERTY MANAGEMENT LIMITED	5974
FÉDÉRATION DU SPORT SCOLAIRE DU QUÉBEC INC. (LA)	5974
FRENETTE MAINTENANCE INC.	5974
GESTION KERCAN LTÉE	5974
GESTIONS SALANSON LTÉE (LES)	5974
GRAIN ORFORD LTÉE	5974
HOCHELAGA QUÉBEC MINES LIMITED (*N.P.L.*)	5974
IMMEUBLES D.S.P. INC.	5975
IMPORTATIONS G.D.L. INC. (LES)	5975
IMPORTATIONS POUM LTÉE	5975
INDUSTRIES ALLPAK LIMITÉE (LES)	5975
INDUSTRIES ALWAYS INC. (LES)	5975
INVESTISSEMENTS M.L.T.G. INC. (LES)	5975
JARRY (LOUIS) LTÉE	5975
JIMJOD CORP.	5975
KONIM REALTY CORP.	5975
LABELLE & FRÈRE LTÉE	5975
LESSARD (ROLLAND) LIMITÉE	5975
LIBRAIRIE DIANNE INC.	5975
LONDON ZIG ZAG SPRING LTD.	5975
MAYER (J. & H.) LTÉE	5975
McEACHRAN ST. REALTIES LTD.	5975
MONTFLEX INC.	5975
MONTO CONSTRUCTION CORP.	5975
MONT VERTS INC. (LES)	5975
MORIN & BERGERON INC.	5975
NAMA DEVELOPMENT INC.	5975
9795 WAVERLEY LTD.	5975
NORTHCOTE INVESTMENT CORP.	5976
OCOTAL DEVELOPPEMENT INC.	5977
PAMELA INVESTMENTS CO. LTD.	5976
PARVIN REALTY INC.	5976
PEDICO, INC.	5976
PLASTICON INC.	5976
PLOMBERIE DE RIMOUSKI (LIMITÉE) (LA)	5976
PROTECTION DE TUYAUTERIE QUÉBEC, LTÉE	5977
PUBLICATION JULIENNE INC.	5977
QUEMIMEC INC.	5976
RADIO & TY INVESTMENTS INC.	5976
READ BUILDING HOLDINGS LTD.	5976
RICHVALE INVESTMENT CORP.	5976
RON MORTAGE & INVESTMENT CORP.	5976
SIGNOR ACCEPTANCE CORP.	5976

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

DISSOLUTION (Article 28) — *suite*

	Page
SMYWOL CORPORATION LTÉE	5977
SOCIÉTÉ DE MANUTENTION DE MATÉRIAUX BERWIL LTÉE	5976
SOCIÉTÉ DEGESCO LTÉE	5976
TERENTO DEVELOPMENT INC.	5976
TEXTILES TRANS-CONTINENTAL LTÉE	5976
THÉÂTRE BEAUCEVILLE INC.	5976
TOLMA DEVELOPMENT INC.	5976
TOVMA HOLDING CORP.	5977
URBANDALE DEVELOPMENT CORP.	5977
VAN ROH CORP. (THE)	5977
VAUDREUIL DEVELOPMENT INC.	5977
VENADO DEVELOPMENT INC.	5977
VOLAILLE ET VIANDE CANADIENNE INC.	5977
VON ROLL LTD.	5977
WINER & CHAZONOFF INC.	5977

ÉTABLISSEMENT OU CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL (Article 32)

CENTRE DE BÉNÉVOLAT DE LA RIVE-SUD	5977
CLUB DE RADIO AMATEUR BÉBÉ INC.	5977
CLUB DE TENNIS DE GATINEAU INC. (LE)	5977
CLUB MONTRÉAL QUATRE PAR QUATRE INC.	5977
DELAGAR INC.	5977
ENTREPRISES GINELAIN INC.	5977
ENTREPRISES J.L. MORAIS INC. (LES)	5977
ÉQUIPEMENT DE BUREAU JOLIETTE INC.	5977
FAIRWAY DEVELOPMENT CORP.	5977
FERME ANDRÉ MARCHAND INC.	5978
FOYER POUR PERSONNES AGÉES SAINT-LAURENT INC.	5978
HÔTEL CAPRI INC.	5978
IMMEUBLES ANCRE INC. (LES)	5978
IMMEUBLES DENRO LIMITÉE (LES)	5978
LANGLOIS, CROSSEY, BERTRAND, MALOUIN INC.	5978
LODRU INC.	5978
MASSE (PIERRE), NETTOYEUR INC.	5978
MESSAGÈRES ACTIVES INC. (LES)	5978
RÉFRIGÉRATION INDUSTRIELLE BARBIER INC.	5978
RÉNOVATION DU FAUBOURG CHERRIER INC. (LA)	5978
TECHNIQUES D'ORDINATEURS AVANCÉES (A.C.T.) INC.	5978
TECHNIQUES D'ORDINATEURS AVANCÉES (A.C.T.) INC.	5978
TOUR DE LIRE (LE)	5978

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

AILES DU NORD LTÉE (LES)	5978
ALBISOL (STE-ROSALIE) INC.	5978
ALBISOL (SHAWINIGAN) INC.	5978
ALLEYN (J.) LTD.	5979
AMIS DE LA SCÈNE LYRIQUE DU QUÉBEC INC. (LES)	5979
APPRÊTEURS DE PRODUITS GRAPHIQUES INC.	5980
ASSOCIATION DES PARENTS DES ENFANTS HANDICAPÉS DE LA RÉGION DE SAINT-HYACINTHE INC. (L')	5979
BIG BROTHERS AND BIG SISTERS OF MONTRÉAL INC.	5979
BIG BROTHERS OF MONTRÉAL INC.	5979
BOIVIN (MAURICE) LTÉE	5979
CASCADE BUILDING COMPANY	5979
CENTRE DE RECYCLAGE UNIVERSEL LTÉE	5979
CERCLE PALLADIUM INC.	5979
CLUB DE TRAFIC DE QUÉBEC INC.	5979

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES — *suite*

	Page
CLUB DE TRAFIC DU QUÉBEC INC.	5979
CLUB DE VOILE DES LAURENTIDES	5980
CLUB PORTUGAL DE MONTRÉAL	5979
CLUB SOCIAL DES HOCKEYEURS DE BEAUPORT	5979
COMMUNICATIONS ELLEFSEN INC. (LES)	5979
CONFECTION PLANTE INC.	5979
CRÉATIONS JOSEPH SARRAZIN INC.	5981
DÉMÉNAGEMENT A & F BAILLARGEON INC.	5979
DÉMÉNAGEMENT MONTCALM LTÉE	5979
ÉDIFICE CASCADE INC.	5979
ÉDITIONS ATLAS INC.	5979
ÉDITIONS FERRETTI INC.	5979
ELMODE GARMENTS LTD.	5979
ELMODE LTÉE	5979
EMBALLAGES J.T. LTÉE (LES)	5979
EMPAQUETAGE J.T. LTÉE	5979
ENCAN D'ANIMAUX BEAURIVAGE INC.	5979
ENCAN ST-PATRICE INC.	5979
ENTREPRISES RÉAL BOUCHARD INC. (LES)	5979
GAUDETTE & GAUDETTE INC.	5980
GESTION STEELEY INC.	5981
GRANDS FRÈRES DE MONTRÉAL INC. (LES)	5979
GRANDS FRÈRES ET GRANDES SOEURS DE MONTRÉAL INC. (LES)	5979
GRAPHIC FINISHERS INC.	5980
GREENFIELD PARK LIMITED DIVIDEND CORPORATION	5980
HÉTU REFRIGERATION LTD.	5980
IMMEUBLES INPA INC.	5980
IMPRIMERIE LITHO DE MONTRÉAL LTÉE	5980
INPA REALTIES LTD.	5980
INSTITUT RAPIDE SVELTE «ST-BRUNO» INC.	5979
INTER-CITÉ TRANSPORT LIMITÉE	5980
INTER-CITY TRANSPORT LTD.	5980
INTER-CITY TRANSPORT LIMITED	5980
J.T. PACKAGING LTD.	5979
LALONDE & MORIN INC.	5979
LAURENTIDE YACHT CLUB	5980
LILY (LORNA) MINES INC.	5980
LILY (LORNA) MINES LIMITED	5980
LODGE TRANSPORT LTD.	5980
LOISIRS DE ST-ÉPHREM DE BEAUCE (1964) INC. (LES)	5980
MINES LORNA LILY INC.	5980
MONTRÉAL SECURITIES CORPORATION	5980
NELVIN INC.	5979
NORTHERN WINGS LTD.	5978
PARAMOUNT FABRICS LTD.	5980
PARKVIEW ESTATES INC.	5980
PHI KAPPA PI MONTRÉAL ALUMNI CORPORATION	5980
PLACE VICTORIA — ST. JACQUES CO. INC.	5980
PLACE VICTORIA — ST. JACQUES INC.	5980
QUÉBEC TRAFFIC CLUB INC.	5979
REDISTRIBUTIONS VALLEYFIELD AUTOMOTIVE INC. (LES)	5981
RÉFRIGÉRATION DÉBUT LTÉE	5980
RÉFRIGÉRATION HÉTU LTÉE	5980
RÉGIONAIR (1981) INC.	5978
ROBAPHARM (CANADA) INC.	5980
ROBAPHARM (CANADA) LIMITED	5980
ST. JOHNS SHIRT MANUFACTURING COMPANY LIMITED (THE)	5980
SARRAZIN (JOSEPH) CLOTHING INC.	5981

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES — *suite*

Page

SIJO INC. 5979
SOCIÉTÉ DES ANCIENS DE PHI KAPPA PI DE MONTRÉAL INC. 5980
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE GREENFIELD PARK INC. 5980
SOCIÉTÉ MOBILIÈRE DE MONTRÉAL INC. 5980
START REFRIGERATION LTD. 5980
STEELEY COMPANY LIMITED 5981
THÉÂTRE LACANNERIE INC. 5981
TRANSLAND TRANSPORT (1968) INC. 5981
TRANSPORT ADAPTÉ DU QUÉBEC MÉTRO INC. 5981
TRANSPORT DES HANDICAPÉS DU QUÉBEC MÉTRO INC. (LE) 5981
TRANSPORT TRANSLAND (1968) INC. 5981
TRANSPORTS INTER-CITÉ LTÉE (LES) 5980
TRANSPORTS LODGE INC. 5980
VALLEYFIELD AUTOMOTIVE INC. 5981
VÉTÉRANS DE BEAUPORT INC. (LES) 5979
VIAU INC. 5981
VIAU LIMITED 5981
VIAU LIMITÉE 5981

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION

A.B.A. DÉNEIGEMENT INC. 5981
AGENCE PIERRE FERRY INC. 5981
AGENT MANUFACTURIER G. BROUSSEAU INC. 5981
ALIMENTATION D.P. PLOUFFE INC. 5981
AMÉNAGEMENT TÉLÉCOMMUNICATION RIVE-SUD LTÉE 5981
AMEUBLEMENT OLIVIA LTÉE 5981
AMI DE LA PHOTO INC. (L') 5981
AMUSEMENTS G.S. INC. (LES) 5982
AMUSEMENTS MAUVA INC. (LES) 5982
ARMOIRES ET MENUISERIE VALIN INC. 5982
ATELIER DE PHOTOGRAPHIE CLAUDE LAPOINTE INC. (L') 5982
AU PETIT LARD DE LUCIEN INC. 5982
AUTOBUS PETIT SAGUENAY INC. 5982
BACHELOR LTÉE 5982
BÉDARD (M.W.) INC. 5982
BÉLISLE (ROCH) & ASSOCIÉS INC. 5982
BOÎTE À MOUCHES INC. (LA) 5982
BOUCHERIE GI-GAU INC. 5982
BOUTIQUE UNIFEMME INC. 5982
BRASSERIE LE DUC INC. 5982
BROSSARD (PIERRE) (1981) LTÉE 5982
CANTINE ANDRÉ ARSENAULT INC. 5982
CENTRE DE COUTURE WOTTON (1981) INC. 5982
CENTRE DE DÉBOSSELAGE DOLLARD INC. 5982
CENTRE DE RÉNOVATION NADEAU INC. 5982
CENTRE DE VÉGÉTATION JONQUIÈRE INC. 5982
CENTRE D'ÉQUITATION LE PADDOCK INC. 5982
CENTRE DU JARDINAGE CLÉMENT LÉVESQUE INC. 5982
CENTRE SUSPENSOR INC. 5983
CHARNY DISTRIBUTION INC. 5983
CHAUSSURES PINA INC. 5983
CISEAUX, COIFFURE, INC. (LES) 5983
CLAIR DE TERRE INC. 5983
CLUB SOLEIL CHIBOUGAMAU INC. 5983
COIFFURE 3 M INC. 5983
CONFECTION JOPEL INC. 5983

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION — *suite*

	Page
CONTACT QUÉBEC INC.	5983
DÉCORS PORT NEUF INC. (LES)	5983
DÉPANNEUR McMASTERVILLE INC.	5983
DESSIFAB INC.	5983
DISTRIBUTION BMS INC.	5983
DISTRIBUTIONS C.V. INC. (LES)	5983
DORÉ (CLAUDE) SOUDURE INC.	5983
DUCHESNE (PHILIPPE) INC.	5983
ÉBÉNIER INC. (L')	5983
ÉCOLE DE CONDUITE BOULEVARD GOUIN (E.C.B.G.) LTÉE	5983
ECONOLER INC.	5983
ÉCORÇAGE L.M. INC.	5983
ÉDITIONS J.C.L. INC. (LES)	5983
ÉLECTRO CLOVA LTÉE	5984
ÉNERGIE WEST ISLAND INC.	5984
ENTREPÔTS J.M.D. LÉPINE INC. (LES)	5984
ENTREPRISES FORESTIÈRES MAURICE LAPOINTE INC. (LES)	5984
ENTREPRISES FORESTIÈRES T. & W. SEALE INC. (LES)	5984
ENTREPRISES JINADO LTÉE (LES)	5984
ENTREPRISES LAMIJAN INC. (LES)	5984
ENTREPRISES MARCEL LANGEVIN INC.	5984
ENTREPRISES RÉAL GOUGEON & FILS LTÉE (LES)	5984
ESCOMPTES L.J.M. INC.	5984
FABRICATION SUD-OUEST INC.	5984
FERME AVICOLE BRANDON INC.	5984
FERME F. CÔTÉ & FILS INC.	5984
FERME LAITIÈRE DE WEEDON INC. (LA)	5984
FERME ST-THOMAS D'AQUIN INC. (LA)	5984
FERMES BOULÉ & LANCTÔT INC. (LES)	5984
FERMES VICTOIRE INC.	5984
FINE (H.) & FILS LTÉE	5984
FLEURISTE MONTMORENCY INC.	5984
FRUITS & LÉGUMES RIVE SUD INC.	5984
G.C. VENTE ET SERVICE/AUTO INC.	5984
GAGNÉ & BOURBEAU INC.	5984
GARAGE JOSEPH RAYMOND GRONDIN INC.	5985
GARAGE PAUL-ÉMILE ANCTIL LTÉE	5985
GARAGE SAMIR KATCHO INC.	5985
GESCOPRO INC.	5985
GESTION CAROLINE INC.	5985
GESTION KINE-SCIENCE INC.	5985
GESTION PROMA LTÉE	5985
GESTIONS C.S.R. INC. (LES)	5985
GRIMARD (R. & G.) INC.	5985
GROUPE DORENCO INC. (LE)	5985
GUICHE COIFFURE INC. (LA)	5985
HABITATIONS HEXAGONE LTÉE (LES)	5985
HARVEY (R.) ET FILS INC.	5985
HERBIC INC.	5985
HORLOGERIE LA BELLE ÉPOQUE INC.	5985
IMMEUBLES APOTHICO LTÉE	5985
IMMEUBLES BENOÎT LAFLEUR INC. (LES)	5985
IMMEUBLES FORTIN ET TREMBLAY INC.	5985
IMMEUBLES M.D.M. INC. (LES)	5985
IMPORT-EXPORT AMIREX INC.	5985
INFORMATION STE-JULIE INC. (L')	5985
INSTITUT DE BRONZAGE PARASOL INC.	5985
INTAGRO INC.	5986

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION — *suite*

	Page
INTERNATIONAL-BOIS INC.	5986
INVESTISSEMENTS B.S. INC. (LES)	5986
INVESTISSEMENTS DU GÎTE LTÉE (LES)	5986
JARDINIERS UNIS DU QUÉBEC INC. (LES)	5986
KIMTREM INC.	5986
LACOTO LTÉE	5986
LEBEL ET TESSIER INC.	5986
LEMYRE ET VEILLETTE INC.	5986
LUSSIER ET VENNE INC.	5986
MAHEU NOISEUX COMPAGNIE (QUÉBEC) LTÉE	5986
MAISON DU NON PEINT ET DU MATELAS DE LA MAURICIE INC. (LA)	5986
MEDIATRAIT INC.	5986
MELDOR INC.	5986
MEUBLES JEAN TALBOT INC.	5986
MEUBLES NINA INC.	5986
1844-2830 QUÉBEC INC.	5986
1844-6039 QUÉBEC INC.	5986
1844-7755 QUÉBEC INC.	5986
1844-7763 QUÉBEC INC.	5986
1844-7896 QUÉBEC INC.	5986
1844-8068 QUÉBEC INC.	5987
1844-8084 QUÉBEC INC	5987
1844-8209 QUÉBEC INC.	5987
1844-8258 QUÉBEC INC.	5987
1844-8266 QUÉBEC INC.	5987
1844-8365 QUÉBEC INC.	5987
1844-8779 QUÉBEC INC.	5987
1844-8860 QUÉBEC INC.	5987
1844-8944 QUÉBEC INC.	5987
1844-9090 QUÉBEC INC.	5987
1844-9116 QUÉBEC INC.	5987
1844-9264 QUÉBEC INC.	5987
MOTEL CASTEL HORIZON INC.	5987
MOTOS GAUTHIER LTÉE	5987
NINA FURNITURE INC.	5986
PARIS (GÉRARD) & FILS (1981) LTÉE	5987
PAYSAGISTES DOLLARD INC. (LES)	5987
PETITE BROUE INC. (LA)	5987
PETITE GAYOLLE INC. (LA)	5987
PIÈCES D'AUTO D'ANJOU INC.	5987
PINA SHOES INC.	5983
PISCITECH INC.	5987
PLACEMENTS C.R.M. INC.	5987
PLACEMENTS CHI-BEC INC. (LES)	5987
PLACEMENTS FORTIN ET TREMBLAY INC. (LES)	5988
PLACEMENTS J.-CLAUDE DESMEULES INC.	5988
PLACEMENTS MON GÎTE LTÉE (LES)	5988
PLACEMENTS R.J.R. INC. (LES)	5988
PLACEMENTS TRÊVE INC. (LES)	5988
PLECO LTEE	5988
POLYNOVA INC.	5988
PORC-QUE-BON INC.	5988
PRODUITS TRANS-ÎLES INC.	5988
QUINCAILLERIE YVON GIRARD INC.	5988
RADIO PORT-CARTIER INC.	5988
REMISES RÉGIONALES AUDET & FILS INC.	5988
S E F E R INC.	5988
SACUIR DES AULNAIES INC. (LE)	5988

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION — *suite*

Page

ST-ONGE ET BUJOLD INC. 5988
SALON DE BRONZAGE ALBÉDO INC. 5988
SECURO INC. 5988
SERRES S.A.D. INC. 5988
SIMARD ET MARQUIS INC. 5988
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DOSQUET INC. 5988
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE J.O. INC. 5988
SOFOR INC. 5988
SPORT NEUVILLE INC. 5989
STUDIO ROYAL INC. 5989
SULTAN INC. (LE) 5989
TABAGIE RENÉE INC. 5989
TAXIS DEHAUT INC. (LES) 5989
TRANSPORT DONPIER INC. 5989
TRANSPORT HÉTU INC. 5989
VERDON (PIERRE) & FILS INC. 5989
VERDUROSOL INC. 5989
VISONNIÈRE LAPERLE INC. 5989

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION

AGARA INC. 5989
AGENCE DE VOYAGES DE MAISONNEUVE INC. 5989
ARCHAMBAULT (FERN) & ASSOCIÉS INC. 5989
AUTOMATES ALOUETTE INC. 5989
AVERY & ROBERT LTÉE 5989
BEAUMIER (DONAT) & FILS LTÉE 5989
BELLEVILLE INC. 5990
BIJOUTERIE ST-GEORGES INC. 5990
BOILEAU (CLAUDE A.) INC. 5990
BOIS-FRANCS KA'N'ENDA INC. 5990
BRASSERIE DU ROUTIER DE BROSSARD INC. 5990
BUFFET DU GOURMET LIMITÉE 5990
CANAM MANAC INC. 5990
CENTRE DE FORMATION ET DE CONSULTATION (QUÉBEC) INC. 5990
COMPAGNIE DE CONSTRUCTION OMEGA LTÉE (LA) 5990
CONCARE INC. 5990
CONFECTION IDÉAL (1976) INC. 5990
CONSTRUCTION JANTE INC. 5990
CONSTRUCTION T.G.T. INC. 5990
CONSTRUCTION VELUM INC. 5990
CONSTRUCTIONS GEORGES DESROCHERS INC. (LES) 5990
CORPORATION DE GESTION AFBEC (LA) 5990
CORPORATION ZODIAQUE LIMITÉE (LA) 5990
COURTAGE EN VÉHICULES AUTOMOBILES EUREKA INC. 5990
DÉCORATION CADIEUX INC. (LES) 5990
DÉCOR-TOIT CASAVANT & SÉGUIN INC. 5990
DÉMÉNAGEMENTS & ENTREPOSAGES DE L'OUEST DE L'ÎLE INC. (LES) 5991
DOMAINE JACQUES DUMAS INC. (LE) 5991
DROLET (L.) ET FILS INC. 5991
DUCLOS & VAILLANCOURT INC. 5991
ENGRENAGE SHERBROOKE INC. (LES) 5991
ENTREPRENEURS PEINTRES EDEM LTÉE 5991
ENTREPRISE I.F.C. INC. 5991
ENTREPRISES CANA-FRA LTÉE (LES) 5991
ENTREPRISES GUÉRETTE & RÉMILLARD INC. (LES) 5991
ENTREPRISES LA RÉGATE INC. (LES) 5991
ENTREPRISES R.F.D. INC. (LES) 5991
ÉQUIPEMENT BOLDUC INC. 5991

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION — *suite*

	Page
EXCAVATION FOURNIER LTÉE	5991
FENÊTRES BOLAC INC.	5991
FERME DES GRANDS PRÉS INC.	5991
FORTIN (P.A.) INC.	5991
FOYERS C.D. INC	5991
GARAGE BOURBONNIÈRE LTÉE	5991
GESTION LÉVESQUE & LÉVESQUE INC.	5991
GESTION S.A.G. INC.	5991
GILBERT (LUCIEN) INC.	5991
HÔTELS CÔTE-NORD INC.	5992
HUILES MONTCALM INC. (LES)	5992
INVESTISSEMENTS DAMAC INC. (LES)	5992
JEAN (ALBERT) LTÉE	5992
LESAGE (GUY) TRANSPORT INC.	5992
LOCATION DE CAMION LE CAMIONNEUR INC.	5992
LOCATION DE L'ESTRIE LTÉE	5992
MAISONS MOBILES CONCORDE INC. (LES)	5992
MANUFACTURE DE FLEURS BUTTERFLY INC.	5992
MASSTEL LTÉE	5992
MÉTAL ORNEMENTAL ELVIS INC.	5992
MÉTAL PIERREFONDS LIMITÉE	5992
MODABEC INC.	5992
MOTEL CASTEL DES PRÉS (1979) INC.	5992
ORIGINAUX LINDA INC. (LES)	5992
PÂTISSERIE DE NANCY LTÉE	5992
PELLAND (JULES) ET ASSOCIÉS INC.	5992
PACAGE DE BELLERIVE, LTÉE	5992
PLACEMENTS ANDRÉ L'AFRICAIN INC. (LES)	5992
PLACEMENTS BRAVIER INC. (LES)	5992
PLACEMENTS DU PLATEAU DE CHARNY INC. (LES)	5992
PLACEMENTS G.M.P. INC. (LES)	5993
PLACEMENTS J.L.C. INC. (LES)	5993
PLACEMENTS L.P. ROY INC. (LES)	5993
PLACEMENTS P.R.H. LTÉE (LES)	5993
POLY-ACTIONS INC.	5993
PRODUCTIONS IMAGINATION INC. (LES)	5993
PRODUITS DE CONSTRUCTION CHÂTEAU INC.	5993
PUBLICATION DE LA PATRIE (1977) INC.	5993
QUINCAILLERIE ANDRÉ LESSARD INC.	5993
ROBERT (WILBROD) INC.	5993
ROBITAILLE (PIERRE) LTÉE	5993
ROULEAU-THERRIEN INC.	5993
ROY & FRÈRES JOLIETTE LTÉE	5993
ST-JEAN (G.) INC.	5993
SERVICE D'ALIMENTATION UNIVERSEL INC.	5993
SERVICE DE GRUE ALADIN LTÉE	5993
SERVICES SPORTIFS DELISLE LTÉE	5993
SITRI INC.	5993
SOCIÉTÉ DE GESTION J.P. CHARBONNEAU, LTÉE (LA)	5993
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE TORTUE LTÉE	5993
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE INNOVATRICE DE LA RIVE-SUD INC.	5993
SOGEMOUNT INC.	5994
TAVERNE J.G.C. INC.	5994
TRANSPORT DRUMMONDVILLE R.D. INC.	5994
TRANSPORT M. GILBERT INC.	5994
TRANSPORT MARC A. TREMBLAY LTÉE	5994
TRANSPORT VALCAM INC.	5994
VARIÉTÉ PERRAS INC.	5994
VIDÉO CRAFT INC.	5994

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION

Page

BERGERON (LÉONARD) ASSURANCES INC. ... 5994
CIE DE TREMPE DES MÉTAUX DE MONTRÉAL LTÉE ... 5994
COLECO (CANADA) LIMITED ... 5994
COLECO (CANADA) LIMITÉE ... 5994
CORPORATION ELM ... 5994
DÉCORS ALCIDE (1981) INC. ... 5995
ELM CORPORATION ... 5994
MONTRÉAL METAL HEAT TREATING CO. LTD. ... 5994
ROCOTO LTÉE ... 5995

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT RECTIFIÉ/COMPLÉTÉ

BACHELCO LTÉE ... 5995
STATION DE SERVICE C. BOUDREAULT INC. ... 5995

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 3)

LETTRES PATENTES

ACTION & JOIE DE VIVRE INC. ... 5995
AIGLES DE VANIER INC. (LES) ... 5995
AMIS DE LA FAUNE DE DAAQUAM-ST-JUSTE (LES) ... 5995
AMIS DES HANDICAPÉS DU COMTÉ DE TERREBONNE INC. (LES) ... 5995
ARCHERS COWANSVILLE INC. (LES) ... 5995
ASSOCIATION DE BALLE-MOLLE INTER-CITÉS DES MILLES-ÎLES ... 5996
ASSOCIATION DE LA RADIO ET DE LA TÉLÉVISION DU MONDE ARABE AU CANADA INC. ... 5996
ASSOCIATION DE MOTO-TOURISME DE MONTMAGNY INC. ... 5996
ASSOCIATION D'ENTRAIDE OUVRIÈRE DE MONTRÉAL INC. ... 5996
ASSOCIATION D'ENTRAIDE POUR LE BIEN-ÊTRE ÉMOTIONNEL DU QUÉBEC ... 5996
ASSOCIATION DES ARTISANS DE LA HAUTE-GATINEAU INC. (L') ... 5996
ASSOCIATION DES DAMES AUXILIAIRES DE SAINT-CHARLES BORROMÉE INC. ... 5996
ASSOCIATION DES FEMMES CHEFS DE FOYER DE LA TUQUE INC. ... 5996
ASSOCIATION DES GRANDS FRÈRES ET GRANDES SOEURS DU QUÉBEC ... 5996
ASSOCIATION DES HIRONDELLES À L'AILE BRISÉE (L') ... 5996
ASSOCIATION DES LOCATAIRES DU COMPLEXE «LA CITÉ» ... 5996
ASSOCIATION DES LOCATAIRES L'ESCALE INC. ... 5996
ASSOCIATION DES LOCATAIRES-RÉSIDENTS DE L'HOSTELLERIE PARC DES BRAVES ... 5996
ASSOCIATION DES MANUFACTURIERS EN VÊTEMENTS DE MONTRÉAL INC. ... 5996
ASSOCIATION DES ORGANISMES DE LOISIRS DE CHARLEVOIX INC. ... 5996
ASSOCIATION DES PÊCHEURS DE CAP DES ROSIERS INC. ... 5996
ASSOCIATION DES PÊCHEURS SPORTIFS DES RIVIÈRES CASCAPÉDIA INC. (L') ... 5997
ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS D'ACTIVITÉS PHYSIQUES DU QUÉBEC MÉTROPOLITAIN INC. ... 5997
ASSOCIATION DU CHEVAL MORGAN DU QUÉBEC INC. ... 5997
ASSOCIATION DU GRENIER ... 5997
ASSOCIATION ÉQUESTRE RÉGIONALE DE QUÉBEC (CLASSIQUE) ... 5997
ASSOCIATION HAÏTIANO-CANADO QUÉBÉCOISE DE PROMOTION CULTURELLE ET ARTISTIQUE ... 5997
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC-À-LA-TORTUE (L') ... 5997
ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DU VIEUX-SAINTE-ANNE ... 5997
ASSOCIATION OF SEWING CONTRACTORS OF MONTRÉAL INC. ... 5996
ASSOCIATION RÉGIONALE CÔTE-NORD DE SKI NORDIQUE ... 5997
ASSOCIATION RÉGIONALE DE PÉTANQUE DE MONTRÉAL-CONCORDIA ... 5997
AUBERGE DU FILON D'OR INC. ... 5997
CAFÉ-RENCONTRE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES (LE) ... 5997
CAMP POUR MALADES RESPIRATOIRES DE QUÉBEC INC. ... 5997
CENTRE ARTISANAL DU RUISSEAU NORD INC. ... 5997
CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-VALLIER INC. (LE) ... 5997
CENTRE D'ADAPTATION AU TRAVAIL LAURENTIDES-LANAUDIÈRE ... 5997
CENTRE D'ANIMATION DES AÎNÉS DE CHICOUTIMI ... 5997
CENTRE DE BÉNÉVOLAT DE SAINT-BASILE-LE-GRAND INC. ... 5997
CENTRE DE RÉCUPÉRATION LES FEUILLUS INC. ... 5998

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 3)

LETTRES PATENTES — *suite*

	Page
CENTRE DE RESSOURCES EN ALIMENTATION ET NUTRITION LE CRAN	5998
CENTRE NAUTIQUE YAMASKA INC.	5998
CHOEUR ANJOU	5998
CLUB ÂGE D'OR DE ST-FLAVIEN INC.	5998
CLUB DE BASEBALL SENIOR NAMASAK GENTILLY INC.	5998
CLUB DE COLLECTIONNEURS D'AUTOMOBILES RÉTRO LE C.A.R.	5998
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE SAINT-HUBERT INC.	5998
CLUB DE PLEIN AIR JYGON INC.	5998
CLUB DE RUGBY DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE	5998
CLUB DE SOCCER (C.S.B.) DE BROSSARD	5998
CLUB DE TIR ANOUK INC.	5998
CLUB DE TIR SUISSE DE MONTRÉAL	5998
CLUB DE TIRE DE CHEVAUX DE LA RIVE-SUD INC.	5998
CLUB D'ENTRAIDE S.P. INC.	5998
CLUB DES ÉTUDIANTS EN ÉLECTRONIQUE DU C.E.G.E.P. DU VIEUX-MONTRÉAL	5998
CLUB DES TALONS HAUTS INC. (LE)	5998
CLUB DES VIKINGS DU FJORD SAGUENAY	5998
CLUB LES ARCHERS DE RIMOUSKI INC. (LE)	5998
CLUB LIONS DE SAINT-SYLVESTRE INC.	5999
CLUB OPTIMISTE CHOMEDEY LAVAL INC.	5999
CLUB OPTIMISTE ST-MAJORIQUE, QUÉBEC INC.	5999
CLUB SOCIAL DES FORESTIERS CANADIENS INC. (LE)	5999
CLUB SOCIAL MONSANTO	5999
CLUB SPORTIF VILLENEUVE INC.	5999
COLLECTIF DE RECHERCHES ET D'INFORMATIONS RÉGIONALES DU BAS ST-LAURENT (LE)	5999
COMITÉ D'AMÉNAGEMENT DES LACS DE ST-ALBAN INC. (LE)	5999
COMITÉ DES ABONNÉS DU TÉLÉPHONE DE PONTIAC INC.	5999
COMITÉ DES CITOYENS DE BELLETERRE	5999
COMITÉ DES PAYEURS DE TAXES DE L'ANCIENNE-LORETTE	5999
COMITÉ D'ORGANISATION DES SPORTS ET DES LOISIRS D'ARNTFIELD	5999
COMITÉ DU PARC DES MAISONS MOBILES DE VAL D'OR	5999
COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ALTERNATIVES À L'INCARCÉRATION (1981)	5999
COMMUNAUTÉ MUSULMANE DU QUÉBEC	5999
COMPAGNIE ARTISTIQUE DE QUÉBEC (LA)	5999
CORPORATION DE LA MAISON DU BERGER	5999
CORPORATION DES FÊTES DU 24 JUIN (LOUIS-FRÉCHETTE) INC.	5999
CORPORATION DES FÊTES DU 24 JUIN (TARDIVEL) INC.	5999
CORPORATION DES FÊTES DU 24 JUIN (TILLY) INC.	6000
COURSE DE CANOTS OPTIMISTE DE LA RIVIÈRE DES MILLES-ÎLES INC.	6000
DANSEURS DE LA VIEILLE CAPITALE INC. (LES)	6000
DÉFI DRUMMOND INC.	6000
ÉDUCATION PLEIN AIR LA TUQUE INC.	6000
ENDIBEC INC.	6000
ÉQUIPE MARATHON SRI CHINMOY INC. (L')	6000
ESCALE RIVERAINE INC.	6000
FAMILLE PIÉMONTAISE (LA)	6000
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE POUR LA PRÉVENTION DE LA FIBROSE KYSTIQUE INC.	6000
FÉLINS DE LAVAL (LES)	6000
FESTIVAL DU CAMION DE ST-FÉLIX DE DALQUIER INC.	6000
FONDATION ACCUEIL BOYER	6000
FONDATION CLAUDE DE SERRES	6000
FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER HÔTEL-DIEU NOTRE-DAME DE BEAUCE	6000
FONDATION DU LAC POUCE INC. (LA)	6000
FONDATION DU SOUVENIR	6000
FONDATION JEUNE AIDE DE LACHINE INC.	6000
FONDATION MERCURE	6000
FONDATION POUR LA SURVIE DES GROUPES EN MILIEU RURAL DU QUÉBEC INC.	6000
FONDS MON NOM EST PERSONNE	6001

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 3)

LETTRES PATENTES — *suite*

Page

GARDERIE LA MARELLE 6001
GARDERIE LA PETITE CASERNE 6001
GRAND FESTIVAL DES SCRABBLEURS DU QUÉBEC INC. (LE) 6001
GROUPE BARNABÉ (LE) 6001
GROUPE D'ACTION COMMUNAUTAIRE DE FALARDEAU INC. 6001
GROUPE DE LA RELÈVE AGRICOLE DE ST-ÉLOI INC. 6001
HIRONDELLES DE STE-BRIGIDE INC. (LES) 6001
LA PIGE, ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES EN CINÉMA ET VIDÉO DE QUÉBEC INC. 6001
LIGUE DE HOCKEY SANS PRESSION PORT CARTIER INC. 6001
MAISON RICHELIEU DE DRUMMONDVILLE INC. 6001
MAJORETTES SENTINELLES OPTIMISTE VAL D'OR INC. (LES) 6001
MAURICIE EN FÊTE (LA) 6001
MUSLIM COMMUNITY OF QUÉBEC 5999
ORGANISATION POUR LE TOURISME ÉTUDIANT AU QUÉBEC INC. (L') 6001
PAVILLON DUROCHER INC. 6001
QUÉBEC ART COMPANY 5999
S. P. A. DE VAL D'OR INC. 6001
SALONS D'ART D'ASBESTOS INC. (LES) 6001
SCHWEIZER SCHUETZENGESELLSCHAFT MONTRÉAL 5998
SOCIÉTÉ DE GESTION TOURISTIQUE BATES & CORRIVEAU INC. 6001
SOUS-POSTE D'AFFECTATION DE STE-FOY 6001
SOUS-POSTE DE CAMIONNAGE EN VRAC ST-JEAN INC. 6002
SOUS-POSTE DE CAMIONNAGE EN VRAC VAUDREUIL-SOULANGES INC. 6002
SWISS RIFLE CLUB MONTRÉAL 5998
THÉÂTRE DU CHANT-BARDÉ 6002
TROUPE DE L'ARC-EN-CIEL (LA) 6002
VAILLANTS TROUBADOURS (LES) 6002

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES

CHANGEMENTS

FOUR THIRTY SEVEN LAND COMPANY INC. 6002

NOUVEAU PERMIS

SOCIÉTÉ HÔTELIÈRE WESTIN LIMITÉE 6002

CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA

AVIS DE QUALITÉ

CYR, ROGER 6057
DUBREUIL, M. ET MME RÉAL 6058
GIROUX, M. ET MME LÉONARD 6058
GRAVEL, ROBERT 6058
LAURIN, LUC R. 6058
LAVERTU, DAVID 6058
LÉONARD, JACQUES 6058
LESSARD, JEAN-YVES 6058

DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES

FORMATION

TERRASSE DE SÉRIGNY ENR. (SOCIÉTÉ EN COMMANDITE) 6003

DÉCRET(S)

Page

1000-81 — CONCERNANT UN AVIS DE L'INTENTION DU GOUVERNEMENT DE SOUSTRAIRE CERTAINS PROJETS DE LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT VISÉE DANS LA SECTION IV.I DU CHAPITRE I DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT 6059

DEMANDE(S) À LA LÉGISLATURE

EASTERN DIVERSIFIED COMPANY LTD. 6060

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONVOCATION DE LA LÉGISLATURE 6061
PRÉSENTATION DE PROJETS DE LOI PRIVÉS 6061

CONSOMMATEURS, COOPÉRATIVES ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES

ASSURANCES — LOI SUR LES

MUTUAL FIRE INSURANCE COMPANY OF THE LOCAL MUNICIPALITY OF SHAWVILLE (THE) (*Demande de conversion*) 6061

POUVOIRS SPÉCIAUX DES CORPORATIONS — LOI SUR LES

CLUB DE CURLING THISTLE DE MONTRÉAL (LE) (*Changement de nom*) 6062
MONTRÉAL THISTLE CURLING CLUB (THE) (*Changement de nom*) 6062

PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE — LOI SUR LA

ALBANEL, CANTON 6062
ANGLIERS, VILLAGE 6062
ARMAGH, VILLAGE 6062
ASCOT, CANTON 6062
ASCOT-CORNER, MUNICIPALITÉ 6062
AUSTIN, MUNICIPALITÉ 6062
BEAUCE, TERRITOIRE NON ORGANISÉ DU COMTÉ 6063
BEEBE-PLAIN, VILLAGE 6063
BÉTHANIE, MUNICIPALITÉ 6063
BOLTON-EST, MUNICIPALITÉ 6063
BOLTON-OUEST, MUNICIPALITÉ 6063
BROMPTON-GORE, MUNICIPALITÉ 6063
BURY, MUNICIPALITÉ 6063
CHÉNIER, MUNICIPALITÉ 6063
CLIFTON, PARTIE EST, CANTON 6064
CLEVELAND, CANTON 6064
COOKSHIRE, VILLE 6064
DISRAELI, VILLE 6064
DIXVILLE, VILLAGE 6064
EAST-ANGUS, VILLE 6064
FERLAND ET BOILEAU, MUNICIPALITÉ 6064
FLEURIMONT, MUNICIPALITÉ 6064
GUÉRIN, CANTON 6065
HONFLEUR, MUNICIPALITÉ 6065
KÉNOGAMI, CANTON 6065
KINGSBURY, VILLAGE 6065
LA CORNE, MUNICIPALITÉ 6065
LAC-SAINT-JEAN-EST, TERRITOIRES NON ORGANISÉS DU COMTÉ 6065
L'ENFANT-JÉSUS, PAROISSE 6065
LENNOXVILLE, VILLE 6065
MÉTABETCHOUAN, VILLE 6066
NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE, MUNICIPALITÉ 6066
NOTRE-DAME-DES-PINS, PAROISSE 6066

PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE — LOI SUR LA — *suite*

Page

OMERVILLE, VILLAGE 6066
ORFORD, CANTON 6066
RIVIÈRE-ÉTERNITÉ, MUNICIPALITÉ 6066
ROCK-FOREST, MUNICIPALITÉ 6066
SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE, PAROISSE 6066
SAINTE-ANNE-DU-LAC, VILLAGE 6067
SAINT-BERNARD, PAROISSE 6067
SAINT-BERNARD, VILLAGE 6067
SAINT-CAJETAN-D'ARMAGH, PAROISSE 6067
SAINT-ÉDOUARD-DE-FABRE, PAROISSE 6067
SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON, CANTON 6067
SAINT-ÉLIE-D'ORFORD, PAROISSE 6067
SAINT-ÉVARISTE-DE-FORSYTH, MUNICIPALITÉ 6067
SAINT-GABRIEL-LALLEMANT, MUNICIPALITÉ 6068
SAINT-GÉDÉON, VILLAGE 6068
SAINT-GÉRARD, VILLAGE 6068
SAINT-GRÉGOIRE-DE-GREENLAY, VILLAGE 6068
SAINT-HENRI-DE-TAILLON, MUNICIPALITÉ 6068
SAINT-HERMÉNÉGILDE, MUNICIPALITÉ 6068
SAINT-HERMÉNÉGILDE, VILLAGE 6068
SAINT-ISIDORE-D'AUCKLAND, MUNICIPALITÉ 6068
SAINT-JACQUES-DE-DUPUY, MUNICIPALITÉ 6069
SAINT-JACQUES-LE-MAJEUR-DE-WOLFESTOWN, PAROISSE 6069
SAINTE-JEANNE-D'ARC, VILLAGE 6069
SAINT-JOSEPH-DES-ÉRABLES, MUNICIPALITÉ 6069
SAINT-JULES, PAROISSE 6069
SAINT-LUDGER-DE-MILOT, MUNICIPALITÉ 6069
SAINT-MALO, MUNICIPALITÉ 6069
SAINTS-MARTYRS-CANADIENS, PAROISSE 6069
SAINT-MATHIEU-DE-DIXVILLE, MUNICIPALITÉ 6070
SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH, PAROISSE 6070
SAINT-PACÔME, MUNICIPALITÉ 6070
SAINT-ROBERT-BELLARMIN,MUNICIPALITÉ 6070
SAINT-ROCH-DES-AULNAIES, MUNICIPALITÉ 6070
SAINT-VENANT-DE-HEREFORD, PAROISSE 6070
SAWYERVILLE, VILLAGE 6070
SHIPTON, CANTON 6070
STANSTEAD-EST, MUNICIPALITÉ 6071
STANSTEAD-PLAIN, VILLAGE 6071
TÉMISCAMINGUE, TERRITOIRES NON ORGANISÉS DU COMTÉ 6071
TINGWICK, MUNICIPALITÉ 6071
TROIS-LACS, MUNICIPALITÉ 6071
VALCOURT, CANTON 6071
VAL-DES-MONTS, MUNICIPALITÉ 6071
VAL-D'OR, VILLE 6071
VILLE-MARIE, VILLE 6072
WOTTON, CANTON 6072
WOTTONVILLE, VILLAGE 6072

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

LETTRES PATENTES ANNULÉES

ASSOCIATION PAKISTANAISE DU QUÉBEC (*Erratum*) 6120
ASSOCIATION PROVINCIALE DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES CAISSES D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC INC. (L') (*Erratum*) 6120
COMITÉ DES LOCATAIRES DES HABITATIONS À LOYER MODIQUE DE SAINT-HYACINTHE (LE) (*Erratum*) 6120
COMITE LOCATAIRES HABITATIONS LOYER MODIQUE ST-HYACINTHE (*Erratum*) 6120
PAKISTAN ASSOCIATION OF QUÉBEC (*Erratum*) 6120

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE)

Page

CÂBLE COMMUNAUTAIRE DE BEAUCE INC. ... 6003
CLUB SOCIAL DES «MOOSE» DE PORT-ALFRED, INC. (LE) ... 6003
COMMISSION DES LOISIRS DE RIVIÈRE-DU-MOULIN LTÉE ... 6003

SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES

CENTRE D'ACCUEIL PONTIAC (*L.P.S.*) ... 6072
CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DE L'ESTUAIRE (*L.P.*) ... 6072
COMPAS INC. (LE) (*L.P.*) ... 6072

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC — LOI SUR LA

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-ELZÉAR (BEAUCE) (*L.P.S.*) ... 6073
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS (*L.P.*) ... 6073
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-HYACINTHE (*L.P.S.*) ... 6073
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-SÉBASTIEN (*L.P.*) ... 6073
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'EAST-BROUGHTON (*L.P.*) ... 6073

SOUMISSIONS — DEMANDES DE

BROSSARD, VILLE ... 6074
LA BAIE, VILLE ... 6074
LA POCATIÈRE, VILLE ... 6075
LEBEL-SUR-QUÉVILLON, VILLE ... 6076
RIMOUSKI, VILLE ... 6076
ROSEMÈRE, VILLE ... 6077

SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES

ASSOCIATION DE LA CONSTRUCTION DE LA NAUDIÈRE (*Changement de nom*) ... 6078
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS MARAÎCHERS DU QUÉBEC (*Constitution*) ... 6078
SYNDICAT DES PRODUCTEURS OVINS DE LA RÉGION DE SAINT-HYACINTHE (UPA) (*Constitution*) ... 6078

VENTE(S) PAR SHÉRIF

ABITIBI

LAROCHELLE c. GIBEAU *ET AL.* ... 6079

BEAUCE

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. DROUIN *ET AL.* ... 6079
PLANTE c. PLANTE ... 6080

GASPÉ

ROY c. POULIN ... 6080

HAUTERIVE

OTIS (ROGER) INC. c. GAGNON ... 6081

IBERVILLE

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. GAGNON ... 6081

JOLIETTE

CAISSE D'ÉCONOMIE SÉLECT c. BEAULIEU *ET AL.* ... 6082
CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE ST-JÉRÔME c. SCOTT POOLE *ET AL.* ... 6082
CAISSE POPULAIRE DE CHERTSEY c. JUTRAS ... 6083
CAISSE POPULAIRE DE MASCOUCHE c. PAYETTE ... 6084
CRÉDIT FONCIER c. TROTTIER ... 6084
FÉDÉRATION DES CAISSES D'ÉCONOMIE DU QUÉBEC c. PAQUIN *ET AL.* ... 6085
SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE c. FERME BERMINARD INC. ... 6085

VENTE(S) PAR SHÉRIF — *suite*

Page

KAMOURASKA

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. MARTIN 6086

MINGAN

SEPT-ÎLES, CITÉ c. HÔTEL CÔTE NORD INC. 6087

MONTRÉAL

BARITEAU c. GIROUX 6088
GOODYEAR CANADA INC. c. CHOQUETTE 6089
LESPÉRANCE c. LES ENTREPRISES DEN-PAU INC. 6089
SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT c. JEAN TUILE TERRAZZO INC. *ET AL.* 6090
TARDIF c. VENDETTE *ET AL.* 6090

QUÉBEC

BARRAS c. FECTEAU 6093
CAISSE POPULAIRE ANCIENNE-LORETTE (LA) c. ROBERT 6093
CAISSE POPULAIRE DE CHARLESBOURG (LA)c. LAPOINTE *ET AL.* 6094
CAISSE POPULAIRE DE ST-MALO (LA) c. PARADIS 6095
GÉNÉRAL ACCIDENT, COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA c. GESTION MICHEL-ANDRÉ INC. 6095
LÉTOURNEAU c. BOUCHARD 6095
• SERVICE ALIMENTAIRE DE QUÉBEC (19771) INC. c. CÔTÉ 6096
SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (LA) c. JOANISSE *ET AL.* 6096

RIMOUSKI

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. PELLETIER *ET AL.* 6097
CAISSE POPULAIRE DE LES BOULES (LA) c. ROUSSEAU *ET AL.* 6097
CAISSE POPULAIRE DE STE LUCE STATION c. RUEST 6098
JOUBERT c. CARON 6098

SAINT-HYACINTHE

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. AUCLAIR *ET AL.* 6099
YAMASKA AUTO LOCATION INC. c. COMTOIS *ET AL.* 6099

SAINT-MAURICE

GAGNON c. PILOTTE 6100

TERREBONNE

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. PROMOTIONS B.M.T.R.G. INC. *ET AL.* 6100
BANQUE ROYALE DU CANADA (LA) c. MARTONFI, SR *ET AL.* 6101
BREMNER (ALEX) LIMITÉE c. SABOURIN 6102
IVRY, CORPORATION MUNICIPALE c. BARKER MACLOED 6103
ST-FAUSTIN, CORPORATION MUNICIPALE c. PAQUETTE 6103
SERVICE ADMINISTRATIF FLEUR DE LYS INC. c. GAUVIN 6104

TROIS-RIVIÈRES

ROUETTE (ADÉLARD) & FILS INC. c. DESMARAIS 6104

VENTE(S) POUR TAXES

BOUCHERVILLE, VILLE 6105
CHARLEVOIX-EST, COMTÉ 6113
PONTIAC, COMTÉ (*Erratum*) 6120
RICHMOND, VILLE 6117
SAINTE-CATHERINE, VILLE 6118

SOMMAIRE

Page

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME, LOI SUR L' 6047

ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES, LOI SUR LES 6047

AVIS DIVERS 6048

CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT, LOI SUR LES 6049

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL, LOI SUR LE 6050

CODE DE PROCÉDURE CIVILE 6053

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 6004

COMPAGNIES, LOI SUR LES 5971-6054

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES, LOI SUR LES 6002

CURATELLE PUBLIQUE, LOI SUR LA 6057

DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS, LOI SUR LES 6003

DÉCRET(S) 6059

DEMANDE(S) À LA LÉGISLATURE 6060

MINISTÈRES, AVIS CONCERNANT LES 6061

POUVOIRS SPÉCIAUX DES CORPORATIONS, LOI SUR LES 6061

PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE, LOI SUR LA 6062

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES, LOI CONCERNANT LES 6003

SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX, LOI SUR LES 6072

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, LOI SUR LA 6073

SOUMISSIONS, DEMANDES DE 6074

SYNDICATS PROFESSIONNELS, LOI SUR LES 6078

VENTE(S) PAR SHÉRIF 6079

VENTE(S) POUR TAXES 6105